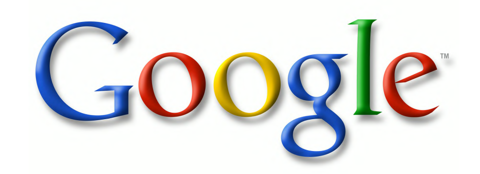


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

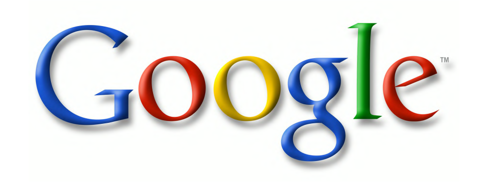
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`


3 2044 103 259 198

.70

Bd. Feb. 1915.



HARVARD LAW LIBRARY

Gift of
James Munson Barnard
and
Augusta Barnard

RECEIVED Dec. 31. 1914.

XIVe CONGRÈS UNIVERSEL DE LA PAIX

(Lucerne, du 19 au 23 Septembre 1905)

DEVANT L'ÉGLISE ST-LÉGER.

B.S 73

BULLETIN OFFICIEL

du

XIVe CONGRÈS UNIVERSEL DE LA PAIX

tenu à

LUCERNE

du 19 au 23 septembre 1905

Publié par les soins

du

BUREAU INTERNATIONAL DE LA PAIX

à BERNE

PRIX: 2 francs, port compris



BERNE
IMPRIMERIE BÜCHLER & Co.
1905.

12/31/44

Dec. 31. 1914.

CIRCULAIRE D'INVITATION.

Le Comité d'organisation du Congrès a adressé aux Comités des Sociétés de la Paix et des autres associations qui travaillent à l'oeuvre de la Paix la circulaire suivante:

Lucerne, le 31 juillet 1905.

M.

Le XIVᵉ Congrès universel de la Paix, qui siègera du 19 au 23 septembre 1905, s'ouvrira à Lucerne (Suisse) le *mardi 19 septembre.*

Comme Président d'honneur du Congrès a été nommé M. le conseiller fédéral Robert Comtesse.

La première séance aura lieu le dit jour, à 9 h. du matin, dans la salle du théâtre du Casino (Kurhaus).

Pour les autres séances du Congrès, qui toutes se tiendront au Casino, nous renvoyons au programme joint à la présente circulaire.

La carte d'entrée de couleur rouge (pour les délégués avec voix délibérative) sera envoyée à ceux des délégués qui se seront annoncés avant le 10 septembre au *Président du Comité d'organisation,* M. le Dr. Bucher-Heller, à Lucerne.

La carte bleue (pour les délégués avec voix consultative) sera de même envoyée à tout membre du Congrès qui s'annoncera au secrétariat avant le 10 septembre.

Les membres du Congrès qui, pour une raison quelconque, n'auront pas pu s'annoncer avant le 10 septembre recevront la carte d'entrée, ainsi que la carte de fête, la carte de légitimation pour les facilités accordées, la décoration, les programmes, etc., au bureau installé à la gare de Lucerne le lundi 18 septembre, dès 10 h. du matin, ou à l'entrée du Casino le mardi 19 septembre, dès 8 h. du matin.

Tous les chemins de fer funiculaires des bords du lac des Quatre-Cantons, de même que les musées, panorama, etc., de Lucerne, accordent des réductions de taxe aux membres du Congrès.

Pour le logement dans les Hôtels, les membres du Congrès peuvent s'adresser d'avance au Président du Comité des logements, M. le Dr. Zimmerli. Des chambres depuis 5 frs. y compris le premier déjeûner, seront à disposition, de même que des chambres avec pension (déjeûner, dîner et souper) à des prix raisonnables.

Les divers Comités d'organisation s'efforceront de rendre aux Congressistes le séjour à Lucerne aussi agréable que possible.

Nous prions les Sociétés d'annoncer leurs délégués, le plus tôt qu'elles le pourront, au Président du Comité d'organisation, M. le Dr. Bucher-Heller, à Lucerne.

Nous espérons pouvoir souhaiter la bienvenue à un grand nombre de pacifistes, à Lucerne, sur les belles rives du lac des Quatre-Cantons.

Nous vous promettons, chers collègues, un accueil cordial, et nous avons la conviction que le XIVe Congrès universel de la Paix à Lucerne sera le signal d'un nouveau pas important fait en avant sur la voie de la civilisation et de l'humanité.

Le Comité d'organisation :

Président : Dr. *Bucher-Heller.*

Vice-président et président du Comité de réception et du Comité de logement : Dr. *J. Zimmerli.*

Vice-président : *K. Egli.*

Secrétaire : *E. Frei.*

Caissier : *J. Lang.*

Président du Comité des finances : *E. Ducloux*, conseiller municipal.

Président du Comité des amusements : Dr. *H. Steiger.*

Président du Comité de la presse et de publication : Directeur *J. Zimmermann.*

Membres : *M. Burri,* Inspecteur des eaux et forêts du chemin de fer du Gothard.

H. Emmenegger, peintre d'art.

Dr. *F. Heinemann,* bibliothécaire municipal.

Mme. Prof. Dr. *Brandstetter-Roos.*

Mme. *Roth-Naef.*

DEUXIÈME CIRCULAIRE

adressée par le Comité d'organisation du Congrès aux délégués et aux adhérents du Congrès universel de la Paix.

Lucerne, le 5 septembre 1905.

M.

Ayant appris avec un grand plaisir que vous avez l'intention de prendre part au XIVe Congrès universel de la Paix, qui aura lieu à Lucerne du 19 au 23 de ce mois, nous avons l'honneur de vous envoyer ci-inclus votre carte de légitimation.

Nous saisissons cette occasion pour vous donner quelques renseignements supplémentaires concernant le Congrès.

1° Les bulletins de vote ne seront pas envoyés d'avance; ils seront délivrés au Bureau de Congrès (Kursaal), où aura lieu la vérification des pouvoirs. Le Bureau s'ouvrira le 18 septembre, à 2 h. de l'après-midi. MM. les membres du Congrès y verseront les contributions règlementaires, à moins qu'ils ne préfèrent les envoyer d'avance, par la poste, au président du Comité d'organisation, M. le Dr. Bucher-Heller, à Lucerne.

2° Les 18 et 19 septembre il sera installé un Bureau de renseignements à la gare de Lucerne (à côté du restaurant de 1re et 2e classe). Le Bureau du Congrès, au Kursaal, sera ouvert pendant toute la durée du Congrès, de 8 1/2 h. du matin à midi et demi, et de 2 à 5 h. de l'après midi.

Dans les deux Bureaux on pourra so procurer:

Les cartes de membre (légitimation générale),
Les cartes de banquet pour le 21 septembre,
Les cartes de banquet pour le 23 septembre,
Les cartes d'excursion,
Les cartes de logement,
Les programmes définitifs des divertissements, les guides de Lucerne, les autres imprimés (prospectus, horaires des chemins de fer de montagne et des bateaux, etc.).

3° Jusqu'à l'ouverture du Congrès, MM. les membres peuvent se faire adresser leur correspondance aux soins du président d'organisation. Les lettres seront distribuées au Bureau de renseignements à la gare, le 18 septembre, et au Bureau du Congrès, au Kursaal, les jours suivants.

Veuillez agréer l'assurance de nos sentiments bien dévoués,

Le Président du Comité d'organisation:
Dr. **Bucher-Heller.**

PROGRAMME DU CONGRÈS.

Mardi 19 septembre.

9 h. du matin: Ouverture du Congrès. — Discours des délégations. — Nomination du président, des vice-présidents et des secrétaires du Congrès. Lecture du Rapport du Bureau international de la Paix sur les évènements de l'année.

2 à 6 h. après-midi: Séances des Commissions à l'Hôtel-de-ville (Marché aux blés).

9 h. du soir: Réception des congressistes par l'autorité municipale au Grand Hôtel national. Vin d'honneur et buffet, offerts par la ville de Lucerne.

Mercredi 20 septembre.

9 h. à midi: Séance plénière (actualités) au Casino.

2 à 5 h.: Séance plénière au Casino.

9 h. du soir: Représentation au théâtre du Casino.

Jeudi 21 septembre.

9 h. du matin: Séance plénière au Casino.

1 $^1/_2$ h.: Banquet officiel au „*Schweizerhof*“.

4 h.: Visite collective au Musée de la Guerre et de la Paix.

Vendredi 22 septembre.

8 h. du matin: Séance plénière au Casino.

2 à 6 h.: Promenade au Rütli.

6 h. du soir: Séance plénière à l'Hôtel-de-ville.

Samedi 23 septembre.

8 h. du matin: Séance plénière au Casino.

1 h.: Banquet de clôture (facultatif) au Grand Hôtel National.

8 h. du soir: Assemblée publique au Lœwengarten.

ORDRE DU JOUR

DU

XIVe CONGRÈS UNIVERSEL DE LA PAIX.

---

1. Rapport du Bureau sur les *évènements de l'année* qui ont trait à la Guerre et à la Paix (Actualités).
2. *Fédération internationale.* Etude des conditions d'établissement de cette Fédération et notamment des questions suivantes: Respect et garantie de l'autonomie des nations fédérées. — Gestion concertée de leurs intérêts communs. — Mesures de solidarité. — Ordre juridique international. — Propagation des idées de morale et de droit de nature à favoriser l'organisation de la Paix et de la Fédération internationale (Rapporteur: M. Emile Arnaud).
3. *Rapprochement franco-allemand* (Rapport et propositions de la Commission spéciale).
4. *Causes économiques des guerres* (Rapport de la Commission spéciale). Rapports du pacifisme avec le mouvement syndicataire ouvrier (Résolutions du Congrès national français de Nîmes). — La Concentration industrielle, cartells, trusts et syndicats (Association de la Paix par le Droit).
5. *Pacigérance* (Rapport de M. F. Bajer).
6. *Sanctions civiles des jugements d'arbitrage international* (Question ajournée, à la demande du Rapporteur, M. Jacques Dumas).
7. *Eaux et territoires à neutraliser* (Rapporteur: M. F. Bajer).
8. L'œuvre de la *seconde Conférence intergouvernementale de La Haye.* — Arrêt et réduction des armements. — Création d'un Congrès international permanent. — Organisation juridique des neutres. — Droits et devoirs des neutres. — (Le *Bureau de Berne* a préparé pour la Commission juridique un résumé des idées émises sur ces différents points.)
9. *Organisation d'un système international* d'éducation et d'instruction. *Etude des voies et moyens d'application de ce*

système pour les divers degrés d'enseignement et préparation de l'entente des Etats sur les programmes d'instruction, les équivalences de scolarité ou de diplômes, ainsi que les échanges d'écoliers ou d'étudiants. Une enquête sur ce thème sera ouverte par les soins des Sociétés de la paix (Rapporteurs: MM. Arnaud et Moscheles).

10. *Langue internationale auxiliaire* (Rapporteur: M. Gaston Moch).
11. *Questions de propagande.* Entre autres: Propositions de la Société Suisse de la Paix pour une coopération des Etats au mouvement pacifiste (Rapporteur: M. Rüd). — Création de clubs internationaux (Rapporteur: M. Moscheles).
12. *Désignation du siège el de la date du XVe Congrès* — (Milan est proposé par M. Moneta).
13. *Appel aux nations.*

Pour la Commission du Bureau international de la Paix:
Elie Ducommun.

DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DU 1er JUILLET 1897

qui déterminent les droits de représentation des sociétés et des adhérents.

1. Les Congrès universels de la Paix se composent:
   a) des délégués des Sociétés de la Paix;
   b) de délégués d'Institutions publiques ou d'Autorités constituées ayant fait connaître au Bureau international de la Paix leur désir d'appuyer ses efforts;
   c) de délégués de Sociétés qui n'ont pas la Paix pour but essentiel, mais ont adhéré au Bureau international de la Paix, en lui communiquant leurs statuts au moins *six semaines* à l'avance;
   d) de membres des Sociétés de la Paix non délégués, mais adhérant au Congrès.
2. Toute Société de la Paix et toute Institution publique ou autorité constituée adhérente a le droit de se faire représenter

par un délégué aux Congrès de la Paix avec voix déliberative, si elle s'est annoncée au Comité d'organisation du Congrès avant l'ouverture de celui-ci.

3. En outre, toute Société de la Paix a droit à autant de voix qu'elle compte de fois cent membres, d'après la déclaration écrite de son secrétaire, et cela jusqu'à concurrence de dix voix, toute fraction de cent membres comptant pour cent membres.
4. La contribution de chaque Société pour les frais du Congrès est de frs. 10 pour la première voix déléguée, plus frs. 5 pour chacune des autres voix.
5. Tout particulier qui fait partie d'une Société de la Paix a le droit de se faire inscrire comme membre du Congrès, mais seulement avec voix consultative. Le comité d'organisation du Congrès peut exiger de chacun d'eux une contribution d'après les besoins. Cette contribution ne peut excéder frs. 5.

   Les Sociétés qui n'ont pas la paix pour but essentiel (Art. 1er *c*) sont aussi admises avec voix délibérative, mais chacune d'elles ne peut avoir qu'une voix.
6. Nul ne peut disposer dans le Congrès de plus de *dix voix*.
7. Le public est admis autant que possible dans les Congrès, mais sans avoir le droit de prendre part aux débats.
8. La vérification des pouvoirs se fait avant l'ouverture du Congrès. Chaque délégué légitimé reçoit une carte d'entrée; la couleur de cette carte indique le nombre de voix dont le délégué dispose.

Liste des délégués et des adhérents

(Voir Annexe I).

PREMIÈRE SÉANCE DU CONGRÈS

Mardi, 19 septembre 1905, à 9 heures du matin,

à Lucerne (Casino).

Ordre du jour:

1° *Discours d'ouverture.*
2° *Discours des délégations.*

M. le Dr *Bucher-Heller,* Président du Comité d'organisation, ouvre le Congrès en saluant les délégués et les adhérents et en souhaitant un bon succès à leurs travaux. Il exprime la joie qu'éprouvent tous les amis de la Paix de ce qu'enfin les portes du temple de Janus se soient fermées et il estime que les Sociétés et les Congrès de la Paix n'ont jamais eu plus de raison d'être qu'en ce moment, où il importe de prendre des mesures prophylactiques contre la guerre en général. M. Bucher espère que les travaux auxquels le Congrès va se livrer contribueront puissamment à l'affermissement de la croyance à la Paix, puis il donne la parole à M. le Conseiller fédéral Robert Comtesse, qui a bien voulu accepter la présidence d'honneur du Congrès.

M. le Conseiller fédéral *Comtesse* s'exprime en ces termes:

Messieurs,

Je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de pouvoir saluer vos grandes et belles Associations de la Paix et de rendre hommage au but élevé et généreux qu'elles poursuivent en travaillant à améliorer les rapports internationaux, à substituer les solutions pacifiques aux solutions par la guerre pour le règlement des conflits internationaux et à fonder la politique de la Paix et de la conciliation internationale par une Fédération des peuples.

Nous sommes sans doute encore loin du but et l'on serait tenté parfois de céder au doute et au découragement en voyant les réalités venir démentir tout-à-coup les plus belles espérances et faire reculer l'œuvre de conciliation à laquelle vous travaillez.

Au lendemain de la constitution du tribunal de La Haye n'avons-nous pas dû enregistrer les plus douloureuses déceptions? N'avons-nous pas vu une nouvelle guerre, la plus meurtrière et la plus ruineuse que l'histoire ait connue, ensanglanter le monde, alors qu'il eût suffi pour l'éviter et pour aboutir sans effusion de sang et sans lutte au résultat par l'arbitrage, en faisant appel au tribunal de La Haye?

Dans cette Europe qui est devenue un vaste camp retranché, ne sommes-nous pas toujours en proie au malaise et à l'inquiétude? Ne sommes-nous pas à chaque instant troublés par de soudaines alarmes, par des visions de guerre que ne sauraient cependant motiver les incidents qui surviennent dans la vie politique? Ne pourrions-nous pas trouver un peu de cette sécurité qui est dans le vœu universel des peuples et dont ils ont de plus en plus besoin pour vivre et prospérer?

Mais vous n'êtes heureusement pas de ceux qui se découragent, vous n'avez pas l'illusion de croire que le but que vous poursuivez pourra être atteint en un jour ou qu'il pourra jamais être complètement atteint. Il vous suffit de travailler à vous en rapprocher par étapes successives, car vous savez que le progrès dans l'humanité ne s'accomplit que par étapes et vous n'avez pas l'illusion de croire que l'on pourra jamais arriver à la Paix perpétuelle, ni à régénérer l'humanité entière; vous n'êtes pas, comme se plaisent souvent à le dire les sceptiques et les railleurs, des idéologues et des rêveurs perdus dans les nuages et dans les régions de l'inaccessible: vous êtes, au contraire, des pratiques se plaçant sur le terrain des réalités. Vous savez, en tenant compte des situations et des possibilités, qu'il y aura toujours dans le monde des éléments de conflit et de discorde, des ambitions dangereuses, des rivalités et des chocs d'intérêts, des abus de la force, des défaillances de la justice; vous savez qu'il y a, surtout dans notre vieille Europe, des matières inflammables qui peuvent à chaque instant, au moindre choc, faire explosion et allumer de redoutables incendies. Mais vous avez foi dans le progrès, dans l'avenir; vous vous donnez pour tâche de diminuer tout au moins les éléments de discorde si vous ne pouvez les supprimer, de faire disparaître autant que possible les préjugés, les défiances, les malentendus entre les nations, de faire éclore par votre propagande dans la conscience des peuples et dans la vie publique le sentiment de la fraternité internationale et de faire connaître comme l'un des moyens de maintenir la Paix et d'écarter les maux de la guerre le principe de l'arbitrage. Il y a des médecins qui luttent contre les maladies, qui s'efforcent d'en diminuer le nombre et la gravité, d'arrêter les ravages des épidémies. Il y a des philanthropes qui ont travaillé et qui travaillent encore à humaniser la guerre sous le drapeau de la Croix Rouge, à en soulager les victimes sur le champ de bataille; vous cherchez à faire mieux encore en travaillant à diminuer le nombre des champs de bataille, en cherchant à prévenir l'effusion du sang, à enrayer les guerres.

S'il y a sur ce terrain d'inévitables et parfois de cruelles déceptions, des retours en arrière, il y a cependant tout un ensemble de faits qui témoignent d'une façon évidente que malgré les formidables et scandaleuses luttes des temps modernes, les peuples et les gouvernements s'orientent de plus en plus vers la solution pacifique et que l'idée gagne du terrain.

Faut-il rappeler que si la juridiction arbitrale instituée par la Convention de La Haye n'a pu fonctionner pour le conflit russo-japonais, l'Europe a pu cependant saluer avec joie la décision prise par la Russie et l'Angleterre de dénouer autrement que par les armes le redoutable conflit de Hull, d'où pouvait facilement sortir une conflagration générale, en recourant à la procédure instituée par l'article 9 de la Convention de La Haye? N'est-ce pas là, malgré tout, un hommage rendu à la Convention de La Haye et une consécration pratique de ses principes?

Le monde entier n'a-t-il pas éprouvé un sentiment de soulagement et de délivrance lorsque le Président Roosevelt a pris l'initiative d'une conférence pour chercher à mettre fin à une guerre qui avait déjà coûté plus d'existences humaines et plus d'argent qu'aucune autre guerre des siècles passés, et n'a-t-on pas applaudi de toute part avec une joie sincère au résultat qu'il a obtenu avec l'autorité et le prestige que lui donnent sa situation de chef élu d'une grande démocratie, mais surtout avec une volonté énergique, affranchie des préjugés et de la prudence timorée de notre diplomatie européenne? La presse, dans tous les pays, n'a-t-elle pas proclamé que ce résultat méritait à M. Roosevelt la gratitude de l'humanité et lui constituerait un titre d'honneur devant l'histoire?

N'avons-nous pas applaudi de même à l'attitude si nette qu'il avait déjà prise en demandant à toutes les Puissances de se réunir dans une seconde Conférence intergouvernementale pour chercher les moyens de perfectionner cet instrument de pacification qu'est la convention de La Haye et d'opposer une digue au système ruineux du développement indéfini des armements à outrance et des dépenses de guerre? Et n'avons-nous pas vu toutes les Puissances, y compris la Russie et le Japon, accueillir son généreux projet? N'est-ce pas là une victoire de l'esprit de conciliation et d'entente?

N'avons-nous pas sujet aussi de nous réjouir en voyant combien a prospéré dans ces deux dernières années, malgré la mauvaise humeur des uns et le scepticisme des autres, le mouvement vers la conciliation internationale? Tous ces nombreux traités d'arbitrage qui ont été conclus entre les Puissances constituent, malgré la timidité de leurs formules et les réserves qu'ils contiennent, des instruments de Paix qui, en se multipliant de plus en plus, élèvent une barrière solide aux suggestions de la violence et de la force.

Ne pouvons-nous pas, enfin, fonder de sérieuses espérances pour le rapprochement des intérêts et du maintien de la Paix sur tous ces accords internationaux dont chaque année voit s'accroître le nombre et l'importance, qui naissent des besoins de la vie internationale, des progrès de la civilisation, et qui tendent à associer toujours plus les divers Etats dans une politique de paix et de concorde, où devra s'harmoniser le respect des droits de chacun avec le bien de tous?

Nous avons déjà vu se constituer l'Union postale universelle, celle des télégraphes, celle des transports, celle de la propriété littéraire, artistique et industrielle. La nécessité de sauvegarder les intérêts de la production sucrière en Europe a provoqué la convention des sucres à Bruxelles. Nous assistons en ce moment à l'éclosion, grâce à la généreuse initiative du roi d'Italie, d'un Institut international agricole; nous avons vu récemment à Berne une Conférence internationale pour la protection ouvrière aborder des ques-

tions d'une solution particulièrement difficile, celle du repos nocturne des femmes, celle de la protection des ouvriers contre la nécrose, et aboutir, malgré ces difficultés, à des solutions satisfaisantes, qui sont le gage assuré de conventions futures pour l'organisation et la protection du travail sur le terrain international.

Ce ne sont pas là seulement, comme le croient quelques esprits superficiels, des accidents heureux, mais bien des éléments précurseurs et caractéristiques d'une évolution qui commence, qui pourra subir des temps d'arrêt, mais qui se poursuivra dans les relations internationales et qui fera que par ces accords de plus en plus fréquents les intérêts des nations se pénètreront de plus en plus, que chaque Etat vivra sans doute de sa vie propre et autonome, mais vivra aussi de la vie internationale, avec l'arbitrage comme solution pacifique et juridique des différends qui pourront surgir. Nous verrons se développer de plus en plus un droit international, qui aura pour l'ensemble des peuples les plus heureux résultats, de même que dans chaque Etat nous trouvons aujourd'hui le droit comme principe régulateur.

Nous aurons d'abord, pour aider à cette solution, la puissance, souveraine aujourd'hui, de la conscience publique toujours plus éclairée et qui exerce déjà un tel empire que tous les gouvernements sont obligés de compter avec elle et d'écouter sa voix.

Nous n'avons donc pas de raison de douter de l'avenir et de nous décourager, surtout en voyant tous les Chefs d'Etat et leurs ministres, ainsi que les parlementaires de tous les pays du monde, faire à chaque instant profession de foi de pacifisme et déclarer qu'ils n'ont d'autre souci que de conserver la Paix.

Le pacifisme n'est pas une illusion, un mensonge, puisque chacun, aujourd'hui, proclame qu'il veut la Paix et réprouve la guerre.

Il semble dès lors que si l'on est sincère, rien ne serait plus facile que d'arriver à la réalisation de toutes ces intentions pacifiques. Mais il y a pacifistes et pacifistes. Il y a les pacifistes d'une nouvelle école moderne qui voient la Paix dans l'abolition des patries, dans le reniement de l'idée de patrie et du devoir militaire. Nous ne voulons avoir en Suisse rien de commun avec eux et nous répudions leurs théories fausses et malsaines, qui ne trouveront d'ailleurs que peu d'écho dans notre peuple. Nous proclamons au contraire que l'amour de la patrie est non seulement aussi nécessaire et aussi naturel que l'amour de la famille, mais nous désirons encore que chaque patrie devienne de plus en plus prospère, et elle ne peut le devenir si elle n'est pas ardemment aimée par tous ses enfants, si le patriotisme s'y relâche, s'y affaiblit, si les citoyens perdent le sentiment de leur devoir envers elle. — Nous souscrivons sans réserve à ces paroles de l'un des apôtres de la pacification, Frédéric Passy: « Renier la patrie, c'est se renfermer dans un misérable égoïsme et sous prétexte d'amour de l'humanité oublier les hommes et les groupes d'hommes qui sont les éléments vivants de l'humanité. Il faut donc aimer sa patrie d'un amour supérieur et capable au besoin de tous les dévouements et de tous les sacrifices. »

Mais cet amour de la patrie, qui consiste à remplir envers elle tous les devoirs qu'elle nous impose et à la défendre jusqu'à la dernière goutte de notre

sang contre l'envahisseur ne signifie pas que nous devions détester l'étranger et nourrir contre lui des pensées de haine ou d'aversion; il n'exclut pas le respect du droit d'autrui et le sentiment de la fraternité internationale; il se concilie et il doit se concilier avec l'idée que nous devons nous efforcer de réaliser, de rapprocher de plus en plus toutes les patries humaines et de les associer dans une politique de concorde et de Paix.

Il y a ensuite les pacifistes résignés et inertes, qui savent bien que la guerre est la plus affreuse calamité, que le développement incessant des armements et des engins de guerre conduit les peuples d'Europe à la ruine; qu'il serait sage de limiter ou de réduire nos charges militaires de plus en plus écrasantes, de substituer dans les conflits internationaux l'arbitrage aux procédés violents et à la voix du canon; mais qui jugent que pour le moment cette situation est sans issue, qu'il faut se résigner à vivre sous le régime équivoque de la peur armée, jusqu'à ce que nos ressources soient épuisées.

Vous n'êtes pas au nombre de ces pacifistes résignés; vous ne croyez pas que nous soyons fatalement enfermés dans un cercle sans issue; vous avez le souci clairvoyant de l'avenir et vous ne vous lassez pas d'attirer l'attention des peuples et des gouvernements sur la situation dangereuse dans laquelle nous persistons à vivre, et de faire entendre les appels du sang-froid, de la raison et de la prudence. Vous ne vous lassez pas de répéter que la situation dont nous souffrons n'est pas sans issue, sans remède, sans atténuation possible, et qu'il n'est pas chimérique d'espérer que par un effort de sagesse, les Puissances, dans l'intérêt bien compris de leur sécurité et de leur bien-être, après avoir donné leur adhésion au principe de l'arbitrage voudront loyalement rechercher les moyens de s'arrêter dans cette course vertigineuse des dépenses de guerre. Il n'est pas chimérique de l'espérer, puisque cette question de la limitation des charges militaires était une de celles soumises par la Russie à l'examen de la Conférence de La Haye, et puisqu'elle devra de nouveau être abordée dans la seconde Conférence proposée aux Puissances et acceptée par elles.

Ce n'est même pas la première fois que vous tenez vos assises sur le sol de notre petite patrie; nous sommes toujours flattés de la prédilection dont nous sommes l'objet de toutes parts et qui nous a déjà valu le siège du Bureau permanent de la Paix, et nous sommes toujours très heureux de pouvoir vous offrir l'hospitalité. Vous savez que si nous sommes, comme tous les petits Etats, très jaloux de notre indépendance et toujours prêts à nous lever comme un seul homme pour défendre le patrimoine de liberté et d'honneur que nous avons chèrement conquis, nous sommes les adversaires de la violence et de la guerre et les partisans fervents de toutes les institutions protectrices du droit et de la paix, ainsi que des moyens pacifiques de l'arbitrage. Il n'y a d'ailleurs en cela rien d'étonnant, puisque, des premiers, nous avons ouvert la voie à l'arbitrage en lui donnant droit de cité dans notre vie confédérale. Il y a plus de six siècles que les confédérés, dans leur premier pacte d'alliance du 15 juillet 1291, introduisaient une clause d'arbitrage portant que si quelque discorde survenait entre eux, on devrait en appeler à l'arbitrage des plus prudents pour apaiser le différend selon qu'il leur paraîtrait convenable et que si l'une ou l'autre des parties venait à mépriser leur sentence, les autres

confédérés devraient se déclarer contre elle. « Cet accord, statué pour l'utilité commune, devant, s'il plaît à Dieu, durer à perpétuité. »

Nous sommes donc avec vous en tout ce qui pourra être fait pour consolider et étendre, dans les relations internationales, en vue du règlement des différends internationaux, les bienfaits de l'arbitrage, et nous serons toujours heureux d'apporter, comme nous l'avons fait jusqu'ici, notre modeste concours à tous les grands intérêts de l'humanité, en nous associant à l'action bienfaisante et courageuse des hommes de cœur et de bien que j'ai l'honneur de saluer dans le XIVe Congrès de la Paix! (Applaudissements prolongés.)

M. *Bucher-Heller* remercie vivement, au nom du Comité d'organisation et du Congrès, M. Comtesse pour son beau et éloquent discours et pour la sympathie qu'il témoigne au Congrès.

Discours des délégations.

Allemagne. — M. le Dr. et professeur *L. Quidde,* de Munich, apporte aux Congressistes les salutations cordiales de l'Allemagne. Il salue la Suisse comme l'asile par excellence de toutes les aspirations pacifistes.

Les liens qui unissent son pays à la Suisse sont nombreux. Une partie des Suisses et des Allemands parlent la même langue. Ils ont des hommes célèbres communs, tels que Schiller, Keller, Boecklin. Bientôt, espérons-le, la Suisse et l'Allemagne concluront un traité d'arbitrage. Puisse le contact des Congressistes avec la Suisse leur donner un nouvel élan et de nouvelles forces dans la lutte qu'ils poursuivent avec un courage et une persévérance dignes de la belle et noble cause à laquelle ils consacrent ce qu'ils ont de plus cher! (Vifs applaudissements.)

Autriche. — Mme. la baronne *de Suttner,* déléguée de la Société autrichienne de la Paix et représentante aussi de la section de Hongrie, forme les vœux les plus chaleureux pour la réussite des travaux du Congrès. Nous, les pacifistes, dit-elle, nous sommes une minorité, mais nous nous donnons la main, malgré les barrières qui existent entre les peuples. Nous voulons internationaliser la Justice, tel est l'idéal qui nous unit. Nous luttons contre le Nationalisme, parce qu'il conduit à la guerre. Le pacifisme est grand, surtout dans trois Républiques.

Les démocraties ont le droit à la Paix. Les pacifistes se réjouissent de ce que la guerre en Orient est terminée; mais ils ne triomphent pas encore. Le mal est à l'état latent: que le sabre soit tiré ou non, les mêmes dangers menacent les peuples. Il y a une dizaine d'années nous jouissions des bienfaits de la Paix. Plus tard, des guerres terribles ont ensanglanté le monde. Nous avons, nous pacifistes, subi les moqueries des sceptiques, qui ont déclaré que l'abolition de la guerre était une chose impossible et qu'il était superflu d'y travailler. Tout grandit en nous et autour de nous. Si nous rencontrons des résistances au-dehors, nous trouvons des espérances au-dedans de nous. Ce qu'on ne pourra jamais nous enlever, c'est la foi que nous avons dans le triomphe définitif de notre cause. Le cauchemar d'Extrême-Orient est écarté. Mettons-nous maintenant au travail avec joie! (Acclamations.)

Belgique. — M. *Houzeau-Delehaie*, sénateur et délégué belge, salue la Suisse dans l'histoire et dans le présent. La Belgique et la Suisse ont besoin de Paix. Pendant longtemps les nations sont venues se battre chez vous, Suisses, et chez nous, Belges. Dans mon pays, dit l'orateur, il n'y a pas beaucoup de militaristes. En terminant, l'orateur émet le vœu que les gouvernements monarchiques s'inspirent des idées exposées au Congrès par l'honorable représentant du gouvernement démocratique de la Suisse. (Applaudissements.)

Chine. — M. *Tang Tsaï-Fou*, délégué de l'Association chinoise de Paris, s'exprime comme suit:

J'ai l'honneur de vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir bien voulu me donner la parole. Je tiens encore à vous exprimer, Mesdames et Messieurs, ma reconnaissance pour votre si bon accueil.

En ma qualité de délégué envoyé par l'Association chinoise de Paris, j'ai l'honneur de saluer en son nom le Congrès international de la Paix, qui se réunit aujourd'hui à Lucerne.

Je suis très heureux, pour ma part, d'être chargé de la représenter ici, d'autant plus heureux que c'est la première fois qu'une société chinoise participe à une œuvre si intéressante et si humanitaire, dont l'utilité et la nécessité apparaissent aux yeux de tous.

Cette œuvre a pour mon pays un intérêt tout particulier; car si le fléau du militarisme actuel est, chez toutes les nations, un juste motif de plaintes, la Chine a peut-être, à cet égard, des titres exceptionnels qui l'autorisent, avant tous autres, à élever la voix.

En Chine, par le simple effet du bon sens, nous reconnaissons dès les temps les plus reculés ce principe: «L'état normal du monde, c'est la Paix.» Notre peuple est donc facilement contenté: à chacun suffit son petit coin de terre, son humble métier, une existence paisible, mais honorable. Quant à l'Etat, il a considéré en tout temps que les armements ne devaient pas exister en temps de paix, et il n'a jamais eu l'idée de constituer une armée régulière permanente.

Nous étions dégagés de tout sentiment militaire et, par suite, dépourvus de toute préparation à la guerre, quand les Puissances européennes vinrent en Chine et s'allièrent contre nous. A coups de canons, on enfonça nos portes, qui n'étaient même pas gardées; dans des guerres sans motifs on fit périr des hommes qui ne connaissaient même pas l'usage des armes à feu. Enfin notre amour de la paix nous ayant fait succomber, nous nous vîmes traités comme l'Europe traite les peuples vaincus: on nous imposa des conditions onéreuses, déshonorantes et immorales. Si nous jetions un coup d'œil en arrière, il serait trop long d'énumérer tous les maux qu'on nous a infligés et dont nous supportons malheureusement encore aujourd'hui les conséquences logiques.

Et cependant, nous avions bien accueilli les Européens lorsqu'ils se présentaient, en premier lieu, chez nous, avec des allures si modestes et des prétentions si modiques! Vous savez combien tout cela a changé. Vous n'ignorez pas que, depuis bientôt un siècle, on nous a forcés de subir l'importation de l'opium, qui empoisonne nos populations. Il est encore une autre de vos importations qu'on nous force d'admettre par le traité de Tien-tsin: il s'agit du christia-

nisme, dont nous ne voulons pas, et qu'on prétend nous imposer, violence dont les seuls résultats ont été de causer d'innombrables conflits et de faire couler des flots de sang innocent.

Et ce n'est pas tout. Profitant de notre ignorance du droit international, les gouvernements européens, par une série d'habiletés que nous ne soupçonnions pas, nous ont placés sur le même pied que les pays dits de capitulation: cela, dans un but qui ne pouvait être que d'attenter à notre souveraineté territoriale, comme on l'a fait en dernier lieu par les usurpations et les essais de démembrement auxquels un euphémisme ironique a donné le nom de cessions à bail.

Si nous examinons ce qui s'est passé au dehors de l'Empire proprement dit, nous constatons que les pays vassaux avec lesquels la Chine, par sentiment d'humanité, ne conservait qu'un lien très faible, nous ont été enlevés par la violence. Enfin, chez de nombreux peuples de race blanche, nos nationaux, qui ont contribué si largement à la prospérité des pays dans lesquels ils résident, sont considérés comme appartenant à une race inférieure et subissent des traitements injustes et inhumains.

Pendant longtemps nous avons cru que tous ces maux avaient pour cause exclusive l'abandon de notre ancienne politique d'isolement. Nous nous disions qu'il nous suffirait de rejeter nos envahisseurs au dehors pour retrouver, avec notre splendide isolement d'autrefois, les bienfaits de la Paix si chère à notre immense agglomération de pacifistes.

Nous voyons, aujourd'hui, que nous nous étions trompés sur ce point. Nos idées ont évolué: nous comprenons qu'à l'heure actuelle les nations sont interdépendantes; nous nous sommes convaincus que notre isolement n'est plus possible, dans ce monde où les intérêts économiques de tous s'enchevêtrent. Or, comme c'est le militarisme qui dirige et domine le monde extérieur à la Chine, nous nous sommes vus obligés d'y prendre part. Nous voilà donc forcés de nous armer à notre tour et d'entrer en concurrence avec nos voisins, aussi longtemps que ces derniers nous menaceront par leurs armements.

Cependant nous pouvons dès maintenant déclarer bien haut que si, bien malgré nous, nous nous lançons dans cette voie, c'est uniquement pour nous défendre. Notre for intérieur est voué aux mêmes sentiments pacifiques: nous conserverons toujours le respect que nous inspirent les conseils si judicieux de nos anciens sages, de ce Confucius, par exemple, qui blâmait les tendances militaires de l'ancêtre de son propre chef, de son disciple Mencius, et qui condamnait aux châtiments les plus sévères les hommes belliqueux. Nous restons fidèlement attachés à notre tradition. Nous demeurerons pacifiques, et nul n'a à craindre de notre ambition une guerre quelconque.

D'autre part, nous comprenons très bien l'intérêt que nous avons à mettre en valeur les richesses de notre sol. Ici nous avons besoin des lumières, des expériences et de la collaboration de l'Occident. Nous avons le ferme espoir de nous créer des relations avec les hommes d'esprit ouvert et de bonne volonté, qui pourront nous instruire et nous aider dans cette tâche. Nous désirons que ces relations s'établissent sur la base des égards réciproques et qu'elles se développent au profit de chacun. Par l'influence d'une bonne entente de cette nature, on arrivera sûrement à faire disparaître des abus invétérés, à

dissiper quelques animosités existantes et, en même temps, à empêcher dans l'avenir tous les malentendus possibles.

Mesdames et Messieurs! L'Extrême-Orient est un champ ouvert encore à toutes les éventualités, et malheureusement à toutes les convoitises et à tous les conflits; c'est à vous, champions de la Paix du monde entier, de conjurer les maux possibles. Quant à nous, Chinois, notre foi traditionelle, notre nature conciliante et notre volonté pacifique bien décidée vous garantissent notre concours sérieux et durable. (Applaudissements et félicitations.)

Danemark. — M. *Frédéric Bajer* s'exprime ainsi:

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je réclame votre indulgence, car il ne m'est pas permis de me servir de ma langue maternelle.

J'appartiens à la délégation d'un des pays les plus éloignés d'ici: le Danemark.

Le président de notre Association de la Paix est présent, mais il a été assez modeste pour me prier de prendre la parole, moi que n'en suis que le président d'honneur.

Vous avez appris par les journaux ce qu'est la question de la fermeture de la porte de la Baltique. Si cette mer était «*mare clausum*», les Etats scandinaves ne seraient que les avant-postes de la Russie et de l'Allemagne. Le Danemark ne serait surtout qu'un vassal de ces deux grandes Puissances. Nous avons le sentiment de ce danger, mais comment l'éviter? — Une voix danoise a proposé de nous joindre à la Grande-Bretagne. Sans doute, les Anglais, nos ennemis d'il y a un siècle, sont à présent au nombre de nos meilleurs amis; mais «*incidit in Scyllam qui vult vitare Charybdim*». Même avec une constitution comme celle du Canada, nous ne voulons pas être un Etat vassal de la Grande-Bretagne. Non, non, non et mille fois non! —

Nous voulons défendre notre indépendance par l'arbitrage et par la neutralité. Déjà nous avons conclu, le 12 février 1904, avec les Pays-Bas, un traité d'arbitrage permanent auquel pourront adhérer tous les autres Etats si cela leur convient. C'est un traité modèle. Et quant à la neutralité perpétuelle, j'espère avoir l'occasion de vous en entretenir plus tard dans ce Congrès.

Nous autres, Danois, nous nous trouvons en Suisse comme chez nous; car — malgré de grandes différences — il y a beaucoup de ressemblance entre la Suisse et le Danemark. Ce que sont les montagnes pour la Suisse, les mers le sont pour le Danemark. Le Danemark est une Suisse entre les mers. C'est à ses montagnes que la Suisse doit le respect de sa neutralité. Nous espérons qu'un jour le Danemark devra aux passages des Belt et du Sund sa neutralité perpétuelle. Le Sund surtout, notre «Riviera», entre Copenhague et Elseneur, a aussi ses beautés. Venez les voir! Vous serez les bienvenus, chers compatriotes suisses: Dans notre patrie commune, nous sommes tous des compatriotes.

Nos cordiaux remerciements pour l'hospitalité dont nous jouissons ici! (Applaudissements.)

France. — C'est à M. *Frédéric Passy,* ce vétéran de nos luttes pacifiques, que revient l'honneur de saluer au nom de la délégation française la Suisse et les congressistes. Sa présence à la tribune provoque de vifs applaudissements.

Il rappelle ce que les Sociétés de la Paix, en France, ont accompli depuis le dernier Congrès, le pétitionnement qu'elles ont organisé et dont l'honneur revient à M. Emile Arnaud, leur persévérance en dépit de toutes les attaques. C'est parce que nous sommes une force que les hommes qui ne comprennent pas qu'on frappe sur soi-même en frappant sur les autres combattent le pacifisme.

Nous sommes solidaires les uns des autres. Nous respectons, nous aimons le drapeau de la patrie, mais au-dessus des drapeaux des diverses patries nous voulons élever un drapeau supérieur, celui de l'Humanité. Voilà notre idéal!

M. Passy fait appel, en terminant, au rapprochement entre la France et l'Allemagne. Le véritable Français veut la guerre à la guerre; il veut la Paix dans la justice et la liberté.

Grande-Bretagne. — M. *Moscheles,* délégué de la Grande-Bretagne, fait, en français, un discours spirituel et sérieux tout à la fois. Après l'horrible tragédie qui vient de prendre fin en Extrême-Orient, on a, dit-il, de la joie à parler. Les traités d'arbitrage, les conventions entre Etats, les ententes entre gouvernements se multiplient d'une façon réjouissante et nous applaudissons de tout cœur à ces manifestations pacifiques. Le délégué chinois nous a dit des vérités incontestables. Il n'est que trop vrai que l'Europe a exercé le brigandage en Chine et ailleurs.

La Suisse et l'Angleterre sont dirigées par le même esprit de liberté. Il s'est tenu, tout dernièrement, à Manchester et à Bristol, d'importants Congrès. Dans cette dernière ville se sont réunis 400 délégués représentant *168* sociétés. Ces faits sont encourageants.

En Angleterre l'union entre le peuple et Edouard VII devient de jour en jour plus étroite: c'est d'un bon augure pour l'avenir. L'orateur souhaite, lui aussi, que les travaux du Congrès contribuent à l'avancement de l'idée pacifiste dans le monde. (Applaudissements.)

Les autres discours d'ouverture sont renvoyés à la séance de demain et l'on passe à l'élection des membres du Bureau du Congrès. Sont acclamés d'une voix unanime:

Comme Président: M. *Elie Ducommun,* de Berne.

Président d'honneur: M. le conseiller fédéral *Comtesse.*

Secrétaires: M. *Geering-Christ,* de Bâle, et M. *Frey,* de Lucerne.

Vice-présidents, présentés par les délégations respectives: M. *Quidde* (Allemagne); Mme *de Suttner* (Autriche); M. *Houzeau-Delehaie* (Belgique); M. *Tang Tsaï-Fou* (Chine); M. *Rasmussen* (Danemark); M. *Edouard D. Mead* (Etats-Unis); M. *Emile Arnaud* (France); M. le Dr *G. B. Clark* (Grande-Bretagne); M. *Th. Moneta* (Italie); M. le Dr *Baart-de la Faille* (Pays-Bas);

M. *Novicow* (Russie); M. *Davidson* (Suède); M. *Christian Michel* (Suisse). Scrutateurs: M. *Gaston Moch* (France) et M. le Dr *Hœltzel* (Allemagne).

Les traductions orales françaises et anglaises ont été confiées à M. *Smith,* interprète. Plusieurs membres du Congrès, M. *M. Quidde*, *Höltzel*, *de Neufville* et *Moch* entre autres, ont bien voulu se charger des traductions orales allemandes et françaises.

Des télégrammes sont adressés à M. *Cremer*, député, à Londres, à M. le Dr *Adolphe Richter*, à Pforzheim, et à M. *Hodgson Pratt,* pour leur envoyer des souhaits de guérison et l'expression des vives sympathies du Congrès.

Commissions préconsultatives.

Les trois Commissions préconsultatives ont été constituées comme suit par la désignation des délégués de chaque pays:

Commission A (Actualités).

M. le Dr. *Höltzel* (Allemagne).
le Dr. *Kolben* (Autriche).
Houzeau-Delehaie(Belgique).
A. Jouet (Chine).
Rasmussen (Danemark).
Samuel Barrows(Etas-Unis).
Fréd. Passy (France).
M. *Félix Moscheles* (Grande-Bretagne).
E.-T. Moneta (Italie).
Jacques Novikow (Russie).
le Dr. *Molenaar* (Pays-Bas).
P. Quillard (Suède).
Hans Bächtold (Suisse).

Le dossier qui lui a été remis contenait les pièces suivantes:

1. Rapport sur les évènements de l'année. (N° 1 de l'ordre du jour.)
Dossier relatif à la Macédoine et à l'Arménie.
Proposition de l'Aborigenes Protection Society: *Aborigenes Protection Society* (Mr. Fox-Bourne) propose l'adoption et la mise en pratique de lois limitant l'emploi des indigènes en Afrique aux services pacificateurs et civilisateurs.

2. Rapprochement franco-allemand. (N° 3 de l'ordre du jour.)
Proposition de la Commission spéciale.
Adjonction proposée par M. Léon Bollack.
Proposition de M. Robert Stein.
Lettre de M. d'Estournelles.

Suggestions de l'Alliance des Savants et des Philanthropes (M. Tridon).
Article de la „Friedenswarte".

3. Eaux et territoires à neutraliser. (N° 7 de l'ordre du jour).
Rapport de M. Bajer.

Commission B (Droit international).

M. le Dr. *Quidde* (Allemagne).
Korkowski (Autriche).
La Fontaine (Belgique).
Bokanowski (Chine).
Fréd. Bajer (Danemark).
le Dr. *Benj. Trueblood* (Etats-Unis).
Nattan-Larrier (France).
J.-G. Alexander (Grande-Bretagne).
Agnelli (Italie).
Mme *Marya Chéliga* (Russie).
M. le Rev. *Frick-Meyer* (Suède).
le Dr. *Mende* (Suisse).

M. *Emile Arnaud,* rapporteur, fait partie de droit de la Commission.

Les pièces suivantes lui ont été remises:

1. Fédération internationale.

Proposition de la Ligue internationale de la Paix et de la Liberté (M. Emile Arnaud).

Proposition de M. W. Fox, de Londres, pour la création d'une Cour suprême consultative internationale en addition au Tribunal international de La Haye.

Proposition de M. Robert Stein, de Washington, pour une alliance de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Allemagne, qui s'étendrait plus tard aux autres Etats.

Ouvrage de M. Hermann Müller sur l'Etat universel.

Idée de M. Alexis de Rehbinder, à Nice, pour l'organisation d'un Gouvernement fédéral dans un pays neutre.

Propositions de M. Gromier, à Paris, pour un Zollverein européen et pour la création d'un Tribunal populaire d'arbitrage.

Projet de discours et proposition de M. Timothée Richard, missionnaire en Chine, au sujet d'une intention des Gouvernements de la Chine et du Japon d'entrer dans une fédération avec quelques-unes des principales nations de l'Europe et de l'Amérique.

2. Programme de la 2e Conférence de La Haye.

Vœux exprimés par le Congrès national français de Lille (avril 1905).

Lettre de M. A. Love, Président de l'Universal Peace Union, à Philadelphie.

Proposition de M. Carnegie pour des Congrès périodiques, germes d'un Conseil des nations sur le modèle de la Cour suprême des Etats-Unis d'Amérique.

Résolutions de la Chambre des représentants du Massachusetts pour l'établissement d'un Congrès international.

Addition proposée par M. Jounet, au nom de l'Alliance universelle, pour la nomination de membres correspondants du Congrès international permanent.

3. Désarmement.

Travail de M. le pasteur Umfrid dans le journal „Handel und Industrie", à Munich.

Proposition de l'International Arbitration and Peace Association.

Idée émise par M. Love, Président de l'Universal Peace Union, à Philadelphie.

Lettre de M. Mark Howarth, de Liverpool.

Mémoire de M. Fatio, de Lausanne.

4. Droits et devoirs des neutres.

Propositions de M. le Dr. Hertz, Président du Comité central de la Société suisse de la Paix.

Idée émise par M. Love, de Philadelphie, touchant les devoirs des neutres.

Propositions de M. Gaston Moch, de la Société française de l'Arbitrage entre nations et de la Ligue néerlandaise „La Paix par le Droit", contre les emprunts de guerre.

5. Traités d'arbitrage.

Projet de M. R. Bartholdt pour un Traité général d'arbitrage.

Proposition de la Ligue néerlandaise „La Paix par le Droit" pour que les Gouvernements soient invités à adhérer au Traité d'arbitrage dano-hollandais.

5. Pacigérance.

Communication de M. Fr. Bajer.

Rapport de Mme Belva Lockwood au Congrès de Boston.

Correspondance relative à cet objet.

Commission C (Propagande).

Président: M. *Gaston Moch.*
Secrétaires: MM. *Allégret* et *Spalikowski.*
Rapporteurs: MM. *Moch* et *Prudhommeaux.*

Membres:

M. *de Neufville* (Allemagne).
Mme *de Suttner* (Autriche).
M. *Meunier* (Belgique).
Tang-Tsaï-Fou (Chine).
M. *Frédéric Bajer* (Danemark).
Mme *Mead* (Etats-Unis).
M. *Allégret* (France).
Miss *Robinson* (Grande-Bretagne)
M. *Prestini* (Italie).
Baart-de la Faille (Pays-Bas).
Spalikowski (Russie).
Mme *Lydie Martial* (Suède).
M. *Th. Kutter* (Suisse).

Les pièces suivantes, réunies en dossiers, lui ont été remises:

1. Enseignement international.

De M. Emile Arnaud: Système international d'éducation et d'instruction.

De M. François Keméňy, de Budapest: Mémoire sur une Association universelle des professeurs.

Du même: Mémoire sur la publication d'un Bulletin international et officiel de l'enseignement.

De M. le prof. L. Bellegotti, de Bagnone: Proposition pour la fondation d'une Université internationale d'études sociales, politiques et juridiques.

De Mrs. Cunningham, de Londres: Projet de résolution invitant les amis de la Paix de tous les pays à contribuer à la création d'une Université internationale.

De M. Love, de Philadelphie: Vœu pour l'introduction de cours d'arbitrage dans les écoles militaires et les académies marines.

De Mme Destriché, à La Chollerie (Sarthe): Même idée pour les écoles primaires.

De Mme Lydie Martial, fondatrice de l'Ecole humaine: Les forces, la paix et l'éducation. L'enseignement du pacifisme à l'école.

De M. Ferdinand Buisson: Brochure sur l'instruction et l'éducation internationales.

De M. le Dr. C. Mencke, de Berlin: Proposition pour la création d'une Université atlantique dans les îles Açores.

2. Langue auxiliaire internationale.

Rapport imprimé de M. Gaston Moch (distribué aux membres du Congrès).

Lettre de M. Léon Bollack pour la confirmation des résolutions adoptées par les Congrès précédents.

Esquisse d'une grammaire de la langue internationale, par Victor Hély.

Délégation de M. Rosenberger par l'Académie internationale de langue universelle de New-York, qui recommande l'Idiôme neutral.

3. Service de presse.

Recommandation, par la députation française, du service de presse qu'elle a organisé.

Télégramme d'un ancien consul suisse (St-Gall, 22 septembre).

4. Clubs internationaux.

Lettres explicatives de M. Fr. Moscheles.

5. Mouvement ouvrier.

Brochure: „An die Machthaber der Welt", de Richard Dost, de Berlin.

Lettre de M. Ch. Couët, de Rouen, recommandant aux Congrès pacifistes de s'occuper de l'organisation internationale des ouvriers en coopérations et en syndicats.

6. Coopération pacifiste des Gouvernements.

Rapport de M. K. Rüd, de Herisau, et correspondance à ce sujet.

7. Divers.

Communication de M. Deleuil, à Barbentane, directeur-fondateur du Musée commercial à Marseille. („Porte-plume de la Paix" et „Chant de la Paix".)

Mémoire de M. A. ten Bosch, de Rotterdam, sur la création de la Société internationale de l'Exposition en faveur de la Paix.

Proposition de M. Ch. Petzoldt, à Marienbad, pour qu'il se crée partout des groupes de la Paix.

Proposition de M. Jounet, à St-Raphaël, pour qu'il soit organisé des réunions de la Conférence interparlementaire et des Congrès de la Paix.

Propositions de M. Marc Bloch, de la Chaux-de-Fonds, touchant l'influence des femmes, — la coopération de la Croix rouge, — le recrutement de nouveaux membres des Sociétés pacifistes, — et un appel aux capitalistes.

DEUXIÈME SÉANCE DU CONGRÈS

Mercredi 20 septembre, à 9 ½ heures du matin,

au Casino.

Ordre du jour:

1° *Discours des délégués* (suite).
2° *Eaux et territoires à neutraliser.*

La parole est donnée pour les discours d'ouverture qui n'ont pu être prononcés à la première séance, comme suit:

Etats-Unis. — M. le Dr. *Benjamin Trueblood* apporte, au nom de la nombreuse délégation américaine (60 délégués), ses souhaits de bienvenue. La grande patrie s'appelle Humanité. Depuis le Congrès de Boston de l'année dernière, un grand mouvement en faveur des idées pacifiques s'est produit en Amérique. Les Sociétés de la Paix ont vu s'augmenter l'effectif de leurs membres dans des proportions réjouissantes. Quarante membres du Parlement américain font partie du Parlement international.

John Hay a signé dix traités d'arbitrage, et si ces traités n'ont pas encore été ratifiés par le Parlement, la faute en est aux complications de la Constitution. L'action des quatre-vingts Chambres de commerce est considérable. Trente-cinq de ces institutions ont adhéré à l'arbitrage. Toutes travaillent à la neutralisation des routes maritimes internationales. Pendant la guerre russo-japonaise les sociétés pacifistes de l'Amérique n'ont cessé de « noyer » de leurs doléances le cabinet de travail du président Roosevelt. La population du Nouveau Monde a fini par vaincre. (Applaudissements.)

Italie. — M. *Th. Moneta,* délégué de la Société pacifique de Milan, salue la Suisse, patrie de la fédération par excellence. M. Moneta représente six sociétés italiennes.

Si les sociétés italiennes n'ont envoyé que 5 délégués au Congrès, la faute en est au terrible et récent tremblement de terre qui a jeté la terreur dans la Calabre. Les pacifistes rêvent la constitution des Etats-Unis d'Europe et la fédération des Etats du monde entier. Ils travaillent à la réalisation de ce noble but, objet constant de leurs efforts. Il est nécessaire d'organiser la Paix comme on organise la guerre. Si l'organisation de la Paix avait été

faite, les malheureux blessés, victimes du tremblement de terre en Italie, auraient reçu des secours plus prompts.

Les congressistes retourneront dans leurs foyers reconfortés pour le bon combat. (Applaudissements.)

Pays-Bas. — M. *Baart-de la Faille*, de La Haye, parle au nom de 1100 compatriotes, qui composent, en Hollande, l'armée des pacifistes. Chaque membre de la société pacifique paie 2 francs, mais reçoit gratuitement un « périodique ». A La Haye, sur 800 personnes une seulement est membre de la Société de la Paix. Sur les 1100 membres on compte 13 membres du Parlement, dont 5 ont été ministres. Sur 150 parlementaires 64 font partie de l'Union interparlementaire. C'est par la parole et par la plume que nous devons persuader les peuples de l'excellence de notre cause.

La Ligue néerlandaise souhaite que le Congrès de Lucerne réalise un progrès. (Applaudissements.)

Russie. — M. *Novikow* dit que, l'année dernière, au Congrès de Boston, il parlait au nom de 140 millions de muets. Cette année il y a progrès. Une voix se fait entendre, c'est la « Douma » ou Assemblée nationale. Jusqu'à ce jour les pacifistes russes ont été dans l'impossibilité de fonder des associations pacifiques. On leur a toujours dit: « Ne vous occupez pas de politique ». En faisant la guerre au Japon le gouvernement russe a travaillé pour la cause du pacifisme. Jamais guerre ne fut plus impopulaire en Russie. Officiers et soldats la réprouvaient. C'est une terrible leçon.

Le Parlement russe étonnera le monde par son radicalisme. Les « Zemtsvos » ne se sont-elles pas prononcées pour le vote des femmes, et, cela, à une grande majorité?

Il sortira des évènements actuels un ministère libéral, si toutefois ce ministère est nommé par le peuple. Le peuple russe proclamera la nécessité de garantir l'autonomie des nations et des peuples.

M. Novikow, qui est très applaudi, espère tout au moins qu'une notable partie de ce qu'il vient d'énoncer se réalisera.

Suède. — M. *Edouard Wawrinsky* parle, non seulement au nom de ses compatriotes de Suède, mais encore au nom de ceux d'entre eux — et ils sont nombreux — qui habitent l'Amérique. De sombres nuages se sont levés sur la Suède et sur la Norvège, mais l'orateur espère qu'avec un peu de sagesse et de réflexion ils se dissiperont.

Le roi de Suède est pacifique, mais la nation qu'il gouverne croit encore que pour assurer la Paix il faut être armé. C'est une ancienne croyance qui ne peut s'effacer en un jour. Le mouvement pacifiste est semblable aux eaux jaillissantes d'une source. On peu salir ses eaux, mais elles s'échappent toujours pures et limpides de la montagne et elles finissent par former un fleuve majestueux. (Vives marques d'assentiment.)



Suisse. — M. *Geering-Christ* parle au nom des Sociétés suisses de la Paix. Le Congrès se tient sur une terre que les héros du Grütli ont rendue libre. Il agit au nom de l'humanité, au nom des droits de l'homme, au nom de la

liberté, qui s'appelle délivrance du joug de la guerre. Puissent les délibérations de ce Congrès contribuer à nous rapprocher de ce but! (Vifs applaudissements.)

La série des discours des délégations est close.

M. *Perris*, de Londres, propose que, dans le cours des délibérations, les discours des rapporteurs soient limités à 30 minutes. Adopté.

M. *Geering-Christ*, secrétaire, donne lecture des lettres et télégrammes de félicitations, d'adhésion ou d'excuses parvenues au bureau, savoir :

D'**Allemagne,** M. le Dr *Adolphe Richter*, à Pforzheim, et M. le comte *de Bothmer*, à Wiesbaden ;

de **Belgique,** M. *de Cuyck*, Directeur politique du Courrier de la Paix, à Bruxelles, et M. *Thomas Barclay* à Liège;

d'**Espagne,** M. *Adolfo de Maglia,* Secrétaire du Comité républicain démocratique fédéral de Barcelone, et M. *Victor Pedreno*, à Madrid ;

des **Etats-Unis** d'Amérique, le *Congrès national de la Fraternité,* qui compte plus de 6 millions de membres dans les Etats-Unis et le Canada, l'*United Christian Party,* à Rock Island, Illinois, et la Women's International Peace League of America (Mrs. Mary Frost Evans, présidente) ;

de **France,** l'*Union des syndicats ouvriers* de Thiers, l'Association *La Paix et le Désarmement par les Femmes* (Mme Camille Flammarion, présidente), l'*Ecole de la Paix,* Association nationale de la jeunesse pacifique de France (M. Horace Thivet, président), la *Société de l'Education pacifique* (Mme Carlier, à Croisilles), l'*Alliance universelle des Femmes pour la Paix par l'Education,* à Paris (Mme Marya Chéliga, présidente), M. d'Estournelles-de Constant, au nom du *Groupe de l'Arbitrage international au Parlement français,* M. A. Jounet, à St-Raphaël, président de l'*Alliance universelle,* l'*Union de Pensée féminine* (Mme Lydie Martial), la *Société de la Paix d'Abbeville et du Ponthieu* (M. Jules Tripier, président), la *Ligue protectrice de l'Humanité* (M. Weil, secrétaire), la *Raison,* Union des Libres-penseurs du Puy-de-Dôme (M. Varet, secrétaire), Mme *Séverine*, M. *Lucien Le Foyer,* M. *Julien Hersant*, M. *Claudius Roy*, à Blaye, M. *Th. Ruyssen,* à Aix-en Provence, et M. *Ch. Couët*, à Rouen ;

de **Grande Bretagne,** l'*International Council of Women* (The Countess Ishbel of Aberdeen, présidente), et M. *Arnold de Lisle*, à Dudley, Worc.; the *South African Press Bureau,* à Londres;

d'**Italie,** M. *Edouard Giretti*, à Bricherasio;

des **Pays-Bas,** M. *A. ten Bosch, N. Jzu,* à Rotterdam;

de **Portugal,** M. *Magalhaës Lima,* de Lisbonne, en son nom et par mandat spécial du *Congrès de la Libre-Pensée* tenu récemment à Paris;

de **Suisse,** la *Paroisse nationale des Ponts-de-Martel*, M. *Marc Bloch*, à la Chaux-de-Fonds, M. le Dr *P. V. Gerber*, à Lucens, M. *A. Graf*, à Schwellbrunn, M. le Dr *Hertz,* Président de la Société suisse de la Paix, M. *Ed. Tallichet*, Directeur de la Bibliothèque universelle à Lausanne, M. le professeur *Montet*, à Genève, au nom du 3e Congrès international du Christianisme libéral et progressiste.

Neutralité perpétuelle des Etats scandinaves.

M. *Frédéric Bajer* présente le rapport et les propositions ci-dessous:

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

„Dans les temps passés, et particulièrement au commencement du XIXe siècle, la neutralisation d'un petit Etat comme la Suisse était généralement regardée comme un cadeau que lui faisaient les grandes Puissances de l'Europe. A présent, la déclaration de la neutralité permanente devrait être reconnue comme la manifestation d'un droit individuel ou personnel de l'Etat: c'est la pacification perpétuelle et solennelle d'un Etat. Plus il y a de nations permanentes neutres, mieux le règne de la Paix dans les relations internationales est assuré. Plus grand est le nombre d'Etats neutralisés, plus seront restreintes les limites des conflits sanglants entre les peuples.“ [1]

Reconnaissant cette vérité, le XIIIe Congrès universel de la Paix, tenu à Boston du 3 au 7 octobre 1904, a renvoyé au Bureau international de la Paix à Berne „la question de savoir s'il ne serait pas matériellement possible de limiter les ravages de la guerre en étendant à d'autres contrées dans le monde le principe de la neutralité appliqué à certains territoires et à certaines eaux navigables.“ Le Bureau a été invité à présenter un rapport à ce sujet dans un prochain Congrès.

L'Assemblée générale de la Société du Bureau, tenue à Berne le 12 novembre 1904, jugeant que „la résolution du XIIIe Congrès vise spécialement la neutralité perpétuelle des Etats scandinaves“, m'a confié la mission de

---

[1] *F. de Martens* dans la Revue des deux Mondes du 15 novembre 1903, page 816.

préparer cette partie du rapport. M. *Emile Arnaud* a été chargé de préparer pour un Congrès ultérieur le rapport sur la question pour autant qu'elle concerne d'autres Etats, territoires ou eaux navigables.

Il y a vingt-trois ans que la question de la neutralité perpétuelle des Etats scandinaves a été discutée pour la première fois dans un Congrès international de la Paix. Feu mon ami et maître, M. Ch. Lemonnier, Président de la Ligue internationale de la Paix et de la Liberté, désirait mettre cette question sur le programme de l'Assemblée générale de cette Ligue. Il me pria, en conséquence, de lui fournir les matériaux nécessaires pour une résolution qu'il voulait présenter à la réunion de Genève.

Je possède encore une copie de l'esquisse que je lui envoyai. Je commençais par citer Elisée Reclus, qui dit (Géographie universelle, V. 30): „De la Baltique aux parages de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne et du Jylland à la Suède, c'est par le même point que doivent passer marchandises et voyageurs. Un canal et un pont, pour ainsi dire, se traversent à angle droit, là où s'élève la ville de Copenhague."

Mais le Sund, sur lequel est située la ville de Copenhague, n'est encore accessible, sur toute sa longueur, qu'aux navires jaugeant moins de 22 pieds. Le Grand Belt, qui sépare les deux plus grandes îles danoises, se prête seul au passage des grands bâtiments de guerre de notre éqoque. Nous pouvons écarter le Petit Belt, trop éloigné de la route la plus courte; du reste, une grande partie de sa côte occidentale appartient à l'Allemagne depuis 1864.

Ainsi, le *Sund* semble destiné par la nature à devenir la route *commerciale*, et le *Grand Belt* à devenir la route *militaire*, route pour les navires de guerre des belligérants, au delà et en deçà de la porte de la Baltique.

Comme la rive orientale du Sund appartient à la Suède, il faut, pour mettre à l'abri de tout péril de guerre ce passage de la plus grande importance pour le commerce universel, que le Danemark et la Suède s'entendent sur une déclaration commune impliquant sa neutralité en temps de guerre. Mais géografiquement — c'e'st-à-dire: stratégiquement — la Suède est unie à la Norvège. Il s'agit donc d'une question qui intéresse les trois Etats scandinaves, dont les côtes forment la porte de la Baltique.

Le 16 septembre 1883, la Ligue, réunie à Genève, vota, à l'unanimité, la résolution relative à la neutralité perpétuelle des Etats scandinaves. On lira encore avec intérêt, dans le Bulletin officiel de la Ligue (p. 78—102), le Rapport, préparé par le Comité central et lu par Mme Gœgg, ainsi que le résumé de la discussion qui a précédé la résolution de l'Assemblée.

A Berne, la même résolution fut votée en principe le 6 août 1884, par un Congrès international de la Paix, dont M. Hodgson Pratt avait pris l'initiative. Le Congrès avait lieu dans la salle du Conseil national suisse. J'eus l'honneur de saisir le Congrès de la proposition qui a été votée; j'y étais d'ailleurs autorisé par l'Association de la Paix de Danemark, dont j'étais alors le président.

Au premier Congrès scandinave de la Paix, tenu à Göteborg (en Suède) la même résolution fut votée le 19 août 1885 pour la troisième fois.

Enfin, le premier Congrès universel de la Paix, tenu à Paris, approuva, le 26 juin 1889, le principe de la neutralisation des trois Etats scandinaves proclamé ainsi pour la quatrième fois.

Comme à Berne en 1884, à Göteborg en 1885 et à Paris en 1889, j'aurai ici l'honneur d'être le rapporteur ou l'un des rapporteurs, sur une résolution semblable, dans un Congrès international de la Paix.

Je passe sous silence les discussions qui ont eu lieu sur cette question dans les Parlements scandinaves et dans une Conférence interparlementaire.[1]

Comme la neutralité perpétuelle des trois Etats scandinaves a été motivée, discutée et résolue bien des fois depuis 1883, par des amis de la Paix, qu'elle fait l'objet d'une littérature complète et qu'elle n'a presque jamais soulevé quelque opposition, je crois pouvoir me borner à prier le présent Congrès d'adopter la résolution suivante:

Résolution:

„Considérant que le Sund, qui sépare les côtes les plus rapprochées du Danemark et de la Suède, est un passage de la plus grande importance pour le commerce universel;

„Considérant que le Sund ne peut être mis à l'abri de tout péril de guerre que par une déclaration de la Suède et du Danemark qui interdise l'accès de ce passage à tout bâtiment de guerre appartenant à des Puissances belligérantes, de telle sorte qu'aucun de ces navires ne puisse même apparaître en temps de guerre dans ces eaux, qui resteraient, au contraire, ouvertes en tout temps aux navires de commerce, même appartenant aux belligérants, ainsi qu'aux navires de guerre appartenant aux neutres;

„Considérant que cette interdiction n'est possible qu'à la condition que le Grand Belt, qui sépare les deux plus grandes iles danoises, reste ouvert en tout temps, même aux navires de guerre appartenant aux belligérants;

„Considérant que la neutralité de ces canaux interocéaniques entre la Baltique et la Mer du Nord, établie sur les bases sus-indiquées, ne saurait être maintenue d'une manière effective sans la neutralité perpétuelle des trois Etats scandinaves qui possèdent les côtes de ces eaux;

„Le Congrès émet le vœu que ces trois Etats — la Norvège, la Suède et le Danemark — se déclarent neutres en principe et d'une façon permanente, et que cette neutralité consiste:

„Relativement au territoire continental et insulaire des trois Etats scandinaves, en ce que toutes les parties de ce territoire soient en tout temps absolument neutres; et

„Relativement aux eaux principales qui divisent ce territoire, en ce que leur neutralité soit établie sur les bases sus-indiquées, et au surplus d'après les règles généralement reconnues du droit international."

M. *Arnaud* constate que c'est en Suisse, dans les Congrès internationaux de la Ligue de la Paix et de la Liberté, qu'ont

---

[1] Voir surtout: *A. Hedin* (député suédois): La neutralité des Etats scandinaves (Stockholm 1899), — *Horst* (ancien député norvégien): Rapport.... sur la question de la neutralité des Etats scandinaves (Kristiania 1902), — Compte-rendu de la XIe Conférence interparlementaire (Vienne 1903, p. 85—95 et 147—160), — *René Waultrin:* La neutralité scandinave (dans la Revue générale de droit international public, Paris 1904), communiquant aussi une bibliographie plus ample, à laquelle il faut ajouter la brochure danoise: Ideen til Nordens, saerlig Danmarks, vedvarende nevtralitet, par *Fr. Bajer* (Copenhague 1900), et *H. Koht:* L'œuvre de l'Etat norvégien pour l'arbitrage et la neutralité (Kristiania 1905).

été soulevés, pour la première fois, deux ordres de questions qui sont aujourd'hui bien entrées dans les préoccupations gouvernementales; l'une, celle des traités d'arbitrage permanents, est l'objet des nombreuses réalisations que l'on sait; l'autre, la neutralité perpétuelle à déclarer par les Etats qui veulent être neutres, sera, sans doute, l'un des éléments principaux de la conciliation entre la Suède et la Norvège et de l'entente cordiale qui, ainsi que nous le souhaitons tous, s'établira entre elles.

M. Arnaud félicite M. Bajer d'avoir été l'initiateur de cette question sur la neutralité aux Congrès de la Paix, et aussi d'apporter, par son projet de résolutions, l'indication des moyens par lesquels peut s'accomplir ce progrès considérable dans le domaine du droit international.

MM. *Alexander* et *Quidde,* rapporteurs de la Commission, approuvent les paroles de M. Arnaud et appuient le projet de résolution de M. Bajer.

M. *Joshua L. Baily*, de Philadelphie, trouve naturelles les propositions de M. Bajer, parce que, aux Etats-Unis, en 1812, il a été créé une neutralité entre l'Angleterre et le Canada sur une distance de trois mille milles de lac. Maintenant il n'existe plus aucune forteresse et aucun navire de guerre dans ce rayon. M. Baily ne voit pas pourquoi ce qui a été fait en Amérique ne pourrait pas être suivi en Europe.

Les résolutions de M. Bajer, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

TROISIÈME SÉANCE DU CONGRÈS

Mercredi 20 septembre, à 3 ½ heures de l'après-midi,

au Casino.

— — —

Ordre du jour:

1° *Rapport sur les évènements de l'année.*
2° *Arménie et Caucase.*
3° *Paix russo-japonaise.*
4° *Rapprochement franco-allemand.*

M. *Houzeau*, sénateur, rapporteur de la Commission A (Actualités), donne lecture du Rapport suivant du Bureau international de la Paix sur les principaux évènements de l'année ayant trait à la Paix et à la Guerre:

Rapport sur les évènements de l'année 1904/1905

ayant trait à la Paix et à la Guerre.

Les massacres en Mandchourie durant les onze mois qui se sont écoulés depuis la réunion du XIII[e] Congrès universel de la Paix à Boston en octobre 1904 ont fini de discréditer la guerre dans le monde entier. Le soulèvement de l'opinion publique est général et partout on a le sentiment que les nations, comme les individus, ne peuvent plus vivre sans la sécurité du lendemain.

Aussi les populations ont-elles poussé un immense soupir de satisfaction quand se sont réunis à Portsmouth, dans les Etats-Unis d'Amérique, les délégués officiels des gouvernements de la Russie et du Japon, grâce à la persévérante initiative du Président Th. Roosevelt, pour arrêter les conditions de la paix entre les deux belligérants, et surtout quand la nouvelle de la signature du contrat de paix s'est répandue sur le monde comme l'arc-en-ciel à la fin d'un orage.

Il va sans dire que les conditions de la paix sont diversement appréciées et que chacune des parties en cause aurait désiré recevoir plus qu'on ne lui concède. On voit aussi divers organes de la presse européenne chercher anxieusement quelles pourraient être pour les pays occidentaux les conséquences de la paix de Portsmouth. Nous voulons admettre que les puissances en cause

ont parfaitement su ce qu'elles faisaient en signant l'acte de paix et que par une loyale entente les autres puissances bénéficieront aussi de la cessation de la guerre en Extrême-Orient.

Quoi qu'il en soit, l'humanité se trouve délivrée du cauchemar terrible d'une guerre qui lui faisait horreur. Les sociétés de la Paix, les groupes parlementaires, tous les organes de l'idée pacifiste, ont apporté à ce soulagement des peuples un concours incessant, par la presse, par les assemblées publiques, par de vastes pétitionnements, par le jeu constant des influences personnelles et collectives auprès des Gouvernements, jusqu'au moment où, tenant loyalement la promesse qu'il avait faite en septembre 1904 à une délégation de la Conférence interparlementaire, l'honorable Président des Etats-Unis d'Amérique s'est mis courageusement à la brêche pour que la Russie et le Japon ne pussent refuser une réconciliation.

Honneur à ce généreux ami de la paix!

L'incident de la Mer du Nord, qu'on a appelé l'*affaire de Hull*, a fourni, de son côté, l'occasion de constater avec quelle facilité l'arbitrage international écarte les conflits. On ne l'oubliera pas.

Le litige du *Maroc,* entre la France et l'Allemagne, a donné des inquiétudes. On a craint que l'intervention inattendue de l'Empereur d'Allemagne dans l'œuvre d'expansion de la France sur le territoire marocain, par suite de l'entente anglo-française, ne troublât les rapports pacifiques sur le continent européen et ne créât des difficultés inquiétantes. Ces craintes sont aujourd'hui dissipées.

L'horizon politique de l'Europe n'est cependant pas sans nuages.

La *question d'Orient* continue à surcharger les protocoles diplomatiques, et soit qu'on tourne les yeux du côté de l'île de *Crête*, où continue l'insurrection en faveur d'une annexion à la Grèce malgré l'opposition armée des puissances, vers la *Macédoine,* où la confusion devient à l'état chronique, vers la malheureuse *Arménie,* martyr de la déplorable administration turque, vers le *Caucase,* où sévit la guerre civile, on ne peut que se demander ce qu'attendent les puissances signataires du traité de Berlin du 13 juillet 1868 pour faire entendre enfin leur voix libératrice.

Nous ne pouvons, à ce propos, que renouveler les conclusions de notre Rapport de l'année dernière touchant la Macédoine et l'Arménie.

La *rupture de l'Union de la Suède et de la Norvège* n'a pas été l'un des évènements les moins importants de l'année courante. Elle touchait avant tout à des questions d'ordre intérieur, mais elle affectait aussi certaines relations internationales, qu'elle menaçait de compliquer. Ce n'est pas ici le lieu de discuter les motifs de la séparation, mais nous tenons à constater que dans les deux Etats les amis de la Paix ont rempli leur devoir en contribuant fortement à diriger les esprits dans une voie de bienveillance et d'équité.

Des troubles survenus dans le monde universitaire d'Insbruck ont un moment fait craindre des *complications entre les Gouvernements de l'Autriche et de l'Italie.* On a parlé de sentiments hostiles qui se manifesteraient par des mesures intempestives de défense militaire aux frontières des deux pays; mais jusqu'à présent il n'y a pas lieu de donner une bien grande importance aux bruits qui ont couru à ce propos.

Nous signalons aussi, au nombre des nuages qui pourraient un jour assombrir l'horizon politique international, la question de la *fermeture*, projetée dit-on, *des détroits de la Mer Baltique*. Cette question n'offre pas un caractère d'actualité qui en fasse l'objet de préoccupations immédiates, mais il pourrait surgir quelque incident qui forçât l'opinion publique à s'en occuper. Dans ce cas, les amis de la Paix seraient fidèles à leurs principes en se prononçant pour la liberté des mers la plus large et la plus complète possible.

Les *procédés de colonisation* dans certains pays, en Afrique principalement, ont donné lieu à de nombreuses et sérieuses réclamations dans le courant de l'année. Nous souhaitons vivement que les principes recommandés en cette matière par de nombreux Congrès universels de la Paix trouvent le plus tôt possible leur application dans les colonies, délivrées enfin du joug de l'arbitraire et des actes de cruauté systématique.

Au rebours de ces manifestations inquiétantes de la vieille politique basée sur le droit du plus fort, nous sommes heureux de pouvoir constater ici qu'un vent d'apaisement général souffle actuellement sur le monde. Le bon sens des masses a compris les persévérants efforts des pacifistes, et chez elles le gain de la cause éminemment humanitaire de la Paix par la justice internationale ne saurait plus faire l'objet d'un doute. Un esprit tout semblable s'introduit dans les Parlements avec une puissance toujours plus grande, et les Gouvernements eux-mêmes proclament en toute occasion leur désir de maintenir la paix, condition essentielle de la prospérité des peuples.

Nous citons ici pour mémoire, à l'appui de notre affirmation, les nombreuses *visites* que se sont faites les chefs d'Etats et les Groupes parlementaires, les *fêtes internationales* qui ont affirmé la volonté des nations de vivre en paix les unes avec les autres, et les congrès tenus par la Presse, par les Instituts de droit, par les Sociétés coopératives, par les Loges maçonniques.

Quant aux *traités d'arbitrage international* signés depuis la date du XIIIe Congrès universel de la Paix, en voici la nomenclature:

Suisse et Belgique	novembre 1904.
„et Grande-Bretagne	„
„et Italie	„
„et Suède et Norvège	„
„et France	„
„et Autriche-Hongrie	„
Russie et Belgique	„
Belgique et Suède et Norvège	décembre 1904.
Russie et Suède et Norvège	„
Angleterre et Autriche	12 janvier 1905.
Belgique et Espagne	Janvier 1905.
Russie et Danemark	1er mars 1905.
Danemark et Belgique	20 avril 1905.
Italie et Pérou	18 avril 1905.
Belgique et Grèce	2 mai 1905.
Suède-Norvège et Portugal	6 mai 1905.
Belgique et Roumanie	27 mai 1905.

Pays-Bas et Grande-Bretagne avril 1905.
France et Pays-Bas „
Danemark et Pays-Bas „

Nous ne pouvons mieux terminer le présent rapport qu'en rappelant la promesse faite par le président Roosevelt de prendre l'initiative d'une seconde Conférence des délégués des Etats à La Haye dès que sera devenue définitive la paix qui met fin à la guerre russo-japonaise. Ici encore, le Président des Etats-Unis d'Amérique prend une position qui lui fait honneur.

***Berne,* le 15 septembre 1905.**

Pour le Bureau international de la Paix,
Elie Ducommun.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

Rapport et propositions sur l'Arménie et le Caucase.

(Commission A. Rapporteur: M. *Pierre Quillard.*)

Le rapporteur rappelle que les articles 23 et 61 du traité de Berlin n'ont jamais été appliqués. Les Congrès de Monaco et de Boston se sont occupés de la question arménienne, mais sans succès; c'est pour cette raison qu'elle revient aujourd'hui devant le Congrès. Les puissances signataires du traité de Berlin ont l'impérieux devoir de faire respecter par la Turquie les articles qui concernent l'Arménie. Les massacres et les spoliations continuent dans ce malheureux pays et toutes ces horreurs se passent sous les yeux des nations civilisées sans qu'elles sourcillent. M. Quillard fait un tableau émouvant des atrocités commises par les Turcs.

Les massacres en Transcaucasie doivent également nous préoccuper. La population de ce pays est d'environ six millions d'âmes. Au lieu de répandre l'instruction dans la population, le gouvernement y répand le fléau de l'alcoolisme. Bakou a été le théâtre d'effroyables massacres. Les autorités ont-elles fait leur devoir? Non. Il y a des responsabilités à Tiflis et à Bakou, mais il en existe encore ailleurs.

Nous sommes aussi coupables, puisque c'est grâce à notre manque d'initiative que les Gouvernements restent inertes. Notre devoir est de protester énergiquement contre de tels faits. Au nom de la Commission A, M. Quillard motive la résolution suivante:

„Le XIVe Congrès international de la Paix, renouvelant les vœux des Congrès antérieurs, demande instamment aux Puissances signataires du Traité de Berlin de faire appliquer enfin les réformes prévues par les articles 23 et 61 de ce Traité pour l'Arménie et la Macédoine et déterminées plus spécialement dans le mémorandum de mai 1895.

Il adresse aux victimes des massacres de Transcaucasie l'expression de ses sympathies et il a la douleur de constater que le Gouvernement russe et les autorités locales n'ont ni prévenu ni arrêté les massacres."

M. *Nattan Larrier* trouve que la seconde partie de la résolution n'est pas assez énergique. Il propose de substituer au terme „douleur" le mot „indignation".

M. *Novicow* exprime le profond chagrin qu'il a ressenti en apprenant la nouvelle des massacres de Bakou. (Appl.)

Mme *Thoumaïan,* Arménienne, dit que son cœur se brise quand elle pense aux malheurs qui depuis si longtemps désolent son pays. Que réclament les malheureuses populations arméniennes? La justice; c'est-à-dire le droit d'adorer Dieu comme elles l'entendent. L'orateur se demande si nous avons tout mis en œuvre pour secourir et délivrer l'Arménie. Nous ne faisons pas assez pour ce peuple infortuné.

M. *Moscheles* propose d'introduire dans la résolution . . . „et flétrissent l'action criminelle du gouvernement."

Mme *Marya-Chéliga* dit qu'on parle bien des victimes de l'Arménie et du Caucase, mais qu'on ne souffle mot des victimes juives et polonaises immolées grâce à la connivence du gouvernement russe.

M. *Quillard* propose de mentionner aussi les enfants russes.

M. *Novicow* proteste contre l'imputation que le gouvernement russe aurait fourni des armes aux massacreurs de Bakou.

Miss *Robinson:* Nous devons nous en tenir aux articles du traité de Berlin.

Le premier alinéa est adopté et l'assemblée renvoie à la Commission le second alinéa pour une nouvelle rédaction.

Paix entre la Russie et le Japon.

Au nom de la Commission A, M. *Houzeau,* rapporteur, lit le texte d'un télégramme à adresser au Président Roosevelt pour le

féliciter de la grande part qu'il a prise aux tractations entre la Russie et le Japon pour aboutir enfin à la conclusion d'une Paix honorable entre les deux pays.

M. *Alfred-H. Fried,* de Vienne (Autriche), s'oppose à l'envoi d'un télégramme à M. Roosevelt. Si le Congrès se prononce pour l'affirmative, il propose que la teneur du télégramme soit modifiée, M. Roosevelt n'ayant rien fait pour empêcher la guerre russo-japonaise.

MM. *Quidde* et *Kolben* proposent le renvoi à la Commission, ce qui est voté.

La Commission se retire et revient avec le texte suivant, que l'assemblée accepte à l'unanimité:

„*Président Roosevelt, Washington.*

„Le Quatorzième Congrès universel de la Paix, assemblé à Lucerne, vous félicite pour le service éminent que vous avez rendu à la cause de la Paix et vous exprime la certitude que vous continuerez à travailler à cette œuvre glorieuse.“

* * *

Voici le texte de la réponse du Président Roosevelt, parvenue au Congrès le 23 septembre:

„*Congrès universel de la Paix à Lucerne.*

„Le Président, appréciant hautement votre télégramme, me charge de vous remercier pour votre courtoise constatation des services qu'il a rendus à la cause de la Paix.

Alvey A. Adee,
Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique.“

Rapprochement entre la France et l'Allemagne.

M. *Houzeau* rapporte au nom de la Commission A.

Je sens, dit le rapporteur, toute la responsabilité qui pèse sur moi en ce moment en vous proposant les résolutions que la Commission unanime vous présente. Voici trois ans que cette question traîne dans nos ordres du jour, il est temps de la liquider.

M. Houzeau donne lecture des deux projets de résolutions suivants:

Iʳᵉ Proposition.

„Le XIVᵉ Congrès universel de la Paix,

Considérant que tout antagonisme permanent ou accidentel entre la France et l'Allemagne est éminemment préjudiciable, tant à la cause de la Paix et du progrès qu'aux intérêts matériels et moraux, non seulement de ces deux Puissances elles-mêmes, mais aussi de l'ensemble du monde civilisé; qu'il est, par conséquent, d'un intérêt universel d'en faire cesser ou d'en éviter les causes;

Exprime ses sympathies les plus chaudes pour tous les efforts qui ont pour but le rapprochement franco-allemand et une entente cordiale des deux nations;

Demande la reconnaissance générale d'un système de droit international basé sur les principes de justice et de liberté et assurant le règlement juridique de tous les différends internationaux;

Reconnaît comme un des éléments essentiels de ce système le principe qu'il est défendu de disposer politiquement de territoires sans le libre consentement de leurs populations;

Exprime la conviction que, lorsque ce système sera solidement établi, les questions de nationalités, maintenant si brûlantes, perdront beaucoup de leur acuité et qu'alors il sera possible d'appliquer les principes du droit, ainsi reconnu, aux résultats des anciennes conquêtes,

Et émet le vœu que les Gouvernements français et allemand entrent en négociations et s'efforcent, par des concessions réciproques et au besoin par des compensations équitables, à établir entre les deux pays un régime de paix et de droit conforme tant à leur intérêt qu'à celui du monde civilisé."

IIᵉ Proposition.

„Le XIVᵉ Congrès universel de la Paix considère que le meilleur moyen d'arriver à la création du système de droit international consiste à propager, surtout dans les pays où ils sont moins généralement acceptés, les principes suivants, qui ont été unanimement proclamés par les Congrès universels de la Paix de Rome, de Budapest et de Hambourg:

Art. 1. Les rapports entre les nations sont régis par les mêmes principes de droit et de morale que ceux qui règlent les rapports entre les individus.

Art. 2. Nul n'ayant le droit de se faire justice, aucune nation ne peut déclarer la guerre à une autre.

Art. 3. Tout différend entre les nations doit être réglé par voie juridique.

Art. 4. L'autonomie de toute nation est inviolable.

Art. 5. Il n'existe pas de droit de conquête.

Art. 6. Les nations ont le droit de légitime défense.

Art. 7. Les nations ont le droit inaliénable et imprescriptible de disposer librement d'elles-mêmes.

Art. 8. Les nations sont solidaires les unes des autres.

Le Congrès, en conséquence, fait appel à tous les esprits éclairés, qu'ils appartiennent au monde du Droit, des Lettres, des Sciences et des Arts, ou au monde de l'Agriculture, du Commerce ou de l'Industrie, pour qu'ils consacrent, dès à présent, tous leurs efforts à propager des principes de droit et de morale de nature à favoriser l'organisation de la Paix générale, la solution juridique de tout litige international et la création d'une Fédération internationale."

M. le professeur *Quidde*. J'éprouve un grand sentiment de satisfaction de ce qu'après diverses difficultés nous soyons arrivés à une entente. Dans toute l'Allemagne, même en dehors de nous, il n'y a personne qui ne désire du fond du cœur un rapprochement de l'Allemagne et de la France et une sincère réconciliation des deux peuples. (Applaudissements.) Il n'y a plus, en Allemagne, de haine contre les Français. Nous savons qu'il y a en France une blessure qui n'est pas encore cicatrisée. Nous avons toujours, quant à nous, donné chaleureusement en exemple à nos concitoyens l'attitude des pacifistes français, qui ont réussi malgré tout à gagner en France à l'idée de la Paix un grand nombre d'adhérents et une grande influence. Quant aux différences qui peuvent exister encore entre les Français et nous, l'idée de la Paix et les principes du nouveau Droit international que nous préconisons les aplaniront sans aucun doute.

Dans la résolution proposée nous montrons le moyen de parvenir à l'entente désirée. Le rapprochement des deux peuples est nécessaire au développement de l'idée humanitaire. (Bravos.) L'esprit allemand et l'esprit français doivent former un jour une unité. Nous avons à nous instruire les uns par les autres. Notre réconciliation n'a que la Paix pour but et personne ne peut supposer que cette réconciliation est dirigée contre un tiers. Nous travaillons au rapprochement de la France et de l'Allemagne comme fondement de la Paix générale. (Vifs applaudissements.)

M. *F. Passy* succède à M. Quidde. Dans un discours vibrant et émouvant il supplie ses collègues du Congrès de voter les résolutions que la Commission unanime propose à leur sanction. La réconciliation entre l'Allemagne et la France est grandement désirable. De part et d'autre des fautes ont été commises. Oublions-les ou réparons-les pour que ces deux pays puissent reprendre leur place à la tête de la civilisation!

M. Passy remercie M. Quidde de ses paroles généreuses, et,

s'avancant vers lui, il lui tend la main comme symbole d'union et d'amitié entre les deux peuples. (Applaudissements enthousiastes.)

M. le Président annonce que les orateurs inscrits, MM. Arnaud, Jouet, Molenaar et Novicow, n'insistent pas pour prendre la parole.

Les deux résolutions, mises aux voix, sont votées avec enthousiasme et à l'unanimité.

QUATRIÈME SÉANCE DU CONGRÈS

Jeudi 21 septembre 1905, à 9 heures du matin,

au Casino.

Ordre du jour:

1° *Caisses de propagande pacifiste.*
2° *Neutralisation des routes maritimes.*
3° *Arménie et Caucase.*

Après l'ouverture de la séance, M. *Bonet-Maury* donne lecture de la communication suivante:

Messieurs.

J'ai l'honneur, en qualité de vice-président de la *Ligue internationale contre l'athéisme* (Paris), de vous apporter les vœux que nous formons pour le succès de vos travaux et le triomphe de la cause de l'arbitrage international. Depuis quelques années, un groupe extrême de libres-penseurs s'efforce d'accaparer la cause pacifiste; ils rendent toutes les religions responsables des discordes civiles et politiques, et, partant, voudraient bannir l'idée de Dieu de la conscience humaine, afin d'établir la Paix universelle. Il appartient à notre Société, qui se compose d'israélites et de philosophes, de catholiques et de protestants, réunis fraternellement sur la base de la religion naturelle, de parler de tolérance et de conciliation entre les peuples.

Nous savons, mieux que personne, qu'on a, au nom de la religion, commis les crimes les plus atroces et provoqué les guerres les plus meurtrières, et nous sommes les premiers à les condamner. Mais, d'abord, il n'est pas exact que les passions religieuses aient été la cause de toutes les guerres; un grand nombre ont été amenées par l'ambition conquérante ou l'avidité des capitalistes. Et puis est-il juste d'imputer à la religion les guerres soulevées par des prêtres mondains ou par des souverains qui prenaient le masque de la religion? Ne sont-ce pas les vieux prophètes d'Israël qui ont annoncé, sous la forme du règne du Messie, une ère de Paix et de bonheur dans toutes les nations? N'est-ce pas le Prophète de Nazareth qui a proclamé dans son évangile la Paix et la bonne volonté entre les hommes? Ne sont-ce pas des penseurs chrétiens: un Amos Comenius, un Hugo Grotius, un Kant, un abbé de St-Pierre,

qui, les premiers, ont proposé un tribunal arbitral européen? Sans remonter si haut je me souviens qu'au premier Congrès de la Paix et de la Liberté assemblé à Genève (1867) sous la présidence du général Garibaldi, le héros de l'indépendance italienne, qui était un grand pacifiste, a prononcé ces paroles mémorables:

« Il n'y a personne qui puisse détacher la question religieuse de la question politique. Les prêtres ont commis des abus, corrigeons-les; mais il faut maintenir la religion de Dieu. Or, par là, j'entends la religion de la vérité, de la raison et de la justice. Nous consacrons au néant le sacerdoce de l'ignorance; mais le Congrès consacre au sacerdoce les hommes d'élite de la science et de l'intelligence. La religion doit se propager par l'instruction, l'éducation et la vertu ».

Mazzini, le grand patriote italien, qui avait adhéré au Congrès de la Paix, a maintenu dans son beau livre: « *Droits et devoirs de l'homme* », l'idée de Dieu à la base de la morale et de la solidarité humaine. Notre illustre poète, Victor Hugo, ne pensait pas autrement.

Nous croyons avoir le droit de conclure en vous disant, au nom de la « Ligue nationale contre l'athéisme »: Ne confondez pas la religion en soi, le Christianisme en particulier, avec les caricatures monstrueuses, sous la forme desquelles elle a été parfois représentée. Ne confondez pas le Christ avec ses ministres souvent indignes. C'est lui qui a été le premier des pacifistes; car c'est lui qui a prononcé ces paroles: « Vous n'avez qu'un seul Père — notre Père qui est aux cieux — et, pour vous, vous êtes tous frères ».

Caisses de propagande pacifiste.

M. Edwin *Ginn*, de Boston, présente une proposition, appuyée par la Commission C (propagande) tendant à la constitution d'une organisation centrale afin de discuter les questions pratiques qui peuvent se présenter dans le cours d'une année. Les journaux pacifistes ne suffisent pas à éclairer les populations. Pour agir, l'orateur recommande l'influence de l'école, de la presse et de l'église. Un bureau de rédaction et d'informations avec un rédacteur en chef rendrait des services.

En Amérique, on a fondé une bibliothèque pacifiste, mais les livres ne se vendent pas assez. Il faut mettre de l'enthousiasme dans la propagande des idées pacifistes et „faire appel au concours de quelques hommes appartenant au monde des affaires pour subventionner le mouvement de la Paix".

M. Ginn lit ensuite sa proposition, ainsi conçue:

„Le Congrès recommande aux Sociétés pacifiques de faire appel, en chaque pays, au concours de quelques hommes, appartenant au monde des affaires, pour appuyer et subventionner le mouvement de la Paix, de manière à fonder, parallèlement à la Caisse centrale de Berne, des Caisses de propagande administrées localement.“

M. *Spalikowsky:* Pour la France il existe, à Paris, un bureau d'informations qui est au courant de tout ce qui se fait dans le monde pacifiste. Ce Bureau adresse à trois cents journaux des informations puisées à bonne source, informations qui sont généralement reproduites. Malheureusement, la grande presse nous échappe; il faut absolument la conquérir et comment? A l'aide de l'argent. Réunissons les fonds nécessaires; nous pourrons alors faire une propagande plus active.

M. *Burrows* propose la suppression des mots „appartenant au monde des affaires“. Cet amendement est combattu par M. *Allégret,* qui maintient le terme „d'hommes appartenant au monde des affaires“ en opposition à celui „d'amis du pacifisme“, qui est proposé.

M. *Arnaud* propose de rédiger comme suit le membre de phrase en question: „quelques hommes appartenant au monde du commerce, de l'industrie et des affaires“.

M. *Burrows* défend son point de vue; parlant au nom de deux millions d'ouvriers de la Grande-Bretagne, il redoute l'intervention dans le pacifisme des grands capitalistes, des millionnaires. L'action exercée par ces derniers ne peut qu'entraver le mouvement.

M. *Arnaud* retire son amendement. M. *Baart-de la Faille* repousse la proposition de M. Ginn: les pacifistes n'ont pas besoin de l'argent des millionnaires pour les aider dans l'œuvre de la propagande.

M. *Ginn* regrette qu'on ne l'ait pas compris. Ne vaudrait-il pas mieux prendre l'argent où il se trouve?

M. *Mead*, Etats-Unis, trouve ce débat malencontreux. M. Ginn a recueilli, à lui seul, dans les Etats-Unis, de 12 à 15 mille dollars pour la propagande pacifiste. Pourquoi ne l'imiterait-on pas ailleurs et pourquoi aussi le Congrès ne prendrait-il pas l'initiative de recueillir des fonds?

On propose le renvoi de la proposition de M. Ginn au Bureau international de la Paix à Berne.

Plusieurs congressistes demandent la clôture. M. Arnaud s'y oppose. Finalement la clôture est prononcée.

Le Président constate qu'on se trouve en présence: 1° d'une proposition; 2° d'un amendement et 3° d'une demande de renvoi au Bureau international de la Paix à Berne. Il fera d'abord voter sur cette dernière proposition. Le renvoi est voté à une grande majorité.

Neutralisation des routes maritimes.

Au nom de la Commission B (Droit international), M. *Alexander* et M. *Arnaud* rapportent sur la neutralisation des routes maritimes. Ce dernier donne lecture de la résolution suivante:

„Le Congrès apprend avec satisfaction que l'Union des Chambres de Commerce de l'Etat de Massachussets a proposé la neutralisation des routes maritimes suivies par les différentes lignes de paquebots transatlantiques, et que l'Association de Droit international, dans la Conférence récente de Christiania, a adopté une résolution en faveur de l'exemption de la saisie en temps de guerre pour les vapeurs de malles-postes et de passagers, sous réserve de pénalités sévères, stipulées par convention internationale, pour le cas de chargement et de transport, par ces navires, de la contrebande de guerre.

Le Congrès approuve ces deux propositions, dont le résultat serait de diminuer les risques actuellement encourus par les navires employés au service des postes et des passagers, vu que ces risques causent, ainsi que le prouve l'expérience récente, de grands torts au commerce neutre et régulier.“

Un délégué du Massachussets, M. *Ashton Lee*, représente la Fédération des Chambres de Commerce de son pays. Il constate que le St-Laurent et les grands lacs d'Amérique ont été neutralisés il y a 75 ans et que depuis lors aucun vaisseau de guerre n'a été lancé dans ces eaux. La ruine des forteresses atteste ce que l'on peut obtenir par la neutralisation. On peut compter sur l'appui des Chambres de Commerce de l'Etat du Massachussets.

Mme *Mead* tient à ajouter quelque chose à ce qui vient d'être dit. Les frais de guerre ont doublé depuis peu d'années. Il est à espérer que la 2e Conférence de la Haye saura prendre des mesures pour arrêter la progression des armements.

Il y a actuellement sur les chantiers de l'Angleterre deux cuirassés en construction. L'un d'eux reviendra à près de 100

millions de francs. Si l'on n'arrive pas à opposer une digue aux armements ruineux des puissances, les Etats iront à la banqueroute!

M. *Trueblood* appuie le projet de résolution pour la neutralisation des grandes routes maritimes. La puissante Compagnie de navigation (orientale) de l'Océan pacifique a déclaré, au cours de la guerre russo-japonaise, qu'elle retirerait ses vaisseaux, vu les grands dangers qu'ils couraient par suite des torpilles et des mines sous-marines posées par les belligérants. Si les gens veulent se battre, dit M. Trueblood, qu'ils le fassent en dehors des routes de la civilisation!

La question de la neutralisation des grandes voies maritimes avait déjà été posée, mais sans succès, avant l'ouverture des hostilités en extrême Orient.

M. *Nattan Larrier*, de Paris, combat la proposition. M. Trueblood lui a justement, sans le vouloir, fourni des arguments. Si les Compagnies de navigation et des chemins de fer et les négociants parvenaient à s'assurer contre les risques qu'ils courent en temps de guerre, ils ne viendraient pas à nous. Aurions-nous la Paix en extrême Orient si les intérêts des Etats-Unis n'avaient été gravement compromis par la récente guerre?

M. *Alexander*, rapporteur, regrette que M. Nattan Larrier n'ait pas assisté aux délibérations de la Commission. Il aurait peut-être changé d'avis.

M. *Arnaud* se demande si, nous, les pacifistes, nous devons chercher à aggraver le mal pour arriver au bien. C'est le pis-aller que l'on soutient ici. Si, malheureusement, une guerre continentale venait à éclater, les ressources de l'Europe seraient bien vite épuisées. Que deviendraient alors les non-combattants et surtout les vieillards, les femmes et les enfants, si les ressources alimentaires ne nous arrivaient plus d'Amérique?

M. *La Fontaine*, de Belgique, appuie la manière de voir de M. Nattan Larrier. Plus les guerres deviendront terribles, plus nous avons de chances de les voir cesser; plus les intérêts matériels seront menacés, plus aussi nous verrons venir à nous ceux qui les possèdent et en vivent.

La clôture de la discussion est demandée. A la votation, la non entrée en matière est votée par 135 voix contre 99.

Arménie et Caucase.

La nouvelle rédaction suivante du 2[e] alinéa de la résolution relative aux questions de l'Arménie et du Caucase est proposée par la Commission A:

„Le Congrès adresse l'expression de ses chaleureuses sympathies aux victimes des massacres de Transcaucasie, ainsi qu'aux victimes israélites, polonaises, et d'une façon générale aux victimes russes de toutes les villes éprouvées.

Il dénonce la criminelle inertie du Gouvernement russe et des autorités locales, qui n'ont ni prévenu ni arrêté ces massacres."

Cette rédaction est adoptée.

CINQUIÈME SÉANCE DU CONGRÈS

Vendredi 22 septembre, à 8 1/2 heures du matin,

au Casino.

Ordre du jour:

1° *Suède et Norvège.*
2° *Guerre russo-japonaise.*
3° *Félicitations à M. Richard Bartholdt.*
4° *Vénézuéla.*
5° *Langue auxiliaire internationale.*
6° *Enseignement international.*

Suède et Norvège.

La proposition suivante de la Commission A est votée par acclamations:

„Le Congrès exprime sa vive satisfaction à l'annonce faite samedi soir, le 16 courant, que les représentants de la Suède et de la Norvège, réunis à Carlstad, étaient arrivés à un accord de principe sur les questions de controverse entre eux, résultat qui met fin au danger d'un conflit armé. Le Congrès félicite le peuple norvégien de ce qu'il a obtenu l'indépendance complète sans verser une goutte de sang; il félicite également le roi et le peuple suédois pour la noble abnégation dont ils ont fait preuve en reconnaissant le désir unanime de la Norvège pour une séparation amicale. Le Congrès se réjouit particulièrement de ce que les conditions de l'accord survenu entre les deux peuples comprend la démolition de forteresses qui pourraient paraître comme une menace de guerre, et un traité d'arbitrage qui sera, il l'espère, semblable à ceux qui ont été conclus précédemment entre le Danemark et les Pays-Bas et entre le Chili et la République Argentine.

Au nom des amis de la Paix du monde entier, le Congrès remercie les hommes d'Etat qui, par leurs sages concessions réciproques, ont obtenu ce résultat heureux, et espère que les rapports futurs entre ces deux pays seront empreints d'un respect mutuel et d'une coopération fraternelle pour le bien de leurs propres citoyens et de la race humaine tout entière.“

Sur la proposition de M. *Spalikowski,* un télégramme de félicitations et d'encouragement est envoyé par le Congrès à Messieurs les Présidents des délégations suédoise et norvégienne à Stockholm et à Christiania, pour leur attitude franchement pacifiste et leur désir d'éviter toute lutte sanglante entre la Suède et la Norvège.

Guerre russo-japonaise.

La Commission A propose une résolution ainsi conçue, présentée par M. *Emile Arnaud* au nom de la Ligue internationale de la Paix et de la Liberté:

„Le Congrès constate que la solution du différend russo-japonais est due, non à la guerre, qui malgré ses hécatombes humaines est et fût restée impuissante, mais à la Conférence diplomatique de Portsmouth, due à la pacifique interposition et tenue sous le patronage médiateur du Président des Etats-Unis d'Amérique Roosevelt.

Le Congrès fait remarquer qu'une telle Conférence réunie avant la guerre eût pu aussi aisément résoudre ce différend. Il espère que l'opinion publique saura tirer de cette nouvelle constatation de l'inutilité de la guerre et de son impuissance à résoudre aucun différend les conséquences qu'elle comporte, et imposera, avant tout acte de guerre, la solution pacifique des différends.

Le Congrès envoie ses condoléances émues aux familles du nombre considérable de victimes de la guerre de Mandchourie, du siège de Port-Arthur et des batailles navales, victimes vainement immolées au fétichisme du prestige et de la gloire militaire."

Une seconde résolution, de la teneur suivante, proposée par M. le Dr *Kolben*, de Vienne, est également recommandée par la Commission A:

„Le Congrès exprime son profond regret de ce que les deux Puissances belligérantes, le Japon et la Russie (contrairement à l'esprit de la Convention de La Haye, aux conclusions desquelles toutes deux s'étaient associés, la Russie en ayant pris l'initiative et le Japon les ayant acceptées), n'aient pas, avant le commencement de la guerre ou du moins immédiatement après le commencement des hostilités, demandé la médiation des Puissances, mais l'ont repoussée expressément et à plusieurs reprises, bien qu'on eût des propositions fermes de la part des amis de la Paix.

Il regrette vivement l'attitude de la plus grande partie de la presse de tous les pays, qui a toujours trouvé la médiation prématurée ou trop tardive."

M. *Novicow* appuie les deux résolutions, mais fait remarquer que la Russie a été attaquée par le Japon avant qu'on eût épuisé

toutes les instances pacifiques, notamment celle du Tribunal de La Haye.

Les deux projets de résolutions sont adoptés sans opposition.

M. *Houzeau* rapporte, au nom de la Commission A, sur une proposition de M. *Quidde*, ainsi conçue:

„A l'occasion de la Paix de Portsmouth, le Congrès émet le voeu que les habitants de la Corée et de la Mandchourie ne soient pas privés du droit imprescriptible et inaliénable de disposer librement de leurs destinées."

Le principe de l'autonomie des peuples en général faisant partie des revendications des pacifistes, la Commission A ne considère pas la proposition de M. Quidde comme importante; néanmoins elle ne s'oppose point à son adoption par le Congrès.

M. *Quidde* développe sa proposition. Les Gouvernements, dit-il en substance, n'ont guère respecté le principe de l'autonomie des nations, mais ce n'est pas une raison pour laisser ce principe tomber en désuétude. Sa proclamation solennelle est faite surtout pour les populations que les gouvernements annexent arbitrairement.

Le traité signé à Portsmouth ne parle pas de l'autonomie de la Corée et de la Mandchourie; il dispose, au contraire, de ces deux contrées sans que leurs populations soient consultées.

M. *Novicow* déclare que si la Russie avait annexé la Corée il en aurait, quant à lui, conçu un vif regret. Il est très fâcheux que la presse n'ait pas protesté contre l'annexion de la Corée. Est-ce peut-être parce que les 12 millions de Coréens appartiennent à la race jaune?

M. Novicow s'associe aux paroles de M. Quidde et il félicite le délégué de l'Allemagne d'avoir proposé cette résolution.

M. le prof. *Richet:* Nous devons insister sur le principe de l'autonomie. Dans le cas qui nous occupe il y a une application immédiate de notre principe. N'est-il pas le fondement du Droit et de la Justice internationale?

M. *Kolben* propose le rejet de la résolution.

M. *Houzeau*, parlant en son nom personnel, appuie la proposition Quidde.

A la votation, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Félicitations à M. Richard Bartholdt.

M. *Houzeau*, rapporteur de la Commission A, propose, au nom de M. Hayne *Davis*, d'adresser des félicitations à M. Richard Bartholdt, des Etats-Unis, auteur d'un travail remarquable sur la Fédération internationale. M. Bartholdt est, en outre, l'un des initiateurs du Parlement international. Dix-huit Américains ont franchi l'Océan pour se rendre à Bruxelles, où l'Union interparlementaire tenait ses assises.

M. le Dr *Clark* appuie l'adresse de félicitations à M. Richard Bartholdt, mais il fait remarquer que si l'idée du Parlement international a fait de notables progrès en Amérique on le doit surtout à M. Trueblood.

M. *Houzeau* félicite MM. Bartholdt et Trueblood et tous ceux qui, grâce à l'Union interparlementaire, ont établi un nouveau lien entre le Nouveau et l'Ancien-Monde.

Espérons, dit-il, que l'année prochaine le Congrès comptera, non-seulement des représentants du Parlement international, mais encore des Japonais!

La proposition d'adresser des félicitations à M. Richard Bartholdt est adoptée à l'unanimité.

Vénézuéla.

M. *Thayer*, ancien ministre des Etats-Unis à La Haye, critique la sentence arbitrale rendue par la Cour de La Haye dans le litige de Vénézuéla. En accordant des avantages aux belligérants, le tribunal de La Haye s'est fait du tort. Notre œuvre fait néanmoins de grands progrès. L'orateur est heureux d'avoir assisté au Congrès, parce qu'il y a beaucoup appris.

Langue auxiliaire internationale.

(Rapporteur M. *Gaston Moch.*)

Depuis plusieurs années déjà, dit M. Moch, il est question d'introduire dans nos Congrès pacifistes une langue auxiliaire. Le moment est venu de prendre une décision définitive.

On objectera que notre décision peut être retardée par la raison qu'il existe plusieurs langues auxiliaires, telles que le „Volapuk" l'„Espéranto", etc. Depuis 16 ans que M. Moch étudie l'Espéranto il s'en est fort bien trouvé. Cette langue auxiliaire fait de notables progrès. Le „Daily News" lui ouvre ses colonnes.

En 1904, à Grenoble, s'est tenu un Congrès des ouvriers peintres en bâtiment. Il s'y est produit une confusion de langages telle, que les délégués ont senti le besoin d'étudier une langue auxiliaire et c'est l'Espéranto qui a été choisi.

M. Moch conclut en donnant lecture des résolutions contenues dans son rapport imprimé, annexé au présent Bulletin:

„**I.** Le Congrès invite les Sociétés de pays différents à correspondre entre elles de préférence en espéranto, et à aviser le Bureau de Berne dès qu'elles seront en état de le faire.

Il invite le Bureau de Berne à publier ces renseignements, à mesure de leur réception, dans la „*Correspondance bi-mensuelle*", et à noter par un signe spécial, dans la *Liste des organes du mouvement pacifiste*, les Sociétés qui sont en état de correspondre en cette langue.

II. Le Congrès invite le Bureau de Berne à joindre, le plus prochainement possible, une traduction espéranto à ses publications, et le laisse juge du moment où les dites publications pourront paraître exclusivement en cette langue.

III. Les articles 11, 39 et 40 du Règlement des Congrès universels de la Paix sont modifiés comme suit (les modifications sont indiquées en lettres grasses):

Art. 11. *La tâche du secrétariat général est:*

. . . .

f) de résumer en français ***et en espéranto*** *les résolutions prises* .

Art. 39. *Les procès-verbaux des séances sont rédigés en français* ***et en espéranto.***

Art. 40. *Les orateurs peuvent parler en français, en allemand, en anglais,* ***en espéranto,*** *en italien, ou dans la langue du pays où se tient le Congrès.*"

M. *Trueblood* propose le renvoi de cette question au Bureau de Berne. Nous ne pouvons trancher présentement une question de ce genre. Nous avons bien assez de trois langues dans nos Congrès. Il est superflu d'en ajouter une quatrième.

Les délégués américains et anglais appuient la manière de voir de M. Trueblood.

M. *Moch* insiste pour l'adoption des conclusions du rapport qu'il a été chargé d'élaborer.

A une grande majorité l'assemblée vote le renvoi de cette question au Bureau de Berne.

Enseignement international.

Par l'organe de M. *Arnaud*, la Commission C (Propagande) recommande les deux résolutions suivantes:

„I. Le XIVe Congrès universel de la Paix,

Considérant qu'un système d'enseignement qui permettrait à un grand nombre de jeunes gens de diverses nationalités de poursuivre leurs études primaires, secondaires ou supérieures et de perfectionner leur éducation dans différents pays, sans préjudice pour leur carrière, présenterait des avantages considérables;

Qu'il en résulterait notamment une amélioration de la personne humaine, un sensible progrès dans les rapports entre hommes de nationalités différentes et, par suite, entre nations;

Que le niveau scientifique et intellectuel général en serait élevé,

Prie les Ministres chargés de l'Instruction publique dans les différents Etats de préparer et de conclure, par voie de négociations directes ou de conférence intergouvernementale, les conventions nécessaires à l'effet:

D'établir un programme commun d'enseignement qui serait donné dans un certain nombre d'établissements de chaque Etat, de manière à ce que les élèves ou les étudiants puissent aisément passer d'un pays à l'autre chaque période scolaire et subir, dans des conditions à déterminer, des examens conférant des diplômes valables dans les divers pays;

D'assurer des échanges officiels d'étudiants et d'écoliers déjà pourvus d'une culture et d'un développement suffisants;

Et d'instituer une Université internationale, dotée par les divers Etats et dans laquelle les personnages les plus éminents de chacun d'eux seraient appelés à enseigner tout ce qui peut aider au progrès humain, et notamment:

L'histoire comparée des différentes cultures littéraires, scientifiques et artistiques,

L'histoire comparée du Droit, de la Philosophie et de la Pédagogie,

Les sciences politiques, économiques, sociales, juridiques et humaines.

II. Le Congrès invite les Sociétés de la Paix à continuer leur enquête sur l'organisation d'un système international d'instruction et d'éducation, afin d'aider les Ministres de l'Instruction publique dans leur tâche,

Et délègue MM. Emile Arnaud, Félix Moscheles, Houzeau-Delehaie, prof. Quidde, E.-T. Moneta, Mmes de Suttner, Hécart et Christofleau et d'autres personnes à désigner par le Bureau international de la Paix, à l'effet de recevoir leurs mémoires ou conclusions et d'agir le plus utilement possible en vue de la réalisation du vœu du Congrès."

M. *Passy* rappelle que c'est à Richard Cobden que nous devons l'idée de la création d'un Collège international. Si cette

idée n'a pas progressé, c'est parce que les Gouvernements y ont mis des entraves. Il ne doit pas exister de jalousies entre les hommes, pas plus sous le rapport de l'enseignement que sous les autres.

M[me] *Lydie Martial* présente et motive la proposition suivante:

„Le Congrès renvoie à une Commission d'éducation pacifique à désigner par le Bureau international de la Paix l'étude des rapports de M[me] Lydie Martial et de M. Horace Thivet, fondateur de l'Ecole de la Paix, sur l'Education humaine, rationnelle, Ecole de la Pensée, et sur le rapport „Les Forces, la Paix et l'Education".“

Les propositions de M. Emile Arnaud, rapporteur, et de M[me] Lydie Martial, sont adoptées à l'unanimité.

Le Président du Congrès annonce aux congressistes que le Comité d'organisation a décidé que la promenade en bateau au Rütli aura lieu. Rendez-vous à 2 h. précises à l'embarcadère.

M. *Quidde* propose de tenir une réunion au retour de la promenade, soit de 6 à 7 ½ du soir. Adopté. Cette séance aura lieu à l'Hôtel-de-Ville.

SIXIÈME SÉANCE DU CONGRÈS

Vendredi 22 septembre, de $6^1/_2$ à $7^1/_2$ h. du soir,

à l'Hôtel-de-Ville de Lucerne.

Ordre du jour:

1° *Rapports du pacifisme et du parti ouvrier (rapporteurs: MM. Prudhommeaux et Allégret).*
2° *Participation des Gouvernements au mouvement pacifiste (rapporteur: M. Rüd).*

Rapports du pacifisme et du parti ouvrier.

(Commission C.)

M. *Prudhommeaux*, délégué de la Société de la Paix et de l'arbitrage international du Familistère de Guise, présente sur cette question le rapport suivant:

Mesdames, Messieurs,

J'ai le devoir d'être d'autant plus bref dans cet exposé qu'il succède à une promenade charmante, dont les douces impressions vont s'évanouir, je le crains, au contact d'une discussion délicate, obscure, bien propre à réveiller des préjugés et à provoquer des malentendus. Mais les pacifistes sont assez grands garçons aujourd'hui pour regarder en face les difficultés et leur chercher les solutions les plus conformes à leurs intérêts comme à leurs principes.

Et d'abord, Mesdames et Messieurs, permettez moi une rectification qui a son importance. La question que nous abordons en ce moment a été mise à l'ordre du jour de nos travaux, non pas, comme le dit le programme, sur la demande de l'*Association de la Paix par le Droit*, mais sur celle de l'*Université populaire de Montpellier*. C'est l'*U. P. de Montpellier* qui a tenu à proposer au présent *Congrès international*, et par conséquent aux pacifistes du monde entier, cette question des *Rapports du Syndicalisme et du Pacifisme*, posée, pour la première fois, au Congrès national de Nîmes en avril 1904. A Nîmes, la thèse des syndicalistes avait trouvé en M. Louis Niel, secrétaire général de la Bourse du Travail de Montpellier, un interprète aussi autorisé qu'éloquent. C'est M. Louis Niel encore qui, par l'intermédiaire de M. le professeur

Milhaud, président de l'*Université populaire de Montpellier*, vous prie d'étudier un problème dont les débats animés du Congrès de Nîmes ont montré toute la gravité. Mais il va sans dire que l'*Association de la Paix par le Droit*, dont j'ai l'honneur d'être le délégué, ne se désintéresse pas de la question qui vous est soumise: elle considère cette question comme la plus importante de celles qui devront désormais retenir votre attention, car il ne s'agit de rien moins que de l'orientation du mouvement pacifiste et de l'avenir de la grande cause que nous servons.

I. C'est un lieu commun de dire que les amis de la Paix représentent un état-major sans soldats. Certes, des progrès énormes ont été accomplis depuis le début de ce siècle. Notre parti a décuplé et même centuplé en quelques années le nombre de ses adhérents. Le pays auquel j'appartiens offre à ce point de vue un spectacle particulièrement réconfortant. Si le pacifisme y était resté le privilège de quelques braves gens se confinant, autour d'un tapis vert, dans des débats académiques sur le droit des gens et la jurisprudence arbitrale, on n'aurait pas vu ce que nous voyons tous les jours en France: une presse conservatrice soulevée tout entière contre les amis de la Paix, les accusant, tantôt avec perfidie et tantôt avec violence, de conduire le pays à sa perte; on ne verrait pas des Congrès de toute espèce, (Congrès des *Amicales*, de la *Libre Pensée*, des *Jeunesses laïques*, des *Loges Maçonniques*, pour ne prendre que les plus récents) mettre la question de la Paix internationale à leur ordre du jour et la discuter avec passion; on ne verrait pas, enfin, le pacifisme annoncé comme devant constituer la *plate-forme* des élections législatives prochaines.

Mais il faut bien reconnaître qu'on est beaucoup moins avancé dans les autres pays. Le parti de la Paix n'y est représenté que par quelques sociétés dont l'influence sur l'opinion publique demeure restreinte et incertaine. En France même, aussi bien que dans les autres nations, le pacifisme, — il ne servirait à rien de le nier — s'est répandu surtout dans la bourgeoisie éclairée, parmi les intellectuels et notamment dans le monde de l'enseignement. Notre conception du problème de la Paix et de la Guerre, nos méthodes pour le résoudre n'ont pas conquis les foules, constatation inquiétante en un temps où le suffrage universel est roi. Ce n'est pas que les graves questions qui nous préoccupent laissent les masses indifférentes, — ou du moins, la partie la plus éveillée et la plus remuante de ces masses. Mais elles ne s'en éloignent pas moins de nos journaux, de nos assemblées, de nos congrès, et elles s'adressent à d'autres guides, qui leur promettent de les conduire vers la Paix définitive par des voies infiniment plus rapides et plus sûres que celles dont nous nous efforçons patiemment de déterminer la direction.

J'insiste à dessein sur ce fait, Mesdames et Messieurs. S'il s'agissait seulement de vaincre l'inertie du prolétariat, tout espoir ne nous serait pas interdit. Nous irions vers les travailleurs le plus souvent possible, et nous finirions bien par les convaincre de la maladresse et de l'injustice de leur attitude, en leur démontrant que, si nous prenons en main la cause de tous les êtres humains, c'est eux surtout, c'est leur sang, c'est leur or que nous défendons contre la rapacité des hommes de carnage et de proie. Mais nous nous heurtons à des sentiments d'hostilité ou, tout au moins, de défiance, qui

paralysent la plus grande partie de nos efforts. Parmi les « prolétaires », les mieux intentionnés déclarent que notre œuvre est inefficace, illusoire et décevante; les plus agressifs la traitent de dangereuse. Ils nous accusent de nous attacher exclusivement au problème international, alors que celui-ci n'est qu'une des faces du grand, du seul problème, qui est le problème social.

Nous arrivons ainsi à la thèse fondamentale de ce que nous appellerons, faute d'une expression plus exacte, le *pacifisme ouvrier*. Pour lui, la question sociale gouverne toutes les autres: disons mieux, elle les renferme en elle, comme le tout renferme les parties. Duplicité des diplomaties et des gouvernements, armements à outrance, violations des droits des nationalités, agressions, guerres coloniales, guerres de conquête, tous ces maux, qui sont les manifestations de l'état d'anarchie internationale dans lequel nous nous débattons, ont une seule et même cause. La Paix, la Paix sûre, durable, de tout repos, ne deviendra une réalité que du jour où le *prolétariat humain*, conscient de sa force et de ses droits, aura dépossédé la classe capitaliste qui le tient aujourd'hui asservi. Les capitalistes, qui mènent le monde, puisqu'ils ont accaparé tous les instruments de production et d'échange, n'obéissant qu'à des mobiles égoïstes, ont des intérêts divergents et contradictoires; ils sont en lutte économique constante les uns avec les autres. C'est la *concurrence*. Mais l'intérêt encore, l'intérêt bien entendu, leur a appris qu'il était plus habile dans certaines circonstances de s'unir entre eux pour dominer plus sûrement soit ceux qu'ils font travailler à leur profit, soit les autres capitalistes, leurs rivaux. De là la concentration commerciale et industrielle, de là les sociétés anonymes, les syndicats patronaux, les grands établissements de crédit, les trusts, etc., qui possèdent aujourd'hui la souveraine puissance *économique*, et aussi, — car la tyrannie de l'argent est universelle, — la souveraine puissance *politique*. Qu'est-ce que le gouvernement d'un pays civilisé au XXe siècle, sinon la *délégation aux affaires politiques* de la classe capitaliste de ce pays? Que ce gouvernement ait à sa tête un Chamberlain ou un Rouvier, qu'il négocie des traités de commerce, qu'il entreprenne une expédition en pays lointain, qu'il commande des cuirassés et des obus à de grosses usines, qu'il envoie des troupes rétablir l'ordre dans une grève, c'est toujours sur la sommation impérieuse ou sous l'influence occulte de la classe possédante qu'il agit. Vous estimez néfastes ces diverses formes de l'action gouvernementale? Soit, mais ce n'est pas en renversant tel ou tel gouvernement que vous remédierez au mal, c'est en expropriant la classe capitaliste.

Appliquons la doctrine à un cas particulier. Il est une guerre que tous reconnaissent comme possible, que certains disent probable, que d'aucuns vont même jusqu'à déclarer imminente: c'est la guerre entre l'Allemagne et l'Angleterre. Quelle est la cause du conflit? La rivalité économique des deux nations, l'Allemagne menaçant l'Angleterre sur les marchés dont celle-ci était restée jusqu'ici maîtresse. Analysons ce qui se cache sous ces mots de *rivalité économique*, et voici ce que nous trouvons. Comme les capitalistes et les *businessmen* anglais, formant tacitement entre eux une sorte de vaste syndicat d'affaires, ne peuvent venir à bout de cet autre vaste syndicat que constitue le capitalisme allemand, ils se préparent à recourir, pour garder l'avantage, à ce moyen désespéré qui s'appelle la *guerre*. Le capitalisme anglais a essayé

et essaie encore de lutter pacifiquement, par les bras de ses salariés, qui font mouvoir les métiers dans les filatures, les vagons sur les rails, les machines-outils dans les usines. Mais le jour où il reconnaîtra que cette forme d'action est impuissante à sauvegarder sa supériorité économique, il fera sortir ces mêmes salariés de la mine ou de la fabrique, il les habillera de rouge ou de bleu, il leur mettra entre les mains des armes terribles et les lancera contre les salariés du capitalisme allemand, sortis pareillement de l'usine et équipés de la même façon. En somme, *concurrence industrielle* et *guerre sur les champs de bataille sont deux modes différents d'une même lutte*, qui est la lutte des capitalistes se disputant les marchés, les consommateurs, les matières premières, les sources de la richesse sous toutes ses formes. Au fond, et si brillants que soient les oripeaux dont on déguise la réalité, si ingénieux que paraissent les attrape-nigauds offerts à la crédulité publique (droits historiques des peuples, expansion nationale, honneur du drapeau engagé, mission civilisatrice des races supérieures, etc., etc.), les guerres modernes ont toutes à leur origine des causes économiques, et ces causes procèdent elles-mêmes d'une cause unique, qui est l'existence de la classe capitaliste et du système social dont elle est comme la clef de voûte.

II. Telle est, Mesdames et Messieurs, la thèse essentielle du pacifisme des travailleurs organisés « en parti de classe ». Vous en devinez les conséquences. Il ne s'agit pas de perdre son temps à rédiger des modèles de traités d'arbitrage, à épiloguer sur les sanctions des sentences arbitrales, sur la pacigérance, les bons offices et la médiation. Il faut pousser droit au monstre, c'est-à-dire au capitalisme; il faut opposer à ce capitalisme, qui s'internationalise de plus en plus, grâce à la mobilité extrême de la propriété représentée par des feuilles de papier, actions, obligations, parts de fondateur, etc., l'*Internationale des prolétaires*.

Mais comment créer entre les prolétaires penchés sur leur travail, sans autre horizon que le mur de l'atelier ou la paroi de la mine, cet immense solidarisme qui en fera les acteurs conscients d'une même lutte d'émancipation se poursuivant sur les points les plus divers du globe? Voici: ces travailleurs isolés, véritable poussière humaine, il faut les associer, les encadrer, les englober dans des groupements hiérarchisés suivant leur degré d'extension, de façon qu'à un jour donné, — que ce soit celui de la révolution sociale ou celui de la grève générale — le même mot d'ordre se répande du centre directeur jusqu'aux rameaux les plus lointains de l'organisation. Et quel sera le principe de cette organisation? Pour agréger tous ces hommes dont beaucoup ont une vie mentale rudimentaire, sur quoi s'appuiera-t-on? On s'appuiera sur ce qui les lie et les différencie tout à la fois, sur ce qui les touche de plus près, sur ce qui les intéresse naturellement, directement, incessamment, sur le *métier*. Former entre tous les travailleurs de même métier des unions locales, provinciales, nationales, continentales, grouper les corporations de métiers similaires en Fédérations plus vastes et ces Fédérations en Fédérations plus vastes encore, tel est le plan. Passons à la limite, comme disent les géomètres. Si rien ne vient contrarier l'évolution qui se poursuit sous nos yeux, il n'est pas interdit d'entrevoir le jour où un Carnegie pourra, d'un coup de téléphone, mettre en mouvement tous les marteaux-pilons et tous

les laminoirs du monde, mais ce jour-là, il devra compter avec un autre potentat du travail humain, avec un simple ouvrier, maître, de par son titre de secrétaire de la Fédération mondiale des métallurgistes, d'annuler d'un autre coup de téléphone les ordres de son puissant adversaire. Dans le duel ~~ainsi~~ engagé, c'est le travail qui vaincra. Or, comment supposer qu'après avoir triomphé du capitalisme sur le champ de bataille économique, les travailleurs se laisseront conduire par lui comme le troupeau qu'on mène à l'abattoir, sur l'autre champ de bataille, celui où l'on s'assassine en masse pour le plus grand profit des brasseurs d'affaires? N'est-il pas évident qu'après s'être affranchi du salariat, le *quatrième état* ne se fera qu'un jeu de s'affranchir du militarisme et de la guerre et d'en affranchir du même coup l'humanité? Une des réunions pacifistes organisées en 1904 par le Congrès de la Paix de Boston était présidée par M. Gompers, président de la *Fédération Américaine du Travail*, qui compte un million sept cent cinquante mille adhérents parfaitement disciplinés. Imaginez une douzaine, une trentaine de Gompers décidant, à la barbe des Tzars, des Kaisers, des Mikados et de leurs ministres, la grève du canon et de la torpille. En faudrait-il davantage pour rendre inutiles tous les Congrès de la Paix et toutes les Conférences interparlementaires? *Travailleurs de tous les pays, unissez vous!* La vieille formule du manifeste communiste de 1848 n'a pas cessé d'être l'*alpha* et l'*omega* de l'émancipation humaine, sous son double aspect social et international.

Mais l'union est loin d'être faite entre les travailleurs. D'autre part, le capitalisme menacé se défend vigoureusement, aidé de toutes les forces sociales, pouvoirs publics, presse, clergé, etc.) qu'il a domestiquées avec son argent. En attendant, il faut vivre et agir. Quelle sera donc l'attitude du syndicalisme révolutionnaire en formation vis-à-vis de ce qui *existe:* l'expansion coloniale, le service militaire, la patrie fermée, la guerre toujours possible? Sur chacun de ces points, il prend en pitié l'opportunisme timide du parti pacifiste dont vous êtes, Mesdames et Messieurs, les représentants. Ecoutez ses porte-paroles: L'expansion coloniale n'est que le vol organisé, systématisé, généralisé. La patrie est une association de dupeurs et de dupés, grâce à laquelle quelques milliers d'hommes qui possèdent presque tout le patrimoine national envoient à la tuerie, pour la défense ou l'accroissement de ces richesses, quelques millions de pauvres diables qui ne possèdent presque rien. L'armée, à en croire ceux qui ont intérêt à son existence, sert à défendre — oh! à défendre seulement! — l'intégrité du sol national. On oublie de dire qu'elle sert aussi à s'emparer du territoire d'autrui, surtout quand autrui a le malheur d'avoir la peau jaune ou noire. On oublie enfin d'avouer que son rôle essentiel est de protéger à l'intérieur les positions du capitalisme, toujours sous le coup d'une révolte de la multitude affamée. De toutes ces constatations découlent pour les «travailleurs conscients» autant de devoirs, aussi périlleux que nécessaires: en temps de paix, refuser de faire partie de l'armée quand on le peut, et quand on ne le peut pas, travailler à en changer l'esprit pour la tourner, le cas échéant, contre cette classe capitaliste qui l'a créée à son usage; en temps de guerre, refuser de prendre les armes, ajouter à la guerre étrangère la guerre civile, organiser la grève des industries qui alimentent l'action belliqueuse, tels sont les principaux «commandements» de l'évangile syndicaliste.

III. Je n'ai pas besoin de dire, Mesdames et Messieurs, que ce programme, surtout dans la patrie qui vise à l'application immédiate, n'est pas et ne peut pas être le nôtre. J'ai essayé de le résumer dans ses grandes lignes sans trop le défigurer, mais vous comprendrez qu'il serait absurde à moi de prétendre en apporter ici une critique, même insuffisante et superficielle. Je voudrais seulement insister, en terminant, sur les quelques raisons qui doivent nous amener à étudier de plus près ce programme, trop négligé par nous jusqu'à présent, et même à nous inspirer, dans une juste mesure, de ce qu'il peut contenir d'utile et de vrai.

La première de ces raisons est toute d'opportunité. Il y aurait quelque puérilité de notre part à affecter plus longtemps d'ignorer un mouvement qui touche au nôtre de si près et qui a sur ce dernier l'avantage de grouper déjà des millions et des millions d'adhérents. Rien de plus frappant, en effet, que les progrès du syndicalisme dans le monde. Tenons-nous en à l'Europe. En dépit du tempérament français, volontiers rebelle à la discipline, la France comptait au 1er janvier 1905, 781,344 ouvriers et employés syndiqués, contre 751,576 au 1er janvier 1904. Il convient de joindre à ce nombre celui des femmes syndiquées, 69,405. Sans doute il faudrait en défalquer l'effectif des syndicats « jaunes », formés d'ouvriers qui, tout en restant fidèles aux idées conservatrices, ont voulu s'assurer les avantages de l'action corporative. Seulement, cette diminution serait compensée, et bien au-delà, si l'on ajoutait aux adhérents inscrits les adhérents « moraux » du syndicalisme. Entendez par là cette masse d'ouvriers indifférents en temps ordinaire et rechignant à l'idée de verser à la caisse syndicale une cotisation régulière, mais qui se hâtent à la première alerte de rallier le syndicat et d'en professer — en les exagérant même le plus souvent — les idées politiques et sociales. C'est donc, tout compte fait, à un million de travailleurs, répartis entre 114 Bourses du Travail et plusieurs grandes fédérations de métiers, que l'on peut évaluer les forces du syndicalisme en France.

Et maintenant, est-il nécessaire de démontrer que cette imposante armée ouvrière a adopté les doctrines dont il a été question plus haut? Il suffira, pour dissiper à cet égard tous les doutes, de rappeler que ces mêmes doctrines ont été exposées à la tribune du Congrès de la Paix de Nîmes, en avril 1904, par M. L. Niel, qui est un des représentants les plus en vue du syndicalisme français. Rappelons encore que le *Manuel du Soldat*, plusieurs fois condamné par les tribunaux pour excitation à la désertion et à l'indiscipline, a été publié et répandu par la *Fédération des Bourses du Travail*, que M. Hervé, dont on connaît l'apostolat aussi révolutionnaire que convaincu, n'a pas d'auditeurs plus enthousiastes que les ouvriers syndiqués, et qu'enfin, si quelques Bourses du Travail ont adhéré soit à nos Congrès français de la Paix, soit au Bureau de Berne, elles ont toujours présenté leur adhésion comme un hommage rendu à la sincérité de nos efforts bien plutôt que comme une approbation de notre programme, l'arbitrage international leur apparaissant comme un remède *a posteriori* capable de guérir quelques éruptions locales du mal, mais non d'abolir ce mal dans ses causes profondes.

Jetons maintenant un coup d'œil sur deux nations voisines de la France. Il y avait en Allemagne en 1903, 1 million 276 mille 831 ouvriers syndiqués.

Ils étaient, en 1904, au nombre de 1,466,625, versant 21,587,068 marks de cotisations. La Grande-Bretagne comptait, en 1892, 1,503,238 trade-unionistes et en 1908, 1,902,380. Leur nombre dépasse deux millions aujourd'hui. Auprès de ces chiffres formidables, combien mesquins paraissent les effectifs de nos sociétés pacifistes et combien lents sont leurs progrès!

Autre fait. Il est constant que dans la plupart des pays, le socialisme proprement *politique*, celui qui s'attache à la conquête des pouvoirs publics pour arriver par là à la transformation du régime capitaliste, est depuis quelques années sinon en recul, du moins dans une période de stagnation. Depuis 1898 en France, depuis 1908 en Allemagne, le socialisme à forme parlementaire subit une crise. On condamne dans les congrès la participation des socialistes au pouvoir; on se défie du socialiste *politicien*. Les débats du Congrès d'Amsterdam à ce sujet sont présents à toutes les mémoires. A cette défiance de l'action politique correspond une confiance croissante dans l'action syndicale. Et comme cette action se manifeste principalement par le refus collectif du travail, c'est-à-dire par la grève, on voit le nombre et l'importance des grèves suivre depuis quelques années une marche ascendante. La grève à son tour fortifie le mouvement syndicaliste; elle en montre l'utilité, l'efficacité; elle met en rude contact la force armée et le prolétariat, et inspire à ce dernier, le plus souvent victime de ces rencontres, une horreur grandissante du militarisme. Un seul évènement douloureux comme celui de Longwy vaut en ce sens dix années de prédications pacifistes. De là vient que, tandis que nous nous en prenons surtout à la guerre, l'armée n'étant à nos yeux qu'un instrument, un *moyen*, destiné à disparaître de lui-même quand la *fin* qui le rend nécessaire aura disparu, le prolétariat, lui, s'en prend surtout à l'armée, objet immédiat de sa haine, et ne se préoccupe qu'indirectement et comme par surcroît de l'abolition de la guerre.

Tels sont les progrès et les tendances du syndicalisme. Je suis le premier à déclarer, pour répondre à une objection facile, qu'il faut se garder de généraliser et d'appliquer inconsidérément aux autres pays ce qui est vrai surtout de la France. Pour des raisons politiques et sociales très diverses, (absence du service militaire obligatoire, etc.), le fédérationisme américain et le trade-unionisme anglais n'ont pas adopté à l'égard du militarisme et du capitalisme l'attitude violente du syndicalisme français. On sait également qu'il y a dans le syndicalisme allemand, des groupements très importants d'origine catholique et conservatrice. Mais c'est précisément cette constatation qui nous dicte la conduite à tenir. Si nous savons aller à ces modérés et leur parler le langage approprié à leurs besoins et à leurs préoccupations, nous les arrêterons sur la pente qui finirait par les entraîner vers les doctrines extrêmes. L'heure est en effet décisive: le problème international se trouve posé avec une force singulière devant la conscience de tous les hommes dignes de ce nom. Mais si chacun voit nettement le but à atteindre, la confusion règne quand il s'agit de déterminer la route la meilleure pour y parvenir. Parmi les travailleurs (les principaux intéressés en l'espèce), les uns emboîtent le pas à ceux qui leur indiquent les raccourcis les plus audacieux; les autres accordent leur confiance aux partisans des méthodes sagement évolutives. C'est pourquoi, tandis que l'un des chefs du pacifisme *outrancier* pouvait écrire, il

y a deux jours, en parlant du socialisme français: « Partout où on l'expose, à Troyes, à Nîmes, à Dijon, à Paris, à Amiens, la tactique insurrectionnelle des socialistes antipatriotes est accueillie par le prolétariat organisé avec une faveur que personne n'ose plus contester. Le récent Congrès international de la Libre-Pensée, bien qu'il fût composé en bonne partie de simples radicaux, lui a fait le même accueil », on lisait dans la presse que les délégués des organisations socialistes britanniques venaient d'adopter, à l'unanimité, une résolution tendant à réclamer de leur gouvernement une réduction des armements et une entente cordiale entre l'Allemagne et l'Angleterre, et que le Congrès international des Mineurs, réuni à Liège, avait voté un ordre du jour en faveur de l'arbitrage international. Si l'on joint à ces manifestations, prises au hasard dans le nombre, celles des Congrès coopératifs, nationaux et internationaux qui sont gagnés à nos idées, si l'on tient compte de la présence, au Congrès de Boston, des délégués des travailleurs organisés des Etats-Unis, et au Congrès de Lucerne, dans l'auditoire même qui m'écoute, du distingué M. Appleton, délégué des deux millions de trade-unionistes anglais, on comprendra que nous ne désespérions pas d'obtenir l'appui d'une bonne partie des masses ouvrières, et qui sait? de ramener peut-être, par des concessions légitimes, ceux qui paraissent aujourd'hui s'être éloignés de nous sans esprit de retour.

IV. Pour cela que faut-il faire? Il ne s'agit plus, cela va de soi, de rester immobiles sur nos positions et de dire aux ouvriers d'un air aimable: « Nos Sociétés, nos Congrès vous sont ouverts; venez à nous! » Nous devons prendre l'initiative du rapprochement et faire la moitié du chemin. Voyons ce qui peut être accordé de part et d'autre.

Il importe d'abord de distinguer, dans la doctrine syndicaliste, la dénonciation du mal de l'exposé des remèdes proposés. Au sujet de ces derniers, nous avons le droit et même le devoir de réserver notre adhésion. Il n'est pas prouvé que le triomphe économique du prolétariat sur le capitalisme, s'il survenait du jour au lendemain, aurait pour conséquence nécessaire la disparition de la guerre. La suppression de la classe possédante n'empêcherait pas le Japon de se trouver à l'étroit dans ses îles, et la Chine d'être surpeuplée. Après comme avant la victoire ouvrière que l'on nous annonce, il y aura des pays riches et des pays déshérités. Certaines contrées continueront à offrir, les unes des débouchés, les autres des matières premières de nature à exciter les convoitises. Toutes les différences de civilisation, de religion et de race ne seront pas abolies. La déchéance d'un Rockefeller ou d'un Pierpont Morgan, réduits à la condition commune, n'empêchera pas le portefaix nègre ou le coolie chinois d'être odieux à l'ouvrier américain de race blanche. Où prend-on que la concurrence forcenée qui met aux prises les capitalistes du XXe siècle cessera comme par enchantement au XXIe, quand des groupes de travailleurs solidarisés se seront substitués aux patrons d'antan? A mesure que l'évolution économique se poursuit, la production des richesses diverses se localise dans des contrées qui finissent par en détenir comme le monopole. Quelle source de conflits sanglants dans cette spécialisation croissante, si la coopération ne vient pas réconcilier les intérêts en subordonnant la production à la consommation, en assurant la propriété des puits de pétrole, par exemple,

aux consommateurs de pétrole du monde entier, la possession des plantations de thé à tous ceux qui dans l'univers boivent du thé?

Mais ces transformations formidables sont le secret de l'avenir. Pendant longtemps encore, les gouvernements et ceux qui les mènent garderont le pouvoir de déchaîner la guerre; pendant longtemps, les patries se heurteront, des différends sépareront les hommes. Il importe donc d'aller au plus pressé; il faut instituer l'ordre juridique international qui substituera les sentences du droit aux décrets immoraux de la force. Voilà ce que les révolutionnaires seront bien obligés de nous accorder.

De notre côté, nous n'hésiterons pas à concéder à nos amis du parti des travailleurs, que l'arbitrage, réduit à ses seules forces, n'est qu'un palliatif, qu'il faut descendre jusqu'à l'origine du mal, qui réside dans l'antagonisme des intérêts humains, que tous les problèmes sont solidaires et qu'une meilleure organisation sociale, œuvre urgente proposée à toutes les bonnes volontés, est la condition nécessaire de la Paix internationale. De la sorte, ils collaboreront avec nous sur le terrain juridique, nous travaillerons avec eux sur le terrain social; ils s'assagiront au contact de notre modération, nous profiterons de leur élan et de leur nombre, — et nous marcherons unis à la conquête de l'avenir.

Ce qui importe pour l'instant, c'est une confrontation des programmes qui nous permettra de relever leurs points de contact et leurs divergences. Après cet examen préalable, il s'agira d'arrêter une sorte de programme *minimum* commun. Nous arriverons ainsi à reconnaître qu'il existe entre notre pacifisme et celui des ouvriers des oppositions irréductibles, mais nous découvrirons en même temps des points sur lesquels l'entente sera possible et même facile. C'est donc comme un voyage d'exploration réciproque, sur des terres mal connues de part et d'autre, qu'il s'agit d'entreprendre. Si vous approuvez la motion que nous vous présentons, Mesdames et Messieurs, nous pourrons nous mettre aussitôt à la besogne et vous apporter, dès le prochain Congrès, le résultat de nos travaux. En conséquence, nous avons l'honneur de proposer à votre approbation le projet de résolution suivant:

« Le Congrès,

Considérant qu'il existe, parallèlement au mouvement pacifique représenté par nos congrès, un pacifisme des travailleurs dont la puissance grandit de jour en jour;

Considérant que ce mouvement tend à réaliser précisément le but que nous poursuivons, mais avec des méthodes et des principes différents;

Considérant que l'avenir même de l'œuvre pacifique exige que nous entrions de plus en plus en contact avec ce mouvement ouvrier;

Décide la création d'une Commission composée de MM. Green, Perris, Appleton, Miss Robinson (Grande-Bretagne); Prudhommeaux, Allégret, Auguste Fabre, P. Quillard (France); Umfrid, Quidde, Fried, J. Hanauer (Allemagne); A. Agnelli, Giretti (Italie); Houzeau-Delehaie, La Fontaine (Belgique); Edwin D. Mead, Miss Mary E. Hawley (Etats-Unis); Mlle. J. Backer (Hollande); M. Henri Morel (Suisse).

Cette Commission aura pour mission, d'accord avec le Bureau international de la Paix de Berne, de s'informer avec soin des conceptions pacifiques

du parti des travailleurs et d'en retenir les points sesceptibles d'être incorporés à notre programme.

Le résultat de cette enquête et les décisions qu'elle comportera constitueront l'objet principal des délibérations du prochain Congrès international de la Paix. »

Parlant au nom des ouvriers, M. *Appleton*, de Nottingham, Secrétaire des Associations ouvrières anglaises, constate que l'ouvrier est pour la paix; s'il a approuvé la guerre du Transvaal, qui a coûté à l'Angleterre 250 millions de livres sterling, soit près de 14 milliards, c'est parce que la presse l'a indignement trompé en lui faisant croire qu'il y avait à Johannisburg des femmes et des enfants malheureux dont il s'agissait de prendre la défense. Les ouvriers connaissent maintenant la guerre et ses horreurs. J'ai aidé moi-même, ajoute l'orateur, à recueillir 15,000 livres et j'ai été appelé à informer les femmes de la mort de leurs maris. Les ouvriers savent à présent quels préjudices la guerre cause au commerce et à la classe travailleuse, comme elle renchérit le pain et augmente l'impôt. Le moment est favorable pour faire de la propagande pacifiste chez eux et de s'adresser à cet effet à toutes les associations ouvrières. Envoyez donc des délégués dans nos Congrès! Il existe des malentendus, qu'il faut écarter. En arrivant ici, je ne croyais pas m'y trouver à ma place, mais j'ai assisté hier à la réunion anglo-allemande et j'y ai trouvé une bonne place — dans les cœurs des Allemands. (Bravos.) La tâche n'est pas encore remplie: il nous faut lutter contre l'ignorance et contre les suspicions. Joignez-vous donc à nous pour faire triompher la cause de la Paix! (Applaudissements.)

M. *Perris* dit que si personne ne s'oppose à la résolution Prudhommeaux il ne parlera pas.

M. *Passy* votera la résolution, mais il désire préciser le sens de son vote. M. Prudhommeaux a raison: notre devoir est de rechercher et de connaître les désirs des ouvriers. L'orateur déclare que les capitalistes et les travailleurs ne font pas toujours leur devoir. Les hommes de ces deux catégories ne se pénètrent pas assez, restent trop étrangers les uns aux autres. Arrière les préjugés! nous sommes, quelle que soit notre position sociale, solidaires les uns des autres.

M. *Hayem* préconise une entente entre les Sociétés coopératives et les pacifistes. Il voudrait aussi que ceux-ci entrassent en rapport avec les hommes qui luttent contre l'alcoolisme.

M. *Fatio*, de Lausanne, recommande aux pacifistes de ne pas se contenter d'envoyer des délégués dans les séances des sociétés ouvrières, mais de se mêler aux ouvriers en assistant à leurs réunions populaires.

MM. *G. Moch*, *Houzeau* et *E. Arnaud* proposent l'adjonction suivante aux conclusions de la Commission, pour assurer la représentation des pacifistes dans les Congrès et séances des syndicats ouvriers:

„Le Congrès charge le Bureau international de la Paix d'assurer la représentation du pacifisme dans les Congrès d'organisation ouvrière qui seraient disposés à les accueillir."

La proposition de la Commission, ainsi complétée, est adoptée à l'unanimité.

Participation des Gouvernements au mouvement pacifiste.

Au nom des Sociétés suisses de la Paix („Vorort"-section de Herisau, Appenzell), M. *Rüd* donne lecture du rapport et de la proposition ci-dessous:

Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,

Les Congrès de la Paix exercent, généralement, une grande influence sur notre propagande. C'est pour cette raison que les Sociétés suisses de la Paix ont pensé, et que je pense aussi, qu'il était utile, de faire au Congrès, réuni à Lucerne, une proposition tendant à donner une impulsion nouvelle à la propagande pacifique et pacifiste.

Tous vous connaissez les obstacles que notre œuvre rencontre sur son chemin. La guerre russo-japonaise vient de prendre fin, mais nous ne sommes pas pour cela délivrés de l'esprit belliqueux qui règne encore dans les sphères gouvernementales. Loin de là! —

Il est probable que les gouvernements enverront à grands frais des missions militaires sur les champs de bataille de l'Extrême-Orient et qu'à leur retour nous enregistrerons un pas gigantesque vers le perfectionnement de l'art militaire dans la plupart des pays. Et qui paiera les frais de cette évolution contraire aux intérêts humanitaires? — Le peuple! —

L'adage: « Si tu veux la Paix prépare la guerre », qui devrait être remplacé par celui-ci: « Si tu veux éviter la guerre prépare la Paix », compte encore de très nombreux partisans.

Il est donc indispensable que les Sociétés pacifiques fassent tous leurs efforts pour conjurer le nouveau péril qui menace les peuples: un nouvel accroissement des charges militaires, qui, à l'heure qu'il est, sont déjà si lourdes! —

Les Sociétés de la Paix ont le droit de jouir des mêmes faveurs que les sociétés militaires. La raison, l'humanité et le bien des masses populaires réclament ce droit.

N'ont-elles pas aussi bien le devoir de réclamer de l'argent aux Gouvernements que les Sociétés militaires? —

Quels sont les Etats qui subventionnent — et très faiblement encore — les Sociétés pacifiques? — C'est la Suisse et les trois Etats scandinaves.

A part ces quelques sacrifices, les Gouvernements n'encouragent pas, pécuniairement du moins, le mouvement pacifique. Les désastres provoqués par la guerre durant ces cinq dernières années ont dépassé les prévisions de Jean de Bloch.

L'absurdité des guerres est assez démontrée, mais les gouvernements cherchent-ils à faire avancer les idées de Paix? —

Il y a de cela quelques années, un homme d'Etat me disait que le mouvement pacifique n'était pas assez connu du Gouvernement. Notre tâche est donc de le faire connaître en haut lieu.

Je me suis laissé dire aussi que si l'Etat accordait ses faveurs à l'œuvre que nous poursuivons, il courrait le risque d'affaiblir l'esprit militaire et que, par conséquent, la tendance à la Paix porterait un grave préjudice et constituerait un danger pour la défense du pays. C'est absurde! —

La répugnance toujours plus grande qui se manifeste contre le service militaire n'affaiblit pas pour autant la défense nationale quand la patrie est menacée.

Si les Gouvernements sont assez sages pour réduire au strict nécessaire le service militaire et l'armement qui en résulte, le citoyen, astreint à payer l'impôt du sang, n'éprouvera plus la même répugnance et fera avec joie les sacrifices qu'on exige de lui.

Le devoir de l'Etat est de subventionner les Sociétés de la Paix, afin qu'elles puissent atteindre le but si noble qu'elles se sont proposé.

Le seul fait d'inscrire au budget une somme, si minime soit-elle, pour l'œuvre pacifique n'est-il pas la reconnaissance *officielle* de l'excellence de notre cause? —

Les sociétés humaines, quels que soient les éléments qui les composent, ont compris que nous travaillons dans leur intérêt et dans celui de l'Etat, qui en est la plus haute expression.

De même que nous avons en Suisse un secrétariat ouvrier et un secrétariat agricole, de même aussi nous devrions créer un secrétariat officiel de la Paix. Ce nouveau rouage serait le trait d'union ou le point central entre ou pour nos sections.

Nous proposons donc au Congrès la résolution suivante:

« Le Congrès, vu la proposition de la Société suisse de la Paix,

Emet le vœu que les Sociétés destinées à prévenir la guerre soient traitées par les Etats aussi favorablement que les Sociétés qui se bornent à en amoindrir les ravages. »

Cette proposition est votée à l'unanimité.

SEPTIÈME ET DERNIÈRE SÉANCE DU CONGRÈS

Samedi 23 septembre, à 8 1/2 heures du matin,

au Casino.

Ordre du jour:

1° *Vulgarisation de l'insigne pacifiste.*
2° *Enseignement méthodique du pacifisme.*
3° *Le pacifisme et la presse.*
4° *Clubs internationaux.*
5° *Fédération internationale.*
6° *Seconde Conférence de la Haye.*
7° *Musée de la Guerre et de la Paix.*
8° *Incident de Hull.*
9° *Emprunts de guerre.*
10° *Siège du prochain Congrès.*
11° *Rapports entre l'Autriche et l'Italie.*
12° *Revision du Règlement.*
13° *Appel aux nations.*
14° *Clôture du Congrès.*

Au début de la séance, M. *F. Bajer* donne lecture du télégramme suivant, adressé par le Gouvernement norvégien en réponse à celui du Congrès.

Frédéric Bajer, Congrès de la Paix à Lucerne.

„Veuillez porter au Congrès de la Paix de Lucerne les remerciements du Gouvernement norvégien pour ses salutations.

La nation norvégienne tout entière souhaite progrès le plus complet et le plus rapide de la noble cause du Congrès.

Arctander, ministre.“

(Salve d'applaudissements.)

Vulgarisation de l'insigne pacifique.

(Commission C, Propagande. Rapporteur: M. *Allégret.*)

M. *Allégret:* Pour faire une propagande plus active, surtout dans les milieux ouvriers, la Commission C estime qu'il faudrait vulgariser l'insigne „*Pax*'. Cet insigne revient actuellement à environ 4 frs. Il est très joli, mais son prix est trop élévé.

N'y aurait-il pas possibilité de s'adresser au fabricant, par l'intermédiaire du Bureau de la Paix à Berne, pour obtenir une réduction du prix de l'insigne? Le Bureau n'aurait rien à débourser: il ne serait qu'un intermédiaire.

La Commission unanime vous propose la résolution suivante:

„Le Congrès,

Considérant que le port de l'insigne peut être un excellent moyen de propagande pacifique,

Considérant que beaucoup de membres des différentes Sociétés de la Paix désirant se procurer l'insigne „Pax", ne le peuvent pas à cause de son prix élevé,

Prie le Bureau de Berne de faire établir une nouvelle édition vraiment populaire de l'insigne „Pax"."

MM. *Clark* et *Mead* s'opposent à la prise en considération d'une proposition se rapportant à un objet de fort peu d'importance. Il ne faut pas, disent-ils, encombrer et entraver les travaux du Congrès en discutant sur des choses aussi futiles que celle qui nous est présentée.

M. *Allégret*: Je suis surpris de rencontrer ici une opposition aussi systématique. Il me semble pourtant que la question de l'insigne a une grande importance au point de vue de la propagande, surtout dans les milieux ouvriers: les plus petites causes produisent parfois de grands effets.

La proposition, mise aux voix, est adoptée à une grande majorité.

Enseignement méthodique du pacifisme.

(Commission C. Proposition de Mme *Mead.*)

Mme *Mead*: Le 18 mai, fête anniversaire de l'ouverture des Conférences de La Haye, a été célébré, avec l'autorisation des autorités, dans toutes les écoles de l'Etat du Massachussets. Il

serait vivement à désirer que cet exemple fût suivi dans tous les pays: c'est un excellent moyen de répandre nos idées. A Boston surtout, le 18 mai a été fêté par la jeunesse scolaire avec un éclat tout particulier. Les instituteurs, il est vrai, étaient un peu des novices, parce que c'était la première fois qu'ils traitaient la question pacifique.

Prochainement les éducateurs de la jeunesse seront en possession d'un Manuel qui les secondera puissamment dans leurs efforts.

Je constate également avec plaisir que le 18 mai a été également célébré dans une école française.

M. *Moscheles* est heureux d'entendre Mme Mead. C'est lui qui est le père de la fête du 22 février, jour anniversaire de la naissance de Washington. Il tient, quant à lui, à cette fête comme un père tient à son enfant.

La proposition suivante de Mme Mead est votée sans opposition:

„Le Congrès émet le vœu:

1° Qu'un enseignement méthodique du pacifisme soit introduit dans l'enseignement public à tous les degrés, primaire, secondaire et supérieur, et que l'anniversaire du 18 mai soit célébré dans les écoles;

2° Que les Sociétés de Paix de tous les pays s'occupent d'aviser aux moyens les plus pratiques de mettre en œuvre cet enseignement et de rechercher les personnes disposées à couvrir les dépenses nouvelles qu'entraînera cette organisation."

Le pacifisme et la presse.

(Proposition de M. *Lombard.*)
(Commission C. Rapporteur M. *Allégret*).

L'éducation populaire et les moyens de communication ont tellement rapproché les hommes que la solidarité humaine n'est plus un rêve. En Chine, en Russie, ailleurs encore, le Gouvernement de mon pays, inspiré par un magnifique altruisme, s'est empressé d'intervenir en faveur de la grande famille humaine, dédaigneux des intérêts politiques, des considérations nationales, quand les droits de l'homme étaient en jeu. La France a donné sa grande révolution, l'Amérique vous apporte sa grande évolution.

Le gouvernant des gouvernants est de nos jours l'opinion publique. Or, qui recueille, sème et même crée cette force infinie? C'est *la presse!*

Aussi les pacifistes devraient-ils s'assurer par tous les moyens la coopération de la presse mondiale. La presse est l'organe de tous les hommes; par elle ils peuvent se connaître et mieux s'apprécier. Où est le potentat ou le gouvernement qui oserait faire une guerre condamnée par cet interprête de la solidarité humaine? Ce sentiment de solidarité, il ne s'agit que de l'étendre, de le faire pénétrer aux plus profondes couches sociales pour le rendre omnipotent.

Seule, cette mission, la presse peut la remplir; rapide et quotidienne messagère des nobles pensées, elle est partout, domine tout et ainsi forme la conscience des peuples. A elle seule il est possible de persuader les multitudes que la force brutale n'est pas la justice, que la gloire n'est point à celui qui détruit, mais à celui qui préserve, sauve ou crée.

L'exemple donné par le chef de la République américaine portera ses fruits. Le président Roosevelt a démontré l'utilité de l'intervention même là où elle semblait être du domaine de la chimère et de l'utopie. Mais la prévention est préférable à l'intervention. Par tous les moyens il faut s'opposer au choc brutal des hommes.

Aujourd'hui même, sous les Gouvernements monarchiques, les peuples civilisés sont démocratiques et l'opinion publique est toute puissante. Le canal dominateur de cette pensée collective, c'est la presse.

Accaparez-la, et la guerre devient impossible au Gouvernement le plus autocratique!

M. *Allégret* donne ensuite lecture de la proposition Lombard, ainsi conçue:

„Le Congrès émet le vœu que les membres de la Commission du Bureau international de la Paix de Berne se mettent en rapport, chacun dans son pays, avec les directeurs et propriétaires des grands journaux et des grandes revues, en vue d'obtenir d'eux un concours actif et persévérant en faveur de l'œuvre de la Paix."

M. *Moneta:* En ma qualité de journaliste je constate avec peine que les journaux, en grande majorité, sont sinon hostiles, tout au moins indifférents au mouvement pacifique. Quand une

guerre éclate, la vente des journaux marche à souhait. Est-ce pour cette raison, peut-être, que la presse nous délaisse?

M. *Arnaud*: Pour convertir la presse à nos idées, qu'il me soit permis d'indiquer un moyen à la fois simple et pratique.

Quand vous serez rentrés dans vos foyers, chers congressistes, lisez vos journaux favoris, et, si ces feuilles ne parlent pas de notre Congrès, adressez des lettres en masse aux directeurs. Un directeur qui recevra beaucoup de lettres le menaçant de refus d'abonnement, se croira perdu et il publiera tout ce que vous voudrez sur nos délibérations.

Je recommande également à nos collègues de faire rapport sur l'attitude de la presse à notre endroit à leurs sociétés pacifiques respectives.

La proposition Lombard est votée à l'unanimité moins deux voix.

Clubs internationaux.

(Commission C. Rapporteur M. *Moscheles.*)

M. *Moscheles:* Il serait vivement à désirer, et ceci pour le plus grand bien de notre cause, que nous puissions fonder des clubs internationaux. Ces clubs, dont les membres appartiendraient à diverses nationalités, rendraient d'importants services au mouvement pacifique. On fonderait des bibliothèques, on échangerait des livres, on converserait dans plusieurs langues; le club international serait enfin une „maison de ralliement". Mais (il y a un grand mais) où trouver l'argent nécessaire pour mettre notre projet à exécution? Il y en a un et un bon: Faisons l'éducation des millionnaires, gagnons-les à notre œuvre et nous sommes sûrs de triompher. Fondons une Franc-maçonnerie des pacifistes!

Mme *Chéliga* soutient la proposition exposée par M. Moscheles. Seulement, le rapporteur n'a parlé que de l'établissement de clubs pour les gens riches. Est-ce suffisant? Non! Nous devons nous tourner vers les petits, vers les familles ouvrières et créer des *foyers pacifiques*.

Il existe à Paris une de ces institutions: on se réunit, on chante des chants patriotiques, on fait des causeries contre la

guerre et contre cette autre forme de la guerre: la paix armée; bref, on établit un lien entre les pacifistes et le public.

Cet hiver, un deuxième foyer pacifique s'ouvrira à Nice. Que cet exemple se réalise dans d'autres centres et nous enregistrerons très-prochainement un nouveau pas dans la voie pacifique et pacificatrice!

M. *Trueblood* constate qu'il existe à Boston une „*Société internationale*" qui compte deux cents membres, dont près de cent Anglais. Ce club renferme des sociétaires appartenant à 8 ou 10 nationalités. On organise des réunions, des promenades, et les résultats de cette activité sont bienfaisants: c'est de l'internationalisme bien compris. Partout où il y a des étrangers il est de notre devoir de fonder des clubs internationaux.

La motion de M. *Moscheles* est adoptée à l'unanimité dans la forme suivante:

„Le Congrès recommande d'une façon très spéciale l'établissement de clubs internationaux dans tous les centres du mouvement pacifique.

Ces clubs auront pour tâche:

1° De provoquer des sentiments cordiaux et d'établir de bonnes relations entre nations, d'étudier et de propager les méthodes servant à régler pacifiquement les différends internationaux;

2° D'être des points de ralliement pour les adhérents du mouvement pacifique dans chaque centre;

3° De former des bibliothèques composées principalement d'écrits et de publications consacrés aux questions internationales;

4° D'organiser un système de mutualité entre les membres des différents clubs.

La forme et les statuts à donner à ces clubs dépendront des circonstances locales et des ressources dont on pourra disposer."

Fédération internationale.

(MM. *Alexander* et *Arnaud*, rapporteurs.)

M. *Alexander* déclare, tout d'abord, que la question de la Fédération internationale est la plus importante de toutes celles qui viennent devant le Congrès. On peut dire, sans crainte de se tromper, que cette question est le „clou" de nos délibérations. L'orateur regrette profondément que M. le Dr Richard, qui était présent, ait été obligé de repartir: il aurait fait une communication d'un

haut intérêt et cette communication aurait été d'autant plus importante que M. Richard est très-bien vu du Gouvernement et des populations en Chine. C'est un ami et un défenseur de la race jaune. La confiance qu'il a su inspirer au Gouvernement de Pékin a été si grande qu'il s'est vu élever à la dignité de mandarin de 1re classe.

M. Richard nous aurait entretenus, non pas du „*péril jaune*", dont il a tant été question pendant la guerre russo-japonaise, mais d'un autre péril plus redoutable pour les Chinois que ne l'est le premier pour les Européens, le „*péril blanc*". Ce péril n'est pas imaginaire: chacun sait que les puissances occidentales ont formé le projet de *partager la Chine*, ce qui a grandement alarmé les habitants de cet immense pays.

M. Richard, n'ayant pu faire sa communication au Congrès, en a chargé M. Alexander.

Cette communication aboutit à la résolution suivante:

„Le Congrès a reçu avec une grande satisfaction la nouvelle, transmise par le Dr. Timothée Richard, de Shanghaï, que les ministres dirigeants de la Chine et du Japon ont exprimé le désir d'entrer dans une fédération, à titre d'expérience pendant vingt ans, avec quelques-unes des principales nations de l'Europe et de l'Amérique.

Le Congrès souhaite que les Gouvernements de la Chine et du Japon communiquent officiellement leur intention aux Gouvernements avec lesquels ils seraient disposés à se fédérer. Il prie ces derniers de réserver à ces communications le meilleur accueil et de leur faire une réponse favorable.

Le Congrès espère que la seconde Conférence de La Haye, dont le Président des Etats-Unis et l'Empereur de Russie ont pris l'initiative, adoptera des mesures pour l'établissement de cette fédération."

Adopté à l'unanimité.

MM. *Arnaud* et *Alexander* présentent, au nom de la Commission B, la proposition suivante:

„Considérant que la guerre et la conquête étant des crimes, il n'existe pour personne de *droit de guerre* ni de *droit de conquête*,

Le Congrès déclare:

Que la *liberté* et le *droit de souveraineté* d'une nation sont limités par la liberté et le droit de souveraineté des autres nations;

Que non seulement la guerre et la conquête ne sont pas des attributs du droit de souveraineté, mais qu'ils y sont des atteintes, et que, par conséquent, le respect que les nations doivent à leur souveraineté réciproque les

oblige à doter la *Société internationale*, qu'elles composent, des institutions nécessaires pour qu'elles soient garanties contre la guerre et la conquête;

Que ces institutions, génératrices de la Paix, doivent être basées sur *l'inviolabilité de la personne humaine, étendue de l'individu aux peuples,* et assurer aux nations *l'autonomie dans la solidarité,*

Et que l'ensemble de ces institutions est synthétisée par l'idée d'une fédération qui, loin d'abolir les patries, les prend pour unités et qui, loin de les affaiblir, leur donne, par la sauvegarde et la liberté qu'elle leur assure dans la Paix, toute leur force et tout leur relief."

M. *Arnaud* motive cette proposition. Il rappelle que M. Robert Stein avait déjà présenté un projet de fédération internationale entre l'Angleterre et les Etats-Unis. D'autres projets, très intéressants, ont également vu le jour. Notons ici et disons-le bien haut, que les „*fédéralistes*" étaient alors, — comme ils le sont encore aujourd'hui par maintes personnes, — considérés comme des *antipatriotes.* Depuis lors, et fort heureusement, l'idée a fait du chemin et nous sommes les premiers à nous en réjouir. De nos jours ces mêmes hommes qui repoussaient avec indignation la fédération des peuples sous prétexte qu'elle portait atteinte à l'esprit national, ces mêmes hommes, disons-nous, cherchent la fédération.

L'heure est solennelle, dit M. Arnaud. La Chine, spectatrice du gigantesque duel entre la Russie et le Japon, va copier les grandes nations qui entretiennent de puissantes armées. Elle va suivre le courant et créer, pour défendre son intégrité si souvent menacée, une armée défensive.

C'est le moment d'élever la voix et de proclamer à la face du monde entier que le pacte fédéral s'impose. L'heure est favorable. Ne la laissons point passer sans faire un grand effort pour réaliser ce que nous avons de plus cher: la fédération des Etats-Unis du monde entier!

La deuxième Conférence de La Haye se réunira bientôt. Nous venons de recevoir la nouvelle réjouissante que le Tzar et le Président Roosevelt sont tombés d'accord pour tenir une nouvelle Conférence, qui sera, nous voulons l'espérer, plus grande et surtout plus féconde en résultats que la première. Faisons entendre notre voix!

Et quelles objections fait-on à nos principes?

On nous dit qu'en créant la fédération internationale nous portons une main sacrilège sur l'organisation des peuples et que

nous ruinons du même coup leur souveraineté. Nous savons bien, dit M. Arnaud, que depuis des siècles on enseigne dans les Universités que rien n'est supérieur à la souveraineté de la nation.

A cette objection, que l'on croit capitale et sans réponse, nous répondons: „*Les droits de l'homme*“ proclament que les hommes sont tous égaux devant la loi; qu'ils naissent et sont libres, que l'individu qui porte atteinte à cette égalité et à cette liberté est un criminel. C'est bien, mais la liberté et l'égalité du citoyen ne sont-elles pas limitées par celles de son prochain? N'en devrait-il pas être de même entre les collectivités?

Le pacte international, bien loin d'affaiblir, d'amoindrir la souveraineté des Etats, la sanctionne et lui donne plus de grandeur et plus de prestige encore.

Après avoir été appuyée par MM. *Novikow, Perris* et *Moscheles*, la proposition de la Commission est votée à l'unanimité.

Seconde Conférence de La Haye.

MM. *Alexander* et *Arnaud* recommandent la résolution suivante:

„Le Congrès exprime son vif désir de voir figurer au programme de la seconde Conférence pour la Paix les questions suivantes:

La réduction des charges militaires qui pèsent actuellement sur le monde, par la limitation des forces armées de terre et de mer et des budgets de guerre,

Et, pour parvenir au désarmement, qui sera la conséquence finale de l'ordre juridique international établi:

L'institution d'une Assemblée internationale qui se réunirait à des époques régulières pour délibérer sur les questions qui sont d'un intérêt général pour les nations;

L'organisation d'un Bureau administratif chargé:

1° de l'application des décisions de l'Assemblée internationale,

2° de la préparation des travaux de cette assemblée, et spécialement de l'étude des moyens propres à établir la gestion des intérêts communs des Etats, ainsi que le développement et le perfectionnement de la vie internationale;

L'adoption des mesures nécessaires pour codifier le Droit international;

L'obligation, pour les Puissances en conflit, de recourir aux procédures de conciliation prévues dans la Convention du 29 juillet 1899 pour le règlement pacifique des conflits internationaux,

Et la conclusion, entre toutes les nations représentées à la Conférence, d'un traité aussi général que possible d'arbitrage permanent et obligatoire, stipulant le recours suprême à la Cour permanente d'arbitrage de La Haye.“

M. *Novicow:* Nous devons voter cette résolution par acclamations. Que devient la souveraineté de la Pologne avec l'anarchie qui règne maintenant?

M. *Fatio,* de Lausanne, propose qu'à l'occasion de la réunion de la deuxième Conférence de la Haye les pacifistes organisent un vaste pétitionnement à l'adresse des diplomates réunis, dans le sens d'une diminution des armements.

M. le Dr *Clark:* Le projet de M. Arnaud est admirable; mais nous devons établir une distinction entre les armements de terre et les armements de mer. Il semble que les premiers ont une tendance à diminuer: n'a-t-on pas, dans certains pays, notamment en France, réduit le service militaire de 3 à 2 ans? Il n'en est pas de même pour les armées et les armements de mer: en fort peu de temps les dépenses de l'Angleterre pour la marine ont passé de 17 à 35 millions. En France les dépenses pour le même objet ont augmenté de 8 à 10 millions.

La raison de cette augmentation est que la marine cuirassée protège la marine marchande.

M. *Arnaud:* La proposition de M. Fatio est à prendre en considération et quand le moment sera venu elle peut être mise à exécution, mais, pour le moment, il faut s'en tenir à la résolution. M. Arnaud souhaite que M. Fatio retire son amendement. La résolution lui donne déjà satisfaction, car qui dit limitation dit aussi diminution.

M. *Perris* regrette que cette importante question ait été reléguée au dernier plan, alors que des délégués sont déjà partis.

Un orateur appuie M. Perris: la question étant très importante et n'ayant pas été assez étudiée, il propose de la renvoyer à l'étude et de passer à l'ordre du jour.

M. *Arnaud.* Contrairement à ce qui vient d'être allégué, la Commission a longuement et sérieusement travaillé, et si elle a attendu si longtemps pour rapporter, c'est qu'elle voulait mûrir son travail.

M. *Moscheles.* Toutes les questions de l'importance de celle qui est soumise à nos délibérations et à notre sanction ont besoin d'être étudiées dans le silence et à tête reposée par chacun, afin qu'on arrive ici avec des idées bien arrêtées.

La proposition de la Commission B est mise aux voix et acceptée sans opposition.

M. *Arnaud* donne ensuite lecture, au nom de la Commission B, d'un projet de lettre à adresser au Président Roosevelt.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La lettre à adresser à M. le Président Roosevelt est ainsi conçue:

Lucerne, 22 septembre 1905.

A Monsieur Théodore Roosevelt,
Président des Etats-Unis d'Amérique,
à Washington.

Monsieur le Président,

Le XIVe Congrès universel de la Paix, réuni à Lucerne le 19 septembre 1905 sous la présidence d'honneur de Monsieur le Conseiller fédéral Robert Comtesse, ancien Président de la Confédération suisse, a voulu saluer d'acclamations chaleureuses Votre mémorable initiative en vue de la conclusion de la Paix entre la Russie et le Japon, et les heureux résultats auxquels a abouti Votre amicale et pacifique interposition.

Le Congrès international de la Paix est particulièrement heureux de ce que le plus beau concert universel de louanges méritées que jamais Chef d'Etat ait sans doute recueilli pour un acte de politique internationale s'adresse précisément au Président de République qui a bien voulu, à la demande de l'Union interparlementaire, accepter la paternité de la seconde Conférence intergouvernementale pour la Paix.

Admirateur enthousiaste de la forme politique de la Confédération suisse et de celle des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, qu'il considère comme des modèles de la future organisation du monde, le Congrès ose espérer que Vous voudrez bien continuer à mettre Votre grande autorité au service de l'œuvre bienfaisante et durable de la Paix, en amenant la seconde Conférence de la Haye à donner à la société internationale les institutions juridiques et fédératives les plus complètes et les plus parfaites qu'il soit possible de faire adopter.

Ces institutions devront être un acheminement vers une Fédération internationale des Peuples qui, respectant et garantissant leur autonomie et leur indépendance,

Assure la solution amiable ou juridique de tous leurs conflits et la gestion concertée de leurs intérêts communs;

Etablisse les mesures propres à faire de la «solidarité qui unit les membres de la société des Nations civilisées» une réalité,

Et mette fin à l'état de guerre ou de trêve armée qui pousse toutes les Nations à augmenter indéfiniment leurs armements, qui provoque entre les Peuples des antagonismes nouveaux, qui cause à l'humanité des maux innombrables et qui fait courir à la civilisation les dangers les plus graves.

En conséquence, le Congrès, dans lequel treize nationalités sont représentées, Vous exprime très respectueusement, Monsieur le Président, son vif

désir de voir figurer au programme de la seconde Conférence pour la Paix les questions suivantes:

La limitation des charges militaires qui pèsent actuellement sur le monde, par la réduction des forces armées de terre et de mer et des budgets de guerre,

Et, pour parvenir au désarmement, qui sera la conséquence finale de l'ordre juridique international établi:

L'institution d'une Assemblée internationale qui se réunirait à des époques régulières pour délibérer sur les questions d'un intérêt général pour les nations;

L'organisation d'un Bureau administratif chargé: 1° de l'application des décisions de l'Assemblée internationale; 2° de la préparation des travaux de cette Assemblée, et spécialement de l'étude des moyens propres à établir la gestion des intérêts communs des Etats, ainsi que le développement et le perfectionnement de la Vie internationale;

L'adoption des mesures nécessaires pour codifier le droit international;

L'obligation, pour les puissances en conflit, de recourir aux procédures de conciliation prévues dans la *Convention du 29 juillet 1899 pour le règlement pacifique des conflits internationaux;*

Et la conclusion, entre toutes les nations représentées à la Conférence, d'un traité aussi général que possible d'arbitrage permanent et obligatoire, stipulant le recours suprême à la Cour permanente d'arbitrage de la Haye.

Monsieur le Président,

Les pacifistes du monde entier prennent l'engagement d'appuyer de tous leurs efforts l'œuvre que, avec votre haute compétence universellement reconnue, Vous accomplirez en vue de la pacification générale.

Aussi Vous expriment-ils leur très respectueuse et unanime confiance, en Vous adressant l'assurance de leurs sentiments les plus profondément dévoués de fraternité humaine.

Pour le XIVe Congrès universel de la Paix,
Le Président: **Elie Ducommun.**

Musée de la Guerre et de la Paix.

M. *Houzeau* fait une communication au sujet du Musée de la Guerre et de la Paix à Lucerne.

Au cours des allocutions qui ont été prononcées lors de la visite que les congressistes ont faite au Musée, MM. Ducommun et Zimmerli ont attiré l'attention des amis du Musée sur l'importance qu'il y aurait à conserver celui-ci. La ville de Lucerne a donné gratuitement et pendant six années au Comité d'administration la jouissance de l'emplacement actuel, qui vaut plus d'un million. Nous sommes, dit M. Houzeau, dans l'impossibilité de faire l'acquisition de ce terrain; il faut donc trouver un autre

emplacement et les fonds nécessaires pour édifier un nouveau Musée, puisque le bâtiment actuel n'est que provisoire.

M. Houzeau propose la nomination d'une Commission composée de MM. Elie Ducommun, Moscheles, Clark, Quidde, Zimmerli, Houzeau, l'Abbé Pichot et Mme de Suttner, qui aurait pour mandat de recueillir les souscriptions et d'assurer ainsi à perpétuité l'existence du Musée.

M. *Moscheles:* Le Musée actuel est plutôt un Musée de la Guerre qu'un Musée de la Paix. Il s'agirait de travailler à en faire un Musée de la Paix et contre les horreurs de la Guerre. (Assentiment.)

Incident de Hull.

(Proposition de M. *M. Fried* et *Quidde.* Rapporteur M. *Houzeau.*)

M. *Houzeau* donne lecture de la proposition suivante, qui est votée à l'unanimité et sans discussion:

„Le Congrès constate avec joie qu'on a réussi à empêcher une guerre imminente entre la Russie et l'Angleterre à la suite de l'affaire de Hull par la constitution d'une Commission internationale d'enquête.

Il attire l'attention générale sur le fait que l'une des clauses des Conventions de La Haye a montré dans ce cas sa signification pratique, et félicite le professeur Martens, à qui l'on doit l'introduction de cette clause.

Il émet le vœu que les clauses concernant les Commissions internationales d'enquête donnent naissance à une institution plus complète, qui non seulement constate les faits, mais formule des avis et des jugements sur des questions de ce genre qui n'ont pas actuellement de décision juridique."

Emprunts de guerre.

M. le professeur *Charles Richet,* au nom de la Société française pour l'arbitrage entre nations, donne lecture de la proposition suivante:

„Considérant que plus que jamais l'argent est le nerf de la guerre;

Que la durée des hostilités engagées entre deux Etats serait considérablement réduite s'ils étaient livrés à leurs seules ressources;

Que les principes de la neutralité prohibant l'envoi d'armes et de munitions doivent être étendus à l'envoi de fonds aux Etats belligérants;

Emet le vœu que les Gouvernements neutres s'interdisent l'émission publique, sur leur territoire, d'emprunts de guerre faits par un Etat belligérant."

Chacun sait, dit M. Richet, qu'en temps de guerre les belligérants considèrent le pain, les armes, les munitions etc. etc., comme contrebande de guerre et qu'ils séquestrent ou détruisent impitoyalement tout ce qui pourrait prolonger la résistance de l'ennemi.

Il s'agit de savoir si l'argent ne devrait pas être considéré comme contrebande de guerre. Les gouvernements empruntent, pendant la guerre, des sommes considérables. N'y aurait-il pas possibilité de leur appliquer la même mesure qu'ils mettent en pratique en ce qui concerne les produits alimentaires et les armements, ou, en d'autres termes, peut-on empêcher les Gouvernements de faire des emprunts de guerre? Les banquiers qui, pour la plupart, ne cherchent qu'à amasser beaucoup d'argent ne sont pas très difficiles sur les moyens de se le procurer, et, en temps de guerre, leurs intérêts matériels parlent plus haut que leurs sentiments. Pour arriver à ce résultat, c'est-à-dire pour prohiber les emprunts en temps de guerre, il faudrait que les Gouvernements neutres en défendissent l'émission dans leurs pays respectifs. Libre au particulier de souscrire clandestinement, comme pour certains billets de loterie, mais défense absolue de souscrire publiquement.

Si une mesure de cette nature venait à être appliquée par les Gouvernements, les guerres seraient moins longues, et partant moins désastreuses, puisqu'elles manqueraient de ce qui les rend durables: l'argent.

Ces paroles sont vivement applaudies et la proposition est votée à l'unanimité.

Le Président donne ensuite la parole à M. Houzeau pour une importante et réjouissante communication.

M. *Houzeau:* Mesdames et Messieurs! La Commission dite du Musée s'est réunie. Elle a la grande satisfaction de vous annoncer qu'elle a trouvé les fonds nécessaires à la construction du Musée. Un généreux donateur, le Comte Gurowski de Wczele, qui est parmi nous, met, dans ce but, une somme de six cent mille francs à la disposition du Comité d'administration.

A l'ouïe de cette bonne nouvelle, des applaudissements partent de tous les bancs et les cris de „A la tribune, à la tribune!“ se font entendre.

Le comte *Gurowski* s'avance. Il prononce quelques paroles modestes, qui sont couvertes d'applaudissements. Le généreux donateur est vivement remercié.

Il met à son don deux conditions: 1° le Musée s'appellera „Musée de la Paix et des horreurs de la Guerre“ et 2° il en sera le seul donateur.

M. *Novikow* constate que c'est un Polonais qui a fondé le Musée et que c'est encore un Polonais qui en assure la conservation.

Siège du prochain Congrès.

M. *Th. Moneta*, de Milan. La société qu'il représente a été fondée au moment où la guerre allait éclater entre l'Italie et la France. Milan est la ville d'Italie la plus industrielle. Elle tient à la paix: c'est grâce à elle qu'elle peut se développer. A côté des éléments pacifiques il y en a aussi qui considèrent la guerre comme un mal nécessaire. Il s'agit de les amener à nous en les convertissant à nos idées. C'est pour cette raison et à l'occasion de l'Exposition nationale italienne et européenne qui ouvrira ses portes le 1er mai et qui durera six mois, que l'orateur désire que le prochain Congrès se tienne dans la capitale de la Lombardie. (Applaudissements.)

L'assemblée désigne par acclamation la ville de Milan comme siège du prochain Congrès. Elle décide, en outre, que cette réunion se fera en septembre 1906.

Rapports entre l'Autriche et l'Italie.

Au nom de la Commission A, M. le Dr *Goldberger*, de Marienbad, lit la résolution suivante:

„Par analogie avec les efforts faits pour un rapprochement franco-allemand et un rapprochement anglo-allemand, ainsi qu'avec ceux qui ont pour but de combattre les excitations d'une presse sans conscience,

Le Congrès exprime le vœu qu'une campagne soit entreprise par la presse, d'ici au prochain Congrès de Milan, pour instruire les peuples d'Italie et d'Autriche sur les grands avantages qu'auraient pour eux des relations pacifiques entre les deux pays.“



M. *Moneta* est d'accord sur cette proposition. L'irrédentisme belliqueux est toujours menaçant. Nous devons le combattre de toutes nos forces. Les troubles dont Insbruck et Trieste ont été le théâtre nous montrent toute la gravité de la situation entre le gouvernement autrichien et les Italiens-autrichiens. Il faut donner satisfaction aux populations parlant italien. N'est-il pas injuste et arbitraire d'interdire l'emploi de la langue italienne dans les universités peuplées d'étudiants parlant cette langue et de fonder des universités pour les Italiens dans des villes où l'allemand seul est parlé?

Mme *de Suttner*. Le mal signalé est grand, mais le remède est à côté du mal. Les Sociétés de la Paix de Milan et d'Autriche doivent redoubler de zèle en travaillant à faire règner la Paix entre citoyens d'un même pays et de deux pays qui sont appelés à marcher la main dans la main. (Applaudissements.)

M. *Agnelli,* de Milan, délégué de la Société pacifique de cette ville, appuie ce qui vient d'être dit au sujet des relations entre l'Autriche et l'Italie. Il faut bien, dit-il, combattre l'irrédentisme, mais quelle est sa raison d'être? Elle réside dans les aspirations des populations de sang et de langue italiens, qui demandent au Gouvernement autrichien le même traitement qu'il accorde aux citoyens d'une autre origine et parlant l'allemand ou une autre langue.

M. Agnelli propose un amendement en faveur du respect des nationalités de part et d'autre.

Adopté, ainsi que l'ensemble de la résolution Goldberger.

Revision du Règlement des Congrès.

Le Bureau de Berne annonce qu'il se propose de mettre à l'étude les modifications qui pourraient être apportées au Règlement actuel des Congrès universels de la Paix et de soumettre au Congrès de 1906 un rapport avec des propositions à ce sujet.

Appel aux nations.

Est approuvé sans observations le texte suivant de l'Appel aux nations que chaque Congrès rédige à la clôture de ses travaux:

„Si un Gouvernement condamne à mort un certain nombre de citoyens innocents, ou si, par suite d'une guerre entreprise pour quelque motif futile, il amène la mort d'un certain nombre de citoyens, où est la différence, non pas en droit assurément, mais en fait? Il n'y en a aucune, car dans le cas de la condamnation comme dans celui de la tuerie sur les champs de bataille, les souffrances matérielles infligées aux parents des victimes sont les mêmes. Si un Gouvernement confisque les biens des citoyens, ou si, par suite d'une guerre, il les accable de lourds impôts, où est, de nouveau, la différence? Elle n'existe pas, car dans l'un et l'autre cas, les citoyens sont spoliés du fruit de leur travail.

Le despotisme interne et l'anarchie internationale ne sont donc que deux faces différentes du même phénomène. On commence à concevoir que l'anarchie internationale est la plus profonde atteinte portée aux droits de l'homme et du citoyen. On commence à comprendre que les droits du citoyen au sein de l'Etat ne pourront être complètement respectés que lorsque, par l'établissement de l'ordre juridique international, la sécurité absolue sera obtenue pour toutes les nations.

L'âpre désir de la sécurité internationale devient tous les jours plus ardent dans les esprits: d'une part parce que le progrès moderne enchevêtre des millions d'intérêts les plus divers, de l'autre parce que le flot de la démocratie, ou ce qu'il serait plus juste d'appeler l'aspiration des masses populaires vers le bonheur, monte constamment comme une immense et irrésistible marée.

Or, la sécurité internationale ne peut être assurée que par la fédération. Aussi la fédération se fera, car elle est indispensable, comme la liberté pour le citoyen, comme l'air pour le poumon. Mais il nous importe qu'elle se fasse avant que nous soyons déjà couchés dans le tombeau. Ce à quoi nous devons travailler tous avec une ardeur inlassable, c'est que la fédération se fasse encore de notre vivant, afin que nous ne soyons pas frustrés de la part légitime de bonheur qui nous revient ici-bas."

Clôture du Congrès.

Des remerciements sont adressés au Comité lucernois d'organisation du Congrès, de même qu'à l'autorité municipale de Lucerne et au President du Congrès, M. Elie Ducommun.

Enfin, le télégramme suivant est adressé au Conseil fédéral suisse par l'intermédiaire de M. le Conseiller fédéral Comtesse:

„Le quatorzième Congrès universel de la Paix, avant de clore ses séances à Lucerne, envoie au Conseil fédéral suisse l'expression de ses plus vives sympathies, en souhaitant à la belle et libre Suisse un long avenir de paix et de prospérité toujours croissante."

Réunions spéciales pendant le Congrès.

Avec un très grand succès, le Comité d'organisation a embelli les journées du Congrès en intercalant entre les travaux un certain nombre de distractions qui ont produit une impression durable sur l'esprit des Congressistes, savoir:

1° *Une réception par l'autorité municipale à l'Hôtel National*, le mardi soir.

2° *Une représentation au théâtre du Kursaal*, le mercredi soir.

3° *Un banquet officiel à l'Hôtel Schweizerhof*, le jeudi, à $1^1/_2$ heure.

4° *Une visite au Musée de la Guerre et de la Paix*, le même jour.

5° *Une promenade au Grütli*, le vendredi après-midi.

6° *Une illumination de la ville de Lucerne*, le vendredi soir.

7° *Un banquet de clôture à l'Hôtel National*, le samedi, à $1^1/_2$ heure.

8° *Une grande assemblée publique au Löwengarten*, le samedi soir.

NB. A l'occasion de la quête pour la Caisse internationale de propagande pacifiste, un généreux anonyme allemand a souscrit pour le fonds de cette caisse une somme de *dix mille francs*.

I.

Réception par l'autorité municipale de Lucerne à l'Hôtel National.

Le mardi soir, la foule des invités se pressait dans les salons du grand Hôtel National pour assister à la réception offerte par la ville de Lucerne.

En l'absence motivée de M. Heller, président du Conseil de ville, M. le D[r] *Zimmerli*, membre de ce Conseil, souhaite aux

congressistes une cordiale bienvenue, tant au nom des autorités qu'en celui de la ville de Lucerne.

Le salut que je vous adresse, dit-il, n'est pas un acte de pure courtoisie, non; c'est le salut spontané de la reconnaissance pour l'honneur fait à Lucerne de l'avoir choisie comme lieu de réunion. Vous ne trouverez pas dans notre ville l'éclat des grands centres où se sont tenus les treize premiers Congrès, ni les somptueuses réceptions que ces milieux peuvent offrir; mais je crois que nulle part ailleurs vous ne trouverez un centre plus sympathique que celui où vous êtes aujourd'hui; ce centre est le berceau de la Suisse primitive et de ses libertés. Ici même, il y a de cela six cents ans, de simples pâtres jetèrent les bases d'une République fédérative. Cette République n'est pas un Etat *national* dans le sens étroit du nationalisme moderne et conçu par certains politiciens. Cet Etat est composé, il est vrai, d'éléments divers, issus de races différentes, parlant plusieurs langues, mais néanmoins fortement unis par le sentiment d'une étroite solidarité.

Notre population suit vos travaux non seulement avec sympathie, mais encore avec l'intelligente compréhension des grands principes que vous représentez.

Lucerne a l'insigne honneur de posséder le „Musée de la Guerre et de la Paix“ fondé par Jean de Bloch, que la mort nous a enlevé trop tôt.

Le but que vous poursuivez est très élevé, mais ce n'est pas une utopie. La parole du grand et royal solitaire Héraclite, qui vivait il y a quelque deux mille ans, est et restera toujours vraie: „Le combat est le père de toutes choses. Il l'est aussi de tout progrès.“ Mais seuls les gens dépourvus d'intelligence peuvent concevoir ce combat comme étant synonyme de force brutale et sanglante. Vous croyez, au contraire, qu'entre peuples civilisés, cultivés, la lutte revêtira une forme plus douce que celle de la guerre.

L'utopie, c'est la croyance à la perpétuité des guerres! La raison et la logique démontrent clairement que les questions d'intérêt devront être tranchées, non par la force, mais par le droit résultant de l'arbitrage.

Les temps féodaux et ceux du moyen-âge sont définitivement passés, ainsi que les temps des sorciers et de l'esclavage.

Puissent vos travaux être un pas de plus dans la voie de l'humanité et du pacifisme! C'est dans ces sentiments et dans cette espérance que je vous souhaite un heureux séjour à Lucerne. Puissiez-vous remporter des quelques jours passés au milieu de nous le plus agréable et le plus impérissable souvenir! (Vifs applaudissements).

M. *Frédéric Passy,* en sa qualité de doyen des Congressistes, remercie, en son nom personnel et au nom de tous les invités, la population et les autorités de Lucerne pour toutes les marques de sympathie qu'elles prodiguent aux membres du Congrès. En termes éloquents et élevés il salue la Confédération suisse, image de la future Confédération des Etats-Unis du monde entier.

M. le D[r] *F. Heinemann,* bibliothécaire de la ville de Lucerne, récite un prologue de sa composition intitulé: „Friedens-Ringen", imprimé et dédié au XIV[e] Congrès de la Paix.

Les accents harmonieux de l'orchestre du Grand Hôtel National et un buffet fort bien servi ont charmé et embelli cette charmante soirée.

II.

Représentation au théâtre du Casino (Kursaal) du mercredi soir.

A l'occasion de la réunion du XIV[e] Congrès de la Paix, la direction du Casino et le Comité d'organisation offraient aux pacifistes une „*Soirée de gala*". Plus de 350 personnes ont répondu à cette invitation.

Le programme, riche et varié, et la pièce de théâtre, *Tokio,* dédiée aux amis de la Paix, ont été vigoureusement applaudis, ainsi que la troupe du Casino, qui s'est montrée à la hauteur de sa tâche.

III.

Banquet officiel du mardi 20 septembre, au Schweizerhof.

Le banquet du mardi 20 septembre compte environ 350 participants. L'orchestre l'ouvre par la marche entraînante des „Gladiateurs". M. Elie Ducommun préside.

Au dessert, M. *Schmid,* conseiller d'Etat, prend la parole. Il présente aux Congressistes les salutations des autorités et les

remercie, au nom du Gouvernement, pour leur aimable invitation à ce banquet.

Nous sommes de cœur des amis de la Paix, dit M. Schmid. Rien ne nous réjouit plus que le succès des démarches faites, hier, pour réconcilier les Allemands et les Français. Il y a peu de jours, nos milices rentraient des manœuvres. Nous nous exerçons dans le métier des armes pour conserver notre liberté et notre indépendance, mais nous repoussons toute guerre de conquête.

Il y eut un temps où le peuple suisse vivait dans une paix parfaite; l'ennemi vint, pilla la maison, dévasta la campagne et emmena nos fils sur la terre étrangère. C'est la raison pour laquelle le peuple suisse a décidé de se tenir prêt à toute éventualité pour que les malheurs qui ont fondu autrefois sur la patrie ne se renouvellent pas.

M. le sénateur *La Fontaine,* de Belgique, répond à M. Schmid. Il comprend les paroles belliqueuses du représentant du gouvernement: le peuple suisse est décidé à défendre ce qu'il a péniblement acquis. Nous espérons que la Suisse ne sera jamais appelée à recourir aux armes. M. La Fontaine présente, au nom de l'assemblée, les meilleurs vœux à la ville de Lucerne et à la Suisse.

M. *F. Passy* porte son toast aux dames. Elles sont, dit-il, les représentantes de l'humanité et elles sont appelées à se dévouer à l'idée pacifique, non-seulement dans la famille, mais encore dans l'Etat et dans le monde entier.

M. *Moneta* invite les Congressistes à se rendre nombreux à Milan l'année prochaine à l'occasion de l'Exposition qui s'ouvrira dans cette ville.

Prennent encore la parole MM. *G. Moch, Tang-Tsaï-Fou* et le Dr *Rivière.* Ce dernier apporte les salutations cordiales de la „Société internationale des médecins contre la Guerre". (Voir son discours aux annexes.)

Tous ces discours sont vivement applaudis. A la clôture du banquet les Congressistes se rendent au „Musée de la Guerre et de la Paix".

IV.

Visite collective au Musée de la Guerre et de la Paix.

M. *Elie Ducommun* salue les visiteurs. Il remercie, tout d'abord, la ville de Lucerne, à laquelle nous devons la jouissance

gratuite de l'emplacement du Musée. L'orateur rappelle que c'est à Jean de Bloch que nous devons ce Musée et la plupart des trésors qu'il renferme. Malheureusement l'avenir du Musée n'est pas assuré, et si, dans moins de deux ans, les fonds nécessaires à l'achat d'un autre emplacement et de la construction d'un nouveau Musée ne sont pas trouvés, les collections que nous admirons seront dispersées.

M. Ducommun adresse, dans ce but, un chaleureux et pressant appel à tous les amis de la Paix. (Applaudissements.)

En sa qualité de vice-président du Comité d'administration du Musée, M. le Dr *Zimmerli* salue, lui aussi, les Congressistes. Il remercie également les autorités lucernoises d'avoir mis à la disposition du Comité et cela pendant 6 ans, à titre gratuit, un terrain qui vaut plus d'un million. Il rappelle que l'année prochaine la question d'un nouvel emplacement devra être liquidée. M. Zimmerli ne se dissimule pas les difficultés qu'il faudra surmonter, ni les sacrifices considérables qui s'imposent pour que l'affaire soit réglée définitivement. Il termine en faisant appel à la générosité de ses auditeurs.

Un Anglais, M. *Cook,* admire les collections, leur arrangement et la valeur du Musée. Comme les deux orateurs précédents, il adresse aux amis de la Paix un appel de fonds.

V.

Promenade au Grütli le vendredi après-midi.

A 2 heures précises, un bateau à vapeur avec buffet ouvert emporte les Congressistes et les dépose au pied de la colline du Grütli.

Le sanctuaire national suisse a donné au Congrès un relief tout particulier. La fête a été imposante.

Quand la foule se trouve réunie à l'endroit où, d'après la tradition, a été prêté le fameux serment dit du Rütli ou Grütli, M. le recteur *Egli,* de Lucerne, prononce, devant les têtes découvertes, un remarquable et émouvant discours. Nous n'en donnons ici qu'une pâle esquisse.

L'orateur explique, tout d'abord, comment, grâce au poète allemand Schiller (Guillaume Tell), ce sanctuaire du petit peuple suisse est devenu l'asile par excellence de la liberté, de cette

liberté, base de la dignité humaine, de l'ordre moral universel, de tout ce qui est beau et bien dans le monde et sans laquelle il n'y a, pour l'individu comme pour la nation et le monde, aucune paix véritable.

Quand nos pères, poursuit l'orateur, se réunissaient ici, le Rütli était véritablement un asile de la Paix. Les trois hommes qui se lièrent ici même par un serment solennel n'étaient que de simples pâtres.

En termes élévés et poétiques, l'orateur établit un parallèle entre la Paix et la Liberté dans le passé et dans le présent. Il rappelle qu'il y a un siècle, dans cette vallée paisible de la Reuss, le sang des Russes et des Français coula à flots. La guerre a porté la dévastation et la mort dans toute la contrée. Aujourd'hui cette vallée jouit d'une paix profonde. Elle voit les nations prendre la voie pacifique du chemin de fer du Gothard.

S'adressant aux Congressistes, l'orateur s'écrie: „Buvez, pacifistes, aux trois sources les plus pures: la *foi*, qui triomphe de la folie sanguinaire; la *charité*, qui terrasse la haine, et l'*espérance*, qui méprise la raillerie et l'ironie!

M. *Houzeau*, Belge, M. *Frédéric Passy*, Français, et M. *Novicow*, Russe, prennent ensuite la parole. Les deux premiers parlent du Rütli, berceau de la liberté helvétique, en termes si élevés et si enthousiastes, que l'on se serait cru au milieu des fêtes nationales suisses.

M. *Novicow* s'exprime en des termes impressionnants et poétiques. Tout là-bas et bien haut, dit-il, les rochers aux cimes élevées et déchiquetées, à la tête nue, ici la Paix des bois et des prés; là-bas le lac azuré, ici la Paix, le bonheur et la liberté. Puis le regard de l'orateur se porte vers sa patrie lointaine; là-bas la misère universelle, la malédiction, l'absence de liberté et le triomphe de la force brutale; un peuple qui saigne de mille blessures faites par la misère, l'indigence, la guerre, la révolution.

En souvenir de cette mémorable journée, M. *Houzeau* rompt un branchette de sapin. Il engage les assistants à faire de même et à jurer de lutter sans défaillance, comme les héros du Grütli, à la poursuite de leur rêve: la fédération universelle!

L'exécution d'un chant français et du „cantique suisse" termine cette fête mémorable et inoubliable.

VI.

Illumination de la ville de Lucerne le vendredi soir.

A huit heures du soir, la rade, les ponts, les édifices publics, les nombreux hôtels de Lucerne et beaucoup de maisons particulières projetaient leurs mille feu dans la nuit. L'illumination, réfléchie dans les eaux du lac, était féerique. On se serait cru à Venise au temps de la république de cette reine des eaux. Cette aimable attention des autorités et des lucernois a été vivement appréciée par tous les Congressistes. Qu'il nous soit permis de dire à la ville de Lucerne tout entière: Merci!

VII.

Banquet final à l'Hôtel national le samedi, à $1^1/_2$ heure.

M. *Bucher-Heller,* président du Comité d'organisation, à qui revient, en grande partie, la réussite complète du Congrès, remercie les Congressistes en général et M. Elie Ducommun en particulier, pour leur concours fidèle et dévoué à l'œuvre pacifique. M. Bucher déclare que la ville de Lucerne est fière d'avoir abrité le Congrès.

Notre population, dit-il, espère que le rameau planté ici deviendra un grand arbre, que la poignée de mains que se sont donnée MM. Passy et Quidde sera le symbole de la réconciliation complète et définitive entre l'Allemagne et la France et que les peuples comprendront toujours mieux, dans l'avenir, que la guerre doit être abolie.

M. *Hœltzel,* de Stuttgart, assure qu'il retourne chez lui avec la conviction que le Congrès de Lucerne sera le plus fécond en résultats. Il se réjouit profondément de ce que des efforts ont été faits pour amener la réconciliation entre la France et l'Allemagne, afin d'acheminer ces deux pays sur la voie du droit et de la liberté et de diminuer ainsi la tension qui existe dans les rapports franco-allemands.

M. le Dr *Clark,* de Londres. Aujourd'hui il ne peut y avoir de tension proprement dite entre peuples civilisés que par suite de malentendus. Faisons donc tous nos efforts pour les dissiper! Aucun monarque, aucun Gouvernement n'oserait assumer la terrible responsabilité d'une guerre s'il n'y était irrésistiblement

poussé par l'opinion publique. Les peuples sont faits pour se connaître. Pour cela la tâche des pacifistes est d'y préparer la jeunesse.

M. *F. Bajer:* L'alliance des cantons suisses primitifs placée sous la sauve-garde de leur individualité politique est l'image de ce que sera l'alliance universelle des Etats.

M. *Mead*, de Boston, voudrait voir gravé sur le frontispice du temple de la future Fédération universelle ce vers de Schiller: „Peuples de toute la terre, unissez-vous et donnez-vous le baiser de Paix"! En intervenant, dans la récente guerre entre la Russie et le Japon, le président Roosevelt a montré que l'Amérique est bien décidée à mettre en pratique cette belle devise: *„Paix et Liberté"!*

M. *Clark* constate avec joie que le XIXe Congrès de la Paix compte six fois plus d'Américains que celui de Boston.

M. *Passy:* Sa majesté le soleil a été avare de sourires pendant le Congrès, mais nous ne lui en tenons point rigueur. Grâce à son absence, nos assemblées ont été plus fréquentées. Il viendra un temps où le soleil de la Paix luira pour toujours sur une terre où règnera la Paix éternelle!

M. *Moscheles* porte un toast à M. F. Passy, dont l'enthousiasme pour la noble cause de la Paix grandit d'année en année et qui a le noble privilège d'être, lui, Passy, le doyen des amis de la Paix!

M. *Jules Lippert*, de Baden-Baden, rend hommage à Mme de Suttner, l'apôtre intelligent et infatigable de la Paix, auteur du livre célèbre *„Bas les armes"*!

M. *Novicow,* d'Odessa, l'éminent sociologue, prévoit que la fédération universelle se développera à l'instar de la Confédération suisse.

Enfin, M. *Gaston Moch* remercie, au nom de tous, le généreux anonyme, Allemand portant un nom français, qui vient de faire un don de 10,000 frs. à la Caisse de propagande pacifiste.

VIII.

Assemblée populaire au „Löwengarten".

L'assemblée publique et populaire au „Löwengarten" a été très fréquentée. Plusieurs retardataires ne trouvaient plus de place.

La salle et les tribunes regorgeaient de monde. Ici, les Congressistes étaient en contact direct avec la population lucernoise.

M. le Dr *Bucher-Heller* salue cordialement la nombreuse assemblée et particulièrement Mme de Suttner, Miss Robinson et M. Arnaud, qu'on entendra ce soir.

M. le Dr *Zimmerli* remercie publiquement, au nom des assistants et au nom de toute la population de Lucerne, M. le comte Gurowski pour son cadeau princier. Le nom du généreux donateur sera intimement lié à celui de Jean de Bloch et à ceux de la ville de Lucerne et du mouvement pacifiste.

Des applaudissements unanimes et de vigoureux vivats s'élèvent lorsque le comte Gurowski monte à la tribune et qu'il remercie modestement pour la grandiose et joyeuse ovation qui lui est faite.

Mme la baronne *de Suttner* est également saluée à la tribune par de longs applaudissements.

Bien que dans la nombreuse assemblée tous ne partagent peut-être pas ses opinions sur l'œuvre pacifiste, elle appelle néanmoins les personnes qui la composent „*ses amis*".

Il peut y avoir ici, dit-elle, des adversaires des idées de Paix, mais point d'ennemis. Les amis de la Paix se placent *au-dessus* des nations, mais jamais contre les nations. Leur principe suprême est de sauvegarder la liberté des peuples.

Nous ne serons vraiment libres que le jour où la guerre ne subjuguera plus les nations! On nous dit que la guerre a toujours été et qu'elle sera toujours; mais on oublie d'ajouter que la guerre actuelle n'est plus celle d'autrefois. Jadis, la guerre était restreinte, circonscrite, limitée. On ne mettait en mouvement que des armées relativement restreintes. C'était souvent la *guerre pour rire*. En est-il de même aujourd'hui? Hélas! non. Les guerres sont devenues autrement meurtrières que dans les anciens temps! Ce qu'avait prévu le regretté Jean de Bloch s'est réalisé: cet homme de génie a prédit que les guerres futures ne trancheraient pas les conflits et n'amèneraient à aucune solution. La guerre russo-japonaise a démontré cette vérité.

La „*Croix-Rouge*" a été dans l'impossibilité de rendre les services qu'on attendait d'elle: les horreurs sont devenues trop grandes et les souffrances trop insupportables. Reconnaissons néan-

moins que la guerre d'Extrême-Orient a fait de la propagande pour nos idées !

La cause de l'arbitrage n'a-t-elle pas avancé dans les affaires de Hull et du Maroc ?

Mme de Suttner n'est pas non-plus pour la Paix armée, qui fait souffrir les neuf dixièmes des populations. Une amélioration de l'état de choses actuel ne peut résulter que de la victoire définitive de la raison et de la morale dans la politique des puissances ! (Vifs applaudissements.)

M. *Arnaud* remercie la Suisse pour tout ce que ses citoyens, tels que Louis Ruchonnet, Elie Ducommun, le Dr Gobat et d'autres ont fait pour l'idée de la Paix. Parlant de la Conférence de La Haye, l'orateur souligne ses succès et ses insuccès. L'assemblée des délégués des 25 Etats a examiné les bases sur lesquelles i était possible de réduire les armements et de diminuer les guerres ou de les empêcher. La solidarité qui unit les nations a été reconnue. Le principe que voici finira bien par triompher un jour : *La liberté de chaque nation reposera sur la liberté des autres!*

Faisant allusion aux catastrophes du bazar de la charité à Paris, des incendies de théâtres, des accidents de chemins de fer, dans lesquels disparurent de nombreuses existences humaines, M. Arnaud montre combien ces malheurs ont ému, remué les peuples. Mais qu'est-ce que tout cela en face des centaines de mille victimes de la guerre d'Extrême-Orient ?

M. Arnaud préconise, pour éviter à l'avenir des calamités de ce genre, la Fédération internationale, principe suprême de la vraie liberté ! (Applaudissements.)

Miss *Robinson:* Tout le monde devrait étudier les questions qu'on vient d'effleurer et surtout celle des désastres de la guerre. Chacun alors deviendrait membre d'une société pacifique.

M. *Novicow:* La guerre est une maladie sociale. La guerre a pour but un accroissement de puissance. Les Suisses aussi ont souffert de cette maladie. Ils ont conquis des pays, mais, assagis, ils se sont arrêtés à temps et ils se sont voués et dévoués depuis à la Paix, au bien-être de leur pays et à son intégrité. De là la prospérité de l'industrie, du commerce et de la puissance économique de la Suisse. L'orateur félicite la Suisse d'être le berceau et le modèle de la vraie *Démocratie.*

M. *Schürmann*, président du tribunal, remercie, encore une fois, M. le comte Gurowski pour son cadeau si généreux et il engage ses compatriotes à entrer en masse dans l'armée pacifiste.

M. *Hœltzel* dit que le présent Congrès portera certainement d'heureux fruits; puis il donne lecture du télégramme du président Roosevelt en réponse à celui qui lui a été adressé par le Congrès.

N'oublions pas de relater ici que la „*Liedertafel*" a rehaussé l'éclat de cette soirée par l'exécution remarquable de plusieurs chants.

B. *Bucher-Heller* congédie enfin les auditeurs en adressant des remerciements bien mérités aux orateurs, aux chanteurs et à tous les amis de la Paix présents à cette réunion. Ainsi se sont terminées ces belles journées du XIVe et brillant Congrès de la Paix!

Résolutions du XIV[e] Congrès.

(Classées dans l'ordre analytique.)

Rapprochement fraternel des peuples.

Entre la France et l'Allemagne.

Le XIV[e] Congrès universel de la Paix,

Considérant que tout antagonisme permanent ou accidentel entre la France et l'Allemagne est éminemment préjudiciable tant à la cause de la Paix et du progrès qu'aux intérêts matériels et moraux non seulement de ces deux puissances elles-mêmes, mais aussi de l'ensemble du monde civilisé; qu'il est par conséquent d'un intérêt universel d'en faire cesser ou d'en éviter les causes;

Exprime ses sympathies les plus chaudes pour tous les efforts qui ont pour but le rapprochement franco-allemand et une entente cordiale des deux nations;

Demande la reconnaissance générale d'un système de droit international basé sur les principes de justice et de liberté et assurant le règlement juridique de tous les différends internationaux;

Reconnaît comme un des éléments essentiels de ce système le principe qu'il est défendu de disposer politiquement de territoires sans le libre consentement de leurs populations;

Exprime la conviction que, lorsque ce système sera solidement établi, les questions de nationalités, maintenant si brûlantes, perdront beaucoup de leur acuité, et qu'alors il sera possible d'appliquer les principes du droit, ainsi reconnu, aux résultats des anciennes conquêtes,

Et émet le vœu que les Gouvernements français et allemand entrent en négociations et s'efforcent, par des concessions réciproques et au besoin des compensations équitables, à établir entre les deux pays un régime de paix et de droit conforme tant à leur intérêt qu'à celui du monde civilisé.

Le XIVe Congrès universel de la Paix

considère que le meilleur moyen d'arriver à la création de ce système de droit international consiste à propager, surtout dans les pays où ils sont moins généralement acceptés, les principes suivants, qui ont été unanimement proclamés par les Congrès universels de la Paix de Rome, de Budapest et de Hambourg:

Art. 1. Les rapports entre les nations sont régis par les mêmes principes de droit et de morale que ceux qui règlent les rapports entre les individus.

Art. 2. Nul n'ayant le droit de se faire justice, aucune nation ne peut déclarer la guerre à une autre.

Art. 3. Tout différend entre les nations doit être réglé par voie juridique.

Art. 4. L'autonomie de toute nation est inviolable.

Art. 5. Il n'existe pas de droit de conquête.

Art. 6. Les nations ont le droit de légitime défense.

Art. 7. Les nations ont le droit inaliénable et imprescriptible de disposer librement d'elles-mêmes.

Art. 8. Les nations sont solidaires les unes des autres.

Le Congrès, en conséquence, fait appel à tous les esprits éclairés, qu'ils appartiennent au monde du Droit, des Lettres, des Sciences et des Arts, ou au monde de l'Agriculture, du Commerce ou de l'Industrie, pour qu'ils consacrent dès à présent tous leurs efforts à propager des principes de droit et de morale de nature à favoriser l'organisation de la Paix générale, la solution juridique de tout litige international et la création d'une Fédération internationale.

Entre l'Autriche et l'Italie.

Par analogie avec les efforts faits pour un rapprochement franco-allemand et un rapprochement anglo-allemand, ainsi qu'avec ceux qui ont pour but de combattre les excitations d'une presse sans conscience,

Le Congrès exprime le vœu qu'une campagne soit entreprise par la presse, d'ici au prochain Congrès de Milan, pour instruire les peuples d'Italie et d'Autriche sur les grands avantages qu'auraient pour eux des relations pacifiques entre les deux pays par le respect des nationalités de part et d'autre.

Droit international.

Fédération internationale.

Considérant que la guerre et la conquête étant des crimes, il n'existe pour personne de droit de guerre ni de droit de conquête,

Le Congrès déclare:

Que la liberté et le droit de souveraineté d'une nation sont limités par la liberté et le droit de souveraineté des autres nations;

Que non seulement la guerre et la conquête ne sont pas des attributs du droit de souveraineté, mais qu'elles y sont des atteintes, et que, par conséquent, le respect que les nations doivent à leur souveraineté réciproque les oblige à doter la Société internationale qu'elles composent, des institutions nécessaires pour qu'elles soient garanties contre la guerre et la conquête;

Que ces institutions, génératrices de la Paix, doivent être basées sur l'inviolabilité de la personne humaine, étendue de l'individu aux peuples, et assurer aux nations l'autonomie dans la solidarité;

Et que l'ensemble de ces institutions est synthétisé par l'idée d'une Fédération qui, loin d'abolir les patries, les prend pour unités et qui, loin de les affaiblir, leur donne, par la sauvegarde et la liberté qu'elle leur assure dans la paix, toute leur force et tout leur relief.

Le Congrès a reçu avec une grande satisfaction la nouvelle. transmise par le Dr Timothée Richard, de Shanghaï, que les ministres dirigeants de la Chine et du Japon ont exprimé le désir d'entrer dans une fédération, à titre d'expérience, pendant vingt ans, avec quelques-unes des principales nations de l'Europe et de l'Amérique.

Le Congrès souhaite que les Gouvernements de la Chine et du Japon communiquent officiellement leur intention aux Gouvernements avec lesquels ils seraient disposés à se fédérer. Il prie ces derniers de réserver à ces communications le meilleur accueil et de leur faire une réponse favorable.

Le Congrès espère que la seconde conférence de la Haye, dont le président des Etats-Unis et l'empereur de Russie ont pris l'initiative, adoptera des mesures pour l'établissement de cette fédération.

Conférence de La Haye.

Le Congrès exprime son vif désir de voir figurer au programme de la seconde Conférence pour la Paix les questions suivantes:

La réduction des charges militaires qui pèsent actuellement sur le monde, par la limitation des forces armées de terre et de mer et des budgets de guerre;

Et, pour parvenir au désarmement, qui sera la conséquence finale de l'ordre juridique international établi:

L'institution d'une Assemblée internationale qui se réunirait à des époques régulières pour délibérer sur les questions qui sont d'un intérêt général pour les nations;

L'organisation d'un Bureau administratif chargé:

1° de l'application des décisions de l'Assemblée internationale,

2° de la préparation des travaux de cette assemblée, et spécialement de l'étude des moyens propres à établir la gestion des intérêts communs des Etats, ainsi que le développement et le perfectionnement de la vie internationale;

L'adoption des mesures nécessaires pour codifier le Droit international;

L'obligation, pour les puissances en conflit, de recourir aux procédures de conciliation prévues dans la Convention du 29 juillet 1899 pour le règlement pacifique des conflits internationaux,

Et la conclusion, entre toutes les nations représentées à la Conférence, d'un traité aussi général que possible d'arbitrage permanent et obligatoire, stipulant le recours suprême à la Cour permanente d'arbitrage de La Haye.

Emprunts de guerre.

Le XIVe Congrès universel de la Paix,

Considérant que plus que jamais l'argent est le nerf de la guerre;

que la durée des hostilités engagées entre deux Etats serait considérablement réduite s'ils étaient livrés à leurs seules ressources;

que les principes de la neutralité prohibant l'envoi d'armes et de munitions doivent être étendus à l'envoi de fonds aux Etats belligérants,

émet le vœu que les Gouvernements neutres s'interdisent l'émission publique, sur leur territoire, d'emprunts de guerre faits par un Etat belligérant.

Propagande.

Enseignement international.

I. Le XIV[e] Congrès universel de la Paix,

considérant qu'un système d'enseignement qui permettrait à un grand nombre de jeunes gens de diverses nationalités de poursuivre leurs études primaires, secondaires ou supérieures et de perfectionner leur éducation dans différents pays, sans préjudice pour leur carrière, présenterait des avantages considérables;

qu'il en résulterait notamment une amélioration de la personne humaine, un sensible progrès dans les rapports entre hommes de nationalités différentes et, par suite, entre nations;

que le niveau scientifique et intellectuel général en serait élevé,

prie les ministères chargés de l'instruction publique dans les différents Etats de préparer et de conclure, par voie de négociations directes ou de Conférence intergouvernementale, les conventions nécessaires, à l'effet:

d'établir un programme commun d'enseignement qui serait donné dans un certain nombre d'établissements de chaque Etat, de manière à ce que les élèves ou les étudiants puissent aisément passer d'un pays à l'autre chaque période scolaire et subir, dans des conditions à déterminer, des examens conférant des diplômes valables dans les divers pays;

d'assurer des échanges officiels d'étudiants et d'écoliers déjà pourvus d'une culture et d'un développement suffisants,

et d'instituer une Université internationale, dotée par les divers Etats, et dans laquelle les personnages les plus éminents de chacun d'eux seraient appelés à enseigner tout ce qui peut aider au progrès humain, et notamment:

l'histoire comparée des différentes cultures littéraires, scientifiques et artistiques,

l'histoire comparée du Droit, de la Philosophie et de la Pédagogie,

les sciences politiques, économiques, sociales, juridiques et humaines.

II. Le Congrès invite les Sociétés de la Paix à continuer leur enquête sur l'organisation d'un système international d'instruction et d'éducation, afin d'aider les Ministres de l'Instruction publique dans leur tâche,

et délègue MM. Emile Arnaud, Félix Moscheles, Houzeau-Delehaie, Prof. Quidde, E. T. Moneta, Mmes de Suttner, Hécart et Christofleau, et d'autres personnes à désigner par le Bureau international de la Paix, à l'effet de recevoir leurs mémoires ou conclusions et d'agir le plus utilement possible en vue de la réalisation du vœu du Congrès.

III. Le Congrès émet le vœu

1° Qu'un enseignement méthodique du pacifisme soit introduit dans l'enseignement public à tous les degrés, primaire, secondaire et supérieur, et que l'anniversaire du 18 mai soit célébré dans les écoles;

2° Que les Sociétés de la Paix de tous les pays s'occupent d'aviser aux moyens les plus pratiques de mettre en œuvre cet enseignement et de rechercher les personnes disposées à couvrir les dépenses nouvelles qu'entraînera cette organisation.

Rapports du Pacifisme et du Mouvement ouvrier.

Le Congrès, considérant qu'il existe, parallèlement au mouvement pacifique représenté par nos Congrès, un pacifisme des travailleurs, dont la puissance grandit de jour en jour;

Considérant que ce mouvement tend à réaliser le but même que nous poursuivons avec des méthodes et des principes différents;

Considérant que l'avenir même de l'œuvre pacifique exige que nous entrions de plus en plus en contact avec ce mouvement ouvrier;

Décide la création d'une commission composée de MM. Green, Perris, Appleton, Miss Robinson (Grande Bretagne), Prudhommeaux, Allégret, Auguste Fabre, P. Quillard (France), Umfrid, Quidde, Fried. J. Hanauer (Allemagne), A. Agnelli, Giretti (Italie), Houzeau-Delehaie, La Fontaine (Belgique), Edwin D. Mead, Miss Mary E. Hawley (Etats-Unis), Mlle J. Backer (Hollande), M. Henri Morel (Suisse).

Cette Commission aura pour mission, d'accord avec le Bureau International de Berne, de s'informer avec soin des conceptions pacifiques du parti des travailleurs et d'en retenir les points susceptibles d'être incorporés à notre programme.

Le résultat de cette enquête et les décisions qu'elle comportera constitueront l'objet principal des délibérations du prochain Congrès international de la Paix.

Le Congrès charge le Bureau international de la Paix d'assurer la représentation du Pacifisme dans les Congrès d'organisation ouvrière qui seraient disposés à les accueillir.

Participation des Gouvernements à l'œuvre pacifiste.

Le Congrès, vu la proposition de la Société suisse de la Paix,

Emet le vœu que les Sociétés destinées à prévenir la guerre soient traitées par les Etats aussi favorablement que les Sociétés qui se bornent à en amoindrir les ravages.

Le Pacifisme et la Presse.

Le Congrès émet le vœu que les membres de la Commission du Bureau international de la Paix de Berne se mettent en rapport, chacun dans son pays, avec les directeurs et propriétaires des grands journaux et des grandes revues, en vue d'obtenir d'eux un concours actif et persévérant en faveur de l'œuvre de la Paix.

Clubs internationaux.

Le Congrès recommande d'une façon très spéciale l'établissement de clubs internationaux dans tous les centres du mouvement pacifique.

Ces clubs seront consacrés :

1° A provoquer des sentiments cordiaux et à établir de bonnes relations entre nations, à étudier et à propager les méthodes servant à régler pacifiquement les différends internationaux,

2° A être des points de ralliement pour les adhérents du mouvement pacifique dans chaque centre,

3° A former des bibliothèques composées principalement d'écrits et de publications consacrés aux questions internationales,

4° A organiser un système de mutualité entre les membres des différents clubs.

La forme et les statuts à donner à ces clubs dépendront des circonstances locales et des ressources dont on pourra disposer.

Vulgarisation de l'insigne.

Le Congrès, considérant que le port de l'insigne peut être un excellent moyen de propagande pacifique,

considérant que beaucoup de membres des différentes Sociétés de la Paix désirant se procurer l'insigne „Pax“ ne le peuvent pas actuellement à cause de son prix élevé,

prie le Bureau de Berne de faire établir une nouvelle édition vraiment populaire de l'insigne „Pax“.

Actualités politiques.

Guerre russo-japonaise.

I. Le Congrès constate que la solution du différend russo-japonais est due, non à la guerre, qui malgré ses hécatombes humaines est et fût restée impuissante, mais à la Conférence diplomatique de Portsmouth, due à la pacifique interposition et tenue sous le patronage médiateur du Président des Etats-Unis d'Amérique, Roosevelt.

Le Congrès fait remarquer qu'une telle Conférence, réunie avant la guerre, eût pu aussi aisément résoudre ce différend. Il espère que l'opinion publique saura tirer de cette nouvelle constatation de l'inutilité de la guerre et de son impuissance à résoudre aucun différend, les conséquences qu'elle comporte, et imposera, avant tout acte de guerre, la solution pacifique des différends.

Le Congrès envoie ses condoléances émues aux familles du nombre considérable de victimes de la guerre de Mandchourie, du siège de Port-Arthur et des batailles navales, victimes vainement immolées au fétichisme du prestige et de la gloire militaire.

II. Le Congrès exprime son profond regret de ce que les deux Puissances belligérantes, le Japon et la Russie (contrairement à l'esprit de la convention de La Haye, aux conclusions desquelles toutes deux s'étaient associées, la Russie en ayant pris l'initiative et le Japon les ayant acceptées), n'aient pas, avant le commencement de la guerre ou du moins immédiatement après le commence-

ment des hostilités, demandé la médiation des Puissances, mais l'aient repoussée expressément et à plusieures reprises, bien qu'on eût des propositions fermes de la part des amis de la Paix.

Il regrette vivement l'attitude de la plus grande partie de le presse de tous les pays, qui a toujours trouvé la médiation prématurée ou trop tardive.

III. A l'occasion de la Paix de Portsmouth, le Congrès émet le vœu que les habitants de la Corée et de la Mandchourie ne soient pas privés du droit imprescriptible et inaliénable de disposer librement de leurs destinées.

Incident de Hull.

Le Congrès constate avec joie qu'on a réussi à empêcher la guerre imminente entre la Russie et l'Angleterre à la suite de l'affaire de Hull par la constitution d'une commission internationale d'enquête.

Il attire l'attention générale sur le fait que l'une des clauses des conventions de La Haye a montré dans ce cas sa signification pratique, et félicite le professeur Martens, à qui l'on doit l'introduction de cette clause.

Il émet le vœu que les clauses concernant les commissions internationales d'enquête donnent naissance à une institution plus complète, qui non seulement constate les faits, mais formule des avis et des jugements sur des questions de ce genre qui n'ont pas actuellement de décision juridique.

Suède et Norvège.

Le Congrès exprime sa vive satisfaction de l'annonce, que les représentants de la Suède et de la Norvège étaient arrivés à un accord de principe sur les questions de controverse entre eux, résultat qui met fin au danger d'un conflit armé. Le Congrès félicite le peuple norvégien de ce qu'il a obtenu l'indépendance complète sans verser une goutte de sang; il félicite également le roi et le peuple suédois pour la noble abnégation dont ils ont fait preuve en reconnaissant le désir unanime de la Norvège pour une séparation amicale. Le Congrès se réjouit particulièrement de ce que les conditions de l'accord survenu entre les deux peuples comprend la démolition de forteresses qui pourraient paraître comme

une menace de guerre, et un traité d'arbitrage qui sera, il l'espère, semblable à ceux qui ont été conclus précédemment entre le Danemark et les Pays-Bas et entre la Chine et la République Argentine. Au nom des amis de la Paix du monde entier, le Congrès remercie les hommes d'Etat, qui, par leurs sages concessions réciproques, ont obtenu ce résultat heureux, et espère que les rapports futurs entre ces deux pays seront empreints d'un respect mutuel et d'une coopération fraternelle pour le bien de leurs propres citoyens et de la race humaine tout entière.

Arménie et Caucase.

Le XIVe Congrès international de la Paix, renouvelant les vœux des Congrès antérieurs, demande instamment aux puissances signataires du Traité de Berlin de faire appliquer enfin les réformes prévues par les articles 23 et 61 du Traité de Berlin pour l'Arménie et la Macédoine et déterminées plus spécialement dans le memorandum du 11 mai 1895.

Le Congrès adresse l'expression de ses chaleureuses sympathies aux victimes des massacres de Transcaucasie, ainsi qu'aux victimes israélites, polonaises et, d'une façon générale, aux victimes russes de toutes les villes éprouvées.

Il dénonce la criminelle inertie du gouvernement russe et des autorités locales, qui n'ont ni prévenu ni arrêté ces massacres.

Eaux et territoires à neutraliser.

Considérant que le Sund, qui sépare les côtes les plus rapprochées du Danemark et de la Suède, est un passage de la plus grande importance pour le commerce universel;

Considérant que le Sund ne peut être mis à l'abri de tout péril de guerre que par une déclaration de la Suède et du Danemark qui interdise l'accès de ce passage à tout bâtiment de guerre appartenant à des Puissances belligérantes, de telle sorte qu'aucun de ces navires ne puisse même apparaître en temps de guerre dans ces eaux, qui resteraient, au contraire, ouvertes en tout temps aux navires de commerce, même appartenant aux belligérants, ainsi qu'aux navires de guerre appartenant aux neutres;

Considérant que cette interdiction n'est possible qu'à la condition que le Grand Belt, qui sépare les deux plus grandes îles

danoises, reste ouvert en tout temps, même aux navires de guerre appartenant aux belligérants;

Considérant que la neutralité de ces canaux interocéaniques entre la Baltique et la mer du Nord, établie sur les bases susindiquées, ne saurait être maintenue d'une manière effective sans la neutralité perpétuelle des trois États scandinaves qui possèdent les côtes de ces eaux;

Le Congrès émet le vœu que ces trois Etats — la Norvège, la Suède et le Danemark — se déclarent neutres en principe et d'une façon permanente, et que cette neutralité consiste:

Relativement au territoire continental et insulaire des trois Etats scandinaves, à ce que toutes les parties de ce territoire soient en tout temps absolument neutres; et

Relativement aux eaux principales qui divisent ce territoire, à ce que leur neutralité soit établie sur les bases susindiquées, et du reste d'après les règles généralement reconnues du droit international.

Beschlüsse des XIV. Friedenskongresses.

1905.

(Systematisch geordnet.)

Verbrüderung der Völker.

Deutsch-französische Annäherung.

I. In der Erwägung, dass jeder Antagonismus zwischen Frankreich und Deutschland, sei er dauernd oder nur vorübergehend, sowohl für die Sache des Friedens und Fortschrittes, als auch für die materiellen und moralischen Interessen nicht allein dieser beiden Mächte, sondern der ganzen zivilisierten Welt unheilvoll ist, und dass es daher im allgemeinen Interesse liegt, die Ursachen eines solchen Gegensatzes zu entfernen oder zu vermeiden, drückt der 14. internationale Friedenskongress allen Bestrebungen, die eine Annäherung und ein freundschaftliches Einvernehmen zwischen beiden Nationen zum Gegenstand und Ziel haben, seine wärmsten Sympathien aus. Er fordert die Anerkennung eines auf den Prinzipien der Gerechtigkeit und der Freiheit beruhenden internationalen Rechtssystems, das eine Regelung aller internationalen Streitfälle auf dem Rechtswege gewährleistet. Als einen der wesentlichsten Bestandteile dieses Rechtssystems erkennt er den Grundsatz an, dass über die staatliche Zugehörigkeit eines Gebiets nur mit der freien Zustimmung der Einwohner verfügt werden kann.

Der Kongress ist der Überzeugung, dass, sobald dieses System fest begründet sein wird, die jetzt so brennenden nationalen Fragen viel von ihrer Schärfe verlieren werden, und dass es dann möglich sein wird, die Grundsätze des so anerkannten Rechts auch auf die Ergebnisse früherer Eroberungen anzuwenden.

Der Kongress drückt den Wunsch aus, dass die deutsche und die französische Regierung Unterhandlungen anknüpfen und sich

bemühen möchten, durch gegenseitige Zugeständnisse und etwaige Ausgleiche, einen Friedens- und Rechtszustand zwischen beiden Ländern herbeizuführen, der ihrem eigenen Interesse, wie dem der ganzen zivilisierten Welt entsprechen würde.

II. Der Kongress ist der Ansicht, dass das beste Mittel, die Schaffung eines internationalen Rechtssystems zu erzielen, darin besteht, besonders in denjenigen Ländern, wo sie noch wenig Eingang gefunden haben, die nachstehenden Grundsätze zu propagieren, die einstimmig von den internationalen Friedenskongressen in Rom, Budapest und Hamburg angenommen worden sind:

Art. 1. Die Beziehungen der Nationen zueinander unterstehen denselben Grundsätzen des Rechtes und der Moral wie die Beziehungen der Einzelpersonen.

Art. 2. Da niemand befugt ist, sich selbst Recht zu verschaffen, darf keine Nation der andern den Krieg erklären.

Art. 3. Alle Streitfälle zwischen Nationen sind auf dem Rechtsweg zu entscheiden.

Art. 4. Die Autonomie jeder Nation ist unverletzlich.

Art. 5. Es gibt kein Eroberungsrecht.

Art. 6. Die Nationen haben das Recht der Verteidigung.

Art. 7. Die Nationen haben das unveräusserliche und unverjährbare Recht, frei über sich selbst zu verfügen.

Art. 8. Die Nationen sind untereinander solidarisch.

Der Kongress wendet sich deshalb an alle fortschrittlich Gesinnten, seien es nun Politiker, Parlamentarier, Professoren, Journalisten, Landwirte, Kaufleute, Fabrikanten oder Arbeiter, um sie aufzufordern, von jetzt ab ihre Kraft der Propaganda zugunsten der Förderung der Grundsätze des Rechts und der Moral zum Zwecke der Anbahnung eines allgemeinen Friedens, der Lösung aller internationalen Streitfälle auf dem Rechtswege und einer internationalen Staatenvereinigung, zu widmen.

Österreichisch-italienische Annäherung.

In Anlehnung an die Bestrebungen für eine deutsch-französische und eine deutsch-englische Annäherung, sowie in Übereinstimmung mit jenen, deren Zweck es ist, die Hetzen einer gewissenlosen Presse zu bekämpfen, drückt der Kongress den Wunsch aus, dass von jetzt ab bis zum Mailänder Kongress eine Presskampagne unternommen werde, um die Völker Österreich-Ungarns und Italiens

über die grossen Vorteile zu unterrichten, die friedliche Beziehungen zwischen beiden Völkern, durch gegenseitige Achtung der Nationalitäten, mit sich bringen würden.

Internationales Recht.

Internationale Föderation.

I. In Erwägung, dass Krieg und Eroberung Verbrechen sind, und dass für niemand ein Kriegsrecht oder Eroberungsrecht bestehen kann,

Erklärt der Kongress:

Dass die Freiheit und das Recht der Souveränität einer Nation durch die Freiheit und die Souveränität der andern Nationen beschränkt sind;

Dass Krieg und Eroberung nicht Attribute der Souveränität sondern Attentate auf dieselben sind, und dass infolgedessen die Achtung, die die Nationen ihrer Souveränität gegenseitig schulden, sie verpflichtet, die internationale Gesellschaft, die sie selber bilden, mit den Einrichtungen auszustatten, die erforderlich sind, um sie gegen Krieg und Eroberung in ihrer Existenz sicher zu stellen;

Dass diese Institutionen als Urheber des Friedens auf die Basis der Unverletzlichkeit der Persönlichkeit gestellt, zur Unverletzlichkeit der Individualität der Völker ausgebildet werden müssen, um so den Nationen die Autonomie durch die Solidarität zu sichern,

Und dass die Gesamtheit dieser Institutionen in der Idee einer Föderation zum Ausdruck kommt, die, weit entfernt, die Vaterländer zu beseitigen, sie zu Einheiten macht und ihnen durch die Sicherung und die Freiheit, die sie ihnen durch den Frieden garantiert, erst volle Kraft und Bedeutung verleiht.

II. Der Kongress hat mit grosser Genugtuung die Mitteilung vernommen, die ihm Dr. Thimothy Richard aus Shanghai übermittelte, dass die leitenden Beamten Chinas und Japans den Wunsch ausgedrückt haben, dass ihre Länder versuchsweise, auf die Dauer von 20 Jahren, mit einigen Hauptnationen Europas und Amerikas in eine Föderation eintreten mögen.

Der Kongress wünscht, dass die Regierungen Chinas und Japans ihre Absicht den Regierungen, mit welchen sie bereit

wären, sich zu föderieren, offiziell mitteilen mögen und er bittet die letzteren, diesen Mitteilungen die beste Aufnahme zu bereiten und ihnen eine günstige Antwort zuteil werden zu lassen.

Der Kongress hofft ferner, dass die zweite Haager Konferenz, zu der der Präsident der Vereinigten Staaten und der Kaiser von Russland die Initiative übernommen haben, Massnahmen zur Herstellung dieser Föderation ergreifen wird.

Haager Konferenz.

Der Kongress bringt seinen lebhaften Wunsch zum Ausdruck, es möchten in das Programm der zweiten Friedenskonferenz folgende Fragen aufgenommen werden:

Begrenzung der gegenwärtig auf der ganzen Welt lastenden militärischen Rüstungen, durch die Einschränkung der bewaffneten Kräfte zu Wasser und zu Lande, und des Militäretats, um zur Abrüstung zu gelangen, die sich als endliche Konsequenz aus der Durchführung der internationalen Rechtsordnung ergeben muss;

die Schaffung einer internationalen Versammlung, die in regelmässigen Zeitabschnitten zusammenzutreten hätte, um über die Fragen zu beraten, die für alle Nationen ein allgemeines Interesse haben;

die Organisation eines Verwaltungsbureaus, beauftragt, 1. mit der Ausführung der von der internationalen Versammlung gefassten Beschlüsse; 2. mit der Vorbereitung der Arbeiten dieser Versammlung und insbesondere mit dem Studium der Mittel, die geeignet sind, für die Verwaltung der gemeinsamen Interessen der Staaten wie für die Entwicklung und Vervollkommnung des internationalen Lebens;

ferner die Annahme der Massnahmen, die notwendig sind für eine Kodifikation des Völkerrechtes;

die Verpflichtung der Mächte, im Falle eines Konfliktes ihre Zuflucht zu nehmen zu den in der Konvention vom 29. Juli 1899 für die friedliche Regelung der internationalen Konflikte vorgesehenen Mittel friedlichen Ausgleichs;

schliesslich der Abschluss eines so allgemein wie möglich gehaltenen permanenten und obligatorischen Schiedsgerichtsvertrages zwischen allen auf der Konferenz vertretenen Nationen, mit Einsetzung des permanenten Schiedsgerichtshofes im Haag als höchster Instanz.

Kriegsanleihen.

In Erwägung, dass Geld mehr als je der Nerv der Kriegsführung ist; dass die Dauer der Feindseligkeiten, die zwischen zwei Staaten ausgebrochen sind, beträchtlich eingeschränkt würde, wenn die Kriegführenden auf ihre eigenen Kräfte beschränkt wären; dass die Grundsätze der Neutralität, die die Gewährung von Waffen und Kriegsmunition verbieten, ausgedehnt werden sollten, auf die Gewährung von Geld an die kriegführenden Staaten: spricht der Kongress die Ansicht aus, dass die neutralen Regierungen in ihren Ländern die öffentliche Emission von Kriegsanleihen eines kriegführenden Staates verbieten sollten.

Propaganda.

Pazifistischer Unterricht und Schulpropaganda.

I. In Anbetracht, dass ein Unterrichtssystem, welches einer grossen Zahl junger Leute verschiedener Nationalitäten ermöglichen würde, in verschiedenen Ländern ihre Studien in Primar-, Sekundar- und höheren Schulen, sowie ihrer weiteren Fortbildung, ohne Schaden für die erwählte Laufbahn, zu genügen — grosse Vorteile böte; dass sich hieraus eine Besserung der Zustände, ein fühlbarer Fortschritt in den Beziehungen der Menschen verschiedener Nationen und dadurch der Nationen unter sich, und eine wissenschaftliche und geistige Hebung im allgemeinen ergeben würde, bittet der XIV. Internationale Friedenskongress die Unterrichtsbehörden der verschiedenen Staaten in Verhandlungen miteinander zu treten, oder mit Hilfe intergouvernementaler Konferenzen die zu diesem Zwecke erforderlichen Vereinbarungen zu treffen, ein allgemeines Unterrichtsprogramm aufzustellen, welches in einer Anzahl Unterrichtsanstalten der betreffenden Länder bekannt gegeben würde, so dass Schüler und Studenten mit Leichtigkeit in jedem Schuljahr von einem Land zum andern gehen und unter noch zu bestimmenden Bedingungen sich dem Examen unterziehen könnten, welches sie zu, in allen Ländern gleichwertigen Diplomen, berechtigte; offiziellen Austausch von Studenten und Schülern mit genügender Vorbildung zu organisieren; eine von verschiedenen Staaten zu erhaltende Universität zu errichten, in

welcher die hervorragendsten Persönlichkeiten des Landes das zu lehren berufen werden sollten, was den allgemeinen Fortschritt fördern kann, besonders aber die vergleichenden Geschichtswissenschaften vom kulturellen, literarischen, wissenschaftlichen und kunsthistorischen Standpunkt, ferner die vergleichende Rechtsgeschichte, diejenige der Philosophie und der Pädagogik, sowie der politischen, wirtschaftlichen, sozialen, juristischen und humanistischen Wissenschaften.

II. Der Kongress ladet die Friedensgesellschaften ein, ihre Bestrebungen für ein internationales Unterrichts- und Erziehungswesen fortzusetzen, um den Unterrichtsbehörden ihre Aufgabe zu erleichtern. Er beauftragt die Herren Emile Arnaud, Moscheles, Houzeau-Delehaie, Prof. Quidde, E. T. Moneta, Baronin Suttner, die Damen Hécart und Christofleau, sowie andere vom Internationalen Friedensbureau noch zu bezeichnende Personen, Berichte der Gesellschaften entgegenzunehmen, um auf bestmöglichem Wege die Absichten des Kongresses zu verwirklichen.

III. Der Kongress drückt den Wunsch aus:

1. dass ein methodischer Unterricht des Pazifismus in den öffentlichen Unterricht aller Stufen (Elementar-, Mittel- und Hochschulen) eingeführt und dass der 18. Mai in den Schulen als Festtag begangen werde;

2. dass sich die Friedensgesellschaften aller Länder damit befassen mögen, die praktischsten Mittel zur Durchführuug dieses Unterrichtes ins Auge zu fassen und nach Persönlichkeiten zu suchen, die geeignet wären, die neuen Ausgaben, die eine solche Organisation erfordern wird, zu decken.

Beziehungen des Pazifismus zur Arbeiter-Friedensbewegung.

In Erwägung, dass parallel zu der durch unsere Kongresse vertretenen Friedensbewegung, eine Friedensbewegung der Arbeiter besteht, deren Bedeutung mit jedem Tage zunimmt;

In Erwägung, dass diese Bewegung bezweckt, das gleiche Ziel das wir verfolgen, mittelst anderer Methoden und Grundsätze zu erreichen;

In Erwägung, dass die Zukunft der Friedensbewegung eine wachsende Annäherung an diese Arbeiterbewegung erheischt;

Beschliesst der Kongress die Einsetzung einer Kommission, bestehend aus folgenden Herren und Damen: HH. Green, Perris, Appleton, Miss Robinson (Grossbritanien), Prudhommeaux, Allégret, Aug. Fabre, P. Quillard (Frankreich), Umfrid, Quidde, Fried. J. Hanauer (Deutschland), A. Agnelli, Giretti (Italien), Houzeau-Delehaie, La Fontaine (Belgien), Edwin D. Mead, Miss Mary E. Hawley (Ver. Staaten), Frl. J. Backer (Holland), Herrn Henri Morel (Schweiz).

Diese Kommission hat die Aufgabe, im Einverständnis mit dem Internationalen Friedensbureau in Bern, sich eingehend über die Auffassungen dieser pazifistischen Arbeiterpartei zu orientieren, und diejenigen Punkte herauszuheben, welche unserm Programm einverleibt werden können.

Das Ergebnis dieser Erhebungen und die durch sie veranlassten Beschlüsse haben einen Hauptgegenstand der Verhandlungen des nächsten Internationalen Friedenskongresses zu bilden.

Der Kongress beauftragt das Internationale Friedensbureau dafür zu sorgen, dass Vertreter der Friedensbewegung denjenigen Kongressen der Arbeitergewerkschaften beiwohnen, welche bereit sind, sie willkommen zu heissen.

Verstaatlichung der Friedensbewegung.

Der Kongress, in Anbetracht des Vorschlages der Schweizerischen Friedensgesellschaft, spricht den Wunsch aus, dass die Gesellschaften, welche das Bestreben haben, den Krieg zu verhüten, durch die Staaten mit derselben Rücksicht behandelt werden, wie die Gesellschaften, welche sich nur darauf beschränken, die Verheerungen des Krieges zu mildern.

Die Friedensbewegung und die Presse.

Die Mitglieder des Internationalen Friedensbureau in Bern werden ersucht, sich, jeder in seinem Lande, mit den Direktoren und Besitzern der grossen Zeitungen in Beziehung zu setzen zum Zwecke, ihre tatkräftige und dauernde Mitarbeit für die Sache des Friedenswerkes zu erlangen.

Internationale Klubs.

Der Kongress empfiehlt mit besonderem Nachdruck die Gründung Internationaler Klubs in allen Mittelpunkten der Friedensbewegung.

Die Ziele solcher Klubs werden sein:

1. Gutes Einvernehmen und freundschaftliche Beziehungen zwischen den verschiedenen Nationen zu fördern und die friedlichen Methoden zur Schlichtung internationaler Streitfragen zu studieren und zu vertreten.

2. Ein lokaler Sammel- und Stützpunkt zu sein für die Anhänger unserer Sache.

3. Eine Bibliothek anzulegen, welche im wesentlichen, aus Werken bestände, die von speziellem Interesse für internationale Fragen sind.

4. Ein System gegenseitigen Gastrechts zwischen den verschiedenen Klubs zu organisieren.

Verfassung und Gestalt solcher Klubs würden von örtlichen Umständen und finanziellen Hilfsmitteln abhängen.

Verbreitung des Abzeichens.

In Erwägung, dass das Tragen eines Abzeichens ein ausgezeichnetes Propagandamittel sein kann,

In Erwägung, dass eine bedeutende Anzahl Mitglieder verschiedener Friedensgesellschaften sich das Abzeichen „Pax“ seines teuren Preises wegen nicht verschaffen können;

ersucht der Kongress das internationale Friedensbureau, ein billigeres Gepräge des nämlichen Abzeichens zu veranlassen.

Aktuelles.

Russisch-japanischer Krieg.

1. Der Kongress stellt fest, dass die Lösung des russisch-japanischen Streitfalles nicht dem Kriege zu danken ist, der, trotz seiner Hekatomben an Menschen, dazu nicht imstande war, sondern der diplomatischen Konferenz von Portsmouth, die durch das pazifistische Dazwischentreten und das vermittelnde Patronat des Präsidenten der Vereinigten Staaten, Roosevelt, zustande kam.

Der Kongress weist darauf hin, dass eine derartige, vor dem Kriege vereinigte Konferenz diesen Konflikt ebenso leicht hätte lösen können. Er hofft, dass die öffentliche Meinung aus diesem

neuen Beweis für die Zwecklosigkeit des Krieges und seiner Unfähigkeit, einen Konflikt zu lösen, die nötigen Konsequenzen ziehen und vor jedem kriegerischen Vorgehen die friedliche Beilegung des Streitfalles gebieterisch fordern wird. Der Kongress übersendet den Familien der zahlreichen Opfer des mandschurischen Krieges, der Belagerung von Port Arthur und der Seeschlachten, jener Opfer, die zwecklos dem Fetischismus des Prestiges und des militärischen Ruhmes hingeopfert wurden, sein tiefgefühltes Beileid.

II. Der Kongress drückt sein tiefes Bedauern darüber aus, dass die beiden kriegführenden Mächte, Japan und Russland (entgegen dem Geiste der Haager Konventionen, denen sich beide Staaten angeschlossen hatten: Russland durch das Ergreifen der Initiative und Japan durch die Annahme der Konventionen) nicht vor Beginn des Krieges oder wenigstens unmittelbar nach Beginn der Feindseligkeiten die Vermittlung der Mächte angenommen hatten, diese vielmehr ausdrücklich und zu wiederholten Malen zurückwiesen, obwohl seitens der Friedensfreunde feste Vorschläge unterbreitet wurden.

Der Kongress bedauert lebhaft das Verhalten des grössten Teiles der Presse aller Länder, der die Vermittlung stets zu verfrüht oder zu verspätet fand.

III. Aus Anlass des Portsmouther Friedens drückt der Kongress den Wunsch aus, dass die Einwohner von Korea und der Mandschurei nicht des unveräusserlichen Rechtes, frei über ihr Geschick zu bestimmen, beraubt werden mögen.

Die Erledigung des Huller Zwischenfalles.

Der Kongress stellt mit Freuden fest, dass es gelungen ist, den infolge der Huller Affäre drohenden Krieg zwischen England und Russland durch die Bestellung einer internationalen Untersuchungskommission zu verhüten.

Er lenkt die allgemeine Aufmerksamkeit auf die Tatsache, dass eine der Haager Konventionsbestimmungen in diesem Falle seine praktische Bedeutung dargetan hat und beglückwünscht Professor Martens, dem die Einfügung dieses Artikels zu verdanken ist.

Er spricht den Wunsch aus, dass die Bestimmungen über die internationalen Untersuchungskommissionen zu einer vollständigeren Einrichtung führen mögen, die nicht nur die Tatsachen feststellt, sondern Ansichten und Urteile formuliert über diejenigen Fragen, die gegenwärtig keinen juristischen Charakter haben.

Schweden und Norwegen.

Der Kongress spricht seine lebhafte Genugtuung aus über die Nachricht, dass die Vertreter Schwedens und Norwegens zu einer grundsätzlichen Übereinkunft über die zwischen ihnen bestehenden Streitfragen gelangt sind, ein Ergebnis, das die Gefahr eines kriegerischen Konfliktes beseitigt. Der Kongress beglückwünscht das norwegische Volk dazu, dass es die vollständige Unabhängigkeit erreicht hat, ohne einen Tropfen Blut zu vergiessen; er beglücktwünscht ebenso den König von Schweden und das schwedische Volk zu der edlen Selbstverleugnung, die sie bewiesen haben, indem sie den einstimmigen Wunsch Norwegens auf freundschaftliche Trennung anerkannten. Der Kongress ist besonders darüber erfreut, dass die Bedingungen des zwischen beiden Völkern erreichten Einverständnisses die Schleifung von Festungen in sich begreift, die als eine Kriegsdrohung erscheinen konnten, und zugleich einen Schiedsgerichtsvertrag, der hoffentlich den zwischen Dänemark und den Niederlanden und zwischen Chili und Argentinien abgeschlossenen Schiedsgerichtsverträgen ähnlich sein wird. Im Namen der Friedensfreunde der ganzen Welt dankt der Kongress den Staatsmännern, die durch gegenseitige Zugeständnisse dieses glückliche Ergebnis erreicht haben, und hofft, dass die künftigen Beziehungen zwischen den beiden Völkern durchdrungen sein werden von gegenseitiger Achtung und von brüderlichem Zusammenwirken für das Wohl ihrer eigenen Bürger und der ganzen Menschheit.

Armenische und Kaukasische Frage.

Der XIV. Weltfriedens-Kongress wiederholt die Wünsche der vorangehenden Kongresse, indem er die Signatarmächte des Berliner Vertrages dringend ersucht, endlich die Artikel 23 und 61 des Berliner Vertrages, die sich speziell auf Armenien und Macedonien beziehen und die durch das Memorandum vom 11. Mai 1895 genauer festgestellt wurden, in Anwendung zu bringen.

Er spricht den Opfern der Schlächtereien in Transkaukasien, sowie den israelitischen, polnischen und andern russischen Opfern aller durch die Wirren betroffenen Städte seine warme Sympathie und seine Entrüstung über die Tatsache aus, dass die russische Regierung und die Lokalbehörden diese Schlächtereien weder vorausgesehen noch verhindert haben.

Neutralisierung von Territorien und Gewässern.

In Erwägung, dass der Sund, der die Küsten von Dänemark und Schweden an ihrer einander am meisten genäherten Stelle trennt, eine Passage von grösster Wichtigkeit für den Welthandel ist, und dass der Sund nicht anders der Kriegsgefahr entzogen werden kann, als durch eine Erklärung von Schweden und Dänemark, die den Zugang von Kriegsschiffen der kriegführenden Parteien untersagt, in der Art, dass keines dieser Kriegsschiffe in Kriegszeiten in diesen Gewässern erscheinen kann, die im Gegenteil jederzeit für Handelschifte, auch für die der kriegführenden Parteien, wie auch für die Kriegsschiffe der Neutralen offen bleiben sollen; in Erwägung weiter, dass ein solches Verbot nur unter der Bedingung möglich ist, dass der Grosse Belt, der die beiden grössten dänischen Inseln trennt, jederzeit offen bleibt, auch für die Kriegsschiffe der kriegführenden Parteien, dass die Neutralität dieser Ozeanstrassen, die die Ostsee mit der Nordsee verbinden, festgelegt auf die vorher bezeichnete Art nur dann wirksam aufrecht erhalten werden kann, wenn die dauernde Neutralität der drei skandinavischen Staaten erklärt ist, die Herren sind über die Küsten dieser Gewässer, spricht der Kongress den Wunsch aus, dass diese drei Staaten, Norwegen, Schweden und Dänemark sich grundsätzlich und dauernd für neutral erklären und dass diese Neutralität in bezug auf ihr kontinentales und insulares Territorium darin bestehe, dass alle Teile dieser Territorien für immer neutral sein sollen und in Bezug auf die wichtigsten Meeresarme, die diese Territorien trennen, dass deren Neutralität auf den oben angegebenen Grundsätzen begründet sein und im übrigen geregelt sein solle nach den allgemein anerkannten Bestimmungen des Völkerrechts.

Resolutions of the XIV[th] Universal Peace Congress.

(In analytical order.)

Promotion of International Fraternity.

Between France and Germany.

The Fourteenth Universal Peace Congress considering that all antagonism, permanent or accidental, between France and Germany is eminently prejudicial, as much to the cause of Peace and progress as to the material and moral interests not only of these two Powers themselves but also of the whole of the civilised world, and that consequently it is a matter of universal importance that the causes of this antagonism should be ended or avoided;

Expresses its warmest sympathy with all those efforts which have for their object a Franco-German *rapprochement* and an *entente cordiale* between the two nations;

Calls for the general recognition of a system of International Law based on the principles of justice and liberty and securing the juridical settlement of all international differences:

Recognises as one of the essential elements of this system the principle that the political disposal of territories without the free consent of their populations is prohibited;

Expresses the conviction that when this system has been firmly established, questions of nationality which are now so full of acrimony will lose much of their acuteness, so that it will then be possible to apply the principles of law thus recognised to the results of former conquests;

And urges the French and German Governments to enter into negotiations and endeavour by mutual concessions, and by means of equitable compensation, to establish between the two countries a régime of Peace and law in conformity with their own interest and that of the civilised world.

The Fourteenth Universal Peace Congress considers that the best means of arriving at the creation of the desiderated system of international law consists in propagating—especially in countries where they are least generally accepted—the following principles, which have been unanimously affirmed by the Universal Peace Congresses of Rome, Budapest and Hambourg:—

Art. 1. International relations are regulated by the same principles of law and morality as those which regulate the relations between individuals.

Art. 2. Since no one possesses the right to execute justice for himself, no nation may declare war against another.

Art. 3. Every dispute between nations should be settled by judicial methods.

Art. 4. The autonomy of every nation is inviolable.

Art. 5. There exists no right of conquest.

Art. 6. Nations have the right of legitimate defence.

Art. 7. Nations have the inalienable and indefeasible right to dispose freely of themselves.

Art. 8. Nations are mutually dependent.

Consequently, the Congress appeals to all enlightened minds, whether they belong to the world of law, of literature, or science and art, or to that of agriculture, commerce, or industry, to consecrate henceforth all their efforts to propagate the principles of law and morality, which favour the organisation of general Peace, the juridical solution of every international dispute, and the creation of an International Federation.

Between Italy and Austria.

Following the efforts made for a Franco-German and for an Anglo-German *rapprochement*, as well as those which have for their object the resistance of the incitements of a conscienceless Press, the Congress expresses the hope that a campaign may be undertaken by the Press, between this and the next Congress at Milan, to instruct the Italian and Austrian peoples on the great advantages which they would secure by peaceful relations between the two countries, with respect for nationalities on both sides.

International Law.

International Federation.

Considering that in as much as war and conquest are crimes, there does not exist for any one the right of war or the right of conquest.

The Congress declares:—

That the liberty and the right of sovereignty of one nation are limited by the liberty and right of sovereignty of other nations;

That not only are war and conquest not attributes of the right of sovereignty, but they are offences against it, and, consequently, the respect which nations owe to their mutual sovereignty obliges them to confer upon the international society which they compose, the institutions necessary for guaranteeing themselves against war and conquest;

That these institutions, which are productive of Peace, should be based on the inviolability of human personality, extended from the individual to the peoples, and assured to the nations autonomy in solidarity;

And that the harmony of these institutions is governed by the idea of a federation which far from destroying the „native land" takes it as a unit, and, far from enfeebling it, gives it by the safeguard and liberty which it affords it in Peace all its significance and protection.

Having with great satisfaction heard from Dr. Timothy Richard, of China, that the leading Ministers in the Governments of China and Japan are desirous of entering into a federation with some of the leading nations of Europe and America, for a period of at least twenty years, as is constantly done in commercial treaties;

The Congress urges the Chinese and Japanese Governments to communicate officially their desire to those nations with whom they wish to federate, and they pray the latter to welcome these communications and to give them a favourable response;

The Congress further hopes that the second Hague Conference, for which the President of the United States and the Emperor of Russia have taken the initiative, will adopt measures for the establishment of such federation.

Second Conference at The Hague.

The Congress expresses its earnest desire to see the following questions included in the programme of the second Peace Conference:—

1. The reduction of the military charges which now press heavily on the world, by the limitation of armed forces on land and sea, and of military and naval budgets;

And in order to arrive at disarmament, which will be the final result of the establishment of international juridical relations:—

2. The establishment of an international assembly, which should meet at regular intervals in order to deliberate on questions of general interest to the nations.

3. The organisation of an administrative bureau, charged:—
   a) With the application of the decisions of the international assembly;
   b) With the preparation of the programme of this assembly, and especially with the study of methods suited to the management of the common interests of the States and to the development and perfecting of international life.

4. The adoption of the needful measures for the codification of international law.

5. The obligation of Powers in dispute to have recourse to the methods of conciliation provided by the Convention of July 29th, 1899, for the pacific settlement of international disputes.

6. And the conclusion, between all the nations represented in the Conference, of a permanent obligatory Arbitration Treaty, as general as possible, stipulating final recourse to the Permanent Arbitration Court at The Hague.

War Loans.

Considering that more than ever money is the sinews of war;

That the duration of hostilities carried on between two States would be considerably lessened if they were left to their own resources;

Considering also that the principles of neutrality forbidding the despatch of arms and munitions of war ought to be extended to the supply of funds to belligerent States;

The Congress is of opinion that neutral Governments should forbid the public raising in their territory of war loans by a belligerent State.

Propaganda.

International System of Education.

I. The Fourteenth Universal Peace Congress, considering that a System of Education which would allow of a considerable number of young people of different nationalities pursuing their primary, secondary or higher studies and perfecting their education in different countries, without prejudice to their career, would present considerable advantages;

That there would notably result therefrom an improvement in human character and a sensible progress in the relations between men of different nationalities, and, as a result, between nations themselves;

That the general scientific and intellectual standard would be raised thereby;

Requests the Ministers entrusted with public instruction in the different States to prepare and conclude, by means of direct negotiations or of an Intergovernmental Conference, the Conventions necessary for the purpose:—

1. Of establishing a common curriculum, which should be followed in a certain number of establishments in each State, so that pupils or students might easily pass from one country to another at each scholastic period and undergo under conditions to be determined, examinations conferring diplomes valid in the different countries;

2. Of securing official exchanges of students and scholars already endowed with a sufficient culture and development;

3. And of founding an International University, endowed by the different States, in which the most eminent personages of each should be called on to teach all that can assist human progress, and particularly;

a) The Comparative History of different literary, scientific, and artistic cultures;

b) The Comparative History of Law, Philosophy, and Pedagogics, and the political, economic, social, juridical and human sciences.

II. The Congress invites the Peace Societies, to continue their inquiry as to the organisation of an international system of instruction and education, so as to aid the Ministers of Public Instruction in their task;

And it appoints Messrs. Emile Arnaud, Felix Moscheles, Houzeau Delehaie, Prof. Quidde, E. T. Moneta, Mesdames v. Suttner, Hécart, Christofleau, and other persons to be selected by the International Peace Bureau, to receive their statements or conclusions, and to act in the most serviceable manner possible with a view to the realisation of the desire of the Congress.

The Congress decides:

First: That the methodical teaching of the principles of peace be introduced as part of public education in the primary, secondary and superior schools; and that the anniversary of the 18th May be celebrated in all the schools.

Second: That the Peace Societies of all countries shall take this matter in hand and seek out the most practical means of ensuring that this sort of education shall be given and find those persons who will be willing to defray the new outlay, this organisation will occasion.

Working-Men's Peace Movement.

Resolved, that the Congress, considering the fact that along with the Peace movement represented at this Congress there exists a Peace movement of workmen which is daily growing stronger;

Considering, further, that this movement tends to realise, by other methods and principles, the very end which we pursue;

And, further, that the future of the Peace work demands that we enter more and more into contact with the movement of the workmen;

Appoints a Commission composed of Messieurs Green, Perris, Appleton, Miss Robinson (Grande Bretagne), Prudhommeaux, Allégret, Auguste Fabre, P. Quillard (France), Umfrid, Quidde, Fried. J. Hanauer (Allemagne), A. Agnelli, Giretti (Italie), Houzeau Delehaie, La Fontaine (Belgique), Edwin D. Mead, Miss Mary E. Hawley (Etats Unis), Mlle J. Backer (Hollande), M. Henri Morel (Suisse).

The object of this Commission shall be, acting in accord with the International Bureau at Berne, to obtain exact information concerning the conception of Peace held by the workmen, and to select those points which are capable of being incorporated in our programme.

The result of this investigation and the subsequent decision shall constitute the principal discussion at the next International Peace Congress.

The Congress instructs the International Peace Bureau to secure the introduction of the Peace question into such congresses of labour organisations as may be disposed to admit thereof.

Participation of Governments.

The Congress, on the proposition of the Swiss Peace Society, expresses the opinion that Societies whose object is to prevent war, ought to be treated by Governments with as much favour as those Societies which confine themselves to mitigating its ravages.

The Press.

The Congress desires the members of the Commission of the International Bureau of Peace at Berne to place themselves in communication, each in his own country, with the directors and proprietors of the large newspapers and reviews, with a view to securing their active and continued co-operation in the work of Peace.

International Clubs.

The Congress strongly recommends the establishment of international clubs in all centres of the Peace movement.

The objects of such clubs will be:

1. To promote good feeling, to establish cordial relations between nations, and to study and advocate the peaceful methods of settling international disputes.

2. To be rallying points for the supporters of the cause in each centre.

3. To form libraries composed mainly of works of special interest bearing on international questions.

4. To organise a system of reciprocity between the members of the various clubs.

The form and constitution to be given to such clubs shall depend on local circumstances and financial resources.

Cheapening of the Emblem.

The Congress, considering that the wearing of an emblem may be an excellent means of Peace propaganda, and that many members of the different Peace Societies who desire to procure the emblem "Pax" cannot do so because of its high price, asks the Berne Bureau to obtain a new and really popular issue of the emblem "Pax".

Questions of Actualities.

Russo-Japanese War.

The Congress declares that the solution of the Russo-Japanese dispute is due, not to the war, which in spite of its human hecatombs is and has remained powerless, but to the diplomatic Conference at Portsmouth, resulting from the pacific interposition, and held ûnder the mediating patronage, of President Roosevelt of the United States of America.

The Congress directs notice to the fact that such a Conference, meeting before the war, would just as easily have been able to settle the dispute. It hopes that public opinion will know how to draw from this new evidence of the uselessness of war and its powerlessness to settle any difference, the inferences that it involves, and will insist on the peaceful solution of disputes before any act of war.

The Congress sends its deep condolence to the families of the considerable number of victims of the war in Manchuria, of the siege of Port Arthur, and of the naval battles, victims immolates in vain to the fetish of prestige and military glory.

The Congress expresses its profound regret that the two belligerent Powers, Japan and Russia (contrary to the spirit of The Hague Convention, in whose conclusions both were associated, Russia having taken the initiative of, and Japan having accepted,

them), did not, before the commencement of the war, or at least immediately after the commencement of hostilities, seek for the mediation of the Powers, but positively rejected it on several occasions, although steady proposals to this effect were made by the friends of Peace.

It keenly regrets the attitude of the greater part of the press of all countries, which has always considered mediation as either premature or too late.

On the occasion of the Peace of Portsmouth the Congress expresses the opinion that the inhabitants of Corea and Manchuria should not be deprived of their imprescriptible and inalienable right of disposing freely of their destinies.

North Sea incident.

The Congress notes with pleasure that the war which was imminent between Russia and England on account of the North Sea incident was successfully averted by the constitution of a Commission of Inquiry;

It directs general attention to the fact that the practical signification of one of the clauses of The Hague Conventions has thus been demonstrated, and it congratulates Professor Martens, to whom the introduction of this clause is owing;

It also expresses the hope that the clauses relating to international Commissions of Inquiry may give rise to a more complete institution which shall not only ascertain facts, but formulate opinions and judgments on questions of this nature which do not admit of juridical decision.

Sweden and Norway.

1. The Congress records its lively satisfaction at the announcement that the representatives of Sweden and Norway had reached substantial agreement on the points of difference between them, thereby putting an end to the danger of an armed conflict. The Congress congratulates the Norwegian people on having regained its complete independence without shedding a drop of blood; it also congratulates the Swedish King and people on the noble self-restraint which they have shown in recognising the unanimous desire of Norway for a friendly separation.

2. It especially rejoices that the terms of agreement arrived at between the two peoples include provisions for the demolition of fortresses that might be deemed a menace of war, and an Arbitration Treaty which will, it trusts, prove to be of a comprehensive character like those previously concluded between Denmark and the Netherlands, and between Chili and Argentina.

3. On behalf of the lovers of Peace throughout the world, the Congress especially thanks the statesmen who by wise mutual concessions have attained this happy result, and trusts that the future relations of the two countries will be those of mutual regard and brotherly co-operation for the welfare of their own people and of the whole human race.

Armenian and Macedonian Questions.

The Fourteenth International Peace Congress, recalling the resolutions of previous Congresses, urgently appeals to the Powers which signed the Treaty of Berlin to carry into effect without further delay the reforms in Armenia and Macedonia provided for by Articles 23 and 61 of the Treaty of Berlin and more especially determined by the Memorandum of May 1895.

The Congress sends the expression of its warm sympathies to the victims of the massacres in Transcaucasia, to the Jewish and Polish, and, also generally, to the Russian victims in all the towns affected.

It denounces the criminal inaction of the Russian Government and of the local authorities who have neither prevented nor checked these massacres.

Scandinavian Neutrality.

Considering that the Sound, which separates the nearest shores of Denmark and Sweden, is a passage of the greatest importance for universal commerce;

Considering that the Sound cannot be protected from all peril of war except by a declaration on the part of Sweden and Denmark forbidding the use of this passage to every warship belonging to belligerent Powers, so that no such ships can even appear in time of war in these waters, which would remain, on the contrary, open at all times to merchant vessels, even those belonging to the belligerents, as well as to warships belonging to neutrals;

Considering that this prohibition is possible only on condition that the Great Belt, which separates the two largest Danish islands, remain open at all times, even to warships belonging to belligerents;

Considering that the neutrality of these interoceanic canals between the Baltic and the North Sea, established on the above named bases, could not be maintained in an effective manner without the perpetual neutrality of the three Scandinavian States which possess the shores of these waters:

The Congress recommends that these three States — Norway, Sweden and Denmark — declare themselves neutral in principle and in a lasting manner, and that this neutrality consist: —

As regards the continental and insular territory of the three Scandinavian States, in all the parts of this territory being at all times absolutely neutral, and

As regards the principle waters which divide this territory, in their neutrality being established on the above-named bases, and also according to the generally recognised rules of International Law.

ANNEXES.

ANNEXE I.

LISTE DES DÉLÉGUÉS ET DES ADHÉRENTS.

(Les adhérents sont désignés par la lettre A.)

Allemagne.

Deutsche Friedensgesellschaft.

Groupes: Altensteig, Balingen, Biberach, Breslau, Cannstatt, Colmar, Dresden, Ebingen Eisenach, Elberfeld, Esslingen, Frankfurt a. M., Freiburg i. Br., Görlitz, Gotha, Halle a. S., Hamburg, Hechingen, Heidelberg, Heidenheim, Heilbronn, Köln a. Rh., Königsberg, Laupheim, Magdeburg, Mainz, München, Mannheim, Nürtingen, Schorndorf, Schwäb. Hall, Schweinfurt, Stuttgart, Ulm, Wiesbaden.

Hr. *Matth. Aupperle*, Heilbronn.
Paul Beck, Altensteig.
Becker, Wiesbaden (A).
C. Betz, Abgeordneter, Heilbronn.
Dr. *Bundschu*, Heidenheim.
J. Cohn, Berlin (A).
Frau *Cohn*, Berlin (A).
Hr. *Fritz Decker,* Köln a. Rh.
A. Daigeler, Ulm.
Dr. *Dietz*, Frankfurt.
C. Eberle, Ulm.
Flemmich, Freiburg i. B.
Frau *Flemmich,* Freiburg i. B.
Frl. *Flemmich,* Freiburg i. B.
Hr. *Alfred H. Fried*, Wien (A).
Frau *von Fröhlich,* München.
Hr. *Louis Halm,* Schorndorf.
Dr. *Hanauer,* Frankfurt.
Dr. *Hanviller*, Colmar.
W. Hartmann, Stuttgart.
Frau *H. Heller,* Gotha.
Hr. *Max Herbst.*
Dr. phil. *Herz*, Schwäb. Hall.
Dr. jur. *M. Hœltzel,* Stuttgart.

Hr. *Immendörffer*, Balingen.
Dr. *F. J. Joël*, Berlin (A).
Dr. *Kahn*, Esslingen.
F. Kühn, Plauen i. V. (A).
Hugo Lämmerhirt, Weimar (A).
Karl Lausberg, Frankfurt.
H. Maas, Ulm.
Mayer, Ebingen.
Dr. *Meuser*, Mannheim.
Herm. Müller, Fabrikant, Cannstatt.
Baron *Eduard de Neufville*, Frankfurt a. M.
Frau *Ed. de Neufville*, Frankfurt a. M.
Hr. *Meyer*, Halle a. S.
Prof. Dr. *Quidde*, München.
Raible, Hechingen.
J. Sautter, Ulm.
Prof. *Schmidt*, Potsdam.
Ad. Stehn, Cannstatt.
Fritz Stieren, Wiesbaden.
Fr. Weber, Fabrikant, Heilbronn.
Paul Wiedenmann, Laupheim.
Jak. Wolff, Hamburg.

Deutsch-französische Friedensliga.

Hr. Dr. *Molenaar*, München.
H. Müller, Nürnberg.

Autriche.

Mme *Pauline de Fröhlich*, Munich. Société autrichienne de la Paix.
M. *A. H. Fried*, Vienne. Société autrichienne de la Paix.
le Dr *Ph. Goldberger*, groupe de Marienbad.
le Dr *Max Kolben*, Vienne. Société autrichienne de la Paix.
Jules Lippert, S. Remo. Société autrichienne de la Paix.
le Dr *de Roszkowski*, Lemberg. Société autrichienne de la Paix.
Mme *Roszkowski*, Lemberg (A).
Mlle *Malvina Roszkowski*, Lemberg (A).
Mme la baronne *de Suttner*, Vienne. Société autrichienne de la Paix.
M. le Dr *A. Sakszewski*, Urfahr (A).
Mme *Sakszewski*, Urfahr (A).
M. *Ch. V. Petzold*, groupe de Marienbad.

Belgique.

M. *H. La Fontaine*, Bruxelles. Société belge de l'Arbitrage et de la Paix.
Mme *La Fontaine*, Bruxelles. Société belge de l'Arbitrage et de la Paix.
M. *Houzeau-Delehaie*, Mons. Société belge de l'arbitrage et de la Paix.

Chine.

M. *T'ang-Tsaï-Fou*, Paris. Association chinoise de Paris (Tsoung-Houa-Kain).

M. le Dr *Timothy Richard*, Shanghaï (A).

Danemark.

M. *Fredrik Bajer*, Copenhague. Délégué officiel de l'Etat du Danemark ; Association de la Paix de Danemark et Groupe d'Aalborg.

Mme *Mathilde Bajer*, Copenhague. Association de la Paix de Danemark.

Mlle *Emma Kraft*, Copenhague (A).

Mlle *Lily Peschske-Koëdt*, Copenhague (A).

M. *R. P. Rasmussen*, Copenhague. Association de la Paix de Danemark.

Espagne.

M. *A. de Maglia* (représenté par M. Elie Ducommun). Comité républicain démocratique fédéral de Barcelone.

France.

M. *Allégret*, Havre. Délégation permanente des Sociétés françaises de la Paix; Société chrétienne des Amis de la Paix.

Emile Arnaud, Luzarches. Délégation permanente des Sociétés françaises de la Paix; Ligue internationale de la Paix et de la Liberté, Section centrale.

Mme *Arnaud*. Ligue internationale de la Paix et la Liberté.

M. *Maxime Arnaud* (A).

Auber, Meggen (A).

Baranger, Rouen. Association de la Paix par le Droit.

Beaurain, Rouen. Section de Rouen de la Société chrétienne des Amis de la Paix.

le Dr *Aug. Blech*, Paris. Ligue internationale de la Paix et de la Liberté.

Bokanowsky, Paris. Société française pour l'Arbitrage entre nations.

Bonet-Maury, Paris. Société française pour l'Arbitrage entre nations.

Mlle *Christofleau*, Castres. Société castraise de la Paix.

Mme *Delattre*, Paris (A).

M. *Alfred Dubuc*, Paris. Société française pour l'Arbitrage entre nations.

Marc Dubost, Vichy. Ligue internationale de la Paix et de la Liberté.

L. F. Dubost, Vichy. Ligue internationale de la Paix et de la Liberté.

Mme *Dubost*, Vichy. Ligue internationale de la Paix et de la Liberté.

M. *Jean Dupuis*, Paris (A).

M. *J. Godart*, Lyon. Section de Lyon de l'Association de la Paix par le Droit.
Mlle *Christine Grabb*, Paris. Groupe de Paris de l'Association de la Paix par le Droit.
M. le comte *Gurowsky de Weczle*, Nice. Société française pour l'Arbitrage entre nations, section de Nice.
H. Hayem, Paris. Comité parisien de la Ligue française de la Moralité publique.
Mlle *M. Hécart*, Castres. Société castraise de la Paix.
Mme *Jacobson*, Paris. Ligue internat. de la Paix et de la Liberté (A).
Mlle *Jacobson*, Paris (A).
M. *Alphonse Jouet*, Paris. Association de la Paix par le Droit.
Mme *Jouet*, Paris.
Mlle *Langer*, Rouen. Section de Rouen de la Société chrétienne des Amis de la Paix.
M. *Lemonnier*, Sens. Ligue de la Paix et de la Liberfé.
Mme *Lemonnier*, Sens. Ligue de la Paix et de la Liberté.
M. *Lemonnier*, fils (A).
Lenepien, Paris (A).
Mme *Hyacinthe Loyson*, Paris. Alliance des Femmes orientales et occidentales.
Mme *Lydie Martial*. Société française pour l'Arbitrage entre nations. Ecole de la Paix.
Mme *Milna*, Nice (A).
M. *Morellet*, Valence. Section de la Drôme de la Ligue internationale de la Paix et de la Liberté.
Miquel, Castres. Société castraise de la Paix.
Mme *Miquel*, Castres (A).
M. le D^r *Th. Mende-Ernst*, Zurich. Association médicale internationale pour aider à la suppression de la guerre.
Gaston Moch. Délégation permanente des Sociétés françaises de la Paix; Université populaire du Xe arrondissement, Paris; Société Gratry de la Paix; Ligue internationale de la Paix et de la Liberté.
Mme *Moch*, Paris (A).
M. *Moch*, fils, Paris (A).
le Dr *Nattan-Larrier*, Paris. Délégation permanente des Sociétés françaises de la Paix; Groupes du Poitou et de Brest de l'Association „La Paix par le Droit“.
Noguier, Cusset, Allier. Ligue internationale de la Paix et de la Liberté.
Mme *Noguier*, Cusset, Allier. Ligue internationale de la Paix et de la Liberté.
M. *J. Pascaly*, Paris. Association „La Paix par le Droit“.
M. *Prudhommeaux*, Nîmes. Société de Paix et d'Arbitrage du Familistère de Guise; Groupes de Rouen, de la Rochelle, de Montpellier de l'Association „La Paix par le Droit“.

Mme *Prudhommeaux.* Société de Paix et d'Arbitrage du Familistère de Guise; Groupe de Nîmes de l'Association „La Paix par le Droit".

M. *Frédéric Passy,* Paris. Délégation permanente des Sociétés françaises de la Paix; Société française pour l'Arbitrage entre nations; Alliance des Savants et des Philanthropes; Société de l'Education pacifique.

le chanoine *Pichot,* Monaco. Société de la Paix de Felletin et Aubusson; Société Gratry de la Paix.

Pierre Quillard, Paris. Union des Etudiants Arméniens de l'Europe.

Mme la comtesse *Rhekinder,* Nice. Société française pour l'Arbitrage entre nations, section de Nice.

M. le professeur *Charles Richet,* Paris. Société française pour l'arbitrage entre nations.

le Dr *Rivière,* Paris. Association internationale médicale pour aider à la suppression de la guerre.

B. Sax, Paris (A).

Ed. Spalikowski, Paris. Délégation permanente des Sociétés françaises de la Paix; Ligue internationale de la Paix et de la Liberté.

Mme *Spalikowski,* Paris. Ligue internationale de la Paix et de la Liberté.

M. *Georges Sarkissoff,* Paris. Société française pour l'Arbitrage entre nations.

Mme *Sarkissoff,* Paris (A).

de Tzaky, Nice. Société française pour l'Arbitrage entre nations, Section de Nice.

M. *A. Tachard,* Paris (A).

Mme *Toumayan,* Paris (A).

Miss *Williams,* Paris (A).

Société internationale espérantiste de la Paix.

MM. *Paul Allégret,* Le Hâvre. — *Emile Arnaud,* Luzarches. — *Baart de la Faille,* La Haye. — *Bokanowski,* Paris. — *Borel,* Berlin.

Mlle *Eckstein,* Boston.

MM. *Fried,* Vienne. — *Hanauer,* Francfort s. M. — *Houzeau-Delehaie,* Mons. — Dr *Max Kolben,* Vienne. — *F. de Ménil,* Paris. — *L. Ch. Meunier,* Paris. — *Gaston Moch,* Paris.

Mme *Gaston Moch,* Paris.

M. *Felix Moscheles,* Londres.

Miss *Peckover,* Wisbech.

MM. le chanoine *Pichot,* Monaco. — *Rosenberger,* St-Pétersbourg. — *Schneeberger,* Laufen. — *Ed. Spalikowski,* Paris. — *Ed. Wawrinsky,* Stockholm. — *Jacob Wolff,* Hambourg.

Grande Bretagne.

Mr. *J. G. Alexander,* Tunbridge Wells. International Law Association, Peace Committee of the Society of Friends.

W. A. Appleton, Nottingham. British Trade Union Congress.

Mr. *John Ashworth,* Withington. Manchester Peace Auxiliary of the Peace Society.

John A. Brown, Paisley. International Arbitration and Peace Association.

Herbert Burrows, London. International Arbitration and Peace Association.

Mrs. *Brown,* Wisbech. Wisbech Local Peace Association.

Rev. *J. Hunt Cooke,* Londres. Peace Society.

Mrs. *Hunt Cooke,* Londres. Peace Society.

Mr. *H. W. Crow,* Londres. Peace Society.

Dr. *Clark,* London. International Arbitration League.

Mrs. *Clark,* London. International Arbitration and Peace Association.

Miss *Mary L. Cooke,* London. Peace Committee of the Society of Friends; Peace Union.

Dr. *Wm. Evans Darby,* Londres. Peace Society; International Law Association; International Arbitration and Peace Association.

Mr. *F. D. Furmage,* London. International Arbitration and Peace Association.

Mrs. *Furmage,* Londres (A).

Mr. *Francis W. Fox,* London. Peace Committee of the Society of Friends.

Miss *Giragosian,* Wisbech. Wisbech Local Peace Association.

Mr. *J. F. Green,* London. Intern. Arbitration and Peace Association.

Mrs. *Green,* London (A).

Mr. *Simon Harris,* Hull. International Arbitration League. International Arbitration and Peace Association.

C. Dalrymple Hall, Spalding. Wisbech Local Peace Association.

Miss *E. S. Henderson,* Largs, Ecosse. Peace Society; West of Scotland Peace and Arbitration Society.

Miss *M. A. Henderson,* Largs, Ecosse. Peace Society; West of Scotland Peace and Arbitration Society.

Mr. *Mark Howarth,* Liverpool. Liverpool Peace Society.

Alfred J. King, Bollington. Peace Society; Manchester Peace Auxiliary of the Peace Society.

Miss *K. B. Kough,* Tunbridge Wells. Tunbridge Wells Branch of the Social Democratic Federation.

Mr. *E. Lange,* London (A).

J. L. Lassasie, Issy-les-Moulineaux (Seine). Issy-les-Moulineaux Arbitration League.

C. H. Mattock, London (A).

Stephen Massey, Manchester. Peace Society; Manchester Peace Auxiliary of the Peace Society.

Mrs. *Massey,* Manchester. Peace Society; Manchester Peace Auxiliary of the Peace Society.

Mr. *John Mather,* Manchester. Peace Society; Manchester Peace Auxiliary of the Peace Society.

Mrs. *Mather,* Manchester. Peace Society; Manchester Peace Auxiliary of the Peace Society.

Mr. *R. A. Milner*, Bristol. Bristol Auxiliary of the International Arbitration and Peace Association.

Félix Moscheles, London. Peace Society; International Arbitration and Peace Association.

Thomas P. Newman, Haslemere. Peace Committee of the Society of Friends.

Mrs. *Jane E. Newman*, Haslemere. Peace Committee of the Society of Friends.

Mr. *Oddie,* Manchester. Peace Society.

G. H. Perris, London. Intern. Arbitration and Peace Association; Cobden Club.

Mrs. *Perris*, London. Cobden Club.

Rev. *H. W. Perris*, London. International Arbitration and Peace Association.

Miss *C. E. Playne,* Nailsworth. Nailsworth Auxiliary of the Peace Society.

Miss *P. H. Peckover,* Wisbech. Peace Society; Wisbech Local Peace Association.

Rev. *W. E. Rice,* Gloucester. Peace Society.

Mr. *Timothy Richard,* Shanghai. International Arbitration and Peace Association and its Bristol and West Hartlepool branches.

Miss *Ellen Robinson,* Liverpool. Peace Society; Liverpool and Birkenhead Womens Peace and Arbitration Society; Peace Committee of the Society of Friends; Peace Union.

Miss *Robinson*. Liverpool and Birkenhead Womens Peace and Arbitration Society.

Mr. *Russel Scott*, London (A).

Edw. G. Smith, London (A).

Mrs. *Smith,* London.

Miss *M. A. Ward,* London.

Mr. *Adolphe Smith,* London. Social Democratic Federation.

Thomas Snape, Liverpool. Peace Society; Liverpool Peace Society; International Law Association.

Mrs. *E. M. Southey,* West Brighton. Peace Society; Guild of St. John.

Mr. *Wm. Tebb,* London. Peace Society; International Arbitration and Peace Association.

Miss *Mary Watson*, West Kilbride. Peace Society; West of Scotland Peace and Arbitration Society.

Winn, Hull. International Arbitration League.

Mr. *Thomas Wright*, Birmingham. Peace Society.

Miss *Wright,* Birmingham. Peace Society.

Mr. *Zust*, Constance. West Hartlepool Branch of the International Arbitration and Peace Association.

Hongrie.

Mme la baronne *de Suttner*, Vienne. Société hongroise de la Paix.

Italie.

M. *Agnelli,* Milan. Società internazionale per la Pace; Unione lombarda, Milan; Comité de la Paix de Gallarate.
Castelli, Milan. Società internazionale per la Pace, Unione lombarda, Milan.
E. T. Moneta, Milan. Società internazionale per la Pace, Unione lombarda, Milan; Comités de la Paix de Barzano, de Gallarate, de Voghera, de Perugia; Società per la Pace e l'arbitrato internazionale di Torino; Comitato delle Signore per la Pace di Palermo.
le Chevalier *V. Prestini,* Rome. Associazione per l'arbitrato e per la Pace internazionale di Roma.
Doro Rosetti, Milan. Società internazionale per la Pace, Unione lombarda, Milan.
Saettone, Turin. Società per la Pace e l'arbitrato internazionale di Torino.
le pasteur *Ch. A. Tron.* Comité de la Paix de Torre Pellice.

Pays Bas.

M. le Dr *Baart de la Faille,* La Haye. Alg. Nederl. Bond: Vrede door Recht.
Mme *Baart de la Faille,* La Haye. Alg. Nederl. Bond: Vrede door Recht.
Mlle *J. Backer,* La Haye. Section de La Haye de l'Alg. Nederl. Bond: Vrede door Recht.
M. *Brüggemand,* La Haye (A).
ten Kate, Bruxelles (A).

Principauté de Monaco.

M. *Gaston Moch,* Paris. Institut international de la Paix de Monaco.
le chanoine *Pichot,* Monaco. Institut international de la Paix de Monaco.

Russie.

M. *Boris Holmblad,* Varsovie.
Mme *Boris Holmblad,* Varsovie.
M. *Simon Millner,* Varsovie.
J. Novicow, Odessa
Perez, Odessa.

Suède.

Délégué officiel de l'Etat de Suède: M. *Ed. Wavrinsky,* député, Stockholm.
M. *J. A. Davidsson,* Stockholm. Société suèdoise de la Paix, Stockholm.
H. & L. Frick-Meijer, Malmö. Ligue pour la Paix universelle.
Mme *Frick-Meijer,* Malmö. Ligue pour la Paix universelle.
M. *Ed. Wavrinsky,* Stockholm. Société suèdoise de la Paix, Stockholm.

Suisse.

Société suisse de la Paix.

Sections de Berne, Boudry, Chaux-de-Fonds, Herisau, Grisons, Neuchâtel, Schaffhouse, St-Gall, Zurich, Lucerne, Bâle, Genève et Vaud.

Mlle *C. Achermann*, Lucerne (A).
J. Achermann, Lucerne (A).
S. Achermann, Lucerne (A).
M. *J. Amrein-Genhart*, Lucerne (A).
Mme *Amrein-Genhart*, Lucerne (A).
M. *Anthoinoz*, Genève (A).
Mme *E. degli Asinelli*, Genève (A).
M. *Jean Arregger*, Lucerne (A).
le directeur *Bachmann*, Lucerne (A).
Hans Baechtold, Schaffhouse.
Charles Barbey, Neuchâtel (L. M).
l'Avocat *Beck*, Sursee (A).
Adolphe Blanc, pasteur, Peseux.
H. Boneff, Berne.
G. Bosshard, Zurich (A).
A. Bucher, Lucerne (A).
M. Burri, directeur, Kriens.
Mlle *P. Burri*, Lucerne (A).
Mme *Bussmann*, Lausanne (A).
M. *Comtesse*, Conseiller fédéral.
E. Ducloux, Stadtrat, Lucerne.
Mlle *Ducloux*, Lucerne (A).
Mlle *E. Dula*, Lucerne (A).
M. *Elie Ducommun*, Berne
Mme *Ducommun*, Berne (A).
M. *Charles Egli*, Recteur, Lucerne.
Mme *Egli* (A).
U. Emmenegger, Kriens (A).
J. Eugster, Zurich.
H. Fatio, professeur, Lausanne.
Richard Feldhaus, Bâle.
le Dr *W. Foerster*, Zurich (A).
Mme *Frey*, Lucerne (A).
Mlle *Fries*, Lucerne (A).
M. *Ed. Furrer*, Lucerne (A).
Geering-Christ, Bâle (Société Suisse et Section Bâloise).
le Dr *Geisler*, Lucerne (A).
Mme *Geisler*, Lucerne (A).
Gerhardi, Lucerne (A).
M. *Gilli*, Kriens (A).
Henri Graf, Wilisau (A).
Mme *Grütter-Brunner*, Lucerne (A).

Mlle *Grütter,* Lucerne (A).
M. le pasteur *Gut,* Urdorf.
Mlle *Flora Gut,* Lucerne (A).
M. le Dr *Häberlin,* Zurich (G. L. M.).
Jos. Häfliger, Lucerne (A).
le Dr *Hanz*, Chaux-de-Fonds.
Mme *Henze-Ducommun*, Berne (A).
M. *Hottinger,* Zell (Zurich).
Mlle *P. Hüsler*, Lucerne (A).
M. le Dr *Ed. Imhof,* Zurich.
Ineichen, Lucerne (A).
Mlle *E. Isaak,* Lucerne (A).
M. *Jacquemin-Richterich*, Genève.
Mme *Jacquemin*, Genève.
Mlle *M. Kapp*, Lucerne (A).
M. *J. C. Kaufmann,* Lucerne (A).
le Dr *Kaufmann,* Soleure (A).
Mme *Kaufmann*, Soleure (A).
M. *Ferd. Keel*, Lucerne (A).
Mlle *Chr. Keller,* Lucerne (A).
M. le Dr *H. Kesser,* Zurich (A).
Mme *Kneubühler-Weltert,* Willisau (A).
M. le Dr *Korner,* Sursee (A).
Mlle *J. Krauer,* Lucerne (A).
M. *F. Küpfer,* ingénieur, Lucerne (A).
Mme *Küpfer,* Lucerne (A).
Mlle *Küpfer,* Lucerne (A).
M. *Théophile Kutter*, Auvernier (Société suisse).
Labhardt, Chaux-de-Fonds (A).
Labhardt, Lucerne.
Ed. Lachapelle, Kriens (A).
Jul. Lachapelle, Kriens (A).
Mme *Lang*, Lucerne (A).
Mlle *S. Lombardi,* Lucerne (A).
M. *Louis Lombard,* Lugano (A).
Mlle *Lötscher,* Lucerne (A).
M. *J. Ludin,* Lucerne (A).
Mlle *M. Ludin,* Lucerne (A).
M. *G. Lutz,* Lucerne (A).
Gustave Maier, Zürich (A).
V. Meyer, Lucerne (A).
Ch. Michel, pasteur, Samaden.
Mlle *Montandon,* Berne (A).
J. Moser, Lucerne (A).
M. *H. Mötteli*, curé, Teufen.
Müller-Hess, Berne.
C. Muri, Lucerne (A).

Mme *Naef-Hasler,* Lucerne (A).
M. le Dr *Naef-Dula,* Lucerne (A).
Mme *Naef-Dula,* Lucerne (A).
M. le Dr *O. Nippold,* Berne.
Mme *Peyer,* Willisau (A).
Mlle *Nina Peyer,* Lucerne (A).
M. *A. Pesch,* Lucerne (A).
Mlle *Mathilde Petitpierre,* Couvet.
M. *Piton,* Pont de Martel.
le Dr *J. Pfister,* Lucerne (A).
Rapin, professeur, Lausanne.
le Dr *J. Rosen,* Lucerne (A).
Mme *Roth-Naef,* Lucerne.
M. *Conrad Rüd,* Herisau.
Schenker-Häfliger, Lucerne (A).
J. Scherrer-Füllemann, conseiller national, St-Gall.
Mlle *L. Schiffmann,* Lucerne (A).
M. *R. Schlatter,* Zürich (A).
Mlle *A. Schnyder,* Lucerne (A).
S. Schnyder, Lucerne (A).
Mme *Schmid-Schnyder,* Lucerne (A).
M. *A. Schubiger,* Lucerne (A).
Mme *Schubiger,* Lucerne (A).
M. *Félix Schumacher-La Salle,* Lucerne (A).
Mme *Schumacher-La Salle,* Lucerne (A).
M. *G. Schuster,* Zürich (A).
Sessler, Berne (A).
J. Sidler-Haas, Lucerne (A).
Mme *Suidter-Hauser,* Lucerne.
M. le Dr *Frédéric Stocker,* Lucerne (L. M.).
Mlle *Nina Straub,* Lucerne (A).
M. *O. Suter,* Lucerne (A).
Mme *Suter,* Lucerne (A).
M. *Ed. Thomann,* curé, Zurich (A).
R. Toggenburger, Zurich.
J. Unternährer, Lucerne (A).
le Colonel *C. Weber-Disteli,* Lucerne (A.)
Jul. Weber, Lucerne (A).
Mme *Weber-Hauser,* Lucerne (A).
Mlle *P. Wyder,* Lucerne (A).
M. *J. Z'binden,* Lucerne (A).
Mlle *M. Zemp,* Lucerne (A).

Etats-Unis d'Amérique.

Mr. *Joshua L. Baily,* Philadelphia. American Peace Society, Friends Peace Association of Philadelphia.

Mrs. *Mary G. Burton*, Manchester. Vermont American Peace Society.
Mr. *Charles Page Bryan*, Lisbon. Universal Peace Union.
Miss *Rachel Baldwin*, Burlington. Congregational Church of Burlington.
Mrs. *Frances E. Baright*, Los Angelos, Cal. New York Yearly Meeting of the Religious Society of Friends; Universal Peace Union.
Rev. *Batt*, Concord. Union Church in Concord, Mass.
Miss *Batt*, Concord. Union Church in Concord, Mass.
Mr. *Samuel J. Barrows*, New York. The Outlook.
Mrs. *Barrows* New York. The Outlook.
Mr. *Charles W. Clifford*, New Bedford. American Peace Society.
Hayne Davis, New York. American Group of the Interparliamentary Union.
Miss *Anna B. Eckstein*, Boston. American Peace Society.
Mr. *Edwin Ginn*, Boston. American Peace Society.
Mrs. *Ginn*, Boston, American Peace Society.
Mr. *Grant-Cramer*, New York. Universal Peace Union.
Mrs. *Grant-Cramer*, New York. Universal Peace Union.
Mr. Rabbi *Louis Grossmann*. Cincinnati. The Cincinnati Arbitration and Peace Society.
Mr. *Wm. B. Howland*, New York. American Peace Society.
W. G. Hubbard, Richmond, Ind. The Peace Association of Friends in America.
Mrs. *Hubbard*, Richmond, Ind. The Peace Association of Friends in America.
Miss *Mary E. Hawley*, Chicago. The American Peace Society. The Chicago Peace Society.
Mrs. *Edwin Hoffmann*, Philadelphia. Friends Peace Association of Philadelphia.
Miss *Natalie Kirsch*, New York. American Peace Society; New York Yearly Meeting of Friends; Greenacre Fellowship, Eliot, Maine.
Mrs. *Daniel Lothrop*, Concord, Mass. American Peace Society.
Mr. *Ashton Lee*, Lawrence, Massachusetts State Board of Trade.
Edwin D. Mead, Boston. American Peace Society.
Mrs. *Mead*, Boston. American Peace Society.
Mrs. *Ada Manning*, Philadelphia. Universal Peace Union.
G. H. Moore, Greenacre. Universal Peace Union.
Mr. *P. V. N. Myers*, Cincinnati. The Cincinnati Arbitration and Peace Society.
Samuel K. Mosimann, Goshen, Ind. The Conference of Mennonites.
Mrs. *Marian Merill*, Somerville. City of Somerville.
Mr. *A. Eug. Nolen*, Fittchburg, Mass. Universal Peace Union.
Miss *Edith Moss Rhoades*, St. Joseph, Boston. American Peace Society.
Mr. *Frank J. Scott*, Toledo. American Peace Society.
Mrs. *Scott*, Toledo. American Peace Society.
Mr. Prof. *M. Stalker*, Ames, Jowa. American Peace Society.
George Steel, New York. New York City Woman's Peace Circle.
Mrs. *Mary Taber Tatum*, New York. American Peace Society.

Mr. *Edward Tatum*, New York. American Peace Society.
Samuel R. Thayer, Minneapolis. American Peace Society.
Samuel G. Thayer, Rochester. American Peace Society.
Dr. *Benjamin F. Trueblood*, Boston. American Peace Society.
Miss *Florence E. Trueblood*, Boston. American Peace Society.
Mr. *Wm. Thompson*, New Bedford. Women's Christian Temperance Union.
Mrs. *Thompson*, New Bedford. Women's Christian Temperance Union.
Mr. *Charles E. Tebbetts*, Whittier, Cal. The Peace Association of Friends in America.
Mrs. *Tebbets*, Whittier, Cal. The Peace Association of Friends in America.
Edward Tatum, New York. New York Yearly Meeting of Friends.
Miss *Josephine C. Taber*, New York. New York City Women's Peace Circle.
Mrs. *Rich. H. Thomas*, Baltimore. The Peace Association of Friends in America; York City Women's Peace Circle.
Miss *Mary Wilson*, Malden, Mass. Universal Peace Union.
Mrs. *Wilson*, California. Universal Peace Union.
Phebe C. Wright, New Jersey. New York Yearly Meeting of the Religious Society of Friends.
Emily P. Yeo, Sea Ciart, New York. New York Yearly Meeting of the Religious Society of Friends; Friends General Conference; Representative of Seven Yearly Meetings of Religious Society of Friends (liberal); Universal Peace Union.

L'*Universal Peace Union* s'est fait en outre représenter par les délégués suivants:

MM. *M. Passy*, *J. G. Alexander*, Dr. *Darby*, *Arnold de Lisle*, *F. Moscheles*, *Moneta*, *Wavrinsky*, *Bayer*, Dr. *Clark*, Miss *P. H. Peckover* et Mme la baronne *de Suttner*.

La *Ligue internationale de la Paix et de la Liberté* était représentée par les délégués suivants:

Section centrale:

MM. *Emile Arnaud*, Président; *Elie Ducommun*, Vice-président; Dr. *G. Bovet*, Secrétaire-Trésorier; *Fréd. Bajer*, *H. La Fontaine*, *Gaston Moch*, *E. T. Moneta*, *Müller-Hess*, *Robert Comtesse*, *Spalikowski*, membres du Comité central; *Houzeau-Delehaie*, *Novicow*, *Aug. Blech*, *Jacquemin*, membres correspondants.

L. i. P. L. — Section suisse.

(Voir liste des délégués de la Société suisse de la Paix.)

Sections françaises.

Comités de Paris, de la Sarthe, de la Drôme, de l'Isère, de Seine-et-Oise, de l'Yonne, de Vichy-Cusset:

M. *Emile Arnaud*, Mme *Henriette Arnaud*, M. *Auguste Blech*, M. et Mme *L. F. Dubost*, M. *Marc Dubost*, M. et Mme *Lemonnier* (Sens), M. et Mme *Gaston Moch*, M. *Morellet*, M. et Mme *Noguier*, M. et Mme *Spalikowski*.

Adhérents: MM. *Lemonnier* (Paris), *Maxime Arnaud*.

Etats-Unis d'Europe:

MM. *Emile Arnaud*, *G. Bovet*, *Elie Ducommun*, *Müller-Hess*, Mme *Henriette Arnaud*.

ANNEXE II (Commission B).

Recommandations touchant l'œuvre de la 2e Conférence intergouvernementale de La Haye.

(Rapports documentaires.)

Le Président des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, M. Roosevelt, avait, par une note de M. Hay, Secrétaire d'Etat, datée de novembre 1904, proposé la réunion d'une seconde Conférence d'Etats dans le but d'étendre et de renforcer la convention originelle, en particulier d'examiner les moyens de porter remède aux horreurs de la guerre moderne et de conserver et d'étendre les droits du commerce des neutres sur les mers. Il remplissait ainsi la promesse qu'il avait faite aux délégués de l'Union interparlementaire, quand il déclarait que s'il était réélu il avait l'intention sincère de réclamer publiquement l'amélioration et le développement des statuts actuels de la Cour d'arbitrage de la Haye par une recherche des moyens moraux et matériels pouvant sanctionner les décisions des arbitres.

Les invitations avaient été envoyées aux signataires de la première convention et, en outre, à quatre Républiques du centre et du sud de l'Amérique, qui ont manifesté leur vif désir d'adhérer à la convention de La Haye.

La note était adressée aux ambassadeurs et ministres des Etats-Unis à l'étranger, avec ordre de sonder les gouvernements auprès desquels ils étaient accrédités et de présenter l'invitation du Président Roosevelt dans les termes qu'ils jugeraient convenables.

Elle comportait non seulement la réunion d'une Conférence dans le but d'étudier à nouveau les questions mentionnées spécifiquement par le premier Congrès, mais encore des projets de traité d'arbitrage et la constitution d'un Congrès international qui devrait se réunir périodiquement.

Le Président Roosevelt proposait La Haye comme siège de la Conférence projetée, mais la fixation du lieu et de la date devait dépendre de la majorité des Puissances.

Un télégramme de La Haye, en date du 21 novembre 1904, annonçait que le gouvernement néerlandais avait fait savoir au ministre des Etats-Unis que la reine des Pays-Bas se réjouissait fort de voir la seconde Conférence de la Paix se tenir à la Haye et que le gouvernement américain pouvait compter que ses propositions seraient appuyées par le gouvernement néerlandais dès que le tzar, initiateur de l'œuvre de 1899, aurait donné son assentiment.

Les Pays-Bas, l'Autriche-Hongrie, la Suède et Norvège, l'Italie, la Suisse, le Mexique et la Chine avaient annoncé les premiers leur intention de prendre part à la Conférence projetée.

La convocation de cette Conférence a malheureusement subi un temps d'arrêt, qui ne signifie cependant pas un ajournement indéfini.

Tandis que le Japon donnait son acquiescement à la seule condition que la Conférence ne s'occuperait pas de la guerre actuelle, le gouvernement russe informait celui des Etats-Unis que, quoiqu'il approuvât cordialement la proposition du Président Roosevelt, il considérait le moment inopportun, et il suggérait *le renvoi de la Conférence jusqu'après la conclusion de la guerre russo-japonaise.*

En conséquence, un communiqué du Département d'Etat de Washington à la presse américaine a annoncé que la réserve de la Russie empêchait nécessairement les Etats-Unis de tenter, *pour le moment,* une nouvelle démarche.

Cet ajournement pourrait bien n'être pas à très longue échéance, car tout fait prévoir aujourd'hui que la guerre russo-japonaise touche à sa fin, malgré les bruits contraires que font courir les partisans d'une lutte à outrance.

Les Pacifistes se sont préoccupés dès l'abord de la tâche éminemment humanitaire qui incomberait à la 2e Conférence de la Haye et ils ont porté à l'ordre du jour de leur XIVe Congrès universel, qui s'ouvrira à Lucerne (Suisse) le 19 septembre prochain, l'examen de certaines questions qui feront vraisemblablement partie du programme des délibérations de la Conférence intergouvernementale.

Nous avons reçu à ce propos un assez grand nombre de recommandations, que nous subdivisons comme suit pour en faciliter l'étude:

1. **Organisation juridique des Etats.**
   a) *Congrès international permanent.*
   b) *Arbitrage international à étendre et à préciser.*
   c) *Pacigérance.*
2. **Droits et devoirs des neutres.**
3. **Trève d'armements.**
4. **Adhésion ultérieure aux conventions de la Haye.**

---

1. Organisation juridique des Etats.

a) Congrès international permanent.

Le XIIIe Congrès universel de la Paix, réuni à Boston (Etats-Unis d'Amérique) du 3 au 7 octobre 1904, a pris la résolution suivante:

„Le Congrès appuie cordialement la recommandation faite par les deux Chambres législatives du Massachusetts en faveur„ *d'un Congrès international qui se réunirait à des époques fixes pour délibérer sur des questions d'intérêt commun entre les nations et pour faire des recommandations à ce sujet aux Gouvernements*". Il constate avec une grande satisfaction que cette proposition a été récemment adoptée par la Conférence interparlementaire réunie à St-Louis; il considère que la recommandation de cette Conférence est une des questions à porter à l'ordre du jour de la nouvelle Conférence internationale dont le Président des Etats-Unis s'est déclaré prêt à provoquer la réunion dès que cela se pourra."

M. Jounet, Président de l'„Alliance universelle", propose la nomination de *membres correspondants* du Congrès international permanent.

De son côté, le 3e Congrès national des Sociétés françaises de la Paix (Lille, avril 1905) a émis le vœu *que la deuxième Conférence de La Haye mette à l'étude la question de la création d'une assemblée législative internationale officielle et permanente, par exemple au moyen de la Conférence interparlementaire.*

b) Arbitrage international.

Le 3e Congrès national des Sociétés françaises de la Paix (Lille, avril 1905) a émis *le vœu qu'en conformité de l'article 19 de la Convention internationale de 1899, la deuxième Conférence de La Haye établisse entre les hautes Puissances contractantes un traité d'arbitrage obligatoire et permanent s'étendant sans distinction à toutes les causes de litige.*

Animée du même esprit, l'Assemblée générale de la *Ligue hollandaise „La Paix par le Droit"* a exprimé le vœu que les Gouvernements adhèrent au *récent traité dano-hollandais*, la conclusion de ce traité étant un évènement de la plus haute importance.

c) Pacigérance.

Voici le texte de la Résolution du Congrès de Boston sur la Pacigérance:

„Le Congrès rappelle les termes de l'article 27 de la Convention de La Haye, par lequel les Puissances signataires se sont imposé le devoir, dans le cas où un conflit aigu éclaterait ou menacerait d'éclater entre deux ou plusieurs d'entre elles, de rappeler à celles-ci que la Cour permanente leur est ouverte;

„et, d'accord avec la Conférence interparlementaire, exprime le désir que les Puissances qui ont signé la dite Convention de La Haye s'entendent autant que possible pour agir en commun et de la manière la plus pratique en vue de remplir l'obligation imposée par le dit article 27 de la Convention."

„Le Congrès recommande comme digne d'être pris en considération par les Puissances le modèle d'un traité ayant pour objet de constituer une Union arbitrale et d'assurer la réalisation de l'initiative bienfaisante prévue au dit article."

(Suit le texte d'un projet de traité présenté par Mme Belva Lokwood au nom de M. Fr. Bajer.)

2. Droits et devoirs des neutres.

Nous avons reçu de la *Ligue générale hollandaise „La Paix par le Droit"* une résolution ainsi conçue, adoptée par son Assemblée générale du 19 mai 1905)

„L'Assemblée générale regrette que dans tous les pays il se trouve toujours de grands financiers qui par des prêts d'argent se rendent complices de la continuation des guerres. *Elle exprime le vœu que dans la deuxième Conférence de la Paix, qui est prochaine, on discute la possibilité d'arriver, par des mesures internationales, à mettre fin à cet état de choses.*"

La même idée a été exprimée par la „Société française d'arbitrage entre nations", qui demande s'il ne serait pas possible *d'interdire les prêts d'argent* à des nations belligérantes comme contrebande de guerre.

M. le Dr med. J. Hertz, à Herisau (Appenzell), Président du Comité central de la Société suisse de la Paix, a demandé que les règles suivantes, touchant *la Neutralité*, soient soumises au Congrès universel de la Paix à Lucerne:

1. En cas de menace de guerre ou si une guerre est déjà déclarée, les Etats neutres ou leurs ressortissants et leurs habitants doivent s'abstenir de livrer des moyens de guerre quelconques à l'un des belligérants, ainsi que de favoriser ou de provoquer un acte de ce genre.
2. Sont considérés comme moyens de guerre dans le sens ci-dessus:
   a) L'*argent*, qui est le plus important de tous. Les Etats neutres, leurs ressortissants, leurs établissements financiers et leurs habitants ne doivent prendre part à aucun emprunt des belligérants, ni protéger ces emprunts, ni leur servir d'intermédiaires.
   b) *Les armes, les munitions, les vaisseaux de guerre ou de transport.* Il est rigoureusement interdit à tout Etat neutre, à ses ressortissants, à ses sociétés et à ses habitants de vendre ces moyens de guerre aux belligérants, de les leur prêter ou de les confectionner ou faire confectionner dans leurs ateliers et leurs fabriques.
   c) *Les moyens de transport, wagons, locomotives, animaux de trait.* Il est interdit à tout Etat neutre, à ses ressortissants, à ses habitants et à ses sociétés de vendre ou céder aux belligérants des moyens de transport de ce genre, de les confectionner ou de les faire confectionner.
   d) *Les vêtements, les provisions et les combustibles.* Il est interdit à tout Etat neutre, à ses ressortissants et à ses habitants de vendre aux belligérants des vêtements militaires ou des étoffes pour en faire confectionner, des aliments quelconques pour les militaires ou pour les animaux utilisables dans la guerre, et des combustibles, en particulier des charbons, ainsi que de fabriquer, extraire, faire fabriquer ou faire extraire chez eux les moyens de guerre de ce genre sur la commande ou pour le compte des belligérants.
3. Il est loisible aux Etats neutres, à leurs ressortissants, à leurs habitants ou à leurs corporations privées, de fournir aux belligérants des moyens ou des *secours sanitaires*. Ces moyens et ces secours, de même que le

personnel sanitaire, les bandages, les médicaments, les instruments et appareils de chirurgie, les ambulances, les moyens de transport pour les malades et les blessés, etc., ne peuvent être livrés que sous pavillon neutre et contre remboursement du prix de revient.

4. Il est rigoureusement interdit aux Etats neutres de livrer les *déserteurs militaires* de l'un des belligérants ou de les renvoyer aux autorités de leurs pays. Pendant la guerre, les déserteurs doivent être traités comme des étrangers, des réfugiés politiques, en conformité des lois en vigueur dans le pays; on doit les autoriser à résider dans le pays et, s'ils veulent continuer leur voyage, on ne doit ni les en empêcher ni exercer sur eux une pression quelconque à cet égard.

Considérant que tout Gouvernement qui recourt aux armes doit faire la guerre exclusivement par ses propres ressources, le Congrès universel de la Paix réuni à Lucerne prend les résolutions suivantes:

a) Tous les amis de la Paix dans tous les peuples, particulièrement les membres des Groupes interparlementaires, doivent, dans le courant des années prochaines, consacrer toute leur activité et tous leurs efforts à la réalisation des règles de neutralité ci-dessus énoncées, en ce sens que la codification de ces règles sera d'abord une affaire de nation à nation pour devenir ensuite internationale.

b) Le Bureau international de la Paix et le Secrétariat de l'Union interparlementaire sont priés de consacrer leur attention et leur travail à la réalisation de ce vœu.

c) Le règlement définitif de toute la question de la neutralité fait partie intégrante du but poursuivi par la Convention internationale pacifique de la Haye.

d) La Cour d'arbitrage de La Haye formera l'instance chargée de veiller à la stricte observation de toutes les règles de la neutralité; c'est elle qui prononcera en dernier ressort sur toute violation de la neutralité; elle a le pouvoir et la compétence nécessaires pour agir contre tout acte de cette nature. Un règlement spécial déterminera les détails de cette compétence.

3. Trève d'armements.

Proposition de l'„*International Arbitration and Peace Association*":

„Considérant que la Conférence de La Haye a recommandé qu'on poursuive l'étude du problème des armements en vue de la conclusion d'un arrangement international qui arrête cette funeste compétition;

„Considérant que les charges imposées à tous les pays par l'accroissement des armées et l'augmentation des flottes de guerre ont été notablement aggravées depuis la Conférence;

„Considérant que la situation internationale qui sera créée par la cessation de la guerre russo-japonaise sera favorable à un effort sérieux pour arriver à la solution de ce problème;

„Le XIVe Congrès universel de la Paix insiste pour que la question d'une trève d'armements occupe la première place dans le programme de la seconde Conférence de La Haye, que le Président des Etats-Unis a décidé de provoquer dès qu'une occasion favorable se présentera à cet effet.“

M. Fatio présentera un mémoire sur une *nouvelle proposition* pour le désarmement.

---

4. Adhésion ultérieure aux Conventions de La Haye.

Le 3e Congrès national des Sociétés françaises de la Paix (Lille, avril 1905) *a émis le vœu que la Convention établie par la prochaine Conférence de La Haye reste ouverte à l'adhésion de toutes les Puissances qui n'auraient pas pris part à cette Conférence, et ce conformément à l'article 6 D de la Convention de 1899.*

(Le présent résumé des propositions parvenues à notre Bureau sur les recommandations à présenter à la deuxième Conférence intergouvernementale de La Haye est soumis aux délibérations de la Commission juridique, pour rapport à la Commission préconsultative B du XIVe Congrès universel de la Paix.)

Berne, le 7 juin 1905.

Pour le Bureau international de la Paix:
Elie Ducommun.

ANNEXE III.

Le progrès des idées pacifistes dans l'enseignement.

Rapport présenté au Congrès international de la Paix par Mme Madeleine Carlier, fondatrice de la Société de l'Education pacifique.

Depuis l'année 1901, où le Congrès des Associations amicales d'instituteurs et d'institutrices, réuni à Bordeaux, acclamait l'annonce de la fondation de la *Société de l'Education pacifique* et votait à l'unanimité des vœux sur l'enseignement de l'histoire et contre l'imagerie belliqueuse, les idées de pacifisme n'ont cessé de se répandre et de progresser dans le corps enseignant français. — Sans doute, antérieurement, dans tous les Congrès internationaux de la Paix, des résolutions avaient été votées sur cette question si importante d'un enseignement destiné à éclairer la conscience des enfants au lieu de l'obscurcir; mais ces assemblées n'exprimaient que l'opinion d'esprits déjà tout acquis à l'idée de paix; le public pouvait croire qu'elles représentaient seulement l'opinion d'une petite élite et que les principes formulés resteraient sans application, à l'état purement théorique. Aujourd'hui, voici que la question d'éducation pacifique, sortie du cercle des pacifistes proprement dits, tient une place, et une grande place, dans les Congrès des éducateurs, montrant ainsi que les idées de fraternité humaine et de justice internationale, enfin victorieuses des préjugés chauvins et des sentiments agressifs, ont déjà pénétré profondément chez nos instituteurs et nos institutrices.

Pour ne parler que de ce qui a été fait depuis un an, en septembre 1904, le Congrès de la *Ligue de l'Enseignement*, réuni à Amiens, votait des vœux relatifs: 1° à l'enseignement de la morale dans un esprit de patriotisme sans haine et d'amour de l'humanité, 2° à l'exposé des efforts des nations civilisées pour résoudre les conflits par l'arbitrage. En outre, la Ligue supprimait les mots « par l'épée » qui figuraient dans sa devise.

C'est un grand honneur pour la France, pour les membres de l'enseignement français, de s'être si courageusement engagés dans cette voie. Toutefois, pour être efficace, ce mouvement ne doit pas rester localisé en France, et nous devons chercher activement à entrer en communication avec les éducateurs des autres nations. Au commencement de cette année, sur l'invitation de Miss Ellen Robinson, la *Société de l'Education pacifique* adressa aux instituteurs et aux institutrices de la Grande-Bretagne une lettre faisant appel à leurs sentiments confraternels et leur demandant de s'unir à nous pour propager les idées de paix et d'arbitrage. Cette adresse recueillit un grand nombre de signatures de Présidents d'Amicales, au nom de leurs associations, de professeurs de l'enseignement secondaire, d'instituteurs et d'institutrices. Elle fut présentée à la signature des délégués des Amicales, réunis à Paris en assemblée générale le 27 avril. Les 60 délégués présents signèrent, sans exception, affirmant ainsi

à l'unanimité les sentiments pacifistes des éducateurs français et leur désir d'entente confraternelle pour travailler au rapprochement des peuples.

Il m'est impossible de parler ici de tous les excellents collaborateurs que *l'Education pacifique* a rencontrés parmi les membres de l'enseignement. Je voudrais au moins rendre hommage à notre si dévoué secrétaire de l'Aube, M. Grandjean, qui s'est occupé avec tant d'activité à recueillir les signatures pour l'adresse aux collègues de la Grande-Bretagne, et qui en soumettant aux conseils municipaux de sa région les vœux approbateurs du programme de *l'Education pacifique* a vraiment organisé dans son département un petit plébiscite de la Paix.

Le 23 juillet, M. Frédéric Passy, avec toute la générosité de son dévouement inlassable, venait à Arras donner une Conférence aux instituteurs réunis à l'occasion de la fête de l'Amicale. Les instituteurs et les institutrices étaient accourus de tous les points du département pour entendre l'apôtre vénéré de la Paix; et son admirable Conférence sur «le Patriotisme et la Paix», faisant justice d'insinuations perfides, dissipant toutes les équivoques, a exercé, je le sais, une action profonde sur le personnel enseignant du Pas-de-Calais.

Le Congrès des Amicales, réuni à Lille dans les derniers jours du mois dernier, n'a pas manqué de s'occuper de la question du pacifisme; mais, en présence des accusations d'adversaires de mauvaise foi, il importait surtout d'affirmer que l'enseignement pacifique, tel que le comprend l'immense majorité des éducateurs, ne porte pas la plus légère atteinte au patriotisme. Et c'est ce que le Congrès a fait avec autant de précision que d'énergie.

Le Congrès de Lille précédait immédiatement le Congrès international de l'Enseignement primaire, à Liège. Bien avant l'ouverture, la Fédération des instituteurs belges avait, par des démarches auprès des pacifistes, manifesté clairement son intention de donner au Congrès un caractère nettement pacifique, et le programme publiait un excellent rapport, très nourri, très complet, du président de la fédération, M. Rossignol, directeur d'école, sur «Ce que peut faire l'école pour amener la fraternité des peuples et de la Paix universelle».

La discussion de la question du pacifisme à l'école était fixée au mercredi 6 septembre. La veille au soir, au banquet, après un échange de touchantes paroles, le Président de la Fédération des Amicales françaises, M. Bontoux, de Marseille, et un délégué allemand, M. Hoeft, instituteur à Hambourg, se donnèrent l'accolade dans un élan fraternel qui fit vibrer toute l'assistance. — Le 6, Mlle Bodin, déléguée au Congrès par la Fédération des Amicales de France, fut acclamée présidente de la séance. M. Rossignol donna lecture de son beau rapport, dont voici sommairement les conclusions:

«Adhérer au programme de la *Société de l'Éducation pacifique*, qui doit inspirer et diriger le travail de l'éducation. (Le texte de M. Rossignol contient un résumé très complet de notre programme d'éducation pacifique.)

«Célébrer dans les écoles les deux fêtes de la Paix, celle du 22 février et celle du 18 mai, en commémoration de l'ouverture de la Conférence de La Haye.

«Organiser des voyages d'écoliers et surtout d'adultes.

«Favoriser les échanges internationaux d'enfants.

« Encourager à l'école la correspondance internationale. » (Suit un très bon exposé relatif à la rédaction des programmes d'enseignement dans un sens pacifique.)

En terminant, le rapporteur forma le vœu suivant:

« Que les instituteurs primaires présents au Congrès international de Liège prennent l'engagement de se faire, de retour dans leurs patries respectives, les apôtres convaincus de la fraternité des peuples et de la Paix universelle. »

Ce vœu fut acclamé avec enthousiasme; et aussitôt après, au nom des instituteurs de 18 nations réunis à Liège, une dépêche fut envoyée au Président Roosevelt pour le féliciter d'avoir contribué à la conclusion de la Paix.

Le Congrès, avant de se séparer, a décidé la constitution d'un Bureau international des Fédérations d'instituteurs, ayant pour objet de préparer des assemblées internationales ou des congrès d'instituteurs et d'institutrices. Les statuts, d'après le projet élaboré au Congrès, contiennent un article spécial précisant que ce Bureau international a pour but « de travailler à la concorde et à la fraternité des peuples. » (Mlle Bodin a été nommée membre du Bureau provisoire.)

L'encourageante conclusion à tirer de ce qui précède, c'est que cette nombreuse réunion de Liège, où 18 nations prenaient part, a été un véritable Congrès de paix, une assemblée représentative des réels sentiments des peuples, qui ne veulent plus l'agression, la destruction et la haine, mais le respect de leurs droits réciproques et la prospérité dans la bonne entente.

Ce contact fraternel aura, n'en doutons pas, la plus heureuse répercussion. Et il en résulte aussi une claire et saine compréhension du patriotisme, dont l'idée a été si souvent déformée. Ainsi que nous l'avons formulé dans le programme de l'éducation pacifique, l'amour de la patrie s'élargira en amour de l'humanité; le patriotisme de haine fera place au patriotisme d'amour. Et comme l'a dit ma chère collaboratrice Marguerite Bodin, parlant à Liège en son nom, et aussi au mien et à celui de tous nos bons coopérateurs:

« Plus on aime et mieux on aime. Notre patriotisme, à nous, rayonnera sur les autres nations et fera éclore l'ère de bonté et de justice universelles. »

ANNEXE IV.

Pacigérance.

(Communication de M. Frédéric Bajer au XIV[e] Congrès universel de la Paix.)

Pacigérance — c'est la coopération des Etats pour le maintien ou le rétablissement de la Paix.

L'*Alliance pacigérante* devrait être instituée par la seconde Conférence intergouvernementale de la Haye.

La première Conférence n'a qu'inscrit dans un de ses actes de 1899 le *devoir* des Puissances signataires, „dans le cas où un conflit aigu menacerait d'éclater entre deux ou plusieurs d'entre elles, de rappeler à celles-ci que la Cour permanente leur est ouverte.“ Elle n'a rien prescrit quant à la *manière* en laquelle les Puissances devraient coopérer pour le maintien de la paix. Elle ne dit pas même qu'elles doivent *coopérer*.

C'est le mérite de la XI[e] Conférence de l'Union interparlementaire d'avoir adopté, le 8 septembre 1903 à Vienne, à l'unanimité, une résolution, proposée par le Groupe danois, exprimant le désir que les Puissances signataires „s'entendent autant que possible pour agir en commun et, de la manière la plus pratique, à remplir l'obligation imposée par le dit article 27“ (de la Convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux. Voir le compte-rendu officiel de la Conférence de Vienne en 1903, pages 31—32 et 82).

Et c'est le grand mérite du XIII[e] Congrès universel de la Paix d'avoir adopté, à l'unanimité, le 7 octobre 1904 à Boston, une résolution recommandant aux Puissances signataires l'étude d'un traité-modèle d'alliance pacigérante. Le point le plus saillant de l'organisation recommandée aux Puissances en vue de leur „action commune“, est la recommandation qui leur est faite d'envoyer une *note collective* aux Etats entre lesquels un conflit aigu menace d'éclater. Ce serait sans aucun doute la manière la plus pratique d'agir en commun. (Voir „Official Report“ du Congrès de Boston en 1904, pages 196—198, 200—201 et 203, ainsi que l'article „Pacigérance“ [dans la Revue de Droit international et de Législation comparée, 1903] par Fr. Bajer).

Nous avons ici l'indication de deux étapes vers l'alliance pacigérante, savoir: 1° les Puissances doivent „agir en commun“ (résolution de 1903), 2° moyennant une „note collective“ (résolution de 1904).

Reste à étudier la question de savoir: Comment rédiger le mieux cette note collective, et comment juger du moment, où il faut lancer cette note?

Une longue étude antérieure approfondie des questions d'actualités de la politique internationale sera nécessaire. Mais une telle étude ne se fait ni dans les ministères des affaires étrangères, ni dans les facultés de droit international des universités, ni à l'Institut de droit international, ni à l'Institut international de la Paix (de Monaco), ni à l'Institut Nobel (de Kristiania), ni au Bureau international de la Paix (de Berne). Sans doute, le Secrétaire honoraire de ce Bureau a publié, dans le cours de ces dernières années, quelques brochures concernant des questions de cette nature, — brochures qui méritent la plus grande attention

de la part des gouvernements. Mais ce qu'il faut si l'on veut agir sur les gouvernements de telle manière qu'ils fassent un acte collectif en faveur du maintien ou du rétablissement de la paix — c'est le respect d'une autorité généralement reconnue. Il faut une institution comme l'*Académie internationale de la Paix,* proposée déjà en 1898 par M. le Dr L. von Bar, membre éminent de l'Institution de droit international (dans „Die Nation", voir Le Courrier européen du 21 avril et du 21 juillet 1905), — une institution, „libre de toute attache officielle, et qui comprendrait à la fois les délégués des corps scientifiques les plus autorisés et les représentants des Parlements et des Gouvernements", — „une élite d'hommes d'une compétence indiscutable, d'un caractère noble et indépendant, exclusivement voués à l'étude du mouvement complexe des rapports réciproques des nations," — „un véritable aréopage...... d'une telle autorité qu'aucune nation, si infatuée qu'on la suppose de ses forces militaires et de la prospérité de ses finances, ne voudrait l'avoir contre elle: plutôt que d'encourir cette éventualité, une nation préfèrera chercher dans un règlement juste et honorable le moyen de sauver son amour-propre et son point d'honneur." Voilà comment s'exprime M. Brusa, professeur à l'université de Turin, membre de l'Institut de droit international, en approuvant l'idée de son collègue (Revue de Droit international public, 1899, pages 899–900).

Il faudrait encore combiner l'idée de M. L. von Bar avec celle du comte Apponyi d'une Union de la presse (voir le compte-rendu officiel de la Xe Conférence interparlementaire à Paris en 1900, p. 45 et suivantes et 154—160). Les gouvernements consultant l'Académie de la Paix ou conseillés par elle, puis lançant une note collective aux Puissances en litige, et enfin appuyés par l'Union pacifique de la presse, formeraient une phalange pacigérante irrésistible contre la phalange belligérante même des deux plus grandes Puissances.

Mais l'Académie internationale de la Paix coûtera beaucoup d'argent? Sans doute. Il se peut que la rente d'un capital de plusieurs millions de francs soit nécessaire pour en couvrir les frais annuels; „mais — dit M. L. von Bar — en comparaison du prix d'un seul grand croiseur cuirassé, c'est peu de chose." Et j'ajoute: Le croiseur est payé par un seul Etat, l'Académie par tout le monde. Si, du reste, l'idée est bonne, l'argent viendra sans aucun doute.

Voilà pourquoi le Groupe interparlementaire danois, dans sa réunion du 26 janvier 1905, m'a chargé de présenter au Conseil interparlementaire une proposition lui demandant de prendre l'initiative de la création d'un Comité d'étude. Ce Comité examinerait l'idée de l'établissement d'une Académie internationale de la Paix. La constitution de ce Comité n'est pas encore achevée.

Comme l'idée de l'établissement d'une Académie internationale de la Paix — *cette nouvelle étape vers l'Alliance pacigérante*, qui devrait être l'œuvre de la prochaine Conférence intergouvernementale de La Haye — est seulement soumise à une étude, dont le résultat est incertain, il n'y a pas de raison d'entamer dès maintenant une discussion sur cette idée. L'occasion s'en présentera plus tard, quand le rapport du Comité d'étude sera publié. C'est donc une simple communication que je fais au XIVe Congrès universel de la Paix.

Le but est bien éloigné; à plus forte raison faut-il s'y acheminer; mais ce n'est qu'en commençant lentement que nous commencerons sûrement.

ANNEXE V.

Un Conseil consultatif suprême pour l'Europe.

(Mémoire de M. Francis W. Fox, soumis à la Commission B du Congrès.)

La question d'une Assemblée législative internationale se trouvant à l'ordre du jour du Congrès de la Paix à Lucerne, je désire soumettre à ce Congrès, pour y être discuté, l'esquisse d'une proposition tendant à constituer en Europe un Conseil consultatif international suprême.

De même que beaucoup d'autres pacifistes, je donnerais naturellement la préférence à une proposition qui embrasserait toutes les nations du monde. Cependant, sachant par expérience qu'il est plus facile d'atteindre l'idéal que nous nous proposons par des moyens progressifs, que cet idéal ne peut se réaliser que par une série d'étapes graduelles, et qu'il est impossible de parvenir au but d'un seul pas, je me borne pour le moment à considérer quel est le moyen le plus pratique d'obtenir le concours des hommes d'Etat dirigeants en vue de l'organisation d'un Conseil fédéral consultatif pour l'Europe d'abord. A mesure que l'opinion publique se formera, les autres nations du monde devront être invitées à s'unir à ce Conseil.

Plusieurs hommes d'Etat et économistes ont préconisé la création d'un Conseil fédéral pour l'Europe, comme étant un premier pas vers la Fédération mondiale et un moyen pratique d'arriver à la diminution des frais énormes d'armements de terre et de mer. Cette diminution amènerait nécessairement celle des impôts accablants qu'entraîne la rivalité internationale; elle rétablirait et maintiendrait en même temps les rapports amicaux et la confiance réciproque entre les Puissances européennes.

Feu le marquis de Salisbury, pendant qu'il était Premier Ministre de la Grande-Bretagne, a fait cette déclaration remarquable dans un discours prononcé à la Mansion House, à Londres, le 10 novembre 1897:

« Rappelez-vous que la fédération de l'Europe est l'embryon de la constitution de l'Europe, qui seule pourra sauvegarder la civilisation contre les effets désolants du désastre de la guerre. Vous voyez que de tous côtés l'entassement des armes, des instruments de destruction, devient de plus en plus considérable. Les possibilités de concentration deviennent plus grandes, les instruments de mort plus actifs et plus nombreux; ils se perfectionnent chaque année, et chaque nation se trouve forcée, pour se sauvegarder, de prendre part à cette concurrence. Pour empêcher que cette concurrence ne se termine par un effort terrible de destruction mutuelle qui serait fatale à la civilisation chrétienne, notre seul espoir est que les Puissances soient graduellement amenées à agir de concert, dans un esprit amical, dans toutes les questions controversées qui pourront surgir, jusqu'à ce qu'elles soient enfin unies par une consti-

tution internationale, qui donne au monde, comme résultat de leur grande force, une longue période de commerce libre et prospère et de paix continue. »

L'ancien chancelier de l'empire allemand, le comte von Caprivi, déclara, dans un discours prononcé au nom de son Gouvernement à Dantzig, qu'il croyait « possible que le siècle nouveau essayât d'unir toutes les nations de l'Europe en une fédération ».

Or, ne peut-on pas dire qu'un premier pas, un pas très important, vers l'établissement d'une fédération internationale de l'Europe a été fait par les ententes amicales récemment conclues, dues en grande partie aux efforts louables du roi Edouard VII, entre la Grande-Bretagne et la France, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, auxquelles viendra s'ajouter bientôt, nous l'espérons, une entente entre la Grande-Bretagne et la Russie? On peut espérer également que des ententes similaires seront bientôt établies entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne, aussi bien qu'entre la France et l'Allemagne.

Comme instrument préliminaire pour arriver plus tard à un système plus complet de fédération internationale, je me permets de suggérer l'idée qu'on établisse, à côté du Tribunal international d'arbitrage de La Haye, un Conseil suprême consultatif des Etats européens, pour le règlement des questions internationales ayant un caractère administratif, qui pourront surgir de temps en temps.

Si l'opinion publique de l'Europe favorisait cette innovation, j'estime que sa constitution devrait admettre au nombre des membres les premiers ministres et chanceliers, ainsi que les ministres des affaires étrangères de l'Allemagne, de la France, de la Grande-Bretagne, de la Russie, de l'Autriche, de l'Italie, de l'Espagne, du Portugal, des Pays-Bas, de la Belgique, du Danemark, de la Suisse, de la Suède, de la Norvège, de la Grèce, de la Roumanie, et peut-être de la Bulgarie et de la Serbie.

Le Conseil serait présidé alternativement par les premiers ministres de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne, de la France, de la Russie, de l'Autriche et de l'Italie.

Il se réunirait tous les deux ans; mais, si quelque question difficile surgissait subitement, deux des six Grandes Puissances sus-nommés auraient le droit de faire convoquer une réunion spéciale du Conseil.

Les devoirs et les fonctions du Conseil suprême consultatif seraient limitées aux questions internationales exclusivement et il ne se mêlerait en aucune manière ni de la politique intérieure des Etats ni du pouvoir judiciaire du Tribunal de La Haye.

Nous avons, en effet, dans la Cour de La Haye, un tribunal international de droit rendant des jugements qui obligent les parties litigantes sur les points déterminés de leurs litiges, mais il y a beaucoup d'autres questions qui ne sont pas des questions d'ordre juridique, de grands problêmes, qui se développent graduellement, doivent être traités plutôt par des méthodes administratives que par des voies judiciaires.

En terminant, je désire faire remarquer que rien n'a été dit quant à l'exécution des décisions du Conseil Consultatif. Nous croyons que, dans ce cas, comme pour le Tribunal de La Haye, l'exécution des décisions du Conseil doit reposer sur l'influence morale et sur la force de l'opinion publique. Nous

estimons que ces forces morales suffiraient pour assurer l'exécution spontanée des décisions du Conseil et qu'il n'y a pas lieu, pour le moment, de spécifier le règlement d'après lequel le Conseil agirait. Toutefois, il serait probablement à désirer que les droits de vote accordés aux Etats représentés dans le Conseil fussent proportionnés au montant de leurs exportations et importations annuelles, montant qui serait déterminé d'après la statistique des cinq années précédentes.

Par la proposition ci-dessus, nous cherchons à poser sur une base permanente, régulière et bien définie ce qu'on appelle le « concert européen », qui existe déjà, en changeant aussi peu que possible le mécanisme actuel par lequel sont régies les affaires internationales de l'Europe.

Francis W. FOX

Londres, le 1er septembre 1905. (Reform Club).

ANNEXE VI.

Mémoire de M. Arnold de Lisle.

To the Fourteenth International Peace Congress,
opening at Lucerne on the 19th September, 1905.

Mr. President,
Ladies and Gentlemen,

The Universal Peace Union of America has done me the great honour to appoint me their Delegate to this International Peace Congress. But alas! the intelligence has not reached me in sufficient time to enable me to make the necessary arrangements to be present with you on this auspicious occasion.

I need scarcely say that I do not lightly esteem the honour of representing so important an organisation as the Universal Peace Union, and nothing short of circumstances over which I had no control would have prevented my appearance in your midst.

The Universal Peace Union, founded in 1866 and chartered in 1888, is, I suppose, one of the most useful among the humanitarian and philanthropic institutions of the United States of America. It has its headquarters at Philadelphia —the City of Brotherly Love—in the State of *Pennsylvania*—a name vividly reminiscent of that grand Quaker, William Penn—the first law-giver of Pennsylvania, and founder of its capital, Philadelphia—whose friendship with Charles II, King of England, forms one of the most entertaining chapters of English history.

Apropos of this justly renowned friend and philanthropist, it may be permitted to recall the story of his settlement in the "New World". The only son of Admiral Penn, of the British Royal Navy, at his father's decease he inherited the family estate together with a debt due from the King of England to the amount of 16,000 L.st., this sum then representing perhaps double its value at the present day. After many fruitless endeavours to obtain this money, William Penn applied to Charles II for a grant of land in North America, in payment of the debt. His object in making this request was to provide an asylum for his persecuted friends the Quakers, who were, at that time, suffering for their religion, under the ruthless hand of ecclesiastical tyranny.

Charles, who highly respected the old admiral, had promised him on his death-bed to be a friend to William, and having a great liking towards William, was induced to grant his request. Accordingly he had the instrument drawn up in due form, and endorsed, "A deed of a certain new Province in North America, for my beloved subject and friend, William Penn". The King, on presenting him with the deed, said: "Well, friend William, you'll see in

this paper that I have done something handsome for you.—Yes, man, I have given you there a territory in North America, as large as my own Island of Great Britain. And knowing what a fighting family you are sprung from, I have made you governor and captain-general of all its coasts, and seas, and bays, and rivers, and mountains, and forests, and population".

When William informed the King of his determination to remove to his new Province, Charles expressed great surprise that he should venture himself, unarmed, among the savages of North America, and said: "I have no idea of any security against these savages except in a regiment of good soldiers, with their muskets and bayonets. And mind, I tell you beforehand, that with all my good will for you and your family, to whom I am under obligations, I'll not send a single soldier with you".

"I want none of thy soldiers", answered William, pleasantly. "I depend upon something better than thy soldiers". The King wanted to know what that was. "Why I depend on themselves; on their own moral sense", replied William; "even on that grace of God which bringeth salvation, and which hath appeared unto all men".—"I fear, friend William", said the King, "that that grace has never appeared to the Indians of North America".—"Why not to them, as well as to all others?" asked Penn. "If it had appeared to them", said Charles, "they would hardly have treated my subjects so barbarously as they have done".

"That is no proof to the contrary, friend Charles. Thy subjects were the aggressors. When thy subjects first went to North America, they found these poor people the kindest creatures in the world. Every day they would watch for them to come ashore, and hasten to meet them, and feast them on their best fish, and venison, and corn, which was all they had. In return for this hospitality of the *savages,* as we call them, thy subjects, termed *Christians*, seized on their country and rich hunting grounds, for farms for themselves! Now can it be wondered at, that these much injured people should have been driven to desperation by such injustice; and that, burning with revenge, they should have committed some excesses?"

"Well then, I hope, friend William", said the King, "you'll not complain when they come to treat you in the same manner". "I am not afraid of it", replied William. "How will you avoid it? You mean to get their hunting grounds too, I suppose".

"Yes; but not by driving these poor people away from them", said William. "How then will you get their lands?" asked Charles. "I mean to buy their lands of them", replied William, firmly. "Buy their lands of them!" said the King; *"Why man, you have already bought them of me".*

"Yes; I know I have; and at a dear rate too", said William; "but I did it only to get thy good will; not that I thought that thou hadst any *right* to their lands". "Zounds, man! no *right* to their lands!" said the King, hastily. "No, friend Charles, no right at all. What right hadst thou to their lands?"

"Why, the right of discovery—the right which the Pope and all Christian Kings have agreed to give one another."

"The right of *discovery!"* replied William, half smiling, "a strange kind of right, indeed! No, suppose, friend Charles, some canoe loads of these Indians,

crossing the sea, and discovering thy Island of Great Britain, were to claim it as their own, and set it up for sale over thy head, what wouldst thou think of it?"

"Why—why—why", replied Charles, blushing, *"I must confess I should think it a piece of great impudence."*

"Well then, how canst thou, as a Christian Prince, do that which thou so utterly condemnest in these people?"

The King was much too staggered to make any reply; and William went on: "Well then, friend Charles, I, who call myself a Christian, *will not do it.* I will buy the right to the land of the proper owners—of the Indians themselves. By doing so, I shall ensure God's blessing on my colony".

And so it was, that when Penn and his company arrived in America, they brought with them the pacific policy of the Prince of Peace, and this policy was preserved in all their intercourse with the natives right down to the day of Penn's death.

At his first interview with the natives, Penn addressed them in the language of kindness and benevolence, and as the rightful owners of the soil on which they lived. This historic meeting-place was the site of the present township of Kensington. The Indians were struck with his presence. A stranger advancing towards them with no guards around his person, no weapons of war in his hands, and no armour of defence but the majestic sweetness of his own looks, was a spectacle that impressed them all with veneration.

With these impressions in his favour, they readily obeyed his signal to sit down, and were soon all seated in a semi-circle. William Penn then addressed them in language so simple, plain and intelligible to their understanding, and yet so kind, benevolent and conciliatory, that it quickly awakened all the tender sensibilities of these untaught children of the forest. He fully convinced them of his pacific disposition, and of his sacred regard for justice and truth, and clearly manifested his exalted veneration for the Supreme Ruler of the Universe, and his great love for all his fellow creatures, of whatever clime or colour. He seemed like a heavenly messenger of good things, sent from the "Great Spirit", to teach them kindness and love, justice and truth, and to show them how to practice these principles in all their intercourse and dealings with their fellow beings. He also displayed before them the various articles of good things, which he had brought over the "great water", to give them for their lands; and he taught them the use of these things, among which were many implements of husbandry, and tools of various kinds.

In short, these wild children of the woods were so delighted and elevated with their white brothers, and especially with William Penn, that they were ready to oblige him in anything he desired of them. They told him that if he saw they looked angry at first, it was because they had heard from their friends that the white men beyond them had killed the red men, and had taken their land and deer. And also that their neighbours had told them how the white men, with bows and arrows of fire, had killed many Indians there too. "But you no bad white men! Indian love you; give you land, and deer, and turkeys plenty! You live with us as brothers as long as the sun and moon endure!"

After many such simple expressions on the part of the natives, Penn entered into a treaty with the chiefs, by which he obtained land in exchange for goods, to the mutual satisfaction of both parties. There were no military preparations for defence, but the natives were treated with humanity and justice, by which means their confidence and friendship were preserved. And so complete was this pacific conquest, that, so long as the Indians flourished in the Eastern States of the Union, the Quakers had more influence over them than the military forces of the United States.

It is well known, though not duly considered, that wars produce the most demoralising effects upon nations and individuals. They excite and call into action the most ignoble passions of human nature. It is often said by the advocates of war, that it takes off the refuse of mankind, and renders a nation more moral. But facts prove the contrary, and clearly show that were it takes off one such, it makes ten. As war usually calls forth the young men of a nation, so a protracted war generally corrupts almost the whole rising generation. It is attended with the production and growth of every vice that ever contaminated the nature of man.

The experience of ages has proved that the science of war, with all its preparations, cannot be relied on for protection and defence; yet the fatal delusion is still kept up. Military fame is counted a glorious object of pursuit, and the deluded multitude are enchained in the foolish belief that these things are unavoidable and absolutely necessary. But let the eyes of mankind be fairly opened—let them have a clear view of the real nature and effects of war when divested of all its delusive glare, and they will at once see the astonishing contrast between the principles of war and peace. They will then see that on the former there can be no safe dependance for protection; and that the latter is the only wise policy that any nation can reasonable pursue.

The ambitious pride and corrupt passions of man have been so long nourished and strengthened by the principles of war that pacific principles have not had so extensive a trial as those of war; yet so far as they have been fairly proved, they have never failed of success in maintaining peace and happiness, and preserving the honour and prosperity of the nation or people who adopted them. And let any nation fully adopt the principles of peace, and conduct with justice and fairness in all their transactions with others, putting their trust in the protection of Divine Providence, and they will have nothing to fear from the arms of war.

Many well-meaning people will refer us to the wars of the Old Testament as "proof" that war generally is approved by the Almighty. While denying this, it is important to point out that, were it even so, *the victory did not depend on force of arms, but upon the operations of Divine Providence.* The wars of the Israelites against the Midianites, and the inhabitants of the land of Canaan, were evidently undertaken by Divine Authority. But in searching the characters of those nations, we find sufficient evidence that it was in consequence of their abominable wickedness, that God gave the Israelites power and authority to destroy them. These nations, by their abominations, had become a curse to the earth; and as the law knew no mercy, God had a just right to send his own covenant people to destroy them and take their place.

But why should Christian professors, of the present day, plead a Divine Command to make war on their fellow Christians? Is it because Ch istian nations bear the character of those impious heathen nations of Canaan, against whom God commanded the Israelites to make war? Unfortunately, it is to be feared that many of them exceed that character in wickedness. But if any Christian nation is so far sunk in wickedness as to become a curse on the earth, and incur the Divine Vengeance, who is to judge them? and who is to execute that judgment? Is it those who are themselves equally guilty? *If they are to be punished by war, it ought to be by the decision of the righteous judge of all the earth, and by that only.*

If Christians rulers choose to take the Mosaic law for their authority, and undertake to execute judgment upon their guilty brethren, they ought not only to know that they themselves are guiltless of the like crimes, but also *to know that they are authorised by a special command of God to do it.* And even then, they must be considered as under the law of Moses, and not under the gospel of Christ. For though we readily admit that, under the law, God did sometimes authorise the Israelites to be the executioners of His judgment upon wicked nations, yet we do not find that Jesus Christ ever commissioned His followers to administer judgments, or to destroy men's lives; but to teach the way of peace, and administer mercy to all.

When Alexander the Great had conquered the Tyrians, he marched on Jerusalem with the intention of glutting his revenge upon that city for the refusal of its people, under Jaddus, the High-Priest, to assist him in arms against the Tyrians. But instead of preparing for war the High-Priest appointed public prayers and sacrifices to be offered up to Jehovah for His Divine Assistance and Protection. Jaddus was instructed in a dream what to do. Accordingly, upon the approach of Alexander, Jaddus marched out, unarmed, with the priests in their pontifical robes, and the people all dressed in white, to meet the conqueror.

When Alexander saw this imposing sight he was struck with awe. No powerful army in military array had ever before so affected the feelings of this mighty conqueror. To see the High-Priest in his sacred vestments, embroidered with gold, his mitre upon his head, and a golden plate upon his forehead, with the name of God engraven upon it, followed by his priests in the sacred habits of their order, and the people all in white, was a spectacle so majestic and reverend, and yet so pacific, that this mighty monarch advanced with respect and reverence, bowed before him, adored the sacred inscription on his forehead, and saluted the High-Priest himself. His vengeful spirit was arrested, his conquering arm was stayed, and he, who had never before bowed to Kings, was now vanquished by the wise and pacific policy of a Jewish High-Priest.

The next day Alexander called the Jews together, to know what request they had to make. The High-Priest replied that they only desired to enjoy the freedom of their own laws, and to be exempted from the seventh year's tribute. This request was freely granted, not only in Judea, but to all the Jews in Babylon and Media.

Thus the High-Priest, by putting his trust in God, and adopting a pacific policy, carried the Divine Presence with him; and it was the holy influence of this Divine Presence, of which the sacred name in his forehead was a witness, that restrained the hostile power of this mighty monarch, and checked and turned his purpose. And thus this conqueror of conquerors, this most renowned warrior that had ever appeared on earth, was most effectually conquered without the arms of war, or any hostile array, and that too, by a people who had highly offended him.

The spirit of Peace enjoins upon us a policy very different from that of the world. It enjoins upon us the policy which Jesus Christ taught when He said: "Blessed are the peacemakers, for they shall be called the children of God!" It enjoins meekness, patience, forbearance, moderation, love; with a careful regard to justice and equity. Were this policy carefully observed between the nations, wars would soon become unpopular, and would be accordingly abolished—not merely as unnecessary, but even as destructive of the national happiness and prosperity. Statesmen would then be able to realise that exalted felicity which arises from a consciousness of preserving and extending the blessings of peace to their people. Thus would nations and rulers enjoy greater honour than they could possibly obtain in a thousand wars. Some will doubtless be ready to express their fears and apprehensions of hostilities on the part of other nations. Their language is: "If we should cease from war, and from all defensive preparations, we should be exposed to the evil designs of our adversaries, who would take advantage of our defenceless state, and come and take away our place and nation." This was the fear of the old Jews at the first promulgation of the gospel of peace, by Jesus Christ himself; and the same fear has been handed down from generation to generation, even to this day.

But this fear is the fear of conscious guilt, very often found among the advocates of war. And to this may be attributed their reasons for maintaining a war-like attitude. We say with the Roman:

"Degeneres animos timor arguit."

But the answer of the peace advocate is: *Let us have no enemies.* The open practice of pacific principles would soon disarm even Savages, as was proved in the case of William Penn in the settlement of Pennsylvania.

There are some, perhaps, even at this Congress, who will object to such "counsels of perfection" (as they may deem them) as being unsuited to present time. To such objecters I would say: Follow your pacific principles to their logical conclusion, through evil and good report; suffer loss for them—even *die* for them, if need be; for the blood of its martyrs is the seed of the cause And the result shall be, for *you* such immortal glory as never yet warrior achieved on a gory battle-field; and for the *Cause of Peace* a hastening of its triumph — a bringing in of the age of Gold when "Nation shall not rise against nation, neither shall they learn war any more."

ANNEXE VII.

RAPPORT

sur

la question d'une langue auxiliaire internationale.

„Les conséquences de l'Espéranto, pour les progrès à venir de l'humanité, seront à peine moins décisives que celles de l'invention de l'écriture et de l'imprimerie.“

E. Boirac, recteur de l'Université de Dijon, (*Revue internationale de l'enseignements*, 1904, I, p. 184).

1. La question de la langue auxiliaire internationale est une de celles qui devaient se présenter dès le début à l'attention des Congrès Universels de la Paix, et retenir cette attention jusqu'à l'obtention d'une solution définitive.

Voici à quelles résolutions elle a donné lieu jusqu'ici:

1889. — Le premier Congrès émet un vœu de principe en faveur de l'adoption d'un „langage conventionnel“, et nomme une commission d'études.

1896. — Cette commission n'ayant pas donné signe de vie, le 7e Congrès en nomme une nouvelle.

1897. — Le 8e Congrès reçoit de MM. Moch et Raquéni deux rapports, sur lesquels il sera revenu plus loin.

1901. — Le 10e Congrès adhère à la *Délégation pour l'adoption d'une langue auxiliaire internationale.*

1904. — Le 13e Congrès demande au Bureau de Berne de faire établir un nouveau rapport sur la question.

C'est en application de cette dernière résolution, et sur l'invitation du Bureau de Berne, que j'ai l'honneur de soumettre au 14e Congrès le présent rapport.

2. Il est inutile de s'arrêter à faire ressortir l'utilité, la nécessité même de l'adoption d'une langue auxiliaire internationale; elle est universellement admise par les pacifistes, et la seule question qui se pose est de savoir comment satisfaire à ce besoin évident et chaque jour croissant.

Lorsque je présentai, il y a huit ans, un rapport sur cette question au Congrès de Hambourg, mon opinion était faite, depuis huit autres années déjà: durant cette période assez longue, l'espéranto m'avait donné toute satisfaction, sans que jamais je l'eusse trouvé en défaut, soit au point de vue de l'extrême facilité de son enseignement, soit pour l'expression, parfaitement précise et élégante, des idées les plus diverses.

Mais je ne pouvais faire plus, à cette époque, que de présenter mon appréciation de cette langue, à titre d'opinion personnelle, et de renseignement pour le Congrès.

L'espéranto était en effet, pour presque tous les congressistes, une nouveauté absolue; la plupart d'entre eux n'en connaissaient même pas le nom, et étaient disposés à tomber dans l'erreur commune tendant à identifier l'idée même d'une langue internationale avec celle du volapuk, qui venait de subir un échec d'autant plus retentissant, qu'on avait mis en lui de plus hautes espérances.

D'autre part, il se trouvait au Congrès quelques partisans de l'adoption du latin, c'est-à-dire d'une idée impraticable, mais spécieuse, et même séduisante à l'esprit des personnes qui ne sont pas allées jusqu'au fond du problème [1]).

Dans ces conditions, je me bornai à exposer le résultat de mon expérience personnelle, en ajoutant que la question ne me semblait pas mûre pour une décision du Congrès, et en proposant un simple vœu ainsi conçu:

> Le Congrès,
> Considérant, ..., etc.
> Recommande aux membres des Sociétés de la Paix l'étude de cette question, et notamment la comparaison de l'espéranto et du latin, qui ont été plus particulièrement signalés à son attention;
> Les engage à prendre part, autant que possible, au Congrès organisé par M. Zamenhof, ou tout ou moins à en suivre les travaux; [2])
> Recommande aux revues pacifiques l'expérience consistant à instituer dans leurs colonnes une rubrique en langue internationale;
> Et remet à un Congrès ultérieur le soin de statuer sur l'emploi d'une langue internationale dans les rapports et délibérations, suivant les conclusions auxquelles aboutira cette indispensable étude préliminaire.

Le Congrés, naturellement, s'empressa d'ajourner une question sur laquelle il n'avait point d'éléments d'appréciation.

En proposant ainsi de renvoyer dos à dos les partisans de l'espéranto et ceux du latin, et d'engager les sociétés à étudier comparativement les deux langues, j'avais une arrière-pensée qui n'était pas dépourvue d'ironie, car il ne pouvait y avoir aucun doute sur le résultat auquel mènerait cette comparaison. Ce qui devait arriver, arriva: les partisans du latin, qui n'étaient qu'une poignée en 1897 — peut-être cinq ou six — sont encore moins nombreux aujourd'hui, tandis que le nombre des pacifistes qui pratiquent l'espéranto, ou l'approuvent tout au moins, est déjà fort notable, et s'accroît sans cesse.

3. Avant d'aller plus loin, il convient de remarquer que, loin de ralentir le zèle des inventeurs de langues, l'apparition de l'espéranto n'a fait que le surexciter; bien des gens, en en constatant le succès, devaient se dire, en effet, qu'ils étaient capables de faire mieux que Zamenhof, et d'atteindre à un succès plus grand encore.

Naturellement, la plupart de ces essais, sont restés à l'état de projets ou d'ébauches. Deux seulement, la „langue bleue“ de M. Bollack, et *l'idiom neutral*, œuvre collective d'une „Académie“, ont poussé jusqu'à la constitution d'une grammaire et d'un vocabulaire. Il ne leur reste plus qu'à conquérir le public, — et c'est là un rêve que ni l'une ni l'autre ne semble devoir réaliser.

---

[1]) L'un d'eux, M. Raquéni, fit imprimer, en faveur de latin, un rapport qu'il présenta au nom de la commission. Il y avait dans ce fait une erreur matérielle certaine, puisque, de la consultation écrite qui est reproduite aux pages 12 et suivantes de mon rapport (imprimé par les soins du Bureau de Berne), il résulte que ce dernier avait été approuvé par huit voix (en outre de la mienne), contre 1, plus 2 opinions non exprimées.

Sur cette question du latin, je me bornerai à renvoyer le lecteur à l'excellente brochure de M. de Beaufront. *La langue internationale peut-elle être le latin?* Paris, Librairie espérantiste, 60 centimes.

[2]) Ce Congrès, alors projeté par le Dr Zamenhof, n'eut pas lieu.

La langue bleue, ou Bollack, est une création qui témoigne assurément d'une grande ingéniosité, mais qui est, dans tous ses détails, purement arbitraire; elle entre dans la catégorie de ce que, dans mon rapport de 1897, j'appelais les langues *a priori*; alors qu'il est clair que la solution du problème ne peut être fournie que par l'étude expérimentale des langues existantes et l'utilisation de leurs éléments communs, c'est-à-dire par l'établissement d'une langue *a posteriori*. En raison de cette formation, le Bollack, comme feu le Volapuk, est un composé de sons arbitrairement accollés, et par conséquent aussi difficiles à retenir qu'à prononcer couramment.

L'histoire de l'*idiom neutral*, d'autre part, est fort curieuse. Vers l'époque où l'étoile du Volapuk commençait à baisser, quelques-uns de ses partisans se constituèrent en une Académie, destinée à l'améliorer. Et, au bout de peu de temps, cette Académie de Volapukistes avait détruit le Volepuk. Reprenant en effet, une à une, les racines que Schleyer avait surtout empruntées aux langues germaniques, non sans les déformer d'une manière aussi baroque qu'arbitraire, l'Académie les remplaça par autant de racines romanes, aussi pures que possible. Le meilleur exemple qu'on en puisse donner est le changement que subit son propre nom: fondée en 1889 sous le titre de *Kadem bevünetik volapüka* (Académie internationale du volapuk) elle devint, en 1898, l'*Akademi internasional de lingu universal!* Elle aboutit ainsi à un langage néo-latin qui n'est ni meilleur ni plus mauvais que quantité d'autres, déjà proposés, mais qui, dans son ensemble, est très notablement inférieur à l'espéranto. Je me bornerai, à cet égard, à mentionner que sa grammaire comporte 85 règles, dont quelques-unes sont fort complexes, au lieu de 16 que nous a proposées Zamenhof, et que le vocabulaire présente ce vice capital que la terminaison d'un mot n'est pas, comme en espéranto, caractéristique de sa fonction grammaticale.

4. Or, ici, nous touchons à une remarque d'ordre général, qui doit clore la période de la comparaison entre les diverses langues proposées, et des controverses sur leurs mérites respectifs.

Zamenhof n'a pas seulement imaginé une langue auxiliaire entre cent cinquante autres. Ce qui est bien plus important, c'est qu'il a posé plusieurs principes fondamentaux — par exemple, ceux du choix des racines principales, des affixes générateurs de classes de mots, et de la spécialisation de la terminaison des mots — dont l'importance est telle, que toute autre langue qu'on voudra proposer devra les appliquer, sous peine d'infériorité absolue. Or, si cette langue se les approprie ainsi, elle ne sera autre chose qu'un espéranto à peine modifié. Elle différera de la langue de Zamenhof par le changement d'un très petit nombre de racines, par la permutation de quelques terminaisons, elle désignera, je suppose, les substantifs par la terminaison *a* et les adjectifs par un *o*, au lieu de terminer les premiers en *o* et les seconds en *a*, — mais, en principe, elle sera toujours une variété d'espéranto.

Ce point est assurément difficile à faire admettre par les personnes qui ne connaissent par l'espéranto. Mais on ne peut ici que demander à ces personnes de se livrer tout au moins à un examen sommaire de cette langue, et, autant que possible, à la comparer avec une quelconque de ses rivales. Elles se convaincront rapidement, sans aucun doute (à la condition, bien entendu, de n'avoir pas elles-même inventé une langue auxiliaire!), qu'il n'y a rien à faire en dehors des principes fondamentaux que nous devons au génie de Zamenhof: la langue auxiliaire de l'avenir sera l'espéranto, tel qu'il est, ou à peine modifié.

Cela étant, chacun trouvera que, s'il est démontré que l'espéranto possède déjà un grand nombre de pratiquants et une littérature aussi riche que variée, il serait

vraiment sans intérêt de le remplacer par une autre langue, qui serait nécessairement fondée sur les mêmes principes essentiels, et n'en différerait donc que par des modifications arbitraires, sans importance réelle, et dont l'adoption serait donc aussitôt suivie de propositions en vue de changements nouveaux. A agir de la sorte, on n'arriverait qu'à dérouter le public, à lui enlever toute confiance dans la solution proposée, et à l'écarter pour longtemps de toute langue internationale: si facile que soit, en effet, l'étude d'une semblable langue, la plupart des gens hésitent encore à l'entreprendre, et ils s'y refuseront absolument s'ils n'ont pas l'assurance que ce petit effort ne sera pas inutile.

Le moment est venu où, en vue de la solution de cette importante question, il convient de s'en tenir au vieux proverbe: „Le mieux est l'ennemi du bien." Sans doute, les espérantistes reconnaissent, et Zamenhof, dont le talent n'a d'égal que la modestie, est le premier à reconnaître, que leur langue n'est pas parfaite. Mais il en est, et il en sera toujours de même de toute création humaine; et, en ce qui concerne la langue auxiliaire, l'excès d'exigence que l'on témoigne à son égard a été remarquablement montré par M. de Beaufront, dans son étude intitulée *La langue internationale doit-elle être parfaite?*[1])

Etant donnée la nécessité d'aboutir, qui devient chaque jour plus impérieuse, la question qui se pose est donc la suivante: l'espéranto a-t-il, dès maintenant, une diffusion telle, qu'il y ait lieu de s'en tenir à lui, et d'opposer la question préalable à toute autre proposition de langue internationale?

A cette question, on peut, sans hésiter, répondre par l'affirmative.

5. Nous sommes bien loin, aujourd'hui, des cinq ou dix milliers d'espérantistes dont l'existence est mentionnée dans mon rapport de 1897.

Cette époque du Congrès de Hambourg fut précisément celle où l'espérantisme, achevant de triompher des difficultés premières, allait entrer franchement dans la voie du succès.

Jusqu'alors, ses partisans étaient restés isolés. Il s'était bien fondé à St-Petersbourg, en 1892, une société „*Espero*"; mais un semblable groupement devait être, au premier chef, suspect aux autorités russes, qui le lui firent sentir par mille tracasseries, notamment en interrompant brusquement la publication de sa revue; et l'on conçoit que son action, assez faible en Russie même, dût être nulle au dehors. Pour d'autres raisons, on peut en dire autant de la *Société Espérantiste Danoise*, fondée en 1897. Mais, en 1898, fut fondée par M. de Beaufront la *Société Française pour la propagation de l'Espéranto;* et, cette fois, l'élan était donné. En 1900, cette société créa un premier groupe local à Paris, et, dès lors, elle essaima avec une prodigieuse rapidité: au milieu de 1905, elle ne compte pas moins de 70 groupes, dont certain sont de puissantes sociétés comptant plusieurs centaines de membres. En tous pays se fondèrent bientôt des sociétés analogues. L'*Annuaire* que publie M. de Ménil[2]) en comptait 187 au début de l'année courante; et l'on peut être assuré que ce nombre est aujourd'hui dépassé de beaucoup, puisqu'il ne comporte que 59 groupes en France, alors que, dès maintenant, ce nombre est de 77, en tenant compte de 7 groupes qui sont indépendants de la Société.

---

[1]) Cette étude fait partie de l'important volume *Commentaire sur la Grammaire de la langue internationale espéranto*, Paris, Hachette, 2 fr.

[2]) *Jarlibro esperantista*, 2e année, Paris, Hachette, 1905.

6. La constitution, à Paris, du premier groupe de la Société Française, et la fondation, qui s'ensuivit aussitôt, de sociétés semblables dans la plupart des pays étrangers, se tattachent au merveilleux échange d'idées que provoqua l'Exposition Universelle de 1900 qui, par ses 250 Congrès internationaux, appela l'attention générale à la fois sur la nécessité urgente d'une langue auxiliaire, et sur l'existence de la solution du problème.

Pendant l'Exposition, divers Congrès et Sociétés élurent des délégués pour étudier cette question. Et le 17 janvier suivant, ces délégués signaient une Déclaration, fixant le but à atteindre et la méthode à suivre, et par laquelle était constituée la *Délégation pour l'adoption d'une Langue internationale auxiliaire.* Depuis lors, cette Délégation ne cesse de s'acroître, et elle comprend actuellement des représentants de 250 Sociétés de tous pays et de toute nature, sociétés savantes, d'instruction, industrielles, professionnelles, sportives. chambre de commerce, syndicats, municipalités, etc.; et certaines de ces sociétés comptent parmi les plus importantes qui existent, telles que la *Ligue Français de l'Enseignement*, qui est elle-même une fédération de plus de 3000 sociétés d'instruction.

On conçoit que la seule existence d'une telle délégation devait contribuer grandement à vulgariser l'idée de la Langue internationale. Elle agit notamment beaucoup dans le monde savant, notamment par la „pétition aux Académies" qui, en septembre 1904, portait déjà 700 signatures de membres d'Académies et de professeurs d'Universités. [1])

Or, s'il est vrai que la Délégation doive observer, officiellement, une neutralité absolue entre tous les systèmes proposés jusqu'au jour où elle sera appelée à formuler une opinion motivée, ce n'est un secret pour personne que ses membres, considérés individuellement, sont pour aini dire tous espérantistes; ou, du moins, il est constant que, parmi ceux do ses membres dont l'opinion est déjà formée et connue, le nombre des non-espérantistes est tout à fait négligeable.

A titre d'indice de ce fait, il est intéressant de relever, d'après le numéro d'août de le revue *Espero pacifista*, la répartition des pacifistes militants qui font partie de la Délégation, à la connaissance de l'auteur de l'article:

23 font déjà partie de la Société Espérantiste de la Paix;
2 sont des espérantistes pratiquants;
6 ont donné leur approbation à l'espéranto;
1 est partisan de l'*idiom neutral;*
1 est partisan du latin;
3 sont d'opinion inconnue.

Au total, sur 36 délégués, 31 expérientistes, 2 adversaires et 3 douteux.

7. D'après ce qui a été dit plus haut, le nombre des sociétés espérantistes doit atteindre aujourd'hui au moins 250. Mais quel peut être celui des espérantistes eux-mêmes?

Ce nombre échappe, à la vérité, à toute détermination précise, et il y échappera forcément de plus en plus: comment, de même, saurait-on le nombre des personnes qui connaissent l'anglais ou le français?

---

[1]) Il faut rappeler ici que le 10e Congrès Universel de la Paix (Glasgow, 1901) a adhéré à la Délégation. Cette dernière comprend en outre des délégués des Sociétés de la Paix dont la liste suit: Bureau de Berne, Institut international de la Paix, 8e Congrès des Sociétés Françaises de la Paix, La Paix par le Droit, Ligue Rouennaise de la Paix, Société de la Paix d'Abbeville et du Ponthieu, Union internationale, Ligue internationale de la Paix et de la Liberté.

A la fin de 1904, le Dr Zamenhof avait reçu la déclaration écrite de 11,199 adhérents. Mais il est évident que ce nombre est hors de toute proportion avec celui des espérantistes existants. Au debut, en effet, le fait de connaître l'espéranto était encore une singularité; c'étaient les esprits curieux, enclins à étudier une invention nouvelle pour elle-même, les enthousiastes, en un mot, qui s'en occupaient; et la plupart d'entre eux envoyaient à Zamenhof la déclaration, écrite en espéranto, qu'il demande à ses adhérents, et qui doit être accompagnée d'une somme de 50 centimes, destinée à payer les frais d'envoi d'un Annuaire. Mais depuis, on n'est plus venu spontanément à l'espéranto, comme à une curiosité dont un heureux hasard vous a révélé l'existance; la propagande s'est faite de proche en proche, des groupes se sont formés, constituant de véritables petites nations au sein des grandes; on a appris l'espéranto tout naturellement, comme on l'eût fait de toute autre langue; le contact est devenu de moins en moins immédiat avec l'inventeur, dont la personnalité a pris un recul en quelque sorte historique; et la plupart des nouveaux adhérents se sont dispensés de se signaler à lui par ce simple tribut de reconnaissance: ils estimaient suffisant de s'affilier à un groupe.

Il est même certain qu'un très grand nombre, sinon même le plus grand nombre des espérantistes, négligent même de s'inscrire à un groupe quelconque — on en va voir la preuve. En quoi ils ont d'ailleurs le plus grand tort; car, faute de ce soin, ils n'ont point d'occasion de pratiquer la langue, soit par la conversation, soit même par la lecture, peu d'entre eux pouvant acheter le grand nombre de livres et de revues que mettrait à leur disposition la bibliothèque d'un groupe.

Quoi qu'il en soit, l'*Annuaire* de M. de Ménil contient, à la date du 31 décembre 1904, les adresses de 20,000 à 25,000 espérantistes, répartis dans 3769 localités de tous les pays du monde.[1]) Or, ici encore, on est singulièrement au-dessous de la réalité. Quelque soin que l'auteur de cet Annuaire mette à remplir chaque année son tonneau des Danaïdes, il est matériellement impossible qu'il ait connaissance de toutes les personnes qui savent l'espéranto, et la disproportion entre la réalité et les indications qu'il fournit ne pèut qu'aller en croissant rapidement. Que l'on songe en effet qu'il suffit d'une dépense de deux ou trois francs, et de huit à dix heures de travail, pour apprendre l'espéranto, tout seul, dans sa chambre: comment trouver trace de toutes les personnes qui se sont livrées isolément à une étude aussi facile?

Les statistiques fournies par les groupes ne donnent pas de renseignements plus approchés. Par exemple, pour la ville de Paris, l'Annuaire, préparé dans cette ville même, semble devoir être en état de nous renseigner complètement. Or, il porte les adresses d'environ 750 espérantistes, dont 212 seulement sont désignés par l'astérisque indiquant qu'ils font partie du groupe parisien (lequel compte aujourd'hui 350 membres). Et, dans le seul hiver 1904—1905, il a été fait à Paris 45 cours publics d'espéranto, qui ont fourni, au bas mot, un contingent de bien plus de 500 espérantistes nouveaux, à qui il faut ajouter les élèves individuels et les autodidactes, certainement plus nombreux encore.

Une autre preuve de l'insuffisance inévitable d'un semblable annuaire m'est fournie en ce moment par ce fait que le plus grand nombre des adhésions que j'ai reçues jusqu'ici à la *Société espérantiste de la paix* m'est envoyé par des personnes non inscrites au *Jarlibro*.

---

[1]) Russie d'Europe, 937 localités; France, 902; Autriche, 322; Grande Bretagne, 248; Suède, 208; Allemagne, 147; Espagne, 115; Bulgarie, 113; Canada, 108; Belgique, 106: soit 3206 pour ces dix pays Les 563 autres localités, réparties dans 56 Etats ou colonies.

D'autre part, une indication intéressante, en ce qui concerne la France, est fournie par ce fait que le *Dictionnaire espéranto-français* de M. de Beaufront s'était vendu, en 1904, à 11,000 exemplaires, qui avaient été précédés par 4000 exemplaires d'un *Manuel* avec dictionnaire moins complet; or, pour la lecture des textes, on peut se contenter, et beaucoup se contentent, par économie, de vocabulaires moins importants.

Dans le numéro d'août de *Concord,* M. Moscheles évalue à 250,000 le nombre actuel des espérantistes. J'ignore sur quelles données il a fondé ce chiffre. Et je me bornerai, pour être sûr de me maintenir bien au-dessous de la réalité, à dire qu'ils sont actuellement bien plus de 100,000, nombre que l'on donnait couramment, il y a déjà plusieurs mois.

Sans aucun doute, je le répète, ce nombre est inférieur à la réalité. Or, il implique que la population espérantiste a plus que vingtuplé depuis huit ans. Si la progression continue en même taux, ils seront donc bien plus de deux millions au bout d'une nouvelle période de huit années.

Mais il est de l'essence d'un semblable mouvement de se propager avec une vitesse accélérée, et nous devons nous attendre à une diffusion bien plus rapide au cours de la période qui commence. Chacun, notamment, sera un centre de rayonnement tout au moins dans sa famille. Une des causes qui contribuent à fausser les statistiques actuelles est que, bien souvent, un père de famille s'inscrit seul dans un groupe, pour ne payer qu'une cotisation; il n'en est pas moins certain que, le plus souvent, quand il possède l'espéranto, il y amène sa femme, ses enfants, ses proches.

C'est donc certainement par millions que se compteront, dans peu d'années, les espérantistes. Et ces millions d'hommes seront pris dans la partie la plus intelligente, la plus active de la population. Tout au moins peut-on être assuré qu'ils comprendront tous les hommes qui éprouvent le besoin de relations internationales, et, réciproquement, que tout homme ayant le besoin de semblables relations pourra donc se les procurer et les entretenir par l'espéranto.

8. L'obtention de ce résultat sera considérablement hâtée, du jour où l'espéranto se sera introduit dans les écoles, comme une matière officielle de l'enseignement.

Ainsi que le faisait remarquer, en effet, au Congrès de Boulogne, M. Privat, — un espérantiste suisse, âgé de 15 ans seulement, et dont on fut unanime à admirer la précoce éloquence, que plus d'un homme mûr envierait dans sa langue natale —, il importe d'enseigner au plus tôt cette langue, sinon aux tout jeunes enfants, du moins aux adolescents, aux élèves des classes supérieures. Les hommes mûrs, quand on leur en propose l'étude, ont trop d'échappatoires: leurs occupations, d'abord; puis, une certaine inertie, résultant de ce qu'ayant vécu jusque là sans savoir l'espéranto, ils ne voient pas de raison de ne pas continuer; finalement, ils répondent, trop souvent, qu'ils sont „trop vieux pour s'y mettre". Et, s'ils s'y décident, ils sont au déclin de la vie, ils ont moins d'années à consacrer à l'espéranto que les tout jeunes hommes.

Si, au contraire, on s'adresse à ces derniers, on trouve en eux, premièrement, des auditeurs et des propagandistes plus ardents, plus enthousiastes. Et, d'autre part, on assure l'avenir de la langue, en le confiant à la génération qui a l'avenir devant elle.

Beaucoup sont même d'avis qu'il convient de l'enseigner aux enfants dès le début de leurs études littéraires. Ils font valoir pour cela que sa constitution éminemment logique, obligeant l'esprit à aller au fond des choses, à chercher la précision de l'idée sous les voiles dont la couvrent les idiotismes de nos langues, constitue pour l'esprit

la plus utile des gymnastiques; elle facilite donc, par cet entraînement préliminaire, l'étude ultérieure de toute autre langue.

Ces considérations, assurément, s'adressent plus à un Congrès espérantiste qu'à un Congrès de la Paix. Si je les ai données ici, c'est pour faire ressortir que la question de l'enseignement dans les lycées, collèges et écoles est dès maintenant à l'ordre du jour.

Je ne sais où elle en est dans les pays autres que le mien; mais il est très intéressant de constater que, d'après les renseignements incomplets que j'ai pu obtenir, l'espéranto est dès maintenant enseigné officiellement dans les 24 établissements ci-après: lycées nationaux d'Amiens, Annecy, Auxerre, Nantes, Saint-Omer, Tournon; collèges communaux d'Agde, Auxonne, Boulogne-sur-Mer, Luçon, Nantua, Narbonne, Saumur, Saint-Girons, Semur; écoles secondaires libres de St-Claude et de Verneuil-sur-Avre *(Ecole des Roches)*; Ecole Braille, à Saint-Mandé (jeunes aveugles); écoles communales de garçons de Beaune, Chagny, Savigny-les-Beaune; écoles communales de filles de Beaune et Savigny.

9. Les sociétés et groupes espérantistes dont il a été question plus haut, ainsi que la plupart des 23 organes périodiques qui paraissent actuellement en espéranto, sont naturellement voués, tout spécialement, à la propagation de la langue.

Mais un des faits qui montrent le mieux que l'on doit considérer, dès maintenant, que l'espéranto a partie gagnée, c'est qu'il est entré dans la voie de l'application pratique: pour un grand nombre de ses adhérents, il a cessé, dès maintenant, d'être un but, pour devenir ce qu'est une langue quelconque, un moyen.

Dans ces derniers temps, en effet, on s'est mis à fonder des associations et des publications, soit professionnelles, soit purement morales, qui se proposent de poursuivre internationalement leur but particulier, au moyen de l'espéranto. Sans doute, ce faisant, elles contribuent à la propagation de la langue; mais elles le font indirectement, par la seule contagion de l'exemple dans un milieu déterminé.

Il est intéressant de les nommer ici, pour en montrer la variété. Ce sont: Deux sociétés de sténographes-espérantistes, à Gap et à Rotterdam; la société photographique et espérantiste de Londres-Ouest; un cercle espérantiste cartophile, à Paris; un Groupe médical espérantiste, dans la même ville; la société *Espero Katolika,* publiant la revue de même nom; une société de Francs-Maçons espérantistes, dont les bases ont été posées par les Maçons présents au Congrès de Boulogne; une dernière, enfin, à laquelle la sympathie du Congrès est acquise d'avance, l'*Internacia societo esperantista por la Paco,* qui publie la revue *Espero pacifista,* et se propose d'éditer, sous le titre de *Libraro pacifisma* (Bibliothèque du pacifisme), les documents officiels et les ouvrages les plus importants qui intéressent notre propagande.

On me permettra de m'arrêter un instant à la création de cette société, non par simple amour paternel, mais pour faire ressortir, à ce propos, les services qui l'espéranto peut rendre à notre cause. Il ne paraît actuellement de journaux pacifistes qu'en huit langues; et encore faut-il reconnaître que plus d'un, parmi eux, n'est que l'organe d'une société dont il publie les nouvelles spéciales, mais ne sert que peu à la propagande générale; il ne paraît notamment pas un organe en russe ni en aucune autre langue slave, pas un en hongrois, en espagnol. Quant aux ouvrages de propagande, il ne s'en publie guère en dehors des langues allemande, anglaise et française, et presqu'aucun d'eux n'est jamais traduit en une seule langue étrangère. Enfin les documents officiels du Bureau de Berne ne paraissent qu'en français. Ne voit-on pas quel progrès gigantesque sera réalisé, le jour où nous pourrons faire vivre

et répandre partout une revue substancielle en langue espéranto, et publier, en cette langue, pacifistes au moins la traduction des ouvrages les plus importants, ainsi que le texte de nos documents officiels?

Pour revenir aux publications qui considèrent simplement l'espéranto comme un fait existant, comme un moyen d'action désormais indiscutable, il faut mentionner encore l'*Internacia scienca revuo* et *Esperanta ligilo* (Le lien espéranto).

La première est une excellente revue scientifique générale, fondée et dirigée par M. Fruictier, et éditée à Paris par la maison Hachette, sous le patronage d'un comité dont l'autorité est telle, qu'il convient de le citer ici: Dr Zamenhof, Société française de Physique, Société internationale des électriciens, professeurs Adelsköld, Appel, d'Arsonval, Baudoin de Courtenay, Becquerel, Berthelot, Bouchard, Deslandres, Duclaux, Förster, Haller, H. Poincaré, Ramsay, général Sebert!

Quand à *Esperanta ligilo*, l'intention en est aussi touchante qu'ingénieuse: c'est une revue imprimée en caractères Braille, pour les aveugles, par les soins de M. Cart, un des plus dévoués professeurs et propagateurs de la langue.

Au moment où le Dr Javal, l'oculiste parisien bien connu, fut lui-même frappé de cécité, il reconnut que, d'une manière générale, les livres imprimés en caractères Braille ne comportent qu'une littérature fort médiocre. Ces livres sont en effet très coûteux à établir, et il n'existe pas, parmi les aveugles de chaque langue, assez de savants, de lettrés, ou simplement d'hommes d'une grande culture générale, pour qu'on puisse imprimer à leur intention des ouvrages spéciaux, ou qui ne soient pas à la portée du vulgaire. M. Javal eut l'idée que, si tous les aveugles se mettaient à l'espéranto, le public intellectuel de chaque spécialité se trouverait notablement augmenté, et qu'on pourrait lui donner les ouvrages dont il a besoin. Son intention fut comprise, et les aveugles, en grand nombre sont devenus espérantistes, si bien que la revue *Espéranto ligilo* s'est fondée pour eux.

Il y avait à cela encore un avantage accessoire. Les caractères Braille étant très longs à tracer, les aveugles ont imaginé, dans chaque langue, une écriture abrégée, sorte de sténographie, dont ils se servent exclusivement pour correspondre entre eux. Mais, les abréviations différant nécessairement d'une langue à l'autre, il est bien rare que l'un d'eux puisse lire une lettre écrite en langue étrangère, même s'il sait bien cette langue. Avec l'espéranto, plus de difficulté: on lui a donné son système propre d'abréviations, que tous les aveugles espérantistes emploient naturellement.

10. Je ne veux pas quitter ce sujet particulier sans mentionner une anecdote bien faite pour frapper les membres d'un Congrès de la Paix.

On sait quelle est l'acuité de la guerre des langues en Bohème. Les aveugles eux-mêmes ne sont pas défendus par leur commune infortune contre ces haines déplorables; et, dans l'hospice de Prague, ceux qui venaient à se rencontrer, ne pouvant se reconnaître, s'interpellaient dans leur langue natale, allemande ou tchèque; et, si les deux aveugles en présence étaient de langues différentes, ils ne conversaient pas entre eux, ou ne le faisaient que pour se quereller. Aujourd'hui, tous les aveugles de l'hospice de Prague sont espérantistes, et la concorde est rétablie entre ces malheureux.

N'y a-t-il pas là un exemple suggestif des bienfaits que les pacifistes doivent attendre de l'espéranto, et par conséquent une indication bien nette de leur devoir?

11. On remarquera encore que, si les aveugles, enfermés chacun dans sa langue, sont trop peu nombreux pour qu'on puisse éditer à leur usages les ouvrages qui, par nature, s'adressent à un public restreint, leur cas est précisément le même que celui des pacifistes, qui n'ont pu arriver à éditer dans chacune des langues de l'Europe une bonne revue de propagande et tous les ouvrages dont ils auraient besoin. Il est, en définitive, le même que celui de tous les hommes qui s'adonnent à une étude spéciale. Et l'on voit par là quels immenses services la langue internationale est appelée à rendre. Il existe, dit-on, une soixantaine de langues ayant une littérature imprimée. L'usage de la langue internationale multipliera donc par 60 le nombre des publics auxquels un auteur peut s'adresser. Il rendra soixante fois plus facile la diffusion d'une idée; et, en réalité, bien davantage: car il est matériellement impossible de songer à publier 60 traductions d'un ouvrage qui vaut la peine d'être répandu.

12. Il est tout à fait impossible de donner ici une idée, même approchée, des précieux appuis que l'espéranto a obtenus dans ces derniers temps: l'espace me ferait défaut, dans un rapport qui n'est déjà trop long, et je doit me borner à citer quelques faits, au hasard de la mémoire. Ce sont le secours donné l'espéranto par des associations telles que la Touring-Club de France (une société de 80,000 membres), par la Ligue Française de l'Enseignement, dont j'ai dit plus haut l'importance, par sa rivale, l'Association Polytechnique, par la Société Française de Physique, par l'Association Internationale des Electriciens, par le Musée Océanographique de Monaco; l'autorisation de s'affilier aux groupes espérantistes, accordée à tous les militaires par le Ministre de la Guerre de France; l'introduction de l'enseignement de cette langue dans un nombre déjà notable d'établissements d'instruction; une série de conférences faites par M. Thiaucourt à l'Université de Nancy, qui se continueront, l'an prochain, par la lecture, en espéranto, de *Hamlet*, de la *Chanson de Roland*, et du *Discours de la Méthode;* l'acceptation officielle de l'espéranto pour la correspondance télégraphique en Russie; enfin la réception si chaleureuse qui fut faite au Dr Zamenhof, le mois dernier, par le Ministre de l'Instruction publique de France, le Conseil Municipal de Paris, les maires et les présidents des Chambres de Commerce de Boulogne, Folkestone, Douvres et Calais.[1])

13. Ces dernières réceptions me conduisent à parler du premier *Congrès espérantiste,* qui vient d'avoir lieu à Boulogne-sur-Mer, du 5 au 14 août de cette année, et à l'occasion duquel le Dr Zamenhof a accompli le voyage triomphal auquel il vient d'être fait allusion.

On peut dire, sans exagération, que ce Congrès a marqué une date décisive dans l'histoire de l'humanité.

Pour la première fois, en effet, plus de 500 personnes, appartenant à 22 nationalités, ont pu se réunir, et discuter leurs intérêts communs, sans l'ombre d'une difficulté résultant de leurs origines différentes, sans même s'apercevoir qu'elles n'étaient pas compatriotes. Bien mieux, les congressistes apparaissaient comme de véritables

---

[1]) A un déjeûner qui fut donné à Paris en son honneur, M. Zamenhof était assis entre deux des sommités de la science française, M. Berthelot et le professeur Bouchard. M. Adolphe Carnot empêché de venir à cette réunion, s'était excusé par une lettre où il disait qu'il songe à introduire l'espéranto dans l'enseignement de l'Ecole des Mines, dont il est le directeur.

compatriotes, comme les citoyens de cette nouvelle nation imaginaire qu'ils ont baptisée *Esperantie*. On ne peut caractériser les séances mêmes du Congrès autrement qu'en disant qu'elles ne se sont distinguées en rien de celles qu'aurait tenues un Congrès simplement national.

Quant aux soirées de ces jours mémorables, elles furent consacrées presque toutes à des représentations, dans lesquelles des congressistes de bonne volonté ont déclamé des vers, récité des monologues, chanté des airs classiques, et joué des comédies en espéranto. La plus sensationnelle de leurs productions fut assurément une représentation du *Mariage forcé*, de Molière, dans laquelle les 9 acteurs appartenaient à 8 nationalités différentes, sans qu'il en résultât pour les auditeurs aucune gêne, aucune impression de défaut d'homogénéité. Sur ce point particulier de la prononciation, notre collègue Moscheles raconte d'ailleurs, dans le numéro d'août de *Concord*, qu'il eut l'occasion de s'entretenir plusieurs fois avec un congressiste, sans s'apercevoir que ce dernier était Anglais!

Aussi sommes-nous aujourd'hui bien loin des exemples, que nous nous complaisions à citer jusqu'ici, d'espérantistes voyageant en pays étranger, sans savoir d'autre langue que la leur et l'espéranto. Ces cas, déjà nombreux, mais isolés, se sont singulièrement multipliés à Boulogne, où quantité de congressistes ignoraient absolument le français, sans qu'aucun d'eux eût l'impression d'être sorti de chez lui.

Sans doute, le succès éclatant du Congrès, ainsi que des réceptions qui furent faites à ses membres par les groupes espérantistes de Folkestone, Douvres et Calais, n'a été une surprise pour aucun espérantiste. Mais, sur le public, l'effet a été prodigieux. La ville de Boulogne s'est trouvée toute transformée: à la plupart des boutiques, on voyait des écriteaux *„oni parolas en esperanto"*, des lampions en forme d'étoile verte, des drapeaux espérantistes (car les espérantistes, plus heureux que les pacifistes, ont résolu du premier coup, et de la manière la plus réussie, le troublant problème de l'adoption d'un insigne et d'un drapeau!); et c'est en espéranto que les camelots criaient les journaux par les rues! Quant aux journalistes, très nombreux, qui ont assisté, soit au Congrès même, soit à des représentations, ils ont été littéralement émerveillés. Et nombreux sont les organes qui, soit par habitude de plaisanterie, soit au contraire par affectation de „gravité", se croyaient précédemment obligés de tourner en ridicule et de dénigrer le mouvement espérantiste, et qui, comprenant enfin qu'ils se trouvaient en présence d'une invention capitale, lui ont enfin rendu un hommage catégorique.

14. Faisant un retour de huit années en arrière, je tiens à rappeler ici les termes dans lesquels je présentais au Congrès de Hambourg à la fois mon opinion personnelle, et les raisons qu'il y avait alors de remettre à plus tard l'examen définitif du problème de la langue internationale.

„Je crois, disais-je, n'être pas complètement étranger à ces matières, qui ont toujours été pour moi un sujet de prédilection. J'ai appris, jadis, assez convenablement, le grec et le latin, que j'ai oubliés tous deux, et que je ne voudrais pas entreprendre d'étudier à nouveau! Par contre, je possède diverses langues vivantes. J'ai examiné tous les systèmes de langues artificielles qui me sont tombés sous la main. J'ai essayé d'apprendre le volapuk, assez pour me convaincre que c'est une tâche impossible, même pour quelqu'un d'assez entraîné. Enfin, à la même époque, c'est-à-dire en 1889, j'ai appris l'espéranto.

„Or, une pratique suivie m'a conduit à la conviction que ce dernier remplit toutes les conditions qu'on peut exiger d'une langue internationale: la satisfaction qu'il m'inspire à cet égard ne s'est jamais démentie.

„J'affirme qu'un homme possédant une bonne instruction primaire n'a pas besoin de plus d'une demi-heure pour en saisir le mécanisme, et de quelques jours pour arriverà l'écrire et à le parler couramment. J'affirme que l'artifice de la „désarticulation des mots" permet bien réellement de communiquer d'emblée avec un étranger qui n'a jamais entendu parler de l'espéranto: j'en ai fait l'expérience avec maintes personnes. qui, toutes, ont compris mes lettres, et dont plusieurs m'ont aussitôt répondu en espéranto.

„Bref, ma conviction absolue, appuyée sur une pratique de plusieurs années, est que l'instrument dont nous reconnaissons la nécessité existe; le problème est résolu plus parfaitement qu'on n'eût osé l'espérer, et dans des conditions telles, que tout essai nouveau de Langue internationale est voué à un échec certain, s'il ne repose sur les mêmes principes que l'espéranto, c'est-à-dire s'il ne se confond pratiquement avec lui.

„Je considère donc le docteur Zamenhof comme un des plus grands bienfaîteurs de l'humanité, et j'ai confiance dans l'avenir pour voir émettre le même jugement dans tous les milieux où l'on pense.

„Néanmoins, il n'entre pas dans ma pensée que ces affirmations doivent déterminer le jugement d'aucune personne qui n'ait pas été à même de les contrôler; je ne les énonce qu'à titre de renseignement, et précisément pour amener le plus grand nombre possible de personnes à en vérifier le bien-fondé. Je ne considère donc pas que le Congrès soit actuellement assez éclairé sur ce sujet pour prendre une résolution définitive quelconque. C'est à chacun, en particulier, qu'il appartient de se déterminer pour un des systèmes concurrents; et le Congrès ne pourra ensuite que constater ce choix, et le consacrer éventuellement, en admettant un jour l'emploi d'une langue qui aurait été adoptée par une très grande majorité des Amis de la Paix."

La question est, maintenant, de savoir s'il n'est pas temps de faire un pas décisif dans cette voie.

15. Un exemple, sur lequel je ne saurais trop attirer l'attention du Congrès, nous est fourni à cet égard par la corporation des peintres en bâtiment.

Ces ouvriers ont tenu pour la première fois, en 1904, à Grenoble, un congrès international. Il n'étaient pas plus tôt réunis, qu'ils se heurtaient à la difficulté des langues, comme tous les Congrès analogues, et plus gravement encore que la plupart de ces Congrès, car leur instruction générale était évidemment plus limitée.

Aussitôt, ils prirent une résolution en faveur de l'emploi de l'espéranto pour leurs relations et réunions futures. Et, pour ne citer que le cas de ceux qui habitent la même ville que l'auteur de ce rapport, le syndicat des peintres en bâtiment parisiens demanda, dès la rentrée, au groupe espérantiste parisien d'organiser un cours spécial pour les ouvriers de la corporation. Ce cours fut professé par M. Cart, qui m'a assuré que ses élèves lui donnèrent toute satisfaction.

Je le demande maintenant aux Pacifistes: Ce petit effort qu'ont accompli ces ouvriers, s'en jugent-ils incapables?

Cet effort, d'ailleurs, ne restera pas isolé. L'attention accordée au Congrès de Boulogne par les journaux populaires montre, au contraire, qu'ils ont compris que, grâce à son extrême facilité, l'espéranto intéresse avant tout ceux qui n'ont ni le

temps ni les moyens d'apprendre plusieurs langues étrangères: il est la langue étrangère qui convient à notre époque d'internationalisme et de travail intensif, la *langue étrangère démocratique.* [1])

Un mois ne s'est pas encore écoulé depuis le Congrès de Boulogne, et j'ai déjà reçu, pour ma seule part, des lettres de deux groupements ouvriers parisiens, me demandant de leur faire organiser des cours à la rentrée prochaine.

Et, je le repète, ce que comprennent, ce que font ces ouvriers, les pacifistes ne le comprendront-ils, ne le feront-ils pas?

16. Malgré l'exemple du Congrès des peintres en bâtiment, je n'ai encore cru devoir proposer qu'une résolution très timide au 3e Congrès des Sociétés Françaises de la Paix, qui s'est réuni à Lille à la fin d'avril dernier. Entre autres raisons de nature à me rendre prudent, je devais tenir compte de ce que l'assistance, si pleine de bonne volonté qu'elle fût, comprenait une majorité de personnes qui n'ont pas encore pris part à un Congrès international, et n'ont donc pas touché du doigt la plaie qu'est la question des langues. Mais je me souvenais aussi de bien des résistances, rencontrées dans ma propagande espérantiste parmi les pacifistes, et je ne pensais pas, à ce moment, qu'il me serait possible de demander plus au 14e Congrès universel, que je ne demandais alors au 3e Congrès national.

Quoi qu'il en soit, la résolution que j'ai proposée, et qui fut adoptée, était double.

La première partie proclamait l'adhésion du Congrès à la *Délegation pour l'adoption d'une langue internationale*, et nommait trois délégués. Le seconde disait:

Le 3e Congrès national de la Paix,

Considérant que la *question de la langue internationale auxiliaire,* dont le premier Congrès universel de la Paix a reconnu l'importance dès 1889, est inscrite à l'ordre du jour du 14e Congrès qui se tiendra, en septembre prochain, à Lucerne;

Considérant qu'il est impossible à un Congrès de se prononcer sur la valeur d'une semblable langue, et à plus forte raison d'en recommander l'emploi dans les relations internationales, tant que la plupart de ses membres ne la posséderont pas;

Mais considérant, d'autre part, qu'il existe au moins une de ces langues dont la facilité, au dire de ceux qui l'ont apprise, en permet l'acquisition à tout homme possédant une bonne instruction primaire, au prix d'un effort insignifiant;

Emet le vœu:

Que les membres des sociétés de la Paix fassent individuellement, avant le Congrès de Lucerne, l'expérience de l'étude d'une langue internationale;

Que les sociétés de la Paix qui seront en état de l'employer pour leur correspondance se fassent connaître au Bureau International de la Paix;

Que le Bureau International de la Paix publie ces indications, à mesure de leur réception, dans sa *Correspondance bi-mensuelle,* et les fasse figurer dans la Liste des organes du mouvement pacifiste qu'il édite annuellement.

17. Depuis la publication de ce vœu, c'est-à-dire, en réalité, en deux mois, les neuf sociétés suivantes, à ma connaissance, ont déjà fait connaître au Bureau de Berne qu'elles sont en état de correspondre en espéranto:

Institut international de la Paix.
Société de la Paix de Felletin et Aubusson.
Société Gratry de la Paix.
Ligue internationale de la Paix: Comité central.
id. Comité de Paris.
id. Section de Seine-et-Oise.
Société du journal: „*Les Etats Unis d'Europe*".
International Peace and Arbitration Association.
La Paix par le Droit, section de La Rochelle.

[1]) Voir notamment, dans l'*Humanité* des 20, 21 et 22 août, les trois excellents articles signés *Samideano*.

A la vérité, le Bureau de Berne n'a pas cru devoir déférer à la dernière partie du vœu en publiant ces renseignements. En cela, il était mû par un louable souci d'impartialité, par la crainte d'être accusé de favoriser l'espéranto, de sa propre autorité, au détriment des autres systèmes proposés.

Mais j'ai la conviction que le Congrès lui donnera, à cet égard, un blanc-seing pour l'avenir, et l'engagera à publier ces utiles renseignements. D'autant que, le branle étant maintenant donné, quantité d'autres sociétés ne pourront manquer de s'ajouter à la liste ci-dessus.

18. Cette première application, par d'importantes sociétés, de la résolution votée à Lille, était déjà un fait encourageant.

Mais, depuis lors, a eu lieu un événement capital, le Congrès de Boulogne. Et, désormais, il n'est plus possible de s'en tenir ici, comme je songeais d'abord à le proposer, à un vœu aussi modeste que celui qui fut adopté à Lille. L'espéranto s'est affirmé maintenant, à la face du monde, comme un fait impérieux. On peut lui appliquer un mot connu en disant: „l'espéranto est comme le soleil: aveugle qui ne le voit pas!" Une nouvelle nation est née, l'*Espérantie*, l'„internation" par excellence: elle réclame ses droits.

Sans doute, plusieurs personnes pourront penser que nous devrions nous borner, comme on le fit à Hambourg en 1897 et cette année à Lille, à donner un simple conseil aux pacifistes et à leurs sociétés, en remettant la décision finale à un avenir plus ou moins rapproché.

Mais on sait ce que valent les conseils: ils donnent lieu à de bonnes intentions, mais bien rarement ils sont suivis. Et je n'hésite pas à dire que le succès du Congrès de Boulogne nous permet, nous commande, de recourir à une procédure plus sûre et plus expéditive, celle du fait accompli: nous devons, à l'avenir, *permettre l'emploi de l'espéranto à la tribune du Congrès.*

A cela, on fera deux objections.

D'abord, dira-t-on, semblable résolution imposerait aux congressistes, ou bien l'audition de discours incompréhensibles, ou bien l'étude d'une langue nouvelle.

Ce n'est pas l'un ou l'autre alternative qu'il s'agit de leur imposer, mais seulement cette dernière étude, si facile. Et aussi bien, si un danois, ou un tchèque, veut assister à nos Congrès, le règlement ne lui impose-t-il pas l'obligation, autrement pénible à réaliser, de savoir une des langues actuellement autorisées? Ne sera-ce pas pour lui un soulagement, que de n'être tenu de connaître, en dehors de sa propre langue, que l'espéranto?

Au reste, je ne me laisse pas effrayer par ce mot d'„imposer", et ne crains pas qu'on me reproche, par la suite, d'avoir conseillé une mesure tyrannique. Je suis convaincu, au contraire, que ceux de nos amis qui apprendront l'espéranto me seront reconnaissants de le leur avoir signalé, comme je serai toujours reconnaissant à Zamenhof de m'avoir donné le moyen de lire de belles œuvres non encore traduites en français, et de nouer des relations amicales avec des hommes avec qui, sans lui, je n'aurais pu ni correspondre ni m'entretenir!

L'autre objection que l'on peut prévoir est celle-ci: Vous vous plaignez de ce que notre règlement actuel autorise cinq langues, et vous voulez augmenter la confusion en en ajoutant une sixième!

La confusion ne sera pas augmentée, car tous ceux qui le voudront, comprendront, en 1906, les discours en espéranto, aussi couramment que ceux prononcés dans leur propre langue. Et le mal, s'il se produit réellement, ne sera que de courte durée:

il caractérisera une période de transition. Car il est certain qu'au bout de très peu de temps, on en viendra, non seulement à supprimer quelques-unes des langes actuellement autorisées, mais encore à employer exclusivement l'espéranto.

Cette solution est la seule logique pour les congrès internationaux de l'avenir, et, je dirai même, *la seule digne d'un Congrès de la Paix.* Comme l'a fait remarquer Zamenhof au Congrès de Boulogne, quand deux hommes, de nations différentes, conversent dans la langue de l'un d'eux, ce dernier possède une supériorité écrasante sur l'autre; si une langue est réglementairement employée dans un Congrès, ses nationaux n'ont pas de peine à imposer leur idées, au détriment des autres, qui luttent à armes inégales. La langue internationale met tout le monde, nations, hommes et idées, sur un pied d'égalité, et c'est là un argument qui doit être particulièrement sensible à l'esprit de justice qui anime les membres de nos Sociétés.

Au reste, même dans la période de transition, il y a un moyen bien simple de diminuer la confusion: c'est de décider que les traductions ou résumés des discours prononcés ne seront faites qu'en français, langue actuellement officielle pour les publications définitives du Congrès, et en espéranto, que tout le monde, je le répète, pourra comprendre, si non même parler, en 1906; et je vous propose également de prendre cette mesure. Plus tard — bientôt, je pense — viendra le moment où, l'espéranto restant seul, la pénible audition des traductions disparaîtra d'elle-même.

19. **Pour conclure, je propose donc au Congrès l'adoption des résolutions suivantes:**

I. Le Congrès invite les Sociétés de pays différents à correspondre entre elles de préférence en espéranto, et à aviser le Bureau de Berne dès qu'elles seront en état de le faire.

Il invite le Bureau de Berne à publier ces renseignements, à mesure de leur réception, dans la *„Correspondance bi-mensuelle"*, et à noter par un signe spécial, dans la *Liste des organes du mouvement pacifiste,* les Sociétés qui sont en état de correspondre en cette langue.

II. Le Congrès invite le Bureau de Berne à joindre, le plus prochainement possible, une traduction espéranto à ses publications, et le laisse juge du moment où les dites publications pourront paraître exclusivement en cette langue

III. Les articles 11, 39, et 40 du Règlement des Congrès Universels de la Paix sont modifiés comme il suit (les modifications sont indiquées en lettres grasses):

Art. 11. *La tâche du secrétariat général est:*

. . . .

f) de résumer en français ***et en espéranto*** *les résolutions prises,* . . . . .

Art. 39. *Les procès-verbaux des séances sont rédigés en français* ***et en espéranto.***

Art. 40. *Les orateurs peuvent parler en français, en allemand, en anglais,* ***en espéranto,*** *en italien, ou dans la langue du pays où se tient le Congrès.*

Engelberg, août 1905.

Gaston Moch.

ANNEXE VIII.

Mémoire de M. Fr. Kemény au sujet de la fondation d'un Bulletin international et officiel de l'Enseignement.

L'intérêt qu'on porte actuellement à l'enseignement dans les pays étrangers est, par les avantages qui découlent de leur étude et de leur comparaison, plus intense que jamais: nulle autre époque ne présente une telle participation à la vie intérieure et extérieure de l'école.

Pour satisfaire à ce besoin, de nombreux efforts ont été tentés et maintes réformes ont été réalisées: missions à l'étranger, congrès internationaux, échange de publications officielles, revues de l'étranger dans les périodiques, etc. — mais tous ces procédés n'ont pu satisfaire que d'une manière fort incomplète aux besoins actuels, dont l'utilité est universellement reconnue. Il ne manque même pas de tentatives autonomes à cet égard — je ne citerai pour mémoire que la « Revue Internationale de l'Enseignement » et la « Deutsche Zeitschrift für ausländisches Unterrichtswesen » — mais toutes ces revues n'ont pu ni pour le fond ni pour la forme exécuter un si vaste programme.

Le développement et l'importance extraordinaires de l'instruction publique dans les pays civilisés ont même rompu le cadre autrefois restreint de l'administration et de l'organisation, de sorte que la plupart d'entre eux ont recours à la publication d'un « Journal Officiel » spécial, où l'on publie de temps à autre des renseignements sur les nouveaux règlements, les ordonnances, la statistique scolaire, les personnalités, etc. Ces journaux officiels sont devenus des agents indispensables de l'administration intérieure. Ils ont même apporté de précieuses ressources aux ministères étrangers et ils seraient plus utiles encore si l'on parvenait à écarter les difficultés qui existent dans l'échange international, ainsi que les obstacles résultant de l'emploi de langues différentes.

J'ai observé et étudié pendant plusieurs années les circonstances correspondant à notre époque et j'ai acquis ainsi la conviction que les journaux officiels nationaux ne représentent qu'un degré intermédiaire dans le mouvement intellectuel des nations et qu'en raison de l'accroissement continuel des relations on possède suffisamment d'études préliminaires pour la création d'un organe universel de l'administration et de l'organisation intellectuelles, soit un Bulletin international de l'Enseignement public, qui, à côté des journaux officiels et nationaux et remplaçant leur échange douteux, mettrait fin d'un seul coup à toutes les difficultés et présenterait un nouveau procédé beaucoup plus parfait.

Les spécialistes ne sauraient douter un seul instant de la nécessité et de la possibilité d'une telle entreprise. La crainte que quelques gouvernements ne se tiennent à l'écart de l'œuvre en question n'a aucun fondement, puisque

ces gouvernements se feraient du tort à eux-mêmes au double point de vue national et international. L'exemple du « Bureau of Education », à Washington, nous en fournit du reste une preuve rassurante: non seulement tous les Etats de l'Union lui fournissent les renseignements nécessaires sur leurs institutions scolaires sans la moindre contrainte ou la moindre pression légale, — mais la plupart des pays européens s'y soumettraient de bon gré, par la seule raison qu'une abstention de leur part causerait un double préjudice à leurs intérêts et, de plus, les compromettrait.

Voici comment je me représente le contenu et la forme de cet organe. Je me borne à de courtes indications sans entrer dès maintenant dans les détails.

Titre (en 3 langues). Bulletin International et Officiel de l'Enseignement (fr.), Internationales und Offizielles Unterrichtsarchiv (all.), International and Official Educational Review (angl.).

But. Le Bulletin est une publication officielle et périodique des divers ministères de l'instruction publique pour leurs communications officielles.

Forme. Le Bulletin est mensuel (ou ne paraît que quand il y a nécessité), son étendue est illimitée; son format, in-quarto.

Langue. Les communications du Bulletin sont rédigées en français, en allemand ou en anglais, ces trois langues étant équivalentes et ayant des droits égaux. Sauf pour ces trois nations, les autres ont la liberté du choix de la langue. Le titre du Bulletin, et ceux des rubriques seront imprimés en trois langues.

Division. Le Bulletin se divise comme suit, à l'exclusion des personnalités: 1. Lois. 2. Ordonnances et règlements. 3. Statistique. 4. Bibliographie. Chacune de ces quatre rubriques comprend a) l'enseignement primaire, b) secondaire, c) supérieur, d) l'éducation professionnelle, en somme $4 \times 4 = 16$ rubriques. On pourrait y en ajouter une cinquième intitulée: « Questions et Réponses », une sorte de feuille de correspondance qui faciliterait la recherche d'informations, qu'il est difficile de se procurer, et qui par cela même pourrait remplacer un « Bureau International et Central de renseignements pédagogiques ». On pourrait enfin joindre au Bulletin des « Suppléments », c'est-à-dire des brochures que les divers gouvernements feraient rédiger sur le fonctionnement de leur instruction publique dans une des trois langues principales et qui seraient distribuées.[1]

Rédaction. Celle-ci se compose a) d'une rédaction nationale et b) d'une rédaction internationale (centrale). Quant à la première, chaque ministère charge un de ses employés (de préférence un membre du Bureau présidentiel) de la collaboration. Ceux-ci envoient leurs communications: lois et ordonnances in extenso, ce qui est moins important par extrait — dans une des trois langues, bon à tirer et aussitôt que possible au rédacteur international, qui les range selon leur nature et qui rédige chaque année une table des matières basée sur les rubriques et les nations.

[1] Dans les premiers numéros on pourrait publier pour chaque pays une liste des imprimés et des ouvrages traitant de l'enseignement public de ce pays et rédigés dans une des langues principales.

Frais. Les frais de publication seront supportés par les ministères intéressés dans la mesure de leur participation, c'est-à-dire du nombre des feuilles imprimées qu'ils ont remplies (prix de la feuille 60 francs, soit 50 marks). L'abonnement ne se fait pas par année, mais par 100 feuilles imprimées. L'importance de l'édition sera fixée en tenant compte des autorités, bibliothèques, communes et personnes interessés à l'entreprise. Pour l'envoi on pourrait demander la franchise de port internationale.

Budapest, août 1905.

François Kemény,
directeur.

ANNEXE IX.

Institut international pédagogique.

Mémoire de M. le Directeur Fr. Kemény, à Budapest.

A l'ordre du jour du XIVe Congrès universel de la Paix, convoqué pour les 19—23 septembre prochain à Lucerne, se trouve une question qui mérite d'être examinée avec la plus grande attention, indépendamment du lieu et du temps, savoir « *l'Organisation d'un système international d'éducation et d'instruction:* Etude des voies et moyens d'application de ce système pour les divers degrés d'enseignement et préparation de l'entente des Etats sur les programmes d'instruction, les équivalences de scolarité ou de diplômes, ainsi que les échanges d'écoliers ou d'étudiants. Enquête à ouvrir sur ce thème par les soins des Sociétés de la Paix ».

Il est difficile de distinguer au premier coup d'œil si cet objet rentre de droit dans la sphère d'activité des amis de la Paix ou dans celle des instituteurs et des éducateurs. Les premiers paraissent avoir acquis la conviction que le rapprochement continu et réciproque des générations futures, ainsi que l'éducation de celles-ci dès le jeune âge dans un esprit de bienveillance et de conciliation, ferait marcher l'humanité vers le but idéal de la Paix plus lentement, mais plus sûrement aussi que les négociations diplomatiques et les traités, qui reposent généralement sur une base vacillante et peu sûre. D'autre part, l'éducateur voit de plus en plus qu'un isolement égoïste ne peut subsister à la longue qu'au détriment de l'idéal suprême de l'homme, de sorte que sur cette ligne frontière les deux groupes se rencontrent comme de véritables amis de l'humanité dans la poursuite d'un même idéal. Nous reconnaissons volontiers à ce propos que le parti pacifiste, si souvent attaqué, a fait déjà beaucoup, par la parole et par les actes, pour rendre l'éducation plus digne de l'homme.

Un système *international* d'éducation et d'instruction! Si hardie que cette idée puisse paraître au premier abord, elle n'est pas neuve: des vœux semblables ont été formulés à diverses reprises et nous nous trouvons en présence d'une réforme qui probablement préoccupera à un très haut degré, dans un prochain avenir, l'opinion publique et les instituteurs du monde entier. Qu'il me soit donc permis, en ma qualité de pédagogue, d'examiner ici cette question de plus près!

Dès 1886, M. Molkenboer, de Bonn, avait vainement travaillé à la création d'un « *Conseil international permanent d'éducation* », et, ces derniers jours, M. Kurnig, de Heilbronn, a recommandé par circulaire l'idée de l'établissement d'un « *Comité central d'études pédagogiques internationales* ». J'ai exposé moi-même en 1900, dans les « Feuilles pour l'instruction supérieure », de Berlin, le

plan et le programme d'une « *Association universelle des Professeurs* », en présentant aussi les propositions suivantes: Création d'une Académie internationale des sciences pédagogiques, d'un Comité central pédagogique, international et permanent, d'un Conseil scolaire international, d'un journal pédagogique et de rapports annuels sur l'enseignement, l'envoi de délégués informateurs, une organisation pour la comparaison des études et pour celle des institutions d'éducation et d'instruction, etc. En outre, j'ai fait parvenir récemment à qui de droit un mémoire sur la publication en trois langues d'Archives officielles internationales pour l'enseignement, en recommandant la réalisation de cette idée. D'autres initiatives ont sans doute été prises dans un sens analogue.

En présence de ces efforts, nous nous demandons: a) si le besoin d'une direction internationale à donner sous une forme quelconque aux institutions scolaires est réellement et généralement senti et si cette direction est vraiment désirée? b) et quelles sont les causes de l'insuccès des efforts tentés dans ce sens jusqu'à présent?

Pour peu qu'on prenne intérêt aux incidents et aux besoins de la vie moderne, on conviendra bien volontiers que le monde se trouve actuellement dans la constellation des jumeaux du nationalisme et de l'internationalisme, en d'autres termes qu'à côté de l'esprit national il faut compter avec un *sens international*, que mûrit constamment le développement intellectuel et qui gagne tous les jours en force et en importance. On n'a peut-être jamais traversé une époque où, à côté d'un profond sentiment national et d'une telle intensivité des efforts patriotiques, une si large place soit faite à l'élément international. Il en résulte que l'homme civilisé d'aujourd'hui est contraint au *dualisme* par droit et par devoir, et cela d'autant plus que la tâche du patriotisme civilisé est intimement liée au devoir de l'homme en général et que l'une et l'autre ont des relations alternantes favorables au progrès.

Ce fait, ce dualisme intellectuel, se manifeste à la fois comme loi morale et sous la forme d'une tendance à former des unités d'un ordre supérieur dans le domaine de l'association intellectuelle par la création et la formation d'assemblées et de corporations scientifiques. Aux sociétés locales d'hier se substituent aujourd'hui des associations nationales, auxquelles succèderont demain des unions universelles. La place des communautés nationales est prise peu à peu par des associations internationales, par la raison qu'on ne peut songer à réaliser de notables progrès qu'en les faisant reposer sur cette base beaucoup plus générale.

Dans toutes les associations et toutes les professions on a maintenant cette conviction et l'on éprouve ce besoin. Chacun a le sentiment de la nécessité de grouper les efforts par des relations internationales dépassant les limites de la patrie. Tout ce qui agit dans le domaine intellectuel ou matériel tend vers un point central; dans presque toutes les sphères d'activité l'on a créé ou l'on créera très prochainement des Unions internationales pour le bien de la cause et dans l'intérêt de ses adhérents.[1]

Grâce aux avantages qu'accusent cette constatation et l'étude comparative des faits, l'intérêt que l'on porte aux institutions scolaires des autres pays a

[1] L'auteur du présent mémoire prépare un état complet de ces Unions, une sorte de dictionnaire de la vie internationale.

atteint un degré inconnu jusqu'ici; à aucune époque on n'a pris part autant qu'aujourd'hui à la vie intérieure et extérieure des écoles. Pour satisfaire à ce besoin on fait les plus grands efforts et l'on essaie des innovations, telles que des missions à l'étranger, l'échange de publications officielles et de moyens d'enseignement, l'organisation de Congrès scolaires internationaux, etc.; mais ce sont là des mesures insuffisantes, ne repondant qu'en partie aux besoins généraux qui se font sentir dans toutes les directions.

A notre avis, la seule bonne solution du problème intellectuel qui se pose serait la fondation d'un Institut international pédagogique, dont nous pouvons prédire ici la prochaine création.

L'établissement d'un institut de ce genre, dont nous ne pouvons exposer dans le présent mémoire les détails d'organisation et d'administration, serait en même temps une condition indispensable de la réalisation du but que s'est posé le présent Congrès de la Paix, sans parler des nombreuses questions qui se rattachent au problème: ce serait justement le moyen d'atteindre ce but, attendu que les études et les délibérations relatives à cet objet n'ont guère de chances d'aboutir si elles restent dans le domaine personnel ou privé et ne sauraient puiser leur valeur que dans leur caractère officiel.

A ceux qui craignent que par une coopération internationale on ne nuise au « génie national » dans l'éducation et l'instruction, nous répondons seulement en rappelant le fait suivant: On sait quelle impression profonde l'« Emile » de Rousseau avait produite sur Kant, qui, dans son système pédagogique, s'est mis entièrement du côté des réformateurs et a recommandé chaudement, dans un article spécial du journal de Königsberg, la participation de tous les pays à l'établissement réformé de Basedow, le « Philanthropium » de Dessau. Il avait dans l'esprit une école nouvelle, observée et jugée dans tous les pays, mais, d'autre part, soutenue par les *contributions combinées de tous les amis de l'humanité.* (Voir: Fischer, Histoire de la Philosophie moderne, IV, p. 202 et 203.)

On ne saurait trop insister sur le fait que le patriotisme éclairé et justifié ne peut ni ne doit entrer en lutte avec l'Humanitarisme impératif universel: la fusion de plus en plus complète de l'amour de la patrie et de l'amour du prochain est une nécessité que les hommes ne doivent jamais perdre de vue comme élément d'un avenir meilleur. Ce principe toujours vrai s'impose même à la philosophie la plus étroite, si elle veut éviter de s'abuser elle-même. Tous les peuples ne s'efforcent-ils pas de perfectionner autant que possible leurs institutions scolaires pour élever des citoyens toujours meilleurs? Or, si chacun fait ce qu'il peut sous ce rapport, on peut s'imaginer quelles vastes perspectives ouvre pour l'humanité la réunion de tous ces progrès partiels. Il est certain que toutes les innovations ne conviennent pas à tous, mais la science des observations comparatives en matière scolaire doit justement être mise en œuvre et fortement appuyée, afin qu'elle indique ce qui, dans chaque pays, peut être avantageusement introduit et acclimaté.

La seconde question que nous nous sommes posée est celle de savoir quelles sont les causes de l'insuccès des initiatives prises jusqu'à présent dans le sens que nous venons d'indiquer. Cette question mérite d'être examinée aussi avec soin.

Si l'on veut organiser dès le début l'« Institut » dans les meilleures conditions

de solidité et de durée, il convient de donner la prééminence à l'élément qui domine irrésistiblement sur toute la ligne, en connexion avec l'internationalité, et dont l'autorité est assurée d'avance. Cet élément est l'appui *gouvernemental*. M. Ed. Süss dit très justement à ce propos que « l'homme d'Etat pratique considère toute idée comme une vaine utopie aussi longtemps qu'elle n'est pas renfermée dans un cadre national ou officiel et qu'elle n'est pas ainsi devenue tangible et utilisable pour lui ». Il est certain que les perspectives de succès quant à la création et à l'existence de l'« Institut » seront d'autant plus grandes que le caractère officiel de cet établissement condensera d'une manière aussi intime que possible les éléments privés, collectifs et gouvernementaux, car l'existence des collectivités purement privées (individuelles ou même collectives) est actuellement plus que jamais menacée si elles ne peuvent, comme au moyen d'une formule magique, s'appuyer directement sur l'élément gouvernemental, le seul qui, à notre époque d'autoritarisme, exerce encore le plus d'influence. Cette règle inéluctable s'applique aux affaires nationales et plus encore aux relations internationales.

L'« Institut » aurait d'autant plus le droit de s'assurer cet appui gouvernemental et même intergouvernemental, qu'il serait lui-même un élément des progrès intellectuels nationaux et par conséquent aussi internationaux dans leur ensemble. Les Gouvernements auraient, en effet, un intérêt direct et indirect à son existence et il leur faudrait s'y faire représenter par des délégués spéciaux, une sorte d'attachés scolaires internationaux. A cette obligation correspondrait naturellement le droit à un appui de l'Etat, appui moral et appui matériel (subsides annuels).

L'histoire de la civilisation montre par de nombreux exemples que dans la concurrence des idées et des initiatives, le plus souvent ce n'est pas la valeur intrinsèque, je veux dire la valeur théorique de l'idée qui fait son succès, mais plutôt, dans la règle, certaines circonstances morales ou matérielles. Mon « Académie universelle » a été considérée dans le temps comme un magnifique rêve de savant et elle sera longtemps encore traitée comme telle; mais Carnegie a pu en un tour de main, au moyen de quelques millions, faire sortir de terre le palais de la Paix à La Haye. L'Institut agricole international est entré dans le domaine des faits, parce que le roi d'Italie en a adopté l'idée. Il s'agit là des produits du sol, tandis que l'Académie universelle s'appliquerait à l'œuvre la plus sublime du créateur. Ne se trouvera-t-il pas un souverain qui, pour le bien de l'humanité entière, consentirait à servir de parrain à l'Institut pédagogique international et serait disposé à venir, par cette puissante intervention, en aide à la reine des sciences, la Pédagogie, élevant ainsi à sa filleule, à titre de don de joyeux avènement, un monument d'éternelle mémoire?

On cherche ce souverain!

Budapest, août 1905.

ANNEXE X.

Pour la Paix!

Discours prononcé au Banquet du Congrès Universel de la Paix par le Dr. *J. Rivière,* de Paris, Président de l'Association médicale et internationale pour aider à la suppression de la guerre.

Lucerne, 21 septembre 1905.

Mesdames, Messieurs,

Sur cette terre légendaire de l'hospitalité et de l'humanité qu'est le beau pays de Suisse, mon savant confrère, le Professeur Mende Ernest et moi, avons le grand plaisir de vous apporter le cordial salut et les sentiments de vive sympathie de «l'Association Médicale Internationale pour aider à la suppression de la guerre», dont j'ai l'honneur d'être le Président.

Nouvelle venue dans la carrière, mais justement forte de sa jeunesse et de ses convictions, comme de l'autorité morale et scientifique de maîtres de toutes nationalités, elle veut, imitant ses aînées, si dignement représentées ici, apporter sa contribution à l'œuvre qui nous tient tous tant à cœur.

A côté des importants groupements, à côté des puissantes et déjà anciennes associations, dont vous êtes, Messieurs, les estimés et éminents représentants, il y avait place pour de nouvelles organisations ayant le même idéal.

Cet idéal, je le poursuivais lorsqu'en 1884 j'écrivais mon travail du Positivisme en Médecine. Mes idées et mes principes d'aujourd'hui sont identiques à mes convictions d'alors.

Les hécatombes qui ont désolé la pensée humaine à l'aube du 20e siècle, dans les plaines désolées de la Mandchourie, ont donné naissance à notre Association, nouvelle en l'espèce puisqu'elle est la protestation première d'une corporation professionnelle.

A notre Assemblée générale du 24 juin dernier, notre Société médicale contre la guerre adoptait, sur ma proposition et à l'unanimité, la résolution suivante:

«Que les problèmes internationaux soient, à l'avenir, résolus par les deux Tribunaux: Tribunal International et Tribunal Humanitaire. Le premier, composé de délégués de toutes les corporations, tranchera les différends des pays intéressés; le second, formé des représentants élus par toutes les nations, décidera des questions touchant à l'ordre international et humanitaire.»

L'établissement de ces deux tribunaux (international et humanitaire), constitués de la façon indiquée, est, à lui seul, la garantie absolue d'une justice également répartie, qui marquera la fin de tout conflit armé.

L'arbitrage, tel qu'il est compris à l'heure actuelle, relève soit du bon vouloir des parties intéressées, soit de l'influence prépondérante d'un tiers.

Les arbitres, qu'ils s'appellent le Tribunal de la Haye ou qu'ils soient des Chefs d'Etat ou des personnalités marquantes, ne sauraient toujours avoir l'autorité morale des juges investis, dans nos deux tribunaux, de la confiance de leurs concitoyens comme de celle des nations.

Que l'on ne nous objecte pas l'infériorité de certaines races et de certains peuples! Il nous serait trop facile, sans remonter bien haut, de prouver que la sagesse et la raison ne sont pas le monopole de celles et de ceux qui se considèrent comme des élites.

L'amour exclusif du Droit et de la Justice peut-il vraiment s'allier avec cet armement sans frein de l'Europe?

Et pour supprimer les conflits nationaux est-il besoin d'opposer continent à continent?

N'est-ce pas agrandir le cercle des haines déjà trop entretenues par les préjugés de race et de religion?

Les deux tribunaux (international et humanitaire) auraient toute qualité et tout pouvoir pour solutionner, d'une façon définitive, les questions d'ordre religieux et celles qui relèvent de l'amour-propre. Quant à celles qui visent le seul intérêt, elles ne sauraient avoir de meilleurs juges que les délégués des industries mises en cause.

La sanction morale qui se dégagerait de ces deux tribunaux serait suffisante pour donner satisfaction à tous et ne soulèverait pas de protestations et de colères comme celles dont nous venons d'être récemment les témoins attristés.

N'appartenait-il pas aux médecins, dont la mission est de prévenir et de pallier la souffrance, de s'unir pour combattre le fléau qui est la honte des temps présents?

Puisque nous parlons de la guerre qui vient de finir, nous considérons comme un devoir sacré d'adresser, à nouveau, l'hommage de notre admiration à ce grand caractère, doublé d'un grand cœur, qu'est le président Roosevelt, dont la noble intervention a rapproché deux nations séparées par un fossé qui se creusait davantage chaque jour, et d'avoir ainsi mis fin aux carnages qui étaient un cauchemar pour tous.

Cet acte ne saurait nous étonner, venant d'un fils de ce pays de tous les progrès, que sont les Etats-Unis.

L'effort pacifique de ces derniers mois a eu une grande répercussion sur l'opinion publique. Il a été d'autant plus énergique qu'il s'agissait de neutraliser un mouvement belliqueux que d'aucuns semblaient encourager. Après avoir provoqué le péril jaune on est allé jusqu'à frapper aux portes de l'Islam.

La guerre, comme la Paix, résulte d'un souffle éminemment contagieux qui, parti d'un point donné, parcourt le monde avec une vitesse d'autant plus grande que la force impulsive initiale a été plus vive. Un seul argument, lancé à propos et dans la bonne direction, peut arrêter les plus impulsifs et c'est bien, comme on l'a souvent dit, l'idée qui gouverne le monde.

Notre mission est, utilisant notre raison, de bien la diriger et de veiller à ce qu'elle ne dévie pas.

Pour le moment, le résultat a répondu à nos efforts, Messieurs. Peuples et souverains s'unissent et sympathisent dans le Pacifisme.

Une ère de paix s'est ouverte. Nous pouvons déclarer qu'il y a quelque chose de changé dans le monde.

Les interventions de notre Association, peu nombreuses encore, se sont du moins produites, nous en avons la certitude — aux moments opportuns, aux moments psychologiques, en lieux utiles et sûrs: au bon endroit.

Certains de nos arguments, très suggestifs pour les Chefs d'Etat et pour les ministres responsables, sont des axiomes qui s'imposent à la raison.

Avec notre protestation véhémente et indignée, nous les avons par deux fois, aux moments les plus critiques, adressés à toute la presse, aux corps législatif et diplomatique et aux médecins du monde entier.

Dans ce but, nous n'avons pas craint de faire de grands sacrifices personnels.

Il ne suffit pas de multiplier les attaques et les blessures, ni même de saisir le taureau par les cornes; nous avons voulu frapper au nœud vital et cela par la seule arme justiciable et efficace: le bon sens.

Nous avons démasqué la supercherie avec laquelle on exploite le sentiment patriotique, en le dénaturant et en le déviant de son sens véritable. Ceux qui connaissent la psychologie des foules ont compris que leurs ambitions personnelles avaient des limites qu'il ne fallait pas dépasser. Sans être médecins, ils ont su déceler certains symptômes qui, pour eux, avaient un caractère patognomorique et suffisamment significatif.

Nous avons mis le doigt sur la plaie que nous voulons fermer à jamais. La guerre, flétrie par tous, est désormais impossible. Celui qui la déclarerait serait cloué au pilori.

Pour l'avenir, une éducation rationelle des masses détruira rapidement les préjugés de races et de religions et, pour nous, le libre échange supprimera les conflits d'intérêt tout en assurant le bien-être général et en favorisant les groupements naturels.

Cet idéal, qu'il nous est permis d'entrevoir, sera l'âge d'or du Pacifisme, véritable religion de l'avenir.

Je lève mon verre à nos aînés dans le Pacifisme, à ceux qui nous ont ouvert la voie — à vous tous, Messieurs!

ANNEXE XI.

Nouvelle proposition pour le désarmement.

Examinée par la Commission B du XIVe Congrès universel de la Paix, tenu à Lucerne du 19 au 23 septembre 1905,

par H. Fatio.

I.

Comment se fait-il que les pacifistes, qui ont obtenu des succès marqués dans la question de l'arbitrage et dont les idées se développent d'une manière réjouissante, aient complètement échoué dans la question du désarmement?

Les effectifs des troupes continuent à augmenter, les armements à se perfectionner et à engloutir des sommes de plus en plus considérables, pendant que la vie de garnison abrutit et pervertit un nombre toujours plus grand de jeunes gens.

Quelles sont les causes de cet échec?

Elles sont de plusieurs sortes, mais ici nous ne nous occuperons que d'une des plus importantes, qui, à notre avis, réside dans l'impraticabilité des bases proposées. Nous essaierons, dans la faible mesure de nos moyens, de montrer ce qui a été fait et surtout ce qui pourrait être fait.

II.

Pendant que les uns proposent le désarmement sans phrases et sans préparations, d'autres, plus méthodiques, plus conséquents avec la marche normale de la nature et de l'histoire, veulent obtenir d'abord l'arrêt dans la progression, puis la diminution des effectifs, pour arriver enfin, par le développement parallèle de l'arbitrage, à la suppression complète des armées.

Nous ne nous occuperons ici que de la deuxième alternative, la première, qui serait la plus simple, étant encore plus difficile à réaliser.

Toute proposition suppose une base solide; voyons quelles sont celles proposées jusqu'à ce jour. A notre connaissance il y en a deux.

1° Celle du général américain Miles, qui pense qu'il faut que chaque nation ait une armée dont la force numérique soit en rapport avec le chiffre de sa population, en prenant pour base un soldat pour 1000 habitants, avec un minimum de 1 pour 2000.

Ce serait une très forte réduction sur les forces actuelles; elle équivaudrait presque à une suppression. De cette façon, pense-t-il, la force relative des armées resterait la même (ceci nous paraît être une erreur), les peuples auraient moins d'impôts à payer et l'on s'acheminerait vers la Paix du monde.

Cette proposition semble logique au premier abord, mais en y regardant de plus près on en arrive à se demander comment on pourrait obtenir d'une

nation moins populeuse que sa voisine, mais ayant les moyens financiers de le faire, de tenir sur pied une armée aussi numériquement forte que celle-ci.

Il faut reconnaître que ce serait injuste et qu'un gouvernement soucieux de ses devoirs ne peut entrer dans ces vues là. Même si cette réduction était admise, elle serait un encouragement aux pays populeux à profiter de leur supériorité pour écraser ceux qui le seraient moins.

De plus, cette clause ne pourrait être observée qu'en temps de paix, car qui pourrait, et nous dirons même qui voudrait empêcher une nation, dont le pays serait envahi, de se soulever toute entière contre l'envahisseur? Toutes les règlementations de la guerre, que l'on cherche à faire admettre en interdisant aux habitants, non enrégimentés, d'un pays envahi de défendre leurs foyers, sont anti-naturelles et vont à l'encontre du droit de légitime défense admis par nos Congrès. Elles ne peuvent pas être observées et ne peuvent servir, par les répressions qu'elles entraînent, qu'à rendre non seulement la guerre plus odieuse et plus abominable, mais encore les haines de races plus féroces et plus indéracinables.

2° Une autre proposition consiste à réduire, dans une faible proportion d'abord, et à titre d'indication, les effectifs existant actuellement.

Plus juste que la précédente, elle ne peut non plus aboutir à un résultat pratique, car, comme le dit M. Gaston Moch dans son beau travail sur le désarmement, que nous conseillons à chacun de lire[1] : « Les armements actuels ont pour cause la méfiance réciproque des nations et non leurs sentiments belliqueux, qui n'existent pas en temps normal, et tant que ces méfiances persisteront *il est naturel et légitime que chaque nation s'efforce d'assurer sa sécurité, et il n'y a aucune chance pour faire accepter une mesure déterminant une réduction de puissance défensive* ». Et plus loin : « *On prend toujours pour un moyen de pacification ce qui ne saurait en être qu'un résultat* ». On ne peut mieux dire.

Aussi nous comprenons très bien que les hommes d'Etat, qui ont la responsabilité de la sécurité de leurs nations et sont naturellement amenés pour la garantir à employer toutes les forces vives, toutes les ressources dont elles peuvent disposer, ne puissent admettre ces moyens, qui, du reste, nous enferment dans le cercle vicieux suivant : — *La diminution des effectifs n'empêche pas la guerre, et tant que la guerre est possible la diminution des effectifs ne l'est pas.* — C'est là la grande difficulté que ne pourront jamais vaincre ceux qui veulent amener le désarmement en commençant par la fin.

Mais où nous ne pouvons partager la manière de voir de M. Moch, c'est lorsqu'il pense que le désarmement ne pourra commencer qu'une fois que la pratique de l'arbitrage sera suffisamment entrée dans les mœurs des peuples et des gouvernements pour que l'un d'entre eux puisse se permettre de supprimer un bataillon ou un régiment, politesse qui serait peut-être suivie par une ou plusieurs puissances. — C'est bien vague et bien aléatoire. — Ce sont là des arguments qui n'ont rien à voir avec le sens pratique des hommes de guerre ou de gouvernement, et si, à un moment donné, grâce à des circonstances favorables (celles-ci sont bien rares) un gouvernement, désireux de donner l'exemple, pensait pouvoir diminuer ses forces défensives, d'autres

[1] Comment se fera le désarmement, par Gaston Moch. — Par le même : Ce que coûte la Paix armée et comment en finir?

circonstances pourraient surgir (et celles-là sont très fréquentes) qui l'obligeraient à les rétablir ou même à les augmenter. Nous aurions ainsi la hausse et la baisse comme pour le prix du pain, ce qui ne saurait être admis par les véritables amis de la Paix.

N'oublions pas non plus que nous serions toujours et quand même à la merci d'une guerre, qui nous mettrait pour longtemps devant des impossibilités matérielles, dont l'annexion de l'Alsace-Lorraine est un exemple typique.

Nous ne pensons pas sans frémir au mal que pourrait causer une caste militaire prépondérante ou un ambitieux qui aurait le génie militaire d'un Napoléon 1er. Ceux qui pensent qu'il ne serait plus possible aujourd'hui de voir se renouveler les calamités passées ne connaissent pas les hommes; ils oublient aussi les leçons que l'étude de l'histoire nous donne.

Par contre, où nous sommes d'accord avec M. Moch, c'est lorsqu'il dit que le désarmement *se fera et doit se faire peu à peu.* Oui, mais qui fera le premier pas, et *surtout qu'est ce qui le déterminera?* car il ne peut y avoir d'effets sans causes, et cependant nous avons vu que les propositions faites ne peuvent nous mener au but.

Faudra-t-il donc renoncer, comme tant d'hommes le pensent, à voir le jour de la Paix?

Non, nous n'abandonnerons pas la lutte, car pour avoir la Paix il faut la mériter et on ne la mérite pas si l'on ne fait rien ou si l'on manque de persévérance pour l'obtenir.

Que faut-il donc faire? Il faut chercher un autre moyen.

Pour voir clair dans la question, commençons par résumer l'exposé ci-dessus en constatant:

1⁰ Que les moyens proposés jusqu'à ce jour pour la réduction des armées n'ont pas été et ne peuvent pas être admis par les gouvernements;

2⁰ Que cette réduction, fût-elle opérée, ne mettrait aucune entrave à la guerre;

3⁰ Enfin qu'une guerre, une seule, peut compromettre pour longtemps la réalisation de nos vœux.

D'autre part, tous les gouvernements protestent de leur désir d'avoir et de maintenir la Paix. Il semble dès lors que, malgré les difficultés de la tâche, on doit, avec de la bonne volonté, pouvoir s'entendre et trouver une solution.

C'est à cette œuvre que nous avons consacré nos efforts.

III.

Nous avons vu que la cause principale de l'échec des moyens proposés jusqu'à maintenant est le manque de confiance qu'ils laissent subsister.

Que faut-il faire pour gagner la confiance?

Il faut plus de sécurité, et pour l'obtenir dans la mesure du possible, la première chose à faire pour le moment, (sans négliger, bien entendu, le développement de la propagande et de l'arbitrage), *c'est de rendre la guerre plus difficile*, ce qui nous amène à formuler le problème ainsi :

Augmenter les difficultés de l'offensive tout en diminuant celles de la défensive.

Pour arriver à ce résultat, le meilleur moyen n'est pas, comme nous l'avons vu, de commencer par la diminution des effectifs en laissant les armées intactes dans tous leurs organes, *mais de les mutiler.*

Il ne faut pas oublier qu'une armée est un organisme complet, composé de divers corps s'aidant et se complétant les uns les autres.

Notre idée consisterait premièrement à proposer la suppression d'un des corps les plus importants — *l'Artillerie* — qui joue le rôle prépondérant par la longue portée, la précision, la rapidité et l'effet foudroyant de son tir, en même temps que par son extrême mobilité.

Mais cela ne suffit pas, car toutes choses restant égales dans l'offensive et la défensive, nous aurions seulement obligé les militaires à modifier les méthodes de combat et rendu la guerre peut être un peu moins affreuse.

Ce que nous voulons, *c'est de mettre l'offensive dans un état d'infériorité bien marquée vis-à-vis de la défensive,* et pour obtenir ce résultat si nous proposons de supprimer toute artillerie mobile, d'autre part *nous proposons de conserver les fortifications de toute nature, bien armées de pièces devant rester à demeure dans les ouvrages, avec interdiction absolue de leur faire suivre, de quelque manière que ce soit, les armées en marche,* chaque pays restant maître de se fortifier autant qu'il le jugerait nécessaire.

On nous a déjà objecté que certains pays ont des frontières découvertes sur une grande étendue et qu'il n'est pas possible de les fortifier complètement.

Nous ne pensons pas que cela soit une objection très sérieuse contre la praticabilité de notre idée; car s'il n'est pas possible d'empêcher, d'une manière absolue, une armée de pénétrer sur le territoire ennemi, le moyen que nous indiquons rendrait, tout au moins, l'envahissement si difficile, si dangereux, que cela disposerait plus facilement les gouvernements à accepter le règlement de leurs différends par l'arbitrage. Notre ambition ne va pas plus loin pour le moment.

En effet, nous ne voyons pas trop comment une armée ne possédant aucune bouche à feu pourrait, après avoir tourné les ouvrages défensifs de la frontière, se maintenir contre une armée disposant de points d'appui inexpugnables, lui rendant les grandes routes, les passages et les chemins de fer impraticables, les points stratégiques et politiques ne pouvant être forcés.

La défense aurait une liberté d'action, une mobilité d'autant plus grandes que ses points d'appui seraient plus judicieusement choisis et plus nombreux.

Nous ne prétendons point, nous le répétons, qu'en adoptant notre proposition la guerre ne soit plus possible du tout, mais il nous semble indiscutable que l'armée envahissante, une fois en pays ennemi, *serait dans une situation peu enviable et se trouverait sûrement dans l'impossibilité de remporter un avantage sérieux et décisif.*

Mais le problème est complexe; hélas! la guerre ne se fait pas seulement sur et sous terre, elle se fait aussi sur et sous mer en attendant qu'elle se fasse dans les airs.

Voyons comment on pourrait affaiblir l'offensive des armées navales!

Dans notre grande ignorance des choses de la mer, le seul moyen qui nous semble correspondre à la suppression de l'artillerie mobile sur terre, *c'est la suppression des torpilleurs de haute mer, les autres torpilleurs étant maintenus*

pour la défense des côtes. Avec l'interdiction absolue de débarquer de l'artillerie, nous aurions, nous semble-t-il, rendu autant que possible équivalentes les difficultés de l'offensive dans la guerre sur mer et la guerre sur terre. Mais, encore une fois, nous confessons notre incompétence.

Quelques esprits impatients, ne pouvant se débarrasser de l'idée que tout projet de ce genre doit comprendre, en tout premier lieu, une diminution en hommes et en argent, trouveront sans doute paradoxal qu'on veuille arriver au but sans réductions immédiates.

Nous répondrons par le résumé suivant du programme qui découle de notre proposition, en divisant en trois périodes le temps qui nous sépare du jour de la paix.

1⁰ Celle qui suivra l'adoption par les gouvernements de notre proposition, ou d'une autre remplissant le même but. Cette période-là sera un temps d'attente, une sorte d'armistice, pendant lequel la sécurité devenant de plus en plus grande, la pratique de l'arbitrage s'imposant plus impérieusement, la confiance entre nations deviendra suffisante pour permettre de passer à la

2me période, pendant laquelle elles pourront discuter sérieusement et plus calmement les litiges existant entre elles et arriver ainsi, espérons-le, à *l'entente cordiale générale*, ce qui nous conduira à la

3me et dernière période, celle où le désarmement ayant été rendu possible s'opérera d'après des moyens et sur une échelle dont nous n'avons pas à nous préoccuper pour le moment. La tâche qui nous incombe présentement, c'est de préparer les voies.

Enfin, on nous objectera peut-être que tout cela sera bien difficile à faire adopter par les gouvernements.

Pourquoi? Toute proposition quelconque de désarmement (en dehors du désarmement complet et immédiat) est forcément conventionnelle et ne peut avoir de valeur que par le fait qu'elle manifeste la volonté, de la part de ceux qui l'adoptent, de faire le premier pas.

Pourquoi les hommes d'Etat ne feraient-ils pas ce premier pas? Quelques-uns d'entre-eux n'ont-ils pas déjà donné des preuves de leur bonne volonté? Avons-nous le droit de suspecter les intentions de qui que ce soit?

Pensez-vous que ces hommes ne souhaitent pas un allégement des charges imposées à leurs peuples, ainsi que de l'écrasante responsabilité qu'ils assument? Pensez-vous qu'ils ne sentent pas aussi bien que nous craquer sous leurs pieds l'édifice social?

Soyons justes, et reconnaissons que les hommes de gouvernement sont fatalement liés par un passé dont ils ne sont pas responsables, mais dont ils ne peuvent, malgré leur désir, ne pas tenir compte!

Gardiens des intérêts matériels et moraux de nations édifiées par la ruse et la violence, autant si ce n'est plus, que par les affinités de races, de langues, de traditions; séparées par des fleuves de sang et de larmes, par des haines vingt fois séculaires et soigneusement entretenues, ils ne sauraient, du jour au lendemain, dissiper leurs méfiances sans des garanties sérieuses.

Mais si ces garanties leur sont données. pourquoi n'accepteraient-ils pas une proposition qui serait le premier pas vers un avenir meilleur? Car pour cela nous ne leur demandons pas d'affaiblir la défense légitime du sol de la

patrie; au contraire, nous offrons des garanties sérieuses en rendant cette défense plus forte, plus efficace, ce qui leur permettra de discuter avec le calme, la dignité, la confiance que donne la sécurité, la grande œuvre de fraternité du désarmement après laquelle tous les peuples soupirent.

Nous ne terminerons pas cette étude, dont nous reconnaissons l'insuffisance et pour laquelle nous demandons toute votre indulgence, sans vous assurer, Mesdames et Messieurs, que nous entendrons avec intérêt et déférence toutes les personnes, s'il en est, qui voudront bien nous faire l'honneur de discuter notre proposition.

Quel que soit le jugement que l'on portera sur cette proposition, nous osons espérer qu'il en résultera pour quelques-uns le sentiment qu'avec un peu de bonne volonté, quelque chose pourrait être fait pour le bien de l'humanité.

C'est notre seule ambition. Citoyen d'un pays qui jouit depuis longtemps des bienfaits de la paix, nous désirons ardemment que ces paroles — « Paix sur la terre et bonne volonté envers les hommes » — deviennent une réalité pour tous.

Lausanne, le 15 septembre 1905.

H. Fatio.

ANNEXE XII.

Vœux émis par M. Marc Bloch, de la Chaux-de-Fonds.

1º M. Bloch désire attirer l'attention des pacifiques sur « l'Alliance universelle des femmes pour la Paix par l'Education", au sujet de laquelle il a beaucoup correspondu et travaillé. L'influence féminine, a dit Dunant, est précieuse pour le bien de l'humanité; elle est appelée à devenir de siècle en siècle plus considérable. Cette influence devrait s'exercer dans le domaine du pacifisme. Des millions de compagnes ont entrepris une sainte croisade pour la Paix dans d'autres pays; il faut qu'en Suisse aussi la femme comprenne le rôle qu'elle doit jouer dans l'éducation de la future génération. Mlle Nossek à Lausanne, Mlle Perrinjaquet à La Chaux-de-Fonds, se sont chargées d'organiser ce mouvement en Suisse. Qui veut les seconder et leur venir en aide?

2º M. Bloch revient à une idée qui lui tient à cœur: c'est que s'il est beau de travailler à réparer le mal de la guerre, il est plus beau encore de travailler à l'éviter. En conséquence, les membres de la Croix Rouge devraient être rendus personnellement attentifs au but humanitaire que nous poursuivons et être invités à se joindre à nous. La dernière assemblée des délégués d'Olten avait laissé à chaque section le soin de s'occuper de cette question: M. Bloch voudrait que les Congrès universels prissent une décision internationale à ce sujet.

3º M. Bloch désire que chaque membre d'une Société de la Paix se donne pour tâche de recruter annuellement un nouveau membre. En peu de temps notre puissance serait beaucoup plus grande et nos moyens de propagande plus puissants.

4º M. Bloch trouve que financièrement on se désintéresse trop de notre travail. Le monde ignore que pour la Paix comme pour toute autre affaire, l'argent surtout est chose nécessaire. Il cite le cas d'une de ses connaissances, de M. Plaut, de Leipzig, qui a légué des millions à une foule d'œuvres philanthropiques. Il est certain que le mouvement pacifique aurait bénéficié des largesses de ce millionnaire si ce dernier avait mieux connu notre but et nos besoins. Les pacifiques auront d'autant plus d'influence qu'ils auront plus d'argent; il faut que les Nobel, les Carnegie, les J. de Bloch et tant d'autres hommes généreux fassent école; alors nous aussi nous pourrons répandre davantage nos idées par le journal, les conférences, les réunions et les brochures; nous pourrons faire contrepoids au militarisme que l'Europe officielle alimente annuellement par un budget de 6 milliards.

TABLE DES MATIÈRES.

Annexes.

